



**Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la
biodiversité et les services
écosystémiques**

Distr. générale
29 mars 2016

Français
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique
et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

Quatrième session

Kuala Lumpur, 22-28 février 2016

**Rapport de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité et les services
écosystémiques sur les travaux de sa quatrième session**

I. Ouverture de la session

1. La quatrième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques s'est tenue à Kuala Lumpur du 22 au 28 février 2016.
2. La session a été officiellement ouverte le 22 février 2016 à 10 heures par le Président de la Plénière, M. Zakri Abdul Hamid. M. Zakri et Mme Anne Larigauderie, Secrétaire exécutive de la Plateforme, ont prononcé des remarques de bienvenue, à la suite desquelles des représentants, s'exprimant au nom des groupes régionaux, États membres et parties prenantes qui s'étaient réunis pour préparer la session en cours, ont fait des déclarations d'ordre général sur les progrès accomplis par la Plateforme à ce jour, les activités menées à l'appui de la Plateforme par les entités au nom desquelles ils s'exprimaient, et leurs attentes concernant cette session et la future mise en œuvre de la Plateforme.
3. La cérémonie d'ouverture de la session a eu lieu dans l'après-midi du même jour. Les participants ont, à cette occasion, entendu des allocutions prononcées par M. Dato Sri Haji Wan Junaidi Tuanku Jaafar, Ministre malaisien des ressources naturelles et de l'environnement; M. Ibrahim Thiaw, Directeur exécutif adjoint du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), s'exprimant au nom de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Programme des Nations Unies pour le développement et du PNUE; et M. Dato Sri Mohd Najib bin Tun Abdul Razak, Premier Ministre malaisien. Ils ont également assisté au lancement de la Politique nationale révisée de la Malaisie en matière de biodiversité pour la période 2016-2025, après quoi le Ministre des ressources naturelles et de l'environnement a présenté au Premier Ministre une peinture représentant la diversité biologique de la Malaisie.
4. Dans ses remarques de bienvenue, M. Zakri a rappelé qu'il y avait maintenant sept ans que le Directeur exécutif du PNUE, M. Achim Steiner, avait convoqué la première réunion intergouvernementale et multipartite spéciale pour une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, qui s'était tenue à Putrajaya (Malaisie) en novembre 2008, et il a félicité la communauté des spécialistes de la biodiversité de son succès dans la promotion et la défense de la cause de l'interface entre science et politique pour la biodiversité. Il attendait avec impatience les premiers produits de la Plateforme, en particulier les deux premières évaluations thématiques portant sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire, et sur les scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques. Les objectifs de développement durable adoptés récemment représentaient un plan d'action pour protéger la planète de la dégradation par des modes de consommation et de production viables, la gestion durable des ressources naturelles et une action urgente dans le domaine des changements climatiques.

L'objectif 14 (conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable) et l'objectif 15 (préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité) revêtaient une importance particulière pour la Plateforme, étant donné qu'ils mettaient l'accent sur la conservation, la protection et la promotion de l'utilisation durable des écosystèmes marins et terrestres, domaines dans lesquels elle pouvait apporter des connaissances et des démarches scientifiques crédibles, pertinentes et légitimes.

5. Mme Larigauderie a souligné la place importante qu'occupait la Malaisie pour la Plateforme, faisant remarquer qu'il était emblématique que l'examen des premiers rapports d'évaluation de la Plateforme ait lieu sept ans après la première réunion intergouvernementale et multipartite spéciale tenue dans ce pays, réunion au cours de laquelle les débats avaient porté sur les objectifs et les fonctions de la Plateforme. Des progrès considérables avaient été faits au cours de la deuxième année de mise en œuvre du programme de travail pour la période 2014-2018, qui avait vu se tenir un total de 24 réunions, avec environ 1 000 spécialistes participant à 19 groupes d'experts mis en place par le Groupe d'experts multidisciplinaire pour établir les 18 produits inscrits au programme de travail. Une des principales réussites de cette année serait la présentation à la Plénière des deux premiers rapports d'évaluation de la Plateforme, qui étaient le résultat de l'analyse de milliers de publications par d'éminents spécialistes. Également à l'ordre du jour de la quatrième session figuraient quatre rapports de cadrage, deux catalogues, deux guides et l'examen des progrès accomplis dans un certain nombre de domaines, dont le renforcement des capacités, les travaux sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux et la collaboration avec les parties prenantes. Après avoir remercié le Gouvernement allemand pour son soutien, le Gouvernement malaisien pour avoir accepté d'accueillir la quatrième session et le Président sortant, M. Zakri, ainsi que les membres sortants du Bureau pour leurs contributions aux travaux de la Plateforme, elle a souhaité une réunion fructueuse aux participants.

6. Dans ses remarques lors de l'ouverture officielle de la session, M. Jaafar a souhaité aux participants la bienvenue en Malaisie et a remercié le Premier Ministre de sa présence, qui témoignait de son profond dévouement à la cause de la biodiversité. Il a rendu hommage à tous ceux qui, à ce jour, avaient participé à la création et à la mise en œuvre de la Plateforme, dont le programme de travail ambitieux, bien qu'encore à ses débuts, se révélait déjà d'une grande utilité dans de nombreuses sphères, et a exprimé l'espoir et la confiance que la Plateforme maintiendrait son élan et que ses produits se traduiraient par des résultats significatifs partout dans le monde. En tant que pays de mégadiversité, la Malaisie avait toujours été attachée à la préservation de son environnement et de ses ressources naturelles et était fière de dire qu'elle avait plus que tenu la promesse qu'elle avait faite lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en 1992, de maintenir la couverture forestière sur au moins 50 % de son territoire. Elle était toutefois confrontée à de nombreux problèmes, dont ceux de l'extinction d'espèces, du braconnage et du manque de ressources pour faire face à ces menaces. La Malaisie était profondément consciente du fait qu'elle ne disposait pas toujours de données exploitables pouvant servir de point de départ pour l'élaboration de politiques sur la biodiversité et les services écosystémiques. Elle s'était donc, dès le début, vigoureusement prononcée en faveur de la Plateforme et avait, en 2008, accueilli avec fierté à Putrajaya la première de la série de réunions intergouvernementales qui avaient conduit à la mise en place de celle-ci. Elle entendait mettre pleinement à profit les produits de la Plateforme, notamment le résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation thématique sur la pollinisation et les pollinisateurs dans la production alimentaire, qu'il était prévu d'achever à la réunion en cours, pour compléter ses mesures nationales de protection et de préservation de la biodiversité et des services économiques, et espérait que les autres pays en feraient autant. Un exemple de ces mesures était la politique nationale en matière de biodiversité adoptée en 1998, que le pays comptait réviser et mettre à jour. Selon M. Jaafar, cette politique révisée et mise à jour sensibiliserait les parties prenantes et les inciterait à s'impliquer dans la conservation de la biodiversité, fournirait un cadre pour cette conservation, face aux défis dont la complexité allait croissant, et appuierait les efforts mondiaux dans les domaines de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et de la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Pour finir, il a exprimé l'espoir que la communauté mondiale continuerait à travailler ensemble à la résolution des nombreux problèmes auxquels elle était confrontée en matière de biodiversité pour le bien des générations à venir et a souhaité aux participants des délibérations fructueuses.

7. Dans ses remarques, M. Thiaw a déclaré que la Malaisie pouvait être fière de sa contribution à la Plateforme sous la direction de M. Zakri. Avec une population mondiale se rapprochant du chiffre de 9 milliards, on constatait un accroissement à des niveaux sans précédent de la demande de ressources et de la nécessité de prendre en considération la santé et le bien-être de chacun, y compris ceux qui fuyaient la violence et les catastrophes et ceux qui se trouvaient au premier rang des

empiètements sur le milieu naturel. La gestion responsable de la biodiversité et des écosystèmes pouvait apporter une incitation à la coopération et à la consolidation de la paix, conduire à une production alimentaire, une gestion des ressources en eau et une croissance économique plus durables et constituer un fondement pour un avenir sain. Il a remercié les 124 gouvernements, les quelque 1 000 spécialistes et les 10 groupes d'appui technique ainsi que les organismes des Nations Unies et autres parties prenantes qui avaient apporté leur soutien et contribué à faire de la Plateforme un mécanisme efficace facilitant l'exécution du programme mondial par des évaluations scientifiques et des partenariats avec la Convention sur la diversité biologique, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et d'autres institutions offrant des possibilités de renforcement des capacités, de mobilisation des parties prenantes et d'appui aussi bien sur le plan technique que dans les domaines de la politique générale et des communications. Il a souligné la nécessité de faire en sorte que la Plateforme reçoive le soutien requis pour établir la base de connaissances dont on avait besoin pour réaliser les Objectifs d'Aïchi pour la biodiversité et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en ce qui concerne le lancement d'une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques complémentaire des travaux en cours dans les régions et la mobilisation de ressources pour les trois années restantes du programme de travail. Notant que la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement se tiendrait du 23 au 27 mai 2016 à Nairobi, il a invité les participants à participer activement à cette session. Pour finir, il a remercié les gouvernements, les membres du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau, le secrétariat de la Plateforme et le Président sortant de leur contribution à l'établissement d'un fondement solide pour la Plateforme.

8. Le Premier Ministre a déclaré que c'était pour la Malaisie une source de fierté que d'être l'hôte de la quatrième session de la Plénière, et il a félicité les participants de leur dévouement et attachement à la cause commune du travail collectif destiné à assurer un avenir durable pour les générations futures. Il a félicité le secrétariat de la Plateforme, le PNUE et les participants provenant de 124 pays pour avoir apporté un appui à la Plateforme à sa quatrième session. Il a affirmé que la Malaisie reconnaissait et appréciait le rôle du partenariat scientifique dans l'action menée collectivement pour résoudre les graves problèmes auxquels était confrontée la société. Les évaluations scientifiques indiquaient qu'en dépit du fait que la nature préservait l'humanité, au moins 60 % des ressources naturelles avaient été détériorées par l'activité humaine, au cours des 50 dernières années essentiellement. En conséquence, les dirigeants nationaux avaient fait leur cause de la protection de la nature, comme illustré lors du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, qui s'était tenu à New York en septembre 2015. Chaque pays faisait face à ses propres défis dans le domaine de la protection de la nature et, dans le cas des pays en développement, il s'agissait de trouver le juste équilibre entre la protection de leur patrimoine naturel et la poursuite des progrès économiques et sociaux. Pour relever ces défis, il était essentiel que les gouvernements et les milieux scientifiques collaborent.

9. Depuis son accession à l'indépendance il y avait de cela 50 ans, la Malaisie avait réduit la proportion de citoyens souffrant de la pauvreté, qui était passée de 49 % à moins de 4 %, et son produit intérieur brut (PIB) par habitant avait augmenté, atteignant plus de 10 830 dollars en 2014, de sorte qu'elle accèderait bientôt au rang de pays développé. Ces progrès avaient toutefois eu une très forte incidence sur le milieu naturel, ce qui avait amené le Gouvernement à prendre des initiatives pour conserver et utiliser durablement la biodiversité, comme par exemple le Plan directeur pour un axe forestier central (Central Forest Spine Master Plan), qui visait à relier quatre grands complexes forestiers et permettait, ce faisant, de restaurer et protéger des fragments de forêts; l'Initiative Cœur de Bornéo (Heart of Borneo Initiative), lancée par le Brunéi, l'Indonésie et la Malaisie, qui visait à protéger l'écosystème des forêts intactes de Bornéo; et la Politique nationale révisée sur la diversité biologique pour 2016-2025.

10. Pour terminer, le Premier Ministre a souhaité aux participants des délibérations couronnées de succès. Il a appelé la communauté scientifique à proposer des options qui permettraient aux dirigeants d'établir des politiques plus propices à l'obtention d'un équilibre entre développement socioéconomique et bien-être de l'environnement, et il a appelé les gouvernements à élargir les possibilités de dialogue entre scientifiques et décideurs aux fins de garantir un avenir durable.

II. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

11. La Plénière a adopté l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote IPBES/4/1 :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux;
 - b) Composition de la Plateforme;
 - c) Admission d'observateurs à la quatrième session de la Plénière de la Plateforme.
3. Vérification des pouvoirs des représentants.
4. Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2014-2018.
5. Programme de travail de la Plateforme :
 - a) Évaluation thématique des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire;
 - b) Scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques : évaluation méthodologique et proposition concernant la poursuite de l'élaboration des outils et méthodes;
 - c) Travaux concernant le renforcement des capacités;
 - d) Travaux concernant les systèmes de savoirs autochtones et locaux;
 - e) Rapport de cadrage pour une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques;
 - f) Rapport de cadrage révisé pour une évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits;
 - g) Rapport de cadrage pour une évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes;
 - h) Rapport de cadrage pour une évaluation thématique de l'utilisation durable de la biodiversité;
 - i) Travaux sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques.
6. Arrangements financiers et budgétaires pour la Plateforme : budget et dépenses pour la période 2014-2018, y compris le rapport sur le financement des experts et des participants aux réunions.
7. Règles et procédures régissant le fonctionnement de la Plateforme :
 - a) Nomination et sélection des membres du Bureau;
 - b) Procédures d'élaboration des produits de la Plateforme;
 - c) Procédure d'examen de la Plateforme;
 - d) Politique et procédures d'admission des observateurs.
8. Communication, association des parties prenantes et partenariats stratégiques.
9. Arrangements institutionnels : arrangements concernant les partenariats de collaboration des Nations Unies pour les travaux de la Plateforme et de son secrétariat.
10. Ordre du jour provisoire, date et lieu des futures sessions de la Plénière.
11. Adoption des décisions et du rapport de la session.
12. Clôture de la session.

B. Composition de la Plateforme

12. Le Président a fait savoir que les Émirats arabes unis avaient adhéré à la Plateforme depuis la troisième session de la Plénière. La Plateforme comptait donc les 124 États membres suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irak, Irlande, Israël, Japon, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Libéria, Libye, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Monténégro, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Sénégal, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

C. Admission d'observateurs à la quatrième session de la Plénière de la Plateforme

13. Présentant ce point, le Président a rappelé qu'à sa troisième session, la Plénière avait décidé de reprendre l'examen de la question relative à l'admission des observateurs à sa quatrième session, et de se fonder sur la politique et les procédures qui avaient été appliquées à ses deuxième et troisième sessions pour décider de l'admission d'observateurs à sa quatrième session (voir IPBES/3/18, paras. 59 et 60), étant entendu que les observateurs admis à ses première, deuxième et troisième sessions seraient également admis à sa quatrième session (voir IPBES/1/12, par. 22, et IPBES/3/INF/12 et IPBES/4/INF/23, annexes I et II).

14. Conformément à la décision prise par la Plénière, les organisations suivantes ont été admises comme observateurs à la session en cours, outre les États, conventions, organisations multilatérales, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, et autres organisations qui avaient été admises comme observateurs lors des première, deuxième et troisième sessions : BiodivERSA; Centre for Natural Resource Studies; Centre for Science and Policy de l'Université de Cambridge; Diálogo Energético, Minero y Extractivo Latinoamericano; Fundacion Para La Conservacion de Los Recursos Naturales y Ambiente, Guatemala; Fondation de recherche M. S. Swaminathan; Fondation pour la conservation de la biodiversité et le développement vert, Chine; Institute for Sustainable Development and International Relations; Instituto de Ecologia y Biodiversidad; International Forestry Students' Association; Loyola-ICAM College of Engineering and Technology; National Trust for Nature Conservation; National University of Salta; Research and Development Centre, Népal; Programme BIOTA/FAPESP – Institut virtuel pour la biodiversité; Syringa Institute; Third World Network; Université d'Aix-Marseille; Université de Hong Kong; Uganda Environmental Education Foundation; Université nationale de General Sarmiento; Université de Canberra; Université de Dar es-salaam; Université d'Édimbourg; Université de Tartu.

III. Vérification des pouvoirs des représentants

15. Conformément à l'article 13 du règlement intérieur, le Bureau, assisté du secrétariat, a examiné les pouvoirs des représentants des membres de la Plateforme participant à la session en cours. Le Bureau a déterminé que les pouvoirs des représentants des 82 membres de la Plateforme visés ci-après, qui avaient été conférés soit par les chefs d'État ou de gouvernement soit par les ministres des affaires étrangères, ou en leur nom, comme le prescrit l'article 12, étaient en bonne et due forme : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, États-Unis d'Amérique, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grenade, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République de

Corée, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Swaziland, Togo, Turquie, Uruguay, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

16. Les représentants des 12 autres membres de la Plateforme ont participé à la session en cours sans être munis de pouvoirs valables. Ils ont en conséquence été considérés comme des observateurs.

17. La Plénière a approuvé le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs.

IV. Rapport de la Secrétaire exécutive sur la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2014-2018

18. Présentant ce point, la Secrétaire exécutive a rappelé la décision IPBES-2/5, par laquelle la Plénière avait adopté le programme de travail pour la période allant de 2014 à 2018, et la décision IPBES-3/1, dans laquelle la Plénière fournissait des orientations supplémentaires concernant la mise en œuvre du programme de travail. Elle a ensuite rendu compte de l'exécution du programme de travail à ce jour, résumant les informations contenues dans la note correspondante du secrétariat (IPBES/4/2), y compris les progrès réalisés par rapport à chacun des quatre objectifs du programme de travail et leurs 18 produits, ainsi que les difficultés rencontrées et les enseignements tirés en 2015, deuxième année de mise en œuvre du programme de travail.

19. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Canada, de l'Éthiopie, du Ghana, du Maroc, de la Norvège, des Pays-Bas, s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne qui étaient membres de la Plateforme, et de la Suisse; de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies; ainsi que de l'organisation Future Earth, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et les services écosystémiques et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

20. Les orateurs ont remercié le Gouvernement malaisien d'avoir accueilli la présente session, ainsi que ceux qui avaient contribué à la mise en œuvre du programme de travail au cours de l'année précédente.

21. Concernant les communications, plusieurs orateurs ont fait observer que les conférences électroniques, bien qu'utiles, devraient être complétées par des rencontres face-à-face ou par d'autres moyens, étant donné les contraintes techniques auxquelles étaient confrontées certaines régions, et un intervenant a déclaré qu'une communication plus soutenue s'imposait entre le personnel du secrétariat, les groupes d'appui technique et les experts.

22. Plusieurs orateurs ont dit que l'envergure du programme de travail devrait refléter les ressources humaines et financières allouées à sa mise en œuvre. Deux orateurs ont demandé s'il était possible de transférer des fonds émanant de groupes d'appui technique bénéficiant de moyens excédentaires vers les groupes dont les moyens étaient insuffisants; un autre a déclaré que le dispositif d'appariement de la Plateforme (voir décision IPBES-3/1, première partie et annexe I) devrait tenir compte en particulier des pays en développement. Un orateur a suggéré que les contributions en nature des parties prenantes, comme par exemple l'organisation de manifestations, soient prises en compte dans le budget. Le représentant du Maroc a fait savoir que son pays était déterminé à mettre sur pied un plan de sensibilisation pour inciter les parties prenantes à contribuer au succès de l'actuel programme de travail; les représentants de Future Earth et de l'UICN ont quant à eux promis que leurs organisations continueraient d'appuyer la Plateforme.

23. Un orateur a appelé à un équilibre régional au sein du programme de bourses de recherche (voir la première partie de la décision IPBES-3/1). Deux orateurs ont indiqué que les activités de la Plateforme devraient compléter et mettre à profit les activités d'autres organismes, l'un soutenant que toutes les évaluations devraient tenir compte de l'évaluation mondiale des océans menée dans le cadre du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, et l'autre affirmant que l'élaboration des indicateurs de la Plateforme devrait prendre en compte les tentatives existantes de mise au point d'indicateurs de diversité biologique.

24. Un orateur a observé qu'il fallait réduire le laps de temps entre la prise de décisions par la Plénière et le suivi par le secrétariat de manière à laisser suffisamment de temps pour un échange de vues, un examen et une rétroaction. Un autre orateur a recommandé avec insistance que l'instauration de partenariats stratégiques pour le renforcement des capacités et l'acquisition de connaissances soit accélérée.

25. À l'issue du débat ci-dessus, le Président, mettant l'accent sur l'importance du partenariat entre la Plateforme et la Convention sur la diversité biologique, a invité le Secrétaire exécutif de la Convention, M. Braulio Ferreira de Souza Dias, à prendre la parole. M. Dias s'est félicité des évaluations menées à bien et poursuivies par la Plateforme, ainsi que d'autres produits, affirmant qu'ils étaient d'une grande importance pour les travaux menés au titre de la Convention, y compris la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et la réalisation des objectifs du Plan stratégique pour la diversité biologique et ses objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Il a instamment demandé la livraison en temps opportun du rapport de cadrage pour une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, afin de garantir qu'il contribue au suivi du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Il a également attiré l'attention sur l'élaboration de plusieurs rapports régionaux du PNUE inspirés de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, déclarant qu'ils pouvaient fournir des informations utiles pour les évaluations régionales actuellement conduites par la Plateforme (voir décision IPBES-3/1, troisième partie).

26. La Plénière a pris note des informations présentées.

V. Programme de travail de la Plateforme

27. Présentant ce point, le Président a annoncé que la Plénière était invitée à se pencher sur les deux premiers rapports d'évaluation de la Plateforme établis dans le cadre du programme de travail pour la période 2014-2018, à savoir le rapport relatif à l'évaluation thématique des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire (produit 3 a) et le rapport relatif à l'évaluation méthodologique des scénarios et des modèles de la biodiversité et des services écosystémiques (produit 3 c), y compris un résumé à l'intention des décideurs, et les différents chapitres et leurs résumés analytiques, s'agissant de chacun de ces deux rapports d'évaluation.

A. Évaluation thématique des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire

28. La Secrétaire exécutive a rappelé que, dans sa décision IPBES-2/5, la Plénière avait approuvé la réalisation d'une évaluation thématique de la pollinisation et des pollinisateurs associés à la production alimentaire (produit 3 a)). Elle a ensuite présenté le rapport d'évaluation, qui comportait les différents chapitres et leurs résumés analytiques (IPBES/4/INF/1) ainsi que le résumé à l'intention des décideurs (IPBES/4/3), et décrit la méthode suivie pour leur préparation, leur structure et les mesures à prendre pour en assurer la diffusion, ainsi que le projet d'une décision par laquelle la Plénière approuverait le résumé à l'intention des décideurs et accepterait les différents chapitres et leurs résumés analytiques. Elle a signalé que si la Plénière approuvait le résumé à l'intention des décideurs après modifications, les différents chapitres et leurs résumés analytiques seraient modifiés après la réunion en cours pour tenir compte de ces modifications.

29. M. Simon Potts, coprésident du groupe d'experts qui avait établi l'évaluation, a ensuite décrit le rapport de manière plus approfondie, soulignant qu'il présentait un large éventail d'options politiques.

30. Au cours du débat qui a suivi, les représentants des pays suivants sont intervenus sur des sujets très divers : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Chine, Danemark, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Mexique, Norvège, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse et Turquie.

31. Plusieurs participants ont insisté sur l'importance qu'il y avait à communiquer les conclusions de l'évaluation. Plusieurs ont estimé que le rapport devait reconnaître l'existence de lacunes dans les connaissances et les données, en particulier dans les pays en développement, et plusieurs ont dit qu'ils devaient indiquer explicitement dans quelle mesure les recommandations issues de l'évaluation avaient été influencées par le contexte national et régional. Une discussion prolongée s'est engagée sur la question de savoir si le rapport devait reproduire des déclarations pouvant être qualifiées de « spéculatives ». Deux participants ont fait observer que l'accès restreint aux projets de rapport et de résumé en avait limité la diffusion auprès des parties prenantes dans le cadre des préparatifs de la session en cours.

32. Plusieurs participants ont préconisé que l'on mette davantage l'accent sur les sujets suivants, y compris dans les principaux messages adressés dans le résumé : les organismes génétiquement modifiés; l'importance des cultures non alimentaires pollinisées; les pollinisateurs sauvages; les expériences régionales réussies; la surveillance à long terme; et le resserrement des liens avec d'autres

évaluations, y compris la prise en considération des pollinisateurs en tant qu'espèces prioritaires dans le cadre des mesures visant à donner suite aux décisions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

33. Au terme du débat, la Plénière a établi un groupe de contact, coprésidé par M. Alfred Apau Oteng-Yeboah (Ghana) et M. Robert Watson (Royaume-Uni), qui serait chargé d'examiner les questions soulevées et réviser en conséquence le résumé à l'intention des décideurs, pour plus ample examen par la Plénière.

34. Après que le groupe de contact a achevé ses travaux, son coprésident a fait savoir que le groupe s'était accordé sur une version révisée du résumé à l'intention des décideurs, à la suite de quoi la Plénière a approuvé le résumé et accepté les différents chapitres du rapport d'évaluation et leurs résumés analytiques. Un participant, s'exprimant au nom des pays de sa région, a relevé que même si ces pays approuvaient le résumé et ne doutaient pas de sa qualité, ils s'inquiétaient néanmoins du fait qu'il ne contenait pas de données provenant de certaines régions et que des travaux supplémentaires devaient être menés pour combler le fossé qui en résultait, notamment poursuivre les recherches ou produire des données concernant la pollinisation et les pollinisateurs associés à la production alimentaire.

B. Scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques : analyse méthodologique et proposition concernant la poursuite de l'élaboration des outils et méthodes

35. La Secrétaire exécutive a présenté le rapport d'évaluation méthodologique sur les scénarios et les modèles de la biodiversité et des services écosystémiques (produit 3 c)), qui comportait les différents chapitres et leurs résumés analytiques (IPBES/4/INF/3) ainsi que le résumé à l'intention des décideurs (IPBES/4/4), et décrit la méthode suivie pour sa préparation (voir IPBES/4/INF/4), sa structure et les mesures prévues pour en assurer la diffusion, ainsi que le projet d'une décision par laquelle la Plénière approuverait le résumé à l'intention des décideurs et accepterait les chapitres et leurs résumés analytiques. Elle a également appelé l'attention sur le document IPBES/4/5, proposant un cadre pour la poursuite de l'élaboration d'outils et de méthodes pour les scénarios et les modèles, y compris des dispositions institutionnelles, un calendrier des travaux et un budget.

36. M. Simon Ferrier, Coprésident du groupe d'experts qui avait établi l'évaluation, a ensuite décrit le rapport et son résumé de manière plus approfondie, en s'attardant sur quelques-unes des principales conclusions et des orientations correspondantes.

37. Au cours du débat qui a suivi, les représentants des pays suivants ainsi que le représentant de Future Earth, sont intervenus sur des sujets très divers : Australie, Bélarus, Belgique, Brésil, Canada, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Indonésie, Japon, Maroc, Norvège, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

38. Le rapport a été généralement bien accueilli et ses auteurs loués. Un certain nombre de participants ont demandé quel serait le meilleur moyen de s'en servir pour éclairer les évaluations régionales et mondiales et quelles pourraient être les ressources disponibles à cette fin. Plusieurs participants ont dit craindre que le rapport ne soit trop technique pour certains usagers et ils ont proposé, pour surmonter cette difficulté, qu'ils indiquent quels scénarios et modèles pouvaient être utiles à quels usagers, y compris les décideurs et les personnes impliquées dans la préparation des évaluations régionales et mondiales.

39. Plusieurs participants ont relevé que le rapport devait indiquer explicitement l'importance de l'échelle et du contexte dans l'examen des orientations et des exemples et l'un d'eux a ajouté que davantage d'exemples généraux de facteurs de changement directs et indirects étaient nécessaires. Plusieurs participants ont estimé que certaines orientations étaient trop prescriptives; l'un d'eux a déclaré qu'il devrait y avoir plus d'informations sur les scénarios et les modèles de l'évaluation des services écosystémiques tandis qu'un autre se demandait si les orientations concernant les scénarios et la modélisation seraient d'une grande utilité si elles ne paraissaient que dans un nombre relativement inaccessible de publications revues par des pairs.

40. Au terme du débat, la Plénière a établi un groupe de contact, coprésidé par M. Asghar Mohammadi Fazel (République islamique d'Iran) et M. Ivar Andreas Baste (Norvège), qui serait chargé d'examiner les questions soulevées et réviser en conséquence le résumé à l'intention des décideurs, pour plus ample examen par la Plénière.

C. Travaux concernant le renforcement des capacités

41. Présentant ce sous-point, la Secrétaire exécutive a rappelé que, dans sa décision IPBES-3/1, la Plénière avait approuvé une liste des besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités de la Plateforme et prié l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités de veiller à ce que ces besoins soient pris en compte; avait prié l'équipe spéciale d'achever l'exécution pilote du projet de programme de bourses, d'échanges et de formation et de lui adresser des recommandations aux fins du perfectionnement du programme à sa quatrième session; et avait demandé au Bureau, avec le concours de l'équipe spéciale, d'organiser le premier forum sur le renforcement des capacités de la Plateforme réunissant des représentants des sources traditionnelles et potentielles de financement au cours du deuxième semestre de 2015, par voie d'un appel à manifestation d'intérêt. Le document IPBES/4/6, sur le renforcement des capacités, et le document IPBES/4/INF/5, contenant des informations générales sur les travaux qui avaient été entrepris concernant les produits 1 a) et 1 b) du programme de travail, avaient été élaborés afin d'aider la Plénière à examiner ce sous-point. La Secrétaire exécutive a fait rapport sur les progrès accomplis à ce jour concernant le pilotage du projet de plan de renforcement des capacités pour le programme de travail, la mise en correspondance des besoins et des ressources ainsi que les manifestations passées et prévues. Elle a également attiré l'attention sur un projet de décision pour examen par la Plénière, qui viserait à poursuivre les activités dans le cadre des produits 1 a) et 1 b).

42. Après cette présentation, un participant a déclaré qu'une approche stratégique et une planification minutieuse seraient nécessaires afin d'attirer les donateurs au deuxième forum envisagé sur le renforcement des capacités et d'assurer la réussite de ce dernier, ajoutant qu'un renforcement des capacités était nécessaire au niveau des auteurs ainsi que des décideurs.

43. Au terme du débat, la Plénière a décidé que le groupe de contact créé selon les modalités indiquées au paragraphe 40 ci-dessus examinerait plus avant cette question.

D. Travaux concernant les systèmes de savoirs autochtones et locaux

44. Présentant ce sous-point, la Secrétaire exécutive a rappelé que, dans sa décision IPBES-2/5, la Plénière avait prié le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau de mettre au point, pour examen par la Plénière à sa quatrième session, un projet de procédures et de méthodes pour tirer parti des systèmes de savoirs autochtones et locaux (produit 1 c) du programme de travail pour la période 2014-2018) et avait prié le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau d'établir, avec l'appui de l'équipe spéciale à durée déterminée sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux, un fichier et un réseau de spécialistes ainsi qu'un mécanisme participatif pour la collaboration avec les détenteurs des divers systèmes de savoirs autochtones et locaux. Elle a également rappelé que, dans sa décision IPBES-3/1, la Plénière avait décidé de continuer à diriger l'élaboration des orientations préliminaires concernant les méthodes et procédures permettant de tirer parti des savoirs autochtones et locaux dans les évaluations thématiques et régionales.

45. Complétant les informations fournies dans les documents IPBES/4/7 et IPBES/4/INF/6 sur les travaux de l'équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux, elle a rendu compte des progrès accomplis à ce jour, en particulier concernant l'organisation d'ateliers de dialogue visant à faciliter la contribution des systèmes de savoirs autochtones et locaux aux évaluations de la Plateforme, l'élaboration d'un projet de série de méthodes et de procédures pour tirer parti des systèmes de savoirs autochtones et locaux, l'établissement d'un fichier des détenteurs et des experts des savoirs autochtones et locaux et la mise en place d'un mécanisme participatif pour tirer parti des divers systèmes de savoirs autochtones et locaux. Elle a attiré l'attention sur le projet de décision pour examen par la Plénière, qui prendrait note des progrès accomplis dans le pilotage des procédures spécifiques concernant les savoirs autochtones et locaux et prévoirait la poursuite de ce pilotage et d'autres activités dans le cadre du produit 1 c) du programme de travail.

46. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, des États-Unis d'Amérique, du Japon, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Suisse et de l'Union européenne.

47. De nombreux participants ont salué les travaux de la Plateforme concernant les systèmes de savoirs autochtones et locaux. Plusieurs participants ont indiqué qu'il était nécessaire d'apporter des éclaircissements sur les méthodes et les procédures, en particulier concernant le mécanisme participatif et la procédure de nomination pour le fichier d'experts. Un participant a demandé que les documents tels que celui paru sous la cote IPBES/4/INF/6 soient diffusés suffisamment à l'avance pour permettre un examen adéquat de leur contenu.

48. Un participant a déclaré que la liste des experts désignés devrait constituer le fichier et que la consultation des experts inscrits au fichier ne devrait pas être une obligation; un autre participant a soutenu que des personnes, plutôt que leurs organisations ou institutions hôtes, devraient avoir la possibilité de se porter candidats.
49. Un participant a rappelé qu'il était important de reconnaître que, même si des détenteurs de savoirs autochtones et locaux étaient représentés dans la Plateforme, cette dernière était principalement fondée sur des données scientifiques.
50. Un participant a indiqué que les termes « populations autochtones et communautés locales et/ou experts » devraient être remplacés dans l'ensemble du document par les termes « experts des savoirs autochtones et locaux, y compris les détenteurs de savoirs issus des populations autochtones et des communautés locales ».
51. Au terme du débat, la Plénière a décidé que le groupe de contact créé selon les modalités indiquées au paragraphe 33 ci-dessus devrait examiner plus avant cette question.

E. Rapport de cadrage pour une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques

52. Présentant ce sous-point, un membre du Groupe d'experts multidisciplinaire a rappelé que dans sa décision IPBES-3/1, la Plénière avait approuvé l'élaboration d'un processus de cadrage d'une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques que la Plénière examinerait à sa quatrième session, et convenu d'examiner, à la même session, la possibilité de réaliser une évaluation régionale pour la haute mer. Il a ensuite résumé le processus de cadrage (IPBES/4/8 et IPBES/4/INF/8), en soulignant les principaux faits ayant conduit à l'établissement d'un rapport de cadrage, au choix des principaux éléments du rapport et à son bien-fondé et à son utilité.
53. La Plénière a été invitée à approuver la réalisation d'une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme en vue de produire un rapport relatif à l'évaluation, y compris un résumé à l'intention des décideurs, qu'elle examinerait à sa septième session.
54. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, au nom des États d'Afrique, Argentine, Bolivie, Brésil, Chine, Équateur, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, au nom de l'Union européenne et de ses États membres qui étaient membres de la Plateforme, Suisse, Uruguay, ainsi que de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.
55. Nombre de participants ont fait valoir qu'il était nécessaire de veiller à ce que les travaux entrepris au titre de la Plateforme prennent en compte les travaux similaires d'autres instances et organismes et de se soucier de leur coordination. Plusieurs participants se sont exprimés sur la portée de l'évaluation envisagée, l'un d'entre eux considérant que le fait de mettre l'accent sur la haute mer ne devrait pas exclure la possibilité de réaliser une évaluation distincte sur cette question, un autre remettant en cause le bien-fondé d'entreprendre une évaluation pour établir des objectifs nationaux comme dans le cas des stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité, tandis qu'un troisième indiquait que l'évaluation proposée ne comportait pas d'éléments prospectifs, comme par exemple l'élaboration de cibles permettant de donner suite aux objectifs d'Aichi pour la biodiversité au-delà de 2020. Sur ce dernier point, un participant estimait que la prise en compte des objectifs d'Aichi ne devrait pas restreindre la portée de l'évaluation.
56. Plusieurs participants ont fait observer que le rapport était trop technique pour les décideurs; l'un d'entre eux a proposé une meilleure définition des orientations afin d'en faciliter l'appréhension tandis que d'autres demandaient que la terminologie soit mieux uniformisée, un autre encore proposant l'inclusion d'un glossaire. Plusieurs participants considéraient que l'on ne disposait pas de suffisamment de fonds pour entreprendre les activités proposées, tandis qu'un autre estimait que le document de cadrage était formulé de telle façon que l'on pourrait le considérer comme un document prescriptif.
57. Un participant proposait que l'on s'intéresse à la possibilité de faciliter le dialogue entre la science et la politique afin de compléter l'évaluation proposée.
58. De l'avis des participants, le rapport de cadrage devrait mettre un plus grand accent sur un certain nombre de sujets, notamment les savoirs autochtones et locaux, la mobilisation des ressources, les services écosystémiques, les changements climatiques, l'analyse des effets d'autres processus et institutions et les possibilités qu'ils offriraient, les données de référence s'agissant de l'importance de la

biodiversité et des services écosystémiques et des causes de cette importance ainsi que le développement d'un plan de gestion des données.

59. Au terme du débat, la Plénière a décidé que le groupe de contact créé selon les modalités indiquées au paragraphe 40 plus haut devrait examiner plus avant cette question.

F. Rapport de cadrage révisé pour une évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits

60. Présentant ce sous-point, le représentant du secrétariat a rappelé que dans sa décision IPBES-3/1, la Plénière avait demandé au groupe d'expert de remanier le rapport de cadrage pour l'évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, en se fondant sur les observations reçues à l'issue d'un examen ouvert à tous, gouvernements et parties prenantes, que la Plénière examinerait à sa quatrième session. Il a ensuite présenté le projet de rapport de cadrage, ainsi qu'un guide préliminaire sur la conceptualisation des valeurs de la biodiversité et des bienfaits de la nature pour les êtres humains, décrivant à grands traits les informations esquissées dans les documents IPBES/4/9 et IPBES/4/INF/13.

61. La Plénière a été invitée à approuver la réalisation d'une évaluation méthodologique dans le but de produire un rapport sur l'évaluation, y compris un résumé à l'intention des décideurs, qui serait examiné par la Plénière à sa sixième session.

62. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Bolivie, Botswana, Équateur, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, France, Inde, Indonésie, Japon, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Turquie et Uruguay, ainsi que des organisations suivantes : Future Earth, the International Indigenous Forum on Biodiversity and Ecosystem Services et Union internationale pour la conservation de la nature.

63. Le Gouvernement mexicain a réitéré son offre d'accueillir un groupe d'appui technique aux fins de l'évaluation méthodologique envisagée.

64. Plusieurs participants ont indiqué qu'il était nécessaire d'établir une complémentarité entre l'évaluation proposée et d'autres évaluations en cours et envisagées de la Plateforme. Un participant a fait remarquer qu'il importait d'assurer un équilibre régional s'agissant des évaluations de la Plateforme.

65. Plusieurs participants ont affirmé que le guide préliminaire pouvait être amélioré afin de mieux étayer les politiques, tandis que d'autres estimaient qu'il constituait, de plein droit, une évaluation distincte importante. Toutefois, un autre considérait que le fait de ne pas disposer actuellement d'orientations ne justifiait pas que l'on réaffecte les ressources. Un autre participant a mis en garde contre le fait d'entreprendre l'évaluation sans s'être assuré au préalable de disposer de suffisamment de ressources à cette fin. Plusieurs autres étaient d'avis qu'il fallait prendre en compte le contexte local et la diversité des cultures. Un participant a dit que l'évaluation devrait s'intéresser aux moyens de jeter des ponts entre différentes valeurs, tandis qu'un autre pensait qu'elle devrait faire une part à la documentation relative à l'utilité de la biodiversité et des services écosystémiques pour la vie.

66. D'autres propositions ont été formulées à titre individuel, dans le but déclaré de renforcer l'élément science sociale, de mieux traiter la question de la non prise en compte de la nature et d'indiquer que certaines valeurs ne devraient souffrir aucun compromis. Un participant a indiqué qu'il ressortait des documents que la Plateforme avait créé de nouvelles connaissances ou outils qui étaient en contradiction avec son cadre conceptuel.

67. Au terme du débat, la Plénière a décidé que le groupe de contact créé selon les modalités indiquées au paragraphe 33 plus haut devrait examiner plus avant cette question.

G. Rapport de cadrage pour une évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes

68. Présentant ce sous-point, le représentant du secrétariat a rappelé que dans sa décision IPBES-3/1, la Plénière avait approuvé le lancement d'un processus de cadrage, reposant essentiellement sur des méthodes virtuelles, d'une évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes et de la lutte contre leur prolifération, dans le but de produire un rapport de cadrage, que la Plénière examinerait à sa quatrième session. Il a ensuite présenté le rapport de cadrage en décrivant à grands traits les informations figurant dans les documents IPBES/4/10 et IPBES/4/INF/12.

La Plénière a été invitée à approuver la réalisation de l'évaluation thématique, qu'elle examinerait à sa septième session.

69. Au cours du débat qui a suivi, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Allemagne, Brésil, Équateur, États-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Inde, Indonésie, Japon, Maroc, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande et Soudan.

70. Un certain nombre de participants ont indiqué qu'il était nécessaire d'éviter que d'autres initiatives fassent double emploi et de veiller à ce que leurs conclusions pertinentes figurent dans les évaluations thématiques. Plusieurs participants se sont exprimés sur la portée du rapport de cadrage, proposant que la question des espèces envahissantes figure dans les évaluations mondiales ou thématiques et que la portée en soit définie conformément à la définition des espèces exotiques envahissantes figurant dans la Convention sur la diversité biologique, aux fins de clarté. Deux participants ont déclaré qu'une évaluation des espèces exotiques marines envahissantes devrait figurer.

71. Plusieurs participants ont proposé des thèmes ou domaines d'intérêt supplémentaires qui pourraient figurer dans l'évaluation, comme par exemple l'analyse des outils d'appui éventuels; le rôle des agents de santé et formés à l'épidémiologie parmi les parties prenantes compétentes; les moyens de coexister avec les espèces exotiques envahissantes que l'on ne pourrait éradiquer; les espèces dont on estimait qu'elles pourraient devenir envahissantes du fait de la modification des aires de répartition sous l'effet des changements climatiques; la prise en compte des pays d'origine des espèces exotiques envahissantes; et les outils nécessaires pour s'attaquer aux espèces exotiques envahissantes.

72. Plusieurs participants ont formulé des observations sur les orientations nécessaires pour agir au niveau national et à d'autres niveaux, notamment l'approfondissement de l'analyse des espèces envahissantes au niveau national; la nécessité d'insister davantage sur la prévention plutôt que sur les mesures correctives; le renforcement des directives concernant la gestion des risques; l'affirmation d'un soutien à l'élaboration de stratégies nationales sur les espèces exotiques envahissantes; la prise en compte de la compréhension, par les décideurs, des voies de propagation de ces espèces; et des études de cas utiles à l'élaboration des politiques et des législations.

73. Au terme du débat, la Plénière a décidé que le groupe de contact créé selon les modalités indiquées au paragraphe 33 plus haut devrait examiner plus avant cette question.

H. Rapport de cadrage pour une évaluation thématique de l'utilisation durable de la biodiversité

74. Présentant ce sous point, le représentant du secrétariat a rappelé que dans sa décision IPBES-3/1, la Plénière avait approuvé le lancement du processus de cadrage, reposant essentiellement sur des méthodes virtuelles, d'une évaluation thématique de l'utilisation durable de la biodiversité dans le but de produire un rapport de cadrage, que la Plénière examinerait à sa quatrième session. Il a ensuite présenté le rapport de cadrage, décrivant à grands traits les informations figurant dans les documents IPBES/4/11 et IPBES/4/INF/12. La Plénière a été invitée à approuver la réalisation de l'évaluation thématique, qu'elle examinerait à sa septième session.

75. Au cours du débat qui a suivi, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Afrique du Sud (au nom des États d'Afrique), Allemagne, Belgique, Bolivie, Brésil, Équateur, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, France, Guatemala, Inde, Japon, Mexique, Norvège, Pakistan et Uruguay.

76. Plusieurs participants ont indiqué que l'évaluation thématique devrait être harmonisée avec d'autres évaluations et initiatives mondiales pertinentes. Plusieurs participants ont proposé de revoir le titre de l'évaluation envisagée, l'un d'entre eux demandant que les termes « utilisation durable » et « développement durable » soient systématiquement utilisés dans le rapport.

77. Plusieurs participants étaient d'avis qu'il conviendrait de mettre l'accent sur les écosystèmes et pas seulement sur les espèces, tandis qu'un autre estimait qu'il était nécessaire de revenir à la méthode thématique initiale des catégories. Deux participants suggéraient de reporter l'évaluation envisagée au programme de travail suivant en raison du manque de ressources financières et humaines. Il a également été proposé d'insister davantage sur les services écosystémiques, les bonnes pratiques et les enseignements tirés et le volet « demande » de l'utilisation durable. Un autre participant considérait que la portée du document était trop vaste, tandis qu'un autre pensait que le fait d'en limiter la portée aux espèces sauvages excluait une grande partie de l'agrobiodiversité. De l'avis d'un participant, une interaction en face à face aurait été bénéfique pour l'élaboration finale du rapport de cadrage; un autre demandait que l'on se penche sur la poursuite de son élaboration et les orientations concernant les indicateurs, compte tenu des lacunes en matière de données disponibles en différents points du globe.

78. Au terme du débat, la Plénière a décidé que le groupe de contact créé selon les modalités indiquées au paragraphe 40 plus haut devrait examiner plus avant cette question.

I. Travaux sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques

79. Présentant ce sous-point, le représentant du secrétariat a rappelé que dans la décision IPBES-3/1, la Plénière avait demandé qu'un catalogue et des orientations préliminaires sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques soient soumis pour examen et que des travaux en vue d'établir le catalogue soient entrepris; elle avait également demandé que soient élaborées plus avant, comme indiqué dans la décision IPBES-2/5, des orientations sur les moyens d'encourager et de stimuler la mise au point des outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques dans le contexte de la Plateforme, pour qu'elle les examine à sa quatrième session. Il a ensuite fait état des progrès accomplis dans l'application de la décision, exposant schématiquement les informations figurant dans les documents IPBES/4/12 et IPBES/4/INF/14. Dans le projet de décision sur la question, la Plénière approuverait la structure de gouvernance proposée pour le catalogue des outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques et la prorogation du mandat du groupe d'experts sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques jusqu'à la fin du premier programme de travail et prierait le Groupe d'experts multidisciplinaire de présenter à la Plénière, à sa cinquième session, un rapport sur les progrès accomplis en ce qui concerne le catalogue en ligne.

80. Au cours du débat qui a suivi, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Belgique, États-Unis d'Amérique, France, Japon et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

81. Plusieurs participants ont réaffirmé que les activités proposées devraient cadrer avec le financement disponible. Un participant a fait observer que le catalogue devrait être publié et mis à l'essai avant que l'on ne prenne de décision sur la structure de gouvernance, et un autre a demandé des précisions au sujet de son utilisation. Un participant a souligné que l'équipe spéciale devrait être intégrée de manière plus judicieuse aux autres évaluations et travaux de la Plateforme sur le renforcement des capacités, et un autre a exprimé des réserves au sujet de la prorogation du mandat du groupe d'experts.

82. Au terme du débat, la Plénière a décidé que le groupe de contact créé selon les modalités indiquées au paragraphe 40 ci-dessus devrait examiner plus avant cette question.

J. Résultats des travaux des groupes de contact sur le programme de travail de la Plateforme

83. Après que les groupes de travail ont achevé leurs travaux, leurs coprésidents ont rendu compte des délibérations, affirmant que les groupes s'étaient accordés sur un projet de décision et des versions révisées des textes concernant les questions qu'ils avaient été priés d'examiner pour examen par la Plénière. Le projet de décision figurait dans le document L.5 et les textes révisés dans les documents IPBES/4/L.2, IPBES/4/L.3, IPBES/4/L.4, IPBES/4/L.8, IPBES/4/L.10 et IPBES/4/L.11, qui constitueraient des annexes à ladite décision.

VI. Arrangements financiers et budgétaires pour la Plateforme : budget et dépenses pour la période 2014-2018, y compris le rapport sur le financement des experts et des participants aux réunions

84. Présentant ce point, le Président a remercié les pays qui avaient déjà contribué au Fonds d'affectation spéciale qui avait, selon lui, permis à la Plateforme de s'acquitter jusqu'ici de la mission qui lui est dévolue et de réaliser autant de choses en si peu de temps. Il a également remercié les nombreux experts qui avaient consacré librement leur temps parce qu'ils étaient convaincus de l'importance de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

85. La Secrétaire exécutive a rappelé que dans sa décision IPBES-3/2 relative aux dispositions financières et budgétaires, la Plénière avait invité les gouvernements, les organismes des Nations Unies, le Fonds pour l'environnement mondial, d'autres organisations intergouvernementales et d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé et les fondations, à annoncer et à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale ainsi qu'à apporter des contributions en nature, pour appuyer les activités de la Plateforme; avait prié la Secrétaire exécutive, agissant sous la direction du

Bureau, de lui faire rapport à sa quatrième session sur les dépenses pour l'exercice biennal 2014-2015; et avait également prié la Secrétaire exécutive, agissant en consultation avec le Bureau, de lui présenter à sa quatrième session un rapport contenant les pratiques suivies dans les organisations multilatérales sur l'environnement, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et d'autres instances compétentes pour ce qui est du financement de la participation des experts et d'autres personnes aux réunions. Elle a également rendu compte de l'état du Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme et de la mise en œuvre du programme de travail au regard du budget, exposant schématiquement les informations figurant dans les notes du secrétariat (IPBES/4/13 et IPBES/4/13/Add.1). La Plénière a été invitée à examiner les annonces de contributions et les contributions versées au Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme. Elle a également été invitée à adopter le budget pour l'exercice biennal 2016-2017 et à prendre note des projets de budget pour 2018 et 2019, notant qu'ils nécessiteraient d'être encore revus avant d'être adoptés.

86. Au cours du débat qui a suivi, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Argentine, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Équateur, Éthiopie, France, Guatemala, Japon, Mexique, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne d'Irlande du Nord, Suède, Suisse et Uruguay.

87. Un certain nombre de participants ont fourni des informations sur les contributions de leurs pays au Fonds d'affectation spéciale et les contributions en nature. Les représentants de la Belgique, de la France, du Japon, de la Norvège, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède ont pris l'engagement de fournir un appui financier supplémentaire, tandis que d'autres représentants ont indiqué qu'un appui financier ou en nature supplémentaire serait fourni prochainement. Plusieurs participants se sont exprimés sur le classement par ordre de priorité des rubriques pour l'affectation des crédits, indiquant qu'il conviendrait d'accorder la priorité à l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques. De l'avis de certains participants, il était nécessaire de débattre plus avant de la mobilisation des ressources et des moyens de réaliser des gains d'efficacité. Plusieurs participants ont déclaré que les sessions de la Plénière devraient se tenir tous les deux ans, et non chaque année, afin de disposer de plus de temps pour la mise en œuvre du programme de travail.

88. Au terme du débat, la Plénière a établi un groupe de contact, coprésidé par M. Leonel Sierralta Jara (Chili) et M. Spencer Thomas (Grenade), qui serait chargé d'examiner plus avant le budget et les dépenses pour 2014-2018.

89. Après que le groupe de contact a achevé ses travaux, son coprésident a rendu compte des délibérations, déclarant que le groupe s'était accordé sur un projet de décision qu'il soumettrait à la Plénière pour examen. La décision figurait dans les documents portant les cotes IPBES/4/L.5 et IPBES/4/L.12.

VII. Règles et procédures régissant le fonctionnement de la Plateforme

A. Nomination et sélection des membres du Bureau

90. Conformément au règlement intérieur de ses sessions, la Plénière a élu les membres ci-après du Bureau dont le mandat commencerait à la clôture de la session en cours :

États d'Afrique :

Vice-Président : M. Alfred Apau Oteng-Yeboah (Ghana)*

Membre du Bureau : M. Fundisile Goodman Mketeni (Afrique du Sud)*

Suppléant : Mr. Larbi Sbaï (Maroc)

États d'Asie-Pacifique :

Vice-Président : M. Asghar Mohammadi Fazel (République islamique d'Iran)*

Membre du Bureau : M. Youngbae Suh (République de Corée)

Suppléants : Mme Ratna Kusama Sari (Indonésie) et M. Zhiyun Ouyang (Chine)

États d'Europe orientale :

Vice-Président : Mme Senka Barudanović (Bosnie-Herzégovine)*

Membre du Bureau : M. Rashad Allahverdiyev (Azerbaïdjan)

Suppléant : M. Adem Bilgin (Turquie)*

États d'Amérique latine et des Caraïbes :

Vice-Président : M. Spencer Linus Thomas (Grenade)*
 Membre du Bureau : M. Diego Pacheco Balanza (Bolivie)
 Suppléant du Vice-Président : Mme Lourdes Coya (Cuba)
 Suppléant du membre du Bureau : Mme Carmen Roldán Chacón (Costa Rica)

États d'Europe occidentale et autres États :

Président : M. Robert T. Watson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)*

Membre du Bureau : M. Ivar Andreas Baste (Norvège)*

Les membres dont le nom est suivi d'un astérisque sont des membres en exercice du Bureau qui ont été réélus.

91. Après l'élection des nouveaux membres du Bureau, le représentant d'un État membre a demandé au Bureau et au secrétariat de travailler de manière transparente et d'élaborer une proposition concernant une stratégie de mobilisation des fonds afin de renforcer la gouvernance de la Plateforme.

B. Procédures d'élaboration des produits de la Plateforme

92. Présentant ce sous-point, la Secrétaire exécutive a attiré l'attention sur deux nouvelles procédures envisagées dont la Plénière était saisie pour approbation, à savoir, la procédure visant à corriger les déséquilibres au sein des groupes d'experts chargés de mettre en œuvre le programme de travail de la Plateforme (IPBES/4/15, annexe); et les méthodes et procédures pour tirer parti des systèmes de savoirs autochtones et locaux (IPBES/4/7, annexe).

93. Au cours du débat qui a suivi, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Brésil, Japon, Pays-Bas, au nom des États membres de l'Union européenne qui étaient aussi membres de la Plateforme, et Suisse.

94. Il a été suggéré que, dans l'éventualité où il y aurait des lacunes dans les compétences techniques et la représentativité géographique des experts contribuant au programme de travail, les gouvernements et les parties prenantes concernées soient invités à désigner de nouveaux experts pour combler ces lacunes. Des éclaircissements ont été demandés au sujet des obligations financières des gouvernements et des organisations désignant des experts. Enfin, un participant a fait observer que le règlement intérieur devrait prévoir une procédure d'objection à la désignation d'un expert particulier.

95. Au terme du débat, la Plénière a décidé que le groupe de contact créé selon les modalités indiquées ci-dessus au paragraphe 33 examinerait plus avant cette question.

C. Procédure d'examen de la Plateforme

96. Présentant ce sous-point, la Secrétaire exécutive a appelé l'attention sur le projet de cadre de référence pour l'examen de la Plateforme (IPBES/4/16), préparé par le Groupe d'experts multidisciplinaire comme suite à la décision IPBES-2/5. Le Groupe proposait deux examens : un examen à mi-parcours, dont les conclusions seraient soumises à la Plénière pour examen à sa cinquième session, en 2017; et un examen final visant à faciliter l'élaboration du deuxième programme de travail de la Plateforme, pour examen par la Plénière à sa sixième session, en 2018.

97. La Plénière souhaiterait peut-être envisager d'inviter le Conseil international pour la science à choisir, en collaboration avec le Conseil international des sciences sociales, un organisme d'examen indépendant qui serait chargé de l'examen à mi-parcours et de l'examen final, et le convier à administrer cet organe et à demander au Groupe d'experts multidisciplinaire et au Bureau de réaliser, avec l'appui du secrétariat, un examen à mi-parcours et un examen final internes.

98. Au cours du débat qui a suivi, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Brésil, États-Unis d'Amérique, Japon, Pays-Bas, au nom des États membres de l'Union européenne qui étaient membres de la Plateforme, et Suisse.

99. Plusieurs participants ont suggéré que la portée de l'examen soit élargie aux décideurs et qu'elle inclue l'efficacité de la Plateforme en tant qu'interface science-politique, mais qu'elle exclue la qualité scientifique de ses produits, ceux-ci étant déjà soumis à d'autres procédures d'examen. Un participant a préconisé une meilleure allocation des ressources pour financer la participation de l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours aux sessions de la Plénière.

100. Les participants ont ensuite débattu longuement de la fréquence des examens; de la question de savoir s'il convenait de privilégier les examens internes ou externes, ou les deux; et du choix des

examens à effectuer en interne ou à l'extérieur. Un participant a également demandé des éclaircissements concernant les objectifs des examens internes et externes, respectivement.

101. Plusieurs participants ont exprimé leur désaccord avec la proposition tendant à verser des honoraires aux évaluateurs externes, l'un d'eux faisant observer qu'une telle pratique pourrait créer des conflits d'intérêt et un autre proposant que l'on y préfère la délivrance d'un certificat. Un participant a signalé qu'aux fins de l'examen de la Plateforme, il importait que les gouvernements aient à leur disposition une voie de communication claire pour soumettre leurs vues.

102. Au terme du débat, la Plénière a décidé que le groupe de contact créé selon les modalités indiquées ci-dessus au paragraphe 40 examinerait plus avant cette question.

D. Politique et procédures d'admission des observateurs

103. Présentant ce sous-point, la Secrétaire exécutive a appelé l'attention sur un projet de politique et de procédures d'admission des observateurs (IPBES/4/17), que la Plénière avait examinée à ses première, deuxième et troisième sessions, ajoutant que la Plénière souhaiterait peut-être adopter ces procédures, en se concentrant sur les paragraphes 14 et 16, qui avaient fait l'objet d'un désaccord lors de précédentes sessions et qui, en conséquence, étaient restés entre crochets.

104. Après cette introduction, des vues divergentes ont été exprimées au sujet du degré d'accord requis pour empêcher l'admission d'un observateur aux sessions de la Plénière. Un participant a soutenu que toute objection à la participation d'un observateur requière l'appui d'au moins un tiers des membres présents, conformément à la pratique couramment suivie pour les accords multilatéraux sur l'environnement, tandis qu'un autre a déclaré que toute objection devait être prise par consensus.

105. La Plénière a décidé que la procédure provisoire d'admission des observateurs aux sessions de la Plénière, énoncée au paragraphe 22 du rapport de la première session de la Plénière et appliquée à ses deuxième, troisième et quatrième sessions, serait appliquée à sa cinquième session. La Plénière a également décidé qu'elle examinerait plus avant, à sa cinquième session, le projet de politique et procédures d'admission des observateurs.

E. Résultats des travaux des groupes de contact sur les règles et procédures régissant le fonctionnement et l'examen de la Plateforme

106. Après que les groupes de contact ont achevé leurs travaux, leurs coprésidents ont rendu compte de leurs délibérations, affirmant qu'ils s'étaient accordés sur un projet de décision et des versions révisées des documents concernant les questions qu'ils avaient été priés d'examiner pour examen par la Plénière. Le projet de décision figurait dans le document paru sous la cote L.5 et les documents révisés dans les documents portant la cote IPBES/4/L.6, IPBES/4/L.7 et IPBES/4/L.9.

VIII. Communication, association des parties prenantes et partenariats stratégiques

107. Présentant ce point, la Secrétaire exécutive a rendu compte des activités entreprises en ce qui concerne la communication, l'association des parties prenantes et les partenariats stratégiques, conformément à la décision IPBES-3/4, ébauchant les informations figurant dans les notes pertinentes du secrétariat (IPBES/4/18, IPBES/4/INF/15 et IPBES/4/INF/16. La Plénière souhaiterait peut-être approuver un partenariat stratégique entre le réseau ouvert de parties prenantes et la Plateforme, sur la base des éléments d'un mémorandum régissant la coopération entre la Plateforme et le réseau.

108. Au terme du débat, la Plénière a décidé que le groupe de contact créé selon les modalités indiquées ci-dessus au paragraphe 33 examinerait plus avant cette question.

109. Après que le groupe de contact a achevé ses travaux, son coprésident a rendu compte de ses délibérations, affirmant que le groupe s'était accordé sur le projet de décision pour examen par la Plénière, qui figurait dans le document paru sous la cote L.5.

IX. Arrangements institutionnels : arrangements concernant les partenariats de collaboration des Nations Unies pour les travaux de la Plateforme et de son secrétariat

110. Présentant ce point, la Secrétaire exécutive a rappelé que, dans sa décision IPBES-2/8, la Plénière avait approuvé la conclusion d'un accord de partenariat de collaboration entre la Plateforme et le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme des Nations Unies pour le

développement (PNUD). Elle a appelé l'attention sur un rapport (IPBES/4/INF/19) fournissant des informations sur les mesures prises par ces quatre organisations à l'appui de la Plateforme et de son programme de travail. Le représentant du PNUD a ensuite présenté d'autres informations sur les contributions techniques et programmatiques de ces quatre organisations à la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme pour la période 2014-2018.

X. Ordre du jour provisoire, date et lieu des futures sessions de la Plénière

111. La Plénière a décidé que le secrétariat, agissant en collaboration avec le Bureau, élaborerait l'ordre du jour provisoire de la cinquième session de la Plénière et que le Bureau déciderait des dates et du lieu de la session. Les gouvernements en mesure d'accueillir la session ont été invités à présenter des offres en ce sens au secrétariat.

XI. Adoption des décisions et du rapport de la session

112. La Plénière a adopté les décisions IPBES-4/1 à IPBES-4/5, telles qu'elles sont reproduites dans l'annexe au présent rapport, sur la base d'un projet de décision figurant dans le document IPBES-4/L.5, tel que modifié oralement, et des textes figurant dans le document IPBES-4/L.2 à L.6 tels que modifiés oralement, L.7, L.8 tels que modifiés oralement, L.9, L.10 et L.11 tels que modifiés oralement et L.12.

113. La Plénière a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport figurant dans le document IPBES/4/L.1, tel que modifié oralement, étant entendu que le secrétariat en établirait la version définitive sous la supervision du Bureau.

114. Lors de l'adoption de la décision IPBES-4/1, un participant, appuyé par un autre, a déclaré qu'il fallait améliorer les versions françaises des résumés à l'intention des décideurs de l'évaluation méthodologique des scénarios et des modèles de la biodiversité et des services écosystémiques et de l'évaluation thématique des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire. Il a suggéré que les États membres francophones soumettent leurs observations à ce sujet au secrétariat. Un autre membre a proposé que les versions anglaises des deux résumés soient considérées comme les versions originales et que les membres de la Plateforme aient la possibilité de soumettre leurs observations sur les versions dans les autres cinq langues afin d'assurer leur conformité avec la version anglaise.

115. Un autre participant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a fait observer que l'examen de l'efficacité et des fonctions de la Plateforme prévu à la section VII de la décision IPBES-4/1 devrait englober tous les aspects de la Plateforme, en s'intéressant tout particulièrement aux procédures régissant les conflits d'intérêt.

XII. Clôture de la session

116. Après les échanges de courtoisie d'usage, le Président a prononcé la clôture de la session le 28 février 2016 à 13 h 45.

Annexe

Décisions adoptées par la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à sa quatrième session

IPBES-4/1 : Programme de travail de la Plateforme

IPBES-4/2 : Dispositions financières et budgétaires

IPBES-4/3 : Procédures d'établissement des produits de la Plateforme

IPBES-4/4 : Communication, association des parties prenantes et partenariats
stratégiques

IPBES-4/5 : Ordre du jour provisoire, dates et lieu de la cinquième session de la Plénière

IPBES-4/1 : Programme de travail de la Plateforme

La Plénière,

Accueillant avec satisfaction le rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2014-2018¹, qui fait état des enseignements tirés et des difficultés rencontrées durant la deuxième année de mise en œuvre,

Reconnaissant les contributions remarquables apportées à ce jour par tous les experts à la mise en œuvre du programme de travail et les remerciant pour leur indéfectible engagement,

Décide de poursuivre la mise en œuvre du programme de travail conformément aux décisions énoncées ci-après et au budget approuvé figurant dans la décision IPBES-4/2;

I

Renforcement des capacités

1. *Demande* à l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités de poursuivre le pilotage du projet de programme de bourses, d'échanges et de formation², de présenter un rapport sur les progrès accomplis et de faire des recommandations pour son perfectionnement à la Plénière, à sa cinquième session;

2. *Demande également* à l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités de poursuivre le pilotage du modèle expérimental de dispositif de mise en adéquation³, y compris les éléments en ligne accueillis sur le portail Web du réseau sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques (BES/Net), en collaboration avec les partenaires stratégiques représentant à la fois des exécutants et des sources de financement traditionnelles et potentielles, de présenter un rapport sur les progrès accomplis et de faire des recommandations aux fins du perfectionnement et de la mise en œuvre du dispositif de mise en adéquation à la Plénière, à sa cinquième session;

3. *Demande en outre* à l'équipe spéciale d'accorder une priorité accrue à la liste des besoins en matière de renforcement des capacités⁴, et notamment aux besoins les plus importants et les plus urgents, en vue de la mise en œuvre du premier programme de travail de la Plateforme;

4. *Prend note* des enseignements tirés du premier forum sur le renforcement des capacités de la Plateforme et demande au Bureau, avec l'appui du secrétariat et de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités et de son groupe d'appui technique, d'organiser un deuxième forum au cours du deuxième semestre 2016 avec les représentants des exécutants et des sources de financement traditionnelles et potentielles, et demande l'établissement d'un rapport présentant les résultats du forum pour examen par la Plénière, à sa cinquième session;

II

Base de connaissances

1. *Prend note* des progrès accomplis dans le processus pilote des ateliers de dialogue visant à mobiliser les savoirs autochtones et locaux et demande la poursuite de ce processus dans le cadre de l'établissement d'évaluations, afin d'examiner la méthodologie employée jusqu'à présent dans l'organisation des ateliers, que la Plénière examinera à sa cinquième session;

2. *Prend note également* des progrès accomplis à ce jour dans l'établissement d'un fichier de détenteurs et d'experts des savoirs autochtones et locaux⁵ et prie instamment le Groupe d'experts multidisciplinaire de poursuivre l'établissement dudit fichier, conjointement avec l'équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux;

¹ IPBES/4/2.

² Décision IPBES-3/4, annexe II.

³ IPBES/4/6, section IV B.

⁴ Décision IPBES-3/1, annexe I.

⁵ IPBES/4/7, section III.

3. *Prend note en outre* de l'approche concernant le mécanisme participatif pour tirer parti des systèmes de savoirs autochtones et locaux⁶ et demande au Groupe d'experts multidisciplinaire, avec l'appui de l'équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux, de piloter le mécanisme, de présenter un rapport sur les progrès réalisés dans le pilotage des activités et de faire des recommandations aux fins du perfectionnement et de la mise en œuvre du mécanisme à la Plénière, à sa cinquième session;

4. *Prie* le Groupe d'experts multidisciplinaire de rendre compte à la Plénière, à sa cinquième session, des progrès accomplis et des options possibles pour intégrer les savoirs autochtones et locaux dans les produits de la Plateforme, y compris notamment les processus portant sur le consentement préalable en connaissance de cause, en tenant compte des cadres juridiques et non juridiques en place aux niveaux international, régional et national, en tant que de besoin;

5. *Prie également* l'équipe spéciale et le Groupe d'experts multidisciplinaire de continuer d'élaborer, au moyen d'un processus progressif, les approches visant l'intégration des savoirs autochtones et locaux dans la Plateforme⁷, afin qu'elles soient examinées par la Plénière à sa cinquième session;

III

Évaluations mondiales, régionales et sous-régionales

1. *Se félicite* de l'examen et de l'actualisation du guide sur la réalisation et l'intégration des évaluations à tous les niveaux⁸, et de ce que l'on projette de mettre à disposition ce guide en tant que livre électronique sur le site Internet de la Plateforme et de le mettre à jour régulièrement;

2. *Se félicite également* des progrès accomplis dans la mise en œuvre des évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques⁹;

3. *Approuve* la réalisation d'une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme¹⁰ et tel qu'esquissé dans le rapport de cadrage pour une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques figurant à l'annexe I de la présente décision, pour examen par la Plénière à sa septième session;

IV

Évaluations thématiques

1. *Approuve* le résumé à l'intention des décideurs du rapport sur l'évaluation des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire figurant à l'annexe II de la présente décision, et accepte les différents chapitres du rapport et leurs résumés analytiques¹¹;

2. *Se félicite* des progrès accomplis dans l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres¹²;

3. *Approuve* le rapport de cadrage pour une évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes et de la lutte contre leur prolifération figurant à l'annexe III de la présente décision et décide d'examiner à sa cinquième session la réalisation de cette évaluation;

4. *Se félicite* des progrès accomplis dans le cadrage de l'évaluation de l'utilisation durable de la biodiversité;

5. *Prie* le Groupe d'experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau, de poursuivre le cadrage de l'évaluation thématique de l'utilisation durable de la biodiversité initiée en

⁶ IPBES/4/7, section IV.

⁷ IPBES/4/7, annexe, section A.

⁸ IPBES/4/INF/9.

⁹ IPBES/4/INF/10.

¹⁰ Décision IPBES-2/3, annexe.

¹¹ IPBES/4/INF/1/Rev.1, qui inclut les différents chapitres et leurs résumés analytiques, reflétant le résumé à l'intention des décideurs tel qu'approuvé.

¹² IPBES/4/INF/11.

vertu de la décision IPBES-3/1, conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme,¹³ notamment en :

- a) Organisant un atelier de cadrage mettant des experts face-à-face et impliquant les parties prenantes concernées, en vue d'établir un projet révisé de rapport de cadrage pour l'évaluation qui prenne en compte la révision du titre de l'évaluation;
- b) Organisant un examen ouvert du projet révisé de rapport de cadrage par les gouvernements et les parties prenantes, qui prenne en compte le paragraphe g) de la section 3.1 des procédures d'établissement des produits de la Plateforme;
- c) Établissant une version révisée du rapport de cadrage de l'évaluation pour examen par la Plénière à sa cinquième session;

V

Évaluations méthodologiques

1. *Approuve* le résumé à l'intention des décideurs du rapport sur l'évaluation méthodologique des scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques figurant à l'annexe IV de la présente décision et *accepte* les différents chapitres du rapport et leurs résumés analytiques¹⁴;
2. *Prie* le Groupe d'experts multidisciplinaire de superviser la poursuite des travaux relatifs aux scénarios et modèles conformément au cadre de référence figurant à l'annexe V de la présente décision, et de constituer un groupe d'experts pour mener ces travaux, conformément au règlement intérieur adopté et au cadre de référence, et *prie* le Secrétaire exécutif de prendre les dispositions institutionnelles nécessaires, comme précisé dans le cadre de référence;
3. *Se félicite* de l'établissement du guide préliminaire sur la conceptualisation des valeurs de la biodiversité et des bienfaits de la nature pour les êtres humains¹⁵;
4. *Approuve* le rapport de cadrage pour une évaluation méthodologique sur les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, figurant à l'annexe VI de la présente décision, et décide d'examiner à sa cinquième session la réalisation de l'évaluation;
5. *Prie* le Groupe d'experts multidisciplinaire de nommer deux experts pour chaque évaluation de la Plateforme afin de veiller à ce que les valeurs et la détermination de la valeur soient, en collaboration avec le Groupe, intégrées de manière appropriée dans toutes les évaluations de la Plateforme;

VI

Catalogue d'outils et de méthodes d'appui à l'élaboration des politiques

1. *Prend note* des orientations concernant la poursuite des travaux relatifs aux outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques¹⁶, encourage une intégration plus poussée de ces travaux dans tous les produits du programme de travail et invite les experts, les gouvernements et les parties prenantes à proposer de tels outils et méthodes pertinents en vue de les inclure dans le catalogue d'outils et de méthodes d'appui à l'élaboration des politiques;
2. *Prie* le Groupe d'experts multidisciplinaire, avec l'appui du groupe d'experts sur les outils et méthodes :

¹³ Décision IPBES-2/3, annexe.

¹⁴ IPBES/4/INF/3, qui inclut les différents chapitres du rapport d'évaluation et leurs résumés analytiques, reflétant le résumé à l'intention des décideurs tel qu'approuvé.

¹⁵ IPBES/4/INF/13.

¹⁶ IPBES/4/12, section II.

- a) De continuer de mettre au point le catalogue en ligne d'outils et de méthodes d'appui à l'élaboration des politiques¹⁷ et de présenter aux gouvernements et aux parties prenantes un prototype du catalogue en ligne afin de le tester et de l'examiner avant la cinquième session de la Plénière;
 - b) De recenser les divers besoins des utilisateurs en ce qui concerne les outils d'appui à l'élaboration de politiques pour tous les produits concernés du programme de travail, et d'en faciliter la mise au point, selon qu'il convient;
 - c) D'entreprendre une évaluation de l'utilisation et de l'efficacité du catalogue en ligne;
3. *Prie également* le Groupe d'experts multidisciplinaire de superviser le contenu du catalogue en ligne et, en consultation avec le Bureau, de continuer de mettre au point sa gouvernance, notamment en établissant des critères et un processus transparent et ouvert pour l'inclusion des outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques présentés par les experts, les gouvernements et les parties prenantes;
 4. *Prie en outre* le Groupe d'experts multidisciplinaire de lui présenter, à sa cinquième session, un rapport sur les progrès accomplis dans l'élaboration du catalogue en ligne pour des orientations supplémentaires;
 5. *Approuve*, jusqu'à un examen plus approfondi par la Plénière à sa cinquième session, la prorogation du mandat du groupe d'experts sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques afin qu'il continue ses travaux d'élaboration du catalogue en ligne d'outils et de méthodes, qui, sur décision des présidents et après consultation du Bureau, pourraient être appuyés par un nombre limité de spécialistes et de représentants des partenaires stratégiques, dans la limite des ressources disponibles;
 6. *Note* que les activités esquissées ci-dessus exigeant des ressources seront menées sous réserve de la disponibilité de ressources;

VII

Examen indépendant

Rappelant la décision IPBES-2/5, dans laquelle la Plénière priait le Groupe d'experts multidisciplinaire de définir, en consultation avec le Bureau, une procédure pour l'examen indépendant de l'efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme,

1. *Se félicite* de la proposition de procédure pour l'examen indépendant de l'efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme¹⁸;
2. *Invite* les gouvernements et les parties prenantes à soumettre d'autres points de vue sur le projet de cadre de référence pour l'examen final figurant à l'annexe VII de la présente décision, en tenant compte de la nécessité d'intégrer les éléments internes et externes de l'examen;
3. *Prie* le Groupe d'experts multidisciplinaire de continuer d'affiner, en consultation avec le Bureau, la portée et le cadre de référence de l'examen final, compte tenu des contributions susmentionnées, pour examen par la Plénière à sa cinquième session;

VIII

Appui technique au programme de travail

1. *Se félicite* des offres de contributions en nature à l'appui de la mise en œuvre du programme de travail reçues au 27 février 2016, qui figurent dans le tableau 2 de l'annexe à la décision IPBES-4/2, et invite à soumettre, avant le 31 mars 2016, d'autres offres de contributions en nature en ce sens;
2. *Prie* le secrétariat de mettre en place, en consultation avec le Bureau et conformément au budget approuvé figurant en annexe à la décision IPBES-4/2, les dispositions institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre de l'appui technique requis pour le programme de travail.

¹⁷ IPBES/4/INF/14.

¹⁸ IPBES/4/16.

Annexe I à la décision IPBES-4/1

Rapport de cadrage pour une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques

I. Portée, limites géographiques, bien-fondé, utilité et approche méthodologique

A. Portée

1. L'évaluation mondiale donnera lieu à un examen critique de l'état des connaissances sur les interactions passées, présentes et futures éventuelles entre l'homme et la nature, à différentes échelles, en prenant en considération les différentes visions du monde et des systèmes de savoir. Elle analysera la situation, les tendances (passées et futures), les facteurs de changement directs et indirects, les valeurs¹⁹ et les interventions envisageables en ce qui concerne la nature (notamment la biodiversité et la structure et le fonctionnement des écosystèmes terrestres, d'eau douce, côtiers et marins), les bienfaits que la nature procure à l'homme (notamment les biens et services écosystémiques) et les liens d'interdépendance entre les éléments du cadre conceptuel²⁰. Elle mettra également l'accent sur les seuils, les rétroactions, la résilience de ces liens, ainsi que sur les perspectives, les synergies et les avantages et inconvénients des différentes interventions retenues. Elle analysera en outre les contributions de la biodiversité, des écosystèmes et de leurs bienfaits s'agissant d'une qualité de vie satisfaisante dans le cadre du développement durable, conformément aux objectifs de développement durable. Elle prendra en compte les synergies et les compromis inhérents à la réalisation d'objectifs multiples et les liens entre les dimensions sociale (y compris culturelle), économique et environnementale du développement durable. Cette analyse sera menée dans le cadre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, de sa Vision 2050 et des objectifs d'Aichi pour la biodiversité ainsi que des stratégies et plans d'action nationaux²¹. L'objectif de l'évaluation mondiale est de renforcer les liens entre science et politique en matière de biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes et les biens et services écosystémiques à diverses échelles spatiales, depuis le niveau local jusqu'au niveau mondial, en fournissant les connaissances et les outils politiques nécessaires aux gouvernements, au secteur privé et à la société civile pour qu'ils puissent prendre des décisions en connaissance de cause.

2. L'évaluation portera sur la situation actuelle et les tendances jusqu'en 2020 (en remontant à 50 ans plus tôt²²) et fournira des projections plausibles²³, notamment pour diverses périodes comprises entre 2020 et 2050²⁴ qui correspondent à des dates cibles associées au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et aux objectifs de développement durable. Le cadre conceptuel de la Plateforme orientera l'analyse des systèmes socioécologiques opérant à différentes échelles temporelles et spatiales. L'évaluation exploitera les données des quatre évaluations régionales ou sous-régionales de la Plateforme dont elle fera la synthèse, ainsi que d'autres évaluations pertinentes antérieures ou en cours et abordera les problèmes de portée mondiale qui ne sont pas traités dans ces évaluations, notamment les facteurs régionaux, transrégionaux et mondiaux indirects, tels que ceux ayant trait à l'économie, à la démographie, à la gouvernance, à la technologie et à la culture, entre

¹⁹ Les valeurs seront analysées en suivant les orientations énoncées dans le guide préliminaire sur les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les services écosystémiques (produit 3 d) (IPBES/4/INF/13).

²⁰ Les notions de « nature », « de bienfaits de la nature pour l'homme » et de « bonne qualité de vie » correspondent aux catégories globales définies dans le cadre conceptuel de la Plateforme (décision IPBES-2/4) et le glossaire correspondant (voir Dias *et al.* (2015), « The IPBES conceptual framework – connecting nature with people, Current Opinion in Environmental Sustainability », 14:1-16.

²¹ Comme indiqué dans le produit 2 b) du programme de travail de la Plateforme (décision IPBES-2/5, annexe I).

²² De longues séries de données rétrospectives et paléoécologiques serviront à estimer les taux d'extinction des espèces.

²³ Diverses techniques seront utilisées, comme indiqué dans l'évaluation méthodologique des scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques (voir l'annexe IV à la décision IPBES-4/1 et le document IPBES/4/INF/3/Rev.1).

²⁴ Certaines projections visant à évaluer les incidences des changements climatiques prévus pourront aller jusqu'en 2100.

autres. Parmi les facteurs indirects, une attention particulière sera accordée au rôle des institutions (formelles et informelles) et aux impacts des modes de production, d'approvisionnement et de consommation sur la nature, les avantages qu'elles offrent à la population et la qualité de vie. L'évaluation portera également sur les facteurs indirects tels que le changement climatique, la pollution, la modification de l'occupation des sols, les espèces exotiques envahissantes et les zoonoses, notamment la propagation de leurs effets entre régions. L'évaluation consistera également en l'examen d'autres questions pertinentes telles que la diversité biologique et culturelle et les liens qui les unissent, les points chauds de la biodiversité et les espèces migratrices. L'évaluation montrera comment l'intégration de la nature et des écosystèmes au développement peut améliorer la qualité de vie des humains.

3. L'évaluation mondiale portera sur les questions suivantes :

- a) Quelle est la situation et quelles sont les tendances en ce qui concerne la nature, les bienfaits qu'elle offre aux populations et les causes indirects et directs du changement?
- b) Comment la nature et ses bienfaits pour les humains peuvent-ils contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable? Quels éléments de preuve peuvent être utilisés pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité?
- c) Quel est l'avenir plausible en ce qui concerne la nature, ses bienfaits pour les populations et sa contribution à une qualité de vie satisfaisante d'ici 2050?
- d) Quelles sont les voies et les politiques d'intervention à adopter s'agissant de la nature, de ses bienfaits pour les populations et de sa contribution à une qualité de vie satisfaisante pour parvenir à un avenir viable?
- e) Quelles sont les possibilités offertes aux décideurs à tous les niveaux, en ce qui concerne la nature, ses bienfaits pour les populations et sa contribution à une qualité de vie satisfaisante ainsi que les défis à relever et les options possibles?

B. Limites géographiques de l'évaluation

4. Aux fins de l'évaluation mondiale, la zone géographique couverte portera sur les terres, les eaux intérieures, les zones côtières et la haute mer.

C. Bien-fondé

5. Il s'agit d'entreprendre, pour la première fois à l'échelle mondiale, une évaluation intergouvernementale complète de la nature, de ses bienfaits pour les humains, de sa contribution à une qualité de vie satisfaisante et de déterminer l'impact qu'ont sur eux des causes indirectes et directes, en prenant en considération une multiplicité de visions du monde et de systèmes de connaissances et de valeurs.

6. La nature et ses bienfaits pour les humains sont ce sur quoi reposent l'économie, les modes de subsistance et la vie spirituelle ainsi qu'une qualité de vie satisfaisante, y compris du fait de leur contribution à la sécurité, pour les habitants du monde entier. L'évaluation portera sur des questions de nature globale intéressant diverses régions telles que les causes et processus mondiaux et leurs conséquences sur les populations qui ne peuvent être abordées dans le cadre d'évaluations régionales.

7. L'évaluation contribuera au renforcement de la base de connaissances et favorisera les échanges entre décideurs²⁵, scientifiques et détenteurs de différents savoirs²⁶ (tels que les savoirs autochtones et locaux) procédant de différents systèmes de connaissances et de valeurs.

8. L'évaluation contribuera à la mise en œuvre de la Plateforme, s'agissant du renforcement des capacités (elle constitue un moyen efficace de renforcer les capacités et permettra d'identifier les besoins futurs en la matière), à la détection des lacunes en matière de connaissances, à la production de savoirs et à l'élaboration d'outils d'aide à la prise de décision. Elle est par ailleurs essentielle pour favoriser l'application du principe opérationnel de la Plateforme qui consiste à veiller à ce que les connaissances et outils nationaux, sous-régionaux et régionaux soient pleinement mises à profit, comme il convient, y compris en faisant remonter les connaissances de la base vers le sommet pour éclairer les décideurs.

²⁵ Les gouvernements participeront au processus d'examen collégial conformément aux règles régissant la préparation des évaluations.

²⁶ Des dispositions ont été prises pour que les savoirs autochtones et locaux soient intégrés à toutes les évaluations de la Plateforme (IPBES/4/7). Voir l'annexe II à la décision IPBES-4/3.

D. Utilité

9. L'évaluation mondiale fournira aux utilisateurs (notamment aux gouvernements, aux organisations multilatérales, au secteur privé et à la société civile, y compris aux peuples autochtones et aux populations et organisations non gouvernementales locales) une analyse pertinente, crédible, légitime, fiable, factuelle, globale et complète fondée sur les dernières connaissances scientifiques et d'autres systèmes de savoirs (y compris les savoirs autochtones et locaux). Ainsi, l'évaluation analysera, modélisera et synthétisera l'efficacité potentielle de différentes interventions possibles pour atteindre les objectifs de développement durable grâce à une gestion durable de la nature et de ses avantages pour les humains sur la base de scénarios mondiaux plausibles et elle présentera les meilleures pratiques et les enseignements tirés. Elle favorisera également la production d'un savoir essentiel et permettra de recenser les lacunes en matière de capacités, de connaissances et de politiques et d'options nécessaires pour y remédier aux niveaux voulus.
10. L'évaluation fournira des informations intéressantes diverses parties prenantes des secteurs public et privé et de la société civile. Ses conclusions et ses messages essentiels seront présentés à un large public, comme indiqué dans la stratégie de communication de la Plateforme. Ses produits comprendront également un résumé à l'intention des décideurs, dans lequel seront mises en exergue, sans pour autant en faire des directives, les principales conclusions utiles pour l'élaboration des politiques. Ces informations seront largement diffusées, notamment (mais pas exclusivement) au moyen des nouvelles technologies de l'information et de communication. Les conclusions et les messages essentiels de l'évaluation fourniront aux gouvernements et aux instances intergouvernementales, par exemple à la Convention sur la diversité biologique, et aux mécanismes de l'Assemblée générale des Nations Unies s'intéressant aux océans, une base de connaissances (soulignant les principales politiques) qui servira à étayer les politiques nationales, régionales et mondiales relatives à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes et leurs bienfaits pour les populations. L'évaluation sera également une source de connaissances pour de nombreuses autres catégories de décideurs, comme indiqué dans la description du chapitre 6 plus loin.
11. L'évaluation arrivera à point nommé pour apporter une contribution à la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* qui sera établie par la Convention sur la diversité biologique. Cette cinquième édition rendra compte en 2020 de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et de la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Elle se fondera sur les sixièmes rapports nationaux des Parties à la Convention sur la diversité biologique, d'une part, et sur les conclusions de l'évaluation et les autres travaux pertinents de la Plateforme (UNEP/CBD/SBSTTA/19/9), de l'autre. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques devrait examiner l'évaluation et ses incidences pour les travaux futurs de la Convention sur la diversité biologique lors d'une réunion prévue durant le quatrième trimestre de 2019, et il est prévu de lancer la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* à l'occasion d'une réunion devant se tenir au cours du deuxième trimestre de 2020.
12. L'évaluation sera achevée à point nommé pour fournir les informations utiles à l'évaluation des progrès tendant à la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité et pour qu'il soit procédé à l'examen de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique de 2011-2020 prévu lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique de 2020 (recommandation XIX/5 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques). Du fait de sa portée, l'évaluation sera complémentaire de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, à laquelle elle fournira une contribution. À cet égard, l'évaluation viendra s'ajouter aux sixièmes rapports nationaux des Parties à la Convention qu'elle complètera (UNEP/CBD/SBSTTA/19/9).
13. L'évaluation, notamment les scénarios qu'elle prévoit et l'examen des interventions qu'elle anticipe, survient à point nommé pour contribuer/actualiser/assurer le suivi du Plan stratégique pour la diversité biologique au-delà de 2020, lequel sera examiné par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa quinzième réunion (décision XII/31 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique), ainsi que par d'autres instances.
14. Le moment choisi pour l'évaluation est particulièrement bienvenu car elle pourra contribuer aussi à l'évaluation de la réalisation de plusieurs fins concernant la biodiversité fixées par les objectifs de développement durable et autres conventions et accords pertinents, selon qu'il conviendra et en fonction des mandats respectifs de ces conventions et accords.

E. Approche méthodologique

15. L'évaluation mondiale exploitera les données existantes (y compris, selon qu'il convient, les données nationales), les publications scientifiques et la documentation « grise », ainsi que d'autres sources d'informations, notamment les savoirs autochtones et locaux, conformément aux principes directeurs de la Plateforme. L'expression « analyse et synthèse » est fréquemment utilisée dans l'évaluation. Dans le contexte de cette évaluation et conformément aux principes de la Plateforme, le terme « analyse » fait référence à une évaluation critique des sources de données et non à de nouvelles recherches. Le terme « synthèse » se rapporte à la combinaison de données de plusieurs sources et est une étape clé pour la réalisation d'analyses dans le contexte des évaluations.

16. L'évaluation mettra également à profit les lignes directrices et les évaluations thématiques et méthodologiques régionales/sous-régionales de la Plateforme, ainsi que d'autres évaluations mondiales pertinentes, notamment la série *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, les évaluations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la série *Avenir de l'environnement mondial*, les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'*Évaluation des écosystèmes pour le millénaire*, la première Évaluation mondiale des océans (WOA I) et d'autres évaluations menées au titre du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques. L'évaluation exploitera aussi les données et les informations détenues par des institutions mondiales, régionales, sous-régionales et nationales telles que les accords multilatéraux sur l'environnement compétents. Elle s'appuiera sur des scénarios et modèles existants et utilisera aussi les scénarios et modèles pouvant émerger dans le cadre du suivi de l'évaluation méthodologique, entre autres. Dans ce contexte, la Plateforme collaborera étroitement avec les communautés de chercheurs, notamment celles travaillant sur les trajectoires socio-économiques communes qui seront utilisées par le GIEC.

17. L'évaluation mondiale de la Plateforme s'appuiera sur la première Évaluation mondiale des océans, qui a été achevée en 2015. L'élément de l'évaluation axé sur les océans inclura des composantes telles que des valeurs, des facteurs indirects, des scénarios liés à la biodiversité marine et les bienfaits qu'elle procure à l'homme et la gestion des ressources marines. L'évaluation traitera aussi directement de la manière dont les changements dans la qualité de vie de l'homme sont liés aux tendances observées dans l'utilisation des océans et la biodiversité des océans et documentées dans la première Évaluation mondiale des océans.

18. Les experts impliqués dans l'évaluation travailleront également en étroite collaboration avec les équipes spéciales sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux pour faire en sorte que les différentes sources de connaissances soient mises à profit en tenant compte de ces savoirs²⁷. Conformément aux procédures d'élaboration des produits de la Plateforme, la composition du groupe d'experts chargé de l'évaluation devra être équilibrée pour ce qui est de la répartition géographique, du rapport hommes-femmes et des disciplines et des domaines de spécialisation représentés (politique, études scientifiques des milieux terrestres et marins naturels, sciences économiques et sociales, et arts et lettres). Les auteurs collaboreront avec des groupes d'experts menant des évaluations régionales, thématiques et méthodologiques afin de veiller à la cohérence conceptuelle et méthodologique de leurs travaux. Ils travailleront en étroite collaboration avec les équipes spéciales sur les connaissances et les données, les systèmes de savoirs autochtones et locaux et le renforcement des capacités, en tenant compte des droits des détenteurs de connaissances. Le groupe d'experts s'appuiera sur le guide pour la production et l'intégration des évaluations (voir IPBES/4/INF/9) et sur le guide préliminaire concernant les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et des bienfaits qu'elle procure, notamment les fonctions et les services écosystémiques (IPBES/4/INF/13).

19. Lors de la supervision du groupe d'experts, le Groupe d'experts multidisciplinaire assurera la liaison avec les organes consultatifs scientifiques et les secrétariats des mécanismes mondiaux pertinents à toutes les étapes de la préparation de l'évaluation pour veiller à ce que les besoins des utilisateurs finals soient effectivement satisfaits.

20. Des parties prenantes seront associées tout au long du processus d'évaluation grâce à plusieurs mécanismes comme la participation des parties prenantes, s'il y a lieu, à la création de nouveaux scénarios et modèles visant à répondre aux besoins de la Plateforme pour l'évaluation, ainsi que par le biais de consultations entre experts et parties prenantes lors de réunions organisées avec l'appui du produit de la Plateforme relatif au renforcement des capacités ou une aide en nature.

²⁷ Annexe II à la décision IPBES-4/3.

II. Descriptif des chapitres

21. Le rapport d'évaluation sera un rapport utile aux décideurs comprenant six chapitres, comme indiqué ci-après. Le plan d'ensemble présenté ici n'empêche pas de subdiviser les chapitres (pour autant que les grands titres soient conservés dans le plan d'ensemble) afin de promouvoir la clarté et de faciliter la tâche des auteurs. Chaque chapitre comprendra un résumé analytique. Les conclusions et les messages essentiels qui présenteront le plus d'intérêt pour les décideurs seront décrits de façon non prescriptive dans un résumé à leur intention.

22. Le chapitre 1 plantera le décor de l'évaluation par une description des éléments de la relation entre les populations, la nature, les bienfaits de la nature pour l'homme, la bonne qualité de vie, les facteurs directs et indirects de changement et le patrimoine anthropique et de leurs principales interactions, telles que définies dans le cadre conceptuel de la Plateforme. L'évaluation intégrera différentes visions du monde et divers systèmes de connaissances et de valeurs. Le chapitre 1 donnera le plan de l'évaluation et les raisons justifiant l'ordre des chapitres. Lors de l'évaluation des contributions de la nature et de ses bienfaits à la réalisation d'une bonne qualité de vie, ce chapitre reconnaîtra les effets de synergie et les avantages et inconvénients que comporte la réalisation d'objectifs multiples, ainsi que la nécessité d'une prise en compte équilibrée des dimensions sociale (y compris culturelle), économique et environnementale du développement durable.

23. Le chapitre 2 traitera du point a) du paragraphe 3 ci-dessus. Il évaluera la situation actuelle et les tendances aux niveaux mondial et transrégional de « la nature et des bienfaits de la nature pour l'homme », de leur contribution à une « bonne qualité de vie », des facteurs directs et indirects de changement et des principales interactions entre ces éléments tels que mentionnés dans la figure I du cadre conceptuel. L'analyse et la synthèse couvriront les écosystèmes terrestres et des eaux intérieures, des zones côtières et de la haute mer et incluront des analyses qui prendront en considération aussi bien le rôle des institutions formelles que celui des institutions informelles (c'est-à-dire les règles et les pratiques culturelles que partage la société). Le chapitre s'appuiera sur des sources de données multiples, y compris les sciences naturelles et les sciences sociales et les savoirs locaux et autochtones et comprendra :

a) Une analyse et une synthèse des évaluations régionales et sous-régionales de la Plateforme et d'autres évaluations réalisées à l'échelle régionale, qui feront ressortir la situation actuelle et les tendances. Les problèmes qui se font jour et les leçons tirées des études de cas dans les régions seront recensés et les points communs et les divergences constatés à l'échelle des régions et des sous-régions seront mis en évidence. Des synthèses transrégionales portant sur des biomes clés ou des types d'écosystèmes couverts dans l'évaluation régionale pourront aussi être envisagées;

b) Une synthèse d'évaluations mondiales antérieures, y compris des évaluations thématiques de la Plateforme et celles décrites dans le paragraphe 16, ainsi que des nouveaux constats posés à l'échelle mondiale, qui feront ressortir la situation actuelle et les tendances et aborderont explicitement les liens transrégionaux;

c) Une évaluation de la situation actuelle et des tendances concernant des facteurs institutionnels aux niveaux mondial et transrégional, tels que les initiatives en matière d'investissement et les accords multilatéraux sur l'environnement, le commerce et la santé, ainsi que de leurs effets sur d'autres éléments du cadre conceptuel;

d) Une identification des déficits d'information et de connaissances ainsi que des besoins en matière de renforcement des capacités.

24. Le chapitre 3 traitera du point b) du paragraphe 3 ci-dessus. Il sera axé sur les éléments de preuve disponibles pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des grands objectifs internationaux relatifs à la biodiversité et aux fonctions et services écosystémiques, en accordant une attention particulière aux objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et aux objectifs de développement durable connexes, ainsi qu'aux objectifs d'autres accords liés à la biodiversité. Les analyses figurant dans ce chapitre s'appuieront sur celles du chapitre précédent, mais mettront explicitement l'accent sur les buts et objectifs convenus au niveau international en consultation avec les institutions compétentes (par exemple, la Convention sur la diversité biologique et la Division de statistique de l'ONU). Ces analyses exploiteront des sources de données multiples, y compris les sciences naturelles, les sciences sociales et les savoirs locaux et autochtones. Ce chapitre comprendra :

a) Une analyse et une synthèse des sources de données qui peuvent être utilisées pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et des objectifs de développement durable, considérant que l'évaluation finale de la réalisation des

objectifs d'Aichi sera réalisée pour la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique en utilisant des sources de données et d'autres informations, y compris les rapports nationaux au titre de la Convention sur la diversité biologique;

b) Une analyse et une synthèse des causes sous-jacentes des progrès accomplis ou non dans la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, des objectifs de développement durable connexes et autres grands objectifs internationaux relatifs à la biodiversité et aux fonctions et services écosystémiques. Il portera notamment sur les contributions des décisions de principe et de gestion et des mesures législatives appliquées par le passé ou encore en vigueur et la mobilisation de ressources pour la réalisation de ces objectifs;

c) Une analyse et une synthèse des sources de données pouvant documenter l'élaboration de nouveaux objectifs pour le suivi du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, y compris l'analyse des interactions entre les tendances vers la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, afin de comprendre de quelle manière ils contribuent à la réalisation de la vision à l'horizon 2050. Ce chapitre portera aussi notamment sur les indicateurs existants et nouveaux disponibles, y compris ceux en cours d'élaboration dans le contexte des obligations en matière de communication de données des Parties aux accords pertinents ayant trait à la biodiversité;

d) Une identification des déficits d'information et de connaissances, ainsi que des activités de recherche et de renforcement des capacités qui doivent être prévues pour améliorer la compréhension des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs internationaux.

25. Le chapitre 4, consacré à la question c) du paragraphe 3 ci-dessus, mettra l'accent sur les futurs plausibles en ce qui concerne la nature, ses bienfaits pour les populations et leurs contributions à une bonne qualité de vie, en examinant un large éventail de scénarios de facteurs directs et indirects, en particulier sur les horizons 2030 et 2050. On y évaluera les effets de ces facteurs sur la nature, ses bienfaits pour les populations et une bonne qualité de vie au moyen de modèles quantitatifs et qualitatifs qui mobilisent l'ensemble des visions du monde et des systèmes de savoirs. Les conclusions des scénarios seront évaluées au regard des objectifs arrêtés au niveau international qui concernent la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, tels que les objectifs de développement durable en la matière, la Vision 2050 et les autres conventions et accords pertinents, selon qu'il conviendra et conformément à leurs mandats respectifs, afin d'être mieux à même de déterminer les trajectoires de développement socioéconomique qui donnent les résultats les plus proches ou les plus éloignés de ces objectifs. Ce chapitre comprend :

a) L'évaluation des boucles de rétroaction positive et négative dans les systèmes sociaux et écologiques et leurs contributions aux éventuels changements futurs;

b) L'attribution des changements concernant la nature, ses bienfaits pour les populations et une bonne qualité de vie à des facteurs directs et indirects;

c) L'évaluation, après prise en compte de diverses valeurs, conformément aux lignes directrices préliminaires sur les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, notamment la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques (IPBES/4/INF/13), des mesures à prendre ou non;

d) L'évaluation de l'incertitude et les moyens de la gérer lors de la prise des décisions;

e) Des réflexions concernant la manière dont les données factuelles fournies par les scénarios pourraient contribuer à l'élaboration Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.

26. Les scénarios futurs plausibles seront analysés au moyen de trois grandes catégories de méthodes : extrapolations statistiques (telles que celles réalisées pour la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*); scénarios prospectifs relatifs aux facteurs directs et indirects couplés à des modèles quantitatifs ou qualitatifs (tels que les scénarios et les modèles utilisés dans l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire); et déductions établies à partir des constantes relevées dans des études de cas en mettant l'accent sur les enseignements généraux qui peuvent en être tirés à l'échelle mondiale (voir aussi l'annexe IV à la décision IPBES/4/1).

27. Le chapitre 5, consacré à la question d) du paragraphe 3 ci-dessus, mettra l'accent sur les scénarios et les trajectoires conduisant à un avenir durable, en particulier sur les moyens de réaliser les objectifs arrêtés au niveau international qui concernent la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques. Il traitera des composantes du développement durable relatives à la biodiversité et aux fonctions et services écosystémiques et ne couvrira par conséquent qu'un sous-ensemble des questions de développement durable. Il tiendra compte des compromis, des synergies, des rétroactions et des possibilités; utilisera amplement les travaux fondés sur les scénarios participatifs; prendra en

considération une série de processus décisionnels imbriqués au sein des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société civile; et tiendra compte des asymétries du pouvoir et des politiques. Ce chapitre :

- a) Décrit les rôles des décideurs et les contextes dans lesquels les décisions sont prises lorsqu'il s'agit de recenser les possibilités de développement futur, en s'appuyant sur les évaluations régionales, sous-régionales et thématiques de la Plateforme, et examinera :
 - i) Dans quelle mesure les facteurs de changement dépendent des décideurs et on peut considérer qu'ils relèvent de leur contrôle (facteurs endogènes) ou au contraire qu'ils y échappent (facteurs exogènes);
 - ii) L'influence des horizons temporels et des retards (inertie) sur les systèmes sociaux, économiques, culturels et naturels, y compris sur les réactions humaines aux facteurs de changement endogènes et exogènes;
 - iii) Les politiques et outils législatifs applicables aux niveaux local et régional et la mesure dans laquelle ces politiques et ces outils sont compatibles ou non avec les objectifs mondiaux;
- b) Examinera les résultats des types suivants de scénarios, en s'appuyant sur les travaux déjà réalisés et les nouveaux scénarios élaborés pour répondre aux besoins de la Plateforme ou qui s'y rapportent : scénarios consistant à examiner, afin de fixer des objectifs, des éventails très larges de mesures nécessaires pour promouvoir le développement durable; scénarios pour le choix de mesures politiques et en matière de gestion examinant les contributions et les effets d'interventions spécifiques, notamment les compromis et les coûts; déductions établies à partir de constantes relevées dans des études de cas et des analyses réalisées à diverses échelles et dans diverses régions (voir aussi le document IPBES/4/4);
- c) Analysera les trajectoires de dépendance et les structures institutionnelles et de gouvernance adaptatives (par opposition aux structures bloquées) en tant que facteurs indirects (dans le contexte du cadre conceptuel) qui détermineront les valeurs dominantes et les impacts potentiels futurs sur la nature et ses bienfaits pour les populations. Les renseignements fournis dans les chapitres 1 à 4 seront pris en compte pour déterminer l'état des connaissances concernant les processus d'appui à la réalisation des objectifs de développement durable et de la Vision 2050, contribuant ainsi au suivi du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020.

28. Le chapitre 6, consacré à la question e) du paragraphe 3 ci-dessus, mettra l'accent sur les possibilités et les difficultés qui se présentent aux décideurs à tous les niveaux, et sera fondé sur l'analyse du rôle de la prise de décisions ainsi que des contextes dans lesquels ces décisions sont prises, tirés des chapitres précédents. Des questions et des possibilités d'action concrètes y seront analysées à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et des décideurs à tous les niveaux, notamment les organismes des Nations Unies concernés, les accords relatifs à la biodiversité et d'autres conventions et accords pertinents, selon qu'il conviendra et conformément à leurs mandats respectifs.

29. Lors de la détermination des possibilités et des difficultés, on s'efforcera de tenir compte des divers processus décisionnels, du rôle des horizons temporels et des retards (inertie) sur les systèmes sociaux, économiques, culturels et naturels et de la mesure dans laquelle on considèrera que certains facteurs de changement échappent ou non au contrôle des différents décideurs.

30. On définira également dans ce chapitre les publics visés et leurs besoins, parmi un large éventail de parties prenantes, telles que les dirigeants politiques, législateurs, responsables de la planification financière globale et décideurs, ainsi que toutes les autres parties prenantes concernées, notamment la société civile et les peuples autochtones et les communautés locales, ayant un lien direct ou indirect avec la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes et les services écosystémiques

III. Données et informations

31. L'évaluation mondiale exploitera des données et des informations provenant de divers systèmes de connaissances afin d'examiner, pour tous les éléments du cadre conceptuel, les relations d'interdépendance entre la nature, les bienfaits que celle-ci procure, les facteurs de changement et le bien-être des populations. Elle établira avec les évaluations régionales/sous-régionales de la Plateforme ainsi qu'avec d'autres évaluations mondiales des corrélations pour évaluer, intégrer et interpréter les nouvelles tendances transrégionales revêtant une importance mondiale.

32. On veillera, conformément au plan de gestion des données et de l'information de la Plateforme, à assurer l'accès aux métadonnées, et chaque fois que cela sera possible, aux données sous-jacentes, au moyen de processus interopérables assurant la comparabilité des évaluations. L'équipe spéciale sur les données et connaissances élaborera par ailleurs des recommandations et des procédures afin de garantir que les données et les informations utilisées dans l'évaluation mondiale seront largement disponibles en vue des évaluations futures de la Plateforme ainsi qu'à d'autres fins.

33. L'évaluation recensera et consultera d'autres sources de données et d'informations pertinentes à l'échelle mondiale, aussi bien existantes que nouvelles, telles que les institutions et organisations mondiales, régionales et nationales, les publications scientifiques et les connaissances autochtones et locales. On fera savoir au niveau international quelles sont les données et les informations nécessaires aux fins de l'évaluation afin d'en faciliter la recherche et l'échange.

34. L'équipe spéciale sur les données et connaissances contrôlera la qualité, la fiabilité, la valeur indicative et la représentativité des données et des informations. Une série d'indicateurs de base assortis des données de référence appropriées seront utilisés de manière cohérente dans les évaluations mondiale et régionales/sous-régionales et mis en étroite correspondance avec les cadres internationaux existants, tels que les indicateurs du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et les objectifs de développement durable. Elle s'appuiera sur les processus internationaux existants concernant les indicateurs et y contribuera, le but étant de partager les mêmes données et méthodes et d'éviter d'alourdir la charge liée à la production de rapports.

35. De même, l'équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux encadrera l'analyse et l'exploitation de ces savoirs. Le renforcement des capacités, le partage des connaissances et la collaboration internationale permettront d'accroître l'aptitude collective à exécuter ces tâches.

IV. Partenariat et initiatives stratégiques

36. Conformément aux principes régissant le fonctionnement de la Plateforme, les partenariats sont importants pour éviter les doubles emplois et promouvoir les synergies avec les activités en cours. Les partenariats stratégiques constituent un sous-groupe essentiel parmi les nombreuses formes possibles de partenariat avec la Plateforme. Dans le contexte de l'évaluation mondiale, sont considérés comme stratégiques les partenariats qui promeuvent par exemple les possibilités de renforcer l'harmonisation et la réciprocité et de réduire les doubles emplois entre les évaluations mondiales, ou d'instaurer et de maintenir des relations avec les nombreux organes compétents dans un cadre mondial unique. Les partenaires stratégiques pour le processus d'évaluation seront déterminés conformément aux orientations concernant l'établissement de partenariats stratégiques et autres accords de collaboration (décision IPBES-3/4). Les partenaires stratégiques actuellement identifiés sont notamment les suivants : Future Earth, Groupe sur l'observation de la terre, Réseau de veille de la diversité biologique et Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité. D'autres organisations intéressées sont invitées à participer au processus d'évaluation.

V. Appui technique

37. Un groupe faisant partie du secrétariat de la Plateforme sera chargé d'assurer l'appui technique de l'évaluation en encourageant les synergies avec le reste du programme de travail et en particulier avec les évaluations régionales et thématiques. Le groupe sera composé d'un fonctionnaire à temps plein, appuyé par un ou plusieurs fonctionnaires à temps plein détachés auprès du secrétariat. Il assurera la liaison avec d'autres groupes d'appui technique, notamment ceux des évaluations régionales.

VI. Renforcement des capacités

38. L'un des principaux objectifs de l'évaluation mondiale est de développer l'aptitude à entreprendre des évaluations à l'échelle mondiale et d'encourager la création d'un réseau indépendant pour le renforcement des capacités, qui se poursuivra une fois l'évaluation terminée. Le renforcement des capacités visera également à accroître la contribution effective des systèmes de savoirs autochtones et locaux à ces évaluations. Les actions dans ce domaine seront en outre élaborées de manière à permettre la participation effective des experts des pays en développement à l'évaluation. L'équipe spéciale sur le renforcement des capacités et son groupe d'appui technique soutiendront l'évaluation, notamment en mettant en œuvre le programme de bourses, de détachement et d'échange temporaires et de mentorat et de formation proposé dans le document IPBES/4/6. L'évaluation permettra de constituer une réserve d'experts auxquels il pourra être fait appel pour appuyer les activités de renforcement des capacités associées à la Plateforme.

VII. Communication et sensibilisation

39. L'évaluation mondiale et son résumé à l'intention des décideurs seront publiés sous forme électronique et seront affichés sur le site Internet de la Plateforme. Le résumé à l'intention des décideurs sera disponible dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et sera imprimé sur demande. Les activités de communication et de sensibilisation, qui viseront un large éventail de parties prenantes, y compris le public, s'inscriront dans le cadre de la stratégie et du budget correspondants de la Plateforme. Les activités de diffusion cibleront toutes les parties prenantes et seront adaptées aux intérêts spécifiques des différents auditoires visés, et les métadonnées utilisées pour l'évaluation seront publiées conformément aux orientations pertinentes définies par la Plateforme.

40. Les activités de communication et de sensibilisation seront entreprises dès le début de l'évaluation afin d'accroître la participation de l'ensemble de la communauté scientifique et des utilisateurs finaux de l'évaluation. La contribution des utilisateurs aidera à définir le type et la gamme de produits de communication et d'outils d'aide à la décision qui seront élaborés dans le cadre de l'évaluation.

VIII. Déroutement et calendrier des travaux

41. Le tableau ci-après indique le déroulement et le calendrier des travaux envisagés pour l'établissement du rapport d'évaluation, notamment les activités à mener, les objectifs d'étapes et les arrangements institutionnels.

<i>Délais</i>	<i>Activités et arrangements institutionnels</i>	
2016	Premier trimestre Deuxième trimestre	La Plénière, à sa quatrième session, approuve la réalisation de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques et sollicite des offres de détachement de personnel auprès de l'unité d'appui technique à titre de contribution en nature à l'évaluation mondiale. La Présidence, par l'intermédiaire du secrétariat, demande aux gouvernements et aux autres parties prenantes de proposer des experts pour établir le rapport d'évaluation Le secrétariat établit des listes de candidats *Juin : le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau choisissent les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les éditeurs-réviseurs de l'évaluation sur la base des critères de sélection approuvés dans la décision IPBES-3/3 (annexe I). *Juin : réunion du Comité de gestion (coprésidents, groupe d'appui technique et membres du Groupe d'experts/du Bureau) pour sélectionner les membres restants de l'équipe d'experts, répartir les rôles (c'est-à-dire coordonner les travaux des auteurs principaux et des éditeurs-réviseurs) et préparer la première réunion des auteurs. Les candidats retenus sont contactés, les vacances sont pourvues et la liste des coprésidents, des auteurs et des éditeurs-réviseurs est finalisée
	Début du troisième trimestre	* 15-19 août : première réunion des auteurs réunissant environ 150 participants: coprésidents, auteurs-coordonnateurs principaux, auteurs principaux, membres du Groupe d'experts/du Bureau et groupe d'appui technique
	Troisième trimestre	* 22-26 août : les coprésidents de l'évaluation mondiale (et deux ou trois des auteurs-coordonnateurs principaux concernés) participent à la deuxième réunion commune des auteurs des évaluations régionales et de l'évaluation de la dégradation et de la remise en état des terres
	Quatrième trimestre	L'avant-projet de texte préliminaire des chapitres est élaboré et adressé au secrétariat par l'intermédiaire du groupe d'appui technique
2017	Premier trimestre	La première version préliminaire des chapitres est élaborée et soumise au secrétariat
	Deuxième trimestre	Mai-juin : la première version préliminaire de l'évaluation mondiale est envoyée aux experts pour examen (6 semaines) Compilation par le secrétariat des observations des experts aux fins de la révision (1 semaine)
	Début du troisième trimestre	Deuxième réunion des auteurs, à laquelle participeront 3 vice-présidents, 20 auteurs-coordonnateurs principaux, 14 éditeurs-réviseurs, des membres du Groupe d'experts/du Bureau et le groupe d'appui technique
	Troisième trimestre	Élaboration de la deuxième version préliminaire des chapitres, y compris les graphiques, et de la première version préliminaire du résumé à l'intention des décideurs (5 à 6 mois)

<i>Délais</i>	<i>Activités et arrangements institutionnels</i>	
2018	Premier trimestre	La deuxième version préliminaire de l'évaluation et la première version préliminaire du résumé à l'intention des décideurs sont envoyées aux gouvernements et aux experts pour examen (8 semaines)
	Premier trimestre	Une compilation des observations résultant de l'examen de la deuxième version préliminaire de l'évaluation et de la première version préliminaire du résumé à l'intention des décideurs est envoyée aux auteurs (2 semaines)
	Fin du premier trimestre	Les coprésidents assistent en qualité d'observateurs à l'examen des évaluations régionales et de l'évaluation de la dégradation des terres à la sixième session de la Plénière
	Deuxième trimestre/début du troisième trimestre	Troisième réunion des auteurs (participants: vice-présidents, auteurs-coordonnateurs principaux, auteurs principaux, éditeurs-réviseurs, membres du Groupe d'experts/du Bureau et groupe d'appui technique)
	Troisième et quatrième trimestres	Dernières modifications du texte de l'évaluation et du résumé à l'intention des décideurs (6 mois)
2019	Premier trimestre	Traduction du résumé à l'intention des décideurs dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (6 semaines)
	Premier trimestre	Présentation du rapport d'évaluation, y compris la traduction du résumé à l'intention des décideurs, aux gouvernements pour examen final avant la session de la Plénière (8 semaines)
	Premier trimestre	Les observations finales des gouvernements sur le résumé à l'intention des décideurs sont présentées aux auteurs pour examen avant la session de la Plénière (2 semaines)
	Deuxième trimestre	Mai (à confirmer) : la Plénière examine et, le cas échéant, approuve et adopte le résumé à l'intention des décideurs et le rapport technique sur l'évaluation mondiale, respectivement

* Ces dates sont indicatives et pourront varier de quelques semaines.

IX. Coûts estimatifs

42. Le tableau ci-après donne une estimation des coûts de l'élaboration du rapport d'évaluation.

<i>Année</i>	<i>Poste de dépenses</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Coût estimé (en dollars des États-Unis)</i>
2016	Réunion des coprésidents, du secrétariat/groupe d'appui technique et des membres du Groupe d'experts multidisciplinaire/du Bureau	Coûts de la réunion (0,5 semaine, 10 participants à Bonn) Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (5 x 3 750 dollars)	0 18 750
	Première réunion des auteurs (participants : vice-présidents, auteurs-coordonnateurs principaux, auteurs principaux et membres du Groupe d'experts/du Bureau)	Coûts de la réunion (1 semaine, 115 participants) (25 % en nature) Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (86 x 3 750 dollars)	37 500 322 500
	Participation des coprésidents à la réunion régionale commune d'évaluation de la dégradation et de la remise en état des terres	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (2 x 3 750 dollars)	7 500
	Appui technique	1 poste d'administrateur équivalent plein temps, appuyé par une ou plusieurs personnes (contribution en nature)	150 000
	2017	Deuxième réunion des auteurs (participants : coprésidents, auteurs-coordonnateurs principaux, éditeurs-réviseurs et membres du Groupe d'experts/du Bureau)	Coûts de la réunion (1 semaine, 40 participants) (25 % en nature) Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (30 x 3 750 dollars)
	Appui technique	1 poste d'administrateur équivalent plein temps, appuyé par une ou plusieurs personnes (contribution en nature)	150 000
	Participation des coprésidents à la sixième session de la Plénière de la Plateforme	Participation en qualité d'observateurs aux négociations concernant les évaluations régionales	22 500
2018	Troisième réunion des auteurs (participants : coprésidents, auteurs-coordonnateurs principaux, éditeurs-réviseurs et membres du Groupe d'experts/du Bureau)	Coûts de la réunion (1 semaine, 130 participants) Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (100 x 3 750 dollars)	37 500 375 000
	Communications	Conception graphique, représentation visuelle des données, activités de diffusion et de sensibilisation (relations avec le public et les médias, etc.)	500 000
	Appui technique	1 poste d'administrateur équivalent plein temps, appuyé par une ou plusieurs personnes (contribution en nature)	150 000
	2019	Participation des 12 coprésidents et auteurs-coordonnateurs principaux à la sixième session de la Plénière	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (9 x 3 750 dollars)
	Appui technique	1 poste d'administrateur équivalent plein temps (5 mois), appuyé par une ou plusieurs personnes (contribution en nature)	93 750
Total			2 022 500

Annexe II à la décision IPBES-4/1

Résumé à l'intention des décideurs du rapport d'évaluation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques concernant les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire

Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

(produit 3 a) du programme de travail 2014-2018)

Auteurs : Simon G. Potts, Vera Imperatriz-Fonseca, Hien T. Ngo, Jacobus C. Biesmeijer, Thomas D. Breeze, Lynn V. Dicks, Lucas A. Garibaldi, Rosemary Hill, Josef Settele et Adam J. Vanbergen

Le présent résumé à l'intention des décideurs devrait être cité comme suit :

IPBES (2016) : Résumé à l'intention des décideurs du rapport d'évaluation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques concernant les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire. S. G. Potts, V. L. Imperatriz-Fonseca, H. T. Ngo, J. C. Biesmeijer, T. D. Breeze, L. V. Dicks, L. A. Garibaldi, R. Hill, J. Settele, A. J. Vanbergen, M. A. Aizen, S. A. Cunningham, C. Eardley, B. M. Freitas, N. Gallai, P. G. Kevan, A. Kovács-Hostyánszki, P. K. Kwabong, J. Li, X. Li, D. J. Martins, G. Nates-Parra, J. S. Pettis et B. F. Viana (sous la dir. de). Maison d'édition [à insérer], Ville [à insérer], Pays [à insérer], pages 1 à 28.

L'évaluation thématique des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire entreprise sous les auspices de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques a pour but d'analyser la pollinisation animale, en tant que service écosystémique de régulation sous-tendant la production alimentaire, dans le contexte de sa contribution aux bienfaits que l'homme reçoit de la nature et à la réalisation d'une bonne qualité de vie. À cette fin, elle met l'accent sur le rôle des pollinisateurs natifs et domestiques, l'état et les tendances des pollinisateurs, les réseaux pollinisateurs-plantes et la pollinisation, les facteurs de changements, les impacts sur le bien-être humain, la production alimentaire face aux déclinés et aux déficits de la pollinisation et l'efficacité des interventions menées pour y remédier.

Le rapport présentant les résultats de l'évaluation est disponible dans le document IPBES/4/INF/1/Rev.1. Le présent document, établi à l'intention des décideurs, résume les informations figurant dans ce rapport.

Principaux messages

Valeurs des pollinisateurs et de la pollinisation

- 1. La pollinisation animale joue un rôle vital en tant que service écosystémique de régulation dans la nature.** À l'échelle mondiale, près de 90 % des plantes sauvages à fleurs dépendent, au moins en partie, du transfert de pollen par les animaux. Ces plantes sont essentielles au bon fonctionnement des écosystèmes, car elles fournissent de la nourriture, forment des habitats et apportent d'autres ressources à de nombreuses autres espèces.
- 2. Plus des trois quarts des principales catégories de cultures vivrières mondiales dépendent dans une certaine mesure de la pollinisation animale pour ce qui est du rendement et/ou de la qualité.** Les cultures qui dépendent des pollinisateurs contribuent au volume de la production mondiale à hauteur de 35 %.
3. Étant donné que les cultures qui dépendent des pollinisateurs sont tributaires de la pollinisation animale à des degrés divers, on estime que 5 à 8 % de la production agricole mondiale actuelle, représentant une valeur marchande annuelle de 235 à 577 milliards de dollars (en 2015, dollars des États-Unis²⁸) à l'échelle mondiale, est directement attribuable à la pollinisation animale.
- 4. L'importance de la pollinisation animale varie considérablement selon les cultures, et donc selon les économies agricoles régionales.** Bon nombre des cultures de rendement les plus importantes au plan mondial sont dépendantes des pollinisateurs bénéficient de la pollinisation animale en termes de rendement ou de qualité et constituent des produits d'exportation majeurs dans les pays en développement (par ex., le café et le cacao) et les pays développés (par ex., l'amande), fournissant de l'emploi et des revenus à des millions de personnes.
- 5. Les produits alimentaires qui dépendent des pollinisateurs contribuent pour beaucoup à une alimentation humaine saine et à une bonne nutrition.** Parmi les espèces dépendant des pollinisateurs figurent de nombreuses cultures de fruits, légumes, graines, noix et oléagineux, qui apportent de nombreux micronutriments, vitamines et minéraux à l'alimentation humaine.
- 6. La grande majorité des espèces pollinisatrices sont sauvages, comprenant plus de 20 000 espèces d'abeilles, certaines espèces de mouches, papillons, mites, guêpes, scarabées, thrips, oiseaux, chauves-souris et autres vertébrés. L'élevage de certaines espèces d'abeilles est largement répandu, notamment l'abeille à miel occidentale²⁹ (*Apis mellifera*), l'abeille à miel orientale (*Apis cerana*), certains bourdons, certaines abeilles sans aiguillon et quelques abeilles solitaires.** L'apiculture représente une source de revenus importante pour de nombreuses populations rurales. L'abeille à miel occidentale est l'espèce pollinisatrice dont l'élevage est le plus répandu dans le monde et il existe, à l'échelle planétaire, environ 81 millions de ruches qui produisent, selon les estimations, 1,6 million de tonnes de miel par an.
- 7. Tant les pollinisateurs sauvages que domestiques jouent des rôles importants à l'échelle mondiale dans la pollinisation des cultures, bien que leurs contributions relatives diffèrent selon la culture et le lieu. Le rendement ou la qualité des cultures dépendent de l'abondance et de la diversité des pollinisateurs.** Une communauté de pollinisateurs présentant une grande diversité

²⁸ En dollars des États-Unis, valeur de 2015, ajustée pour tenir compte de l'inflation.

²⁹ Également appelée abeille à miel européenne, native d'Afrique, d'Europe et d'Asie occidentale, mais répandue dans le monde entier par les apiculteurs et les éleveurs de reines des abeilles.

fournit généralement une pollinisation des cultures plus efficace et plus stable qu'une seule espèce. La diversité des pollinisateurs contribue à la pollinisation des cultures même lorsque des espèces domestiques (par ex., les abeilles à miel) sont présentes en grande abondance. La contribution des pollinisateurs sauvages au rendement des cultures est sous-évaluée.

8. **Les pollinisateurs sont une source de bienfaits multiples pour les populations car, outre la fourniture de denrées alimentaires, ils contribuent directement à la production de médicaments, biocarburants (par ex., le canola³⁰ et l'huile de palme), fibres (par ex., le coton et le lin), matériaux de construction (bois d'œuvre), instruments de musique, objets d'art et d'artisanat; ils peuvent aussi être à l'origine d'activités récréatives et être une source d'inspiration pour l'art, la musique, la littérature, la religion, les traditions, la technologie et l'éducation.** Les pollinisateurs sont d'importants symboles spirituels dans beaucoup de cultures. Des passages de textes sacrés sur les abeilles dans toutes les grandes religions du monde mettent en exergue leur signification pour les sociétés humaines au cours des millénaires.

9. **Pour beaucoup de personnes, une bonne qualité de vie repose sur le rôle des pollinisateurs dans le patrimoine mondial; comme symboles d'identité; en tant que paysages et animaux présentant de l'intérêt d'un point de vue esthétique; dans les relations sociales; aux fins d'éducation et de loisirs; et dans les interactions en matière de gouvernance.** Les pollinisateurs et la pollinisation sont cruciaux pour l'application de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel et l'Initiative sur les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial.

État et tendances des pollinisateurs et de la pollinisation

10. **Les pollinisateurs sauvages ont diminué en termes de présence et de diversité (et d'abondance pour certaines espèces) aux échelles locale et régionale, en Europe du Nord-Ouest et en Amérique du Nord.** Bien qu'un manque de données (identification des espèces, répartition et abondance) concernant les pollinisateurs sauvages pour l'Amérique latine, l'Afrique, l'Asie et l'Océanie empêche toute appréciation générale sur leur état à l'échelon régional, des déclin ont été enregistrés au niveau local. Il est urgent de mettre en place une surveillance nationale ou internationale à long terme des pollinisateurs et de la pollinisation pour pouvoir fournir des informations sur l'état et les tendances concernant la plupart des espèces et la plupart des régions du monde.

11. **Le nombre de ruches d'abeilles à miel occidentales domestiques a augmenté à l'échelle mondiale au cours des cinq dernières décennies, bien que des diminutions aient été enregistrées durant la même période dans certains pays d'Europe et en Amérique du Nord.** La perte saisonnière de colonies d'abeilles à miel occidentales a été élevée ces dernières années, au moins dans certaines parties de l'hémisphère Nord tempéré et en Afrique du Sud. Les apiculteurs peuvent, sous certaines conditions et compte tenu du coût économique associé, compenser ces pertes en divisant des colonies domestiques.

12. **Les évaluations de la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) indiquent que 16,5 % des pollinisateurs vertébrés sont menacés d'extinction au niveau mondial (ce chiffre atteignant 30 % pour les espèces insulaires). Il n'existe pas d'évaluation mondiale de la Liste rouge concernant spécifiquement les insectes pollinisateurs. Toutefois, des évaluations régionales et nationales font état de niveaux élevés de menace pesant sur certaines espèces d'abeilles et de papillons.** En Europe, 9 % des espèces d'abeilles et de papillons sont menacés et les populations diminuent pour 37 % des abeilles et 31 % des papillons (à l'exclusion des espèces insuffisamment documentées, à savoir 57 % des abeilles). Lorsque des évaluations des Listes rouges nationales existent, elles montrent que, souvent, plus de 40 % des espèces d'abeilles peuvent être menacées.

13. **Le volume de la production de cultures dépendant des pollinisateurs a augmenté de 300 % au cours des cinq dernières décennies, de sorte que les moyens de subsistance sont de plus en plus tributaires de la pollinisation. Cependant, ces cultures ont généralement connu une croissance plus faible et des rendements moins stables que les cultures qui ne dépendent pas des pollinisateurs.** Les rendements par hectare des cultures qui dépendent des pollinisateurs ont augmenté dans une moindre mesure et varient davantage d'une année à l'autre que les rendements par hectare des cultures qui ne dépendent pas des pollinisateurs. Si les facteurs de cette tendance ne sont pas clairs, des études concernant plusieurs cultures à des échelles locales montrent que la production baisse lorsque les pollinisateurs diminuent.

³⁰ Également appelé colza.

Déterminants du changement, risques et opportunités, et options en matière de politique et de gestion

14. **L'abondance, la diversité et la santé des pollinisateurs ainsi que la pollinisation elle-même sont menacées par des facteurs directs qui génèrent des risques pour les sociétés et les écosystèmes.** Parmi ces menaces figurent les changements d'usage des terres, l'agriculture intensive et l'utilisation de pesticides, la pollution de l'environnement, les espèces exotiques envahissantes, les agents pathogènes et les changements climatiques. L'établissement d'un lien explicite entre le déclin des pollinisateurs et un des différents facteurs directs ou une combinaison de ces derniers est difficile du fait de l'indisponibilité ou de la complexité des données, mais de nombreuses études de cas menées dans le monde entier semblent indiquer que ces facteurs directs ont souvent une incidence négative sur les pollinisateurs.

15. **Les réponses stratégiques aux risques et opportunités liés aux pollinisateurs et à la pollinisation varient en termes d'ambition et de calendrier, allant de réponses immédiates relativement simples qui réduisent ou évitent les risques à des réponses à une échelle relativement importante et à plus long terme qui visent à transformer l'agriculture ou les relations de la société avec la nature.** Il existe sept grandes stratégies, associées à des mesures, pour faire face aux risques et saisir les opportunités (tableau SPM.1), comprenant une série de solutions qui s'appuient sur des savoirs autochtones et locaux. Ces stratégies peuvent être adoptées en parallèle et devraient réduire les risques liés au déclin des pollinisateurs dans chacune des régions du monde, indépendamment de l'étendue des connaissances disponibles concernant l'état des pollinisateurs ou de l'efficacité des interventions.

16. **Certains éléments des pratiques agricoles intensives actuelles menacent les pollinisateurs et la pollinisation. Le passage à une agriculture plus durable et une inversion de la tendance à la simplification des paysages agricoles apportent des réponses stratégiques clefs aux risques liés au déclin des pollinisateurs.** On peut citer trois approches complémentaires permettant de maintenir la santé des communautés de pollinisateurs et une agriculture productive : a) l'intensification écologique (à savoir la gestion des fonctions écologiques de la nature en vue d'améliorer la production agricole et les moyens d'existence tout en réduisant au minimum les dommages causés à l'environnement); b) le renforcement des systèmes agricoles diversifiés existants (notamment les systèmes de forêts jardins, de jardins potagers, d'agroforesterie et les systèmes mixtes de culture et d'élevage) afin de favoriser les pollinisateurs et la pollinisation au moyen de pratiques validées par la science ou des connaissances autochtones et locales (par ex., la rotation des cultures); et c) l'investissement dans des infrastructures écologiques en protégeant, restaurant et reliant des espaces d'habitats naturels et semi-naturels dans l'ensemble des paysages agricoles productifs. Ces stratégies peuvent atténuer en même temps les incidences des changements d'usage des terres, de l'intensité de la gestion des terres, de l'utilisation de pesticides et des changements climatiques sur les pollinisateurs.

17. **Parce qu'elles soutiennent une abondance et une diversité de pollinisateurs, les pratiques fondées sur les savoirs autochtones et locaux peuvent, en coproduction avec la science, constituer une source de solutions aux défis actuels.** Parmi ces pratiques figurent la diversification des systèmes d'exploitation agricole; le soutien à l'hétérogénéité dans les paysages et les jardins; des liens de parenté symboliques qui protègent de nombreux pollinisateurs spécifiques; l'utilisation d'indicateurs saisonniers (par ex., la floraison) pour déclencher des actions (par ex., la plantation); l'établissement d'une distinction entre les différents pollinisateurs; la conservation des arbres utilisés pour la nidification ainsi que des ressources florales et autres ressources des pollinisateurs. La coproduction de connaissances a permis d'améliorer la conception des ruches; de mieux comprendre les incidences des parasites et d'identifier des abeilles sans aiguillon que la science ne connaissait pas.

18. **Le risque que présentent les pesticides pour les pollinisateurs est déterminé par la combinaison de la toxicité et du niveau d'exposition, qui varie géographiquement en fonction de la composition des produits utilisés, de l'échelle de la gestion des terres et de la dimension de l'habitat dans le paysage. Il a été démontré que les pesticides, et en particulier les insecticides, ont de nombreux effets létaux et sublétaux sur les pollinisateurs dans des conditions expérimentales contrôlées.** Les quelques études de terrain disponibles qui analysent les effets d'une exposition réelle au champ fournissent des preuves scientifiques contradictoires concernant lesdits effets selon les espèces étudiées et l'usage de pesticides. À ce stade, reste controversée la manière dont les effets sublétaux des pesticides détectés chez les individus affectent les colonies et les populations d'abeilles domestiques et de pollinisateurs sauvages, en particulier à long terme. Les récentes recherches axées sur les insecticides à base de néonicotinoïdes témoignent d'effets létaux et sublétaux sur les abeilles, ainsi que de certaines répercussions sur leur rôle de pollinisateurs. Les résultats d'une

étude récente montrent l'impact des néonicotinoïdes sur la survie et la reproduction des pollinisateurs sauvages dans des conditions réelles d'exposition au champ³¹. Les données provenant de cette étude et d'autres études traitant des répercussions sur les colonies d'abeilles à miel domestiques sont contradictoires.

19. **L'exposition des pollinisateurs aux pesticides peut être diminuée en réduisant le recours aux pesticides, en cherchant d'autres formes de lutte contre les ravageurs et en adoptant certaines pratiques d'application spécifiques, notamment des techniques visant à réduire les pertes de pesticide à l'épandage. Au nombre des mesures destinées à réduire le recours aux pesticides figurent la gestion intégrée des ravageurs, appuyée par la formation des agriculteurs, le développement de l'agriculture biologique et l'instauration de politiques visant à réduire l'utilisation globale de pesticides.** L'évaluation des risques, qui devrait étudier différents niveaux de risque pour les espèces pollinisatrices sauvages et domestiques en fonction de leurs caractéristiques biologiques, peut constituer un outil efficace pour déterminer les utilisations de pesticides non nocives pour les pollinisateurs. Des réglementations subséquentes relatives à l'utilisation (y compris l'étiquetage) constituent des mesures importantes pour éviter une utilisation abusive de certains pesticides spécifiques. Le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de la FAO propose une série de mesures volontaires à l'intention des gouvernements et de l'industrie visant à réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement; toutefois, seulement 15 % des pays ont recours à ce Code³².

20. **Pour l'agriculture, la plupart des organismes génétiquement modifiés (OGM) présentent des caractéristiques de tolérance aux herbicides ou de résistance aux insectes.** La plupart des cultures tolérantes aux herbicides sont généralement accompagnées d'une réduction des populations de mauvaises herbes, ce qui diminue les ressources alimentaires des pollinisateurs. Les conséquences réelles de cet état de fait sur l'abondance et la diversité des pollinisateurs butinant dans les champs de telles cultures ne sont pas connues. Les cultures résistantes aux insectes peuvent déboucher sur une réduction du recours aux insecticides, lequel varie d'une région à l'autre selon la prévalence des ravageurs, l'apparition d'infestations secondaires par des ravageurs non ciblés ou d'une résistance chez les ravageurs ciblés. Si elle était maintenue, cette réduction du recours aux insecticides pourrait réduire la pression sur les insectes non ciblés. Les répercussions sur l'abondance et la diversité des pollinisateurs de l'utilisation de cultures résistantes aux insectes et de la réduction du recours aux insecticides ne sont pas connues. L'évaluation des risques requise pour l'autorisation des cultures d'OGM dans la plupart des pays ne traite pas de façon adéquate des effets sublétaux directs des cultures résistantes aux insectes ni des effets indirects des cultures tolérantes aux herbicides et résistantes aux insectes, en partie à cause du manque de données.

21. **Les abeilles souffrent de nombreux parasites, notamment l'acarien *Varroa* chez les abeilles à miel occidentales et orientales. Les maladies émergentes et réémergentes représentent une menace importante pour la santé des abeilles à miel, des bourdons et des abeilles solitaires, en particulier lorsqu'elles sont élevées à des fins commerciales.** Une plus grande attention portée à l'hygiène et à la lutte contre les agents pathogènes aiderait à réduire la propagation des maladies dans l'ensemble de la communauté des pollinisateurs, qu'ils soient domestiques ou sauvages. L'élevage de masse et le transport à grande échelle de pollinisateurs domestiques peuvent présenter des risques de transmission d'agents pathogènes ou de parasites et accroître la probabilité d'une sélection d'agents pathogènes plus virulents, d'invasions d'espèces exotiques et d'extinctions régionales d'espèces pollinisatrices indigènes. Le risque de dommages non intentionnels causés aux pollinisateurs sauvages et domestiques pourrait être réduit par la mise en place d'une meilleure réglementation portant sur leur commerce et utilisation.

22. **Certaines espèces pollinisatrices sauvages (par ex., les bourdons et les papillons) ont subi des modifications au niveau de leur aire de répartition, de leur abondance et de leurs activités saisonnières sous l'effet des changements climatiques observés au cours des dernières décennies.** De manière générale, les incidences des changements climatiques en cours sur les pollinisateurs et les services de pollinisation à l'agriculture peuvent ne pas apparaître pleinement durant plusieurs décennies, en raison du temps de réaction des écosystèmes. Parmi les réponses adaptatives aux changements climatiques figurent une augmentation de la diversité des cultures et de la diversité régionale des exploitations agricoles et une conservation, une gestion ou une remise en état ciblée des

³¹ Rundlof et al. (2015). Seed coating with a neonicotinoid insecticide negatively affects wild bees. *Nature* 521 : 77-80 doi: 10.1038/nature14420.

³² Sur la base d'une enquête réalisée en 2004-2005. Ekström, G., et Ekbohm, B. 2010. Can the IOMC Revive the 'FAO Code' and take stakeholder initiatives to the developing world? *Outlooks on Pest Management* 21:125-131.

habitats. L'efficacité des efforts d'adaptation visant à maintenir la pollinisation dans un contexte de changements climatiques n'a pas été testée.

23. **De nombreuses mesures au bénéfice des pollinisateurs sauvages et domestiques et de la pollinisation (décrites ci-dessus et dans le tableau SPM.1) pourraient être mises en œuvre de manière plus efficace dans le cadre d'une gouvernance améliorée.** Par exemple, une politique gouvernementale conduite à une échelle globale peut s'avérer trop homogène et ne pas permettre de variations locales dans les pratiques; l'administration peut être fragmentée en différents niveaux; et les objectifs peuvent être contradictoires entre les différents secteurs. Des mesures collaboratives coordonnées et un partage des connaissances établissant des liens entre les différents secteurs (par ex., l'agriculture et la conservation de la nature), les différentes sphères (par ex., le privé, le gouvernement, les organismes à but non lucratif), et les différents niveaux (par ex., local, national, mondial) peuvent résoudre ces problèmes et aboutir à des changements à long terme qui sont bénéfiques pour les pollinisateurs. La mise en place d'une gouvernance efficace nécessite de changer les habitudes, les motivations et les normes sociales à long terme. Cependant, la possibilité que des contradictions subsistent entre secteurs stratégiques même après l'adoption de mesures de coordination devrait être reconnue et mise en exergue dans de futures études.

Informations générales concernant les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire

La pollinisation est le transfert du pollen entre les parties mâles et femelles des fleurs afin de permettre la fertilisation et la reproduction. La majorité des plantes cultivées et sauvages dépendent, au moins en partie, de vecteurs animaux, connus sous le nom de pollinisateurs, pour le transfert du pollen, mais il existe également d'autres moyens importants de transférer du pollen, notamment l'autopollinisation ou la pollinisation par le vent {1.2}.

Les pollinisateurs se composent d'un groupe diversifié d'animaux dominé par des insectes, en particulier les abeilles, mais incluent également certaines espèces de mouches, guêpes, papillons, mites, scarabées, charançons, thrips, fourmis, pucerons, chauves-souris, oiseaux, primates, marsupiaux, rongeurs et reptiles (fig. SPM.1). Si la quasi-totalité des espèces d'abeilles sont pollinisatrices, une part plus petite (et variable) des espèces des autres taxons le sont aussi. Plus de 90 % des principales cultures mondiales sont visitées par des abeilles et environ 30 % par des mouches, tandis que chacun des autres taxons visite moins de 6 % de ces mêmes cultures. Un petit nombre d'espèces d'abeilles sont domestiques, notamment l'abeille à miel occidentale (*Apis mellifera*) et l'abeille à miel orientale (*Apis cerana*), certains bourdons, certaines abeilles sans aiguillon et quelques abeilles solitaires; toutefois, la grande majorité des 20 077 espèces d'abeilles connues dans le monde sont sauvages (à savoir libres et non domestiques) {1.3}.

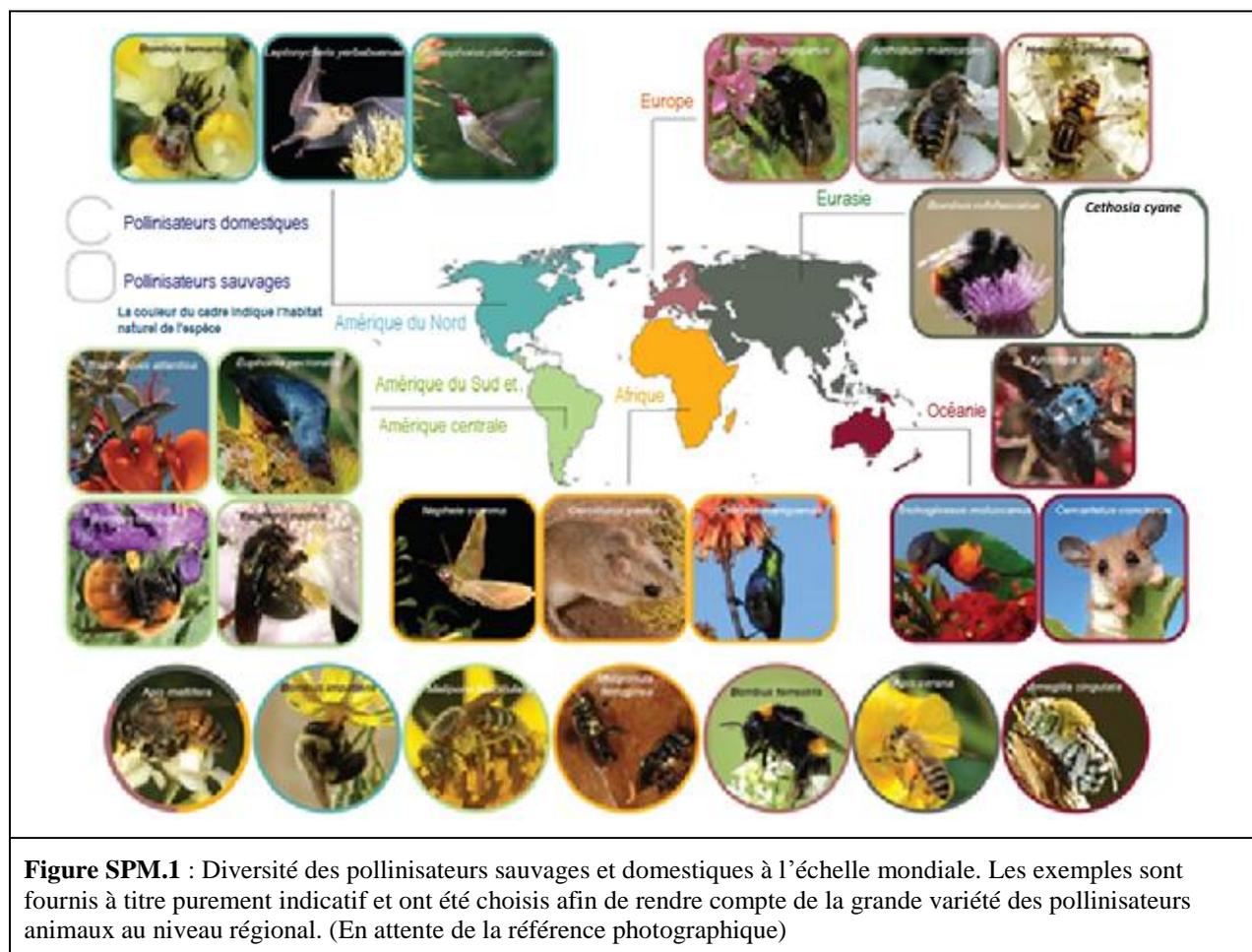
Les pollinisateurs visitent les fleurs principalement pour collecter du nectar et/ou du pollen ou s'en nourrir, même si quelques pollinisateurs spécialisés peuvent également collecter d'autres substances telles que des huiles, des fragrances et des résines produites par certaines fleurs. Certaines espèces de pollinisateurs sont spécialistes (c'est-à-dire qu'elles visitent une variété limitée d'espèces florifères) tandis que d'autres sont généralistes (c'est-à-dire qu'elles visitent de nombreuses espèces). De même, les plantes spécialistes ne sont pollinisées que par un nombre limité d'espèces, alors que les plantes généralistes sont pollinisées par de nombreuses espèces {1.6}.

La **Section A** du présent résumé examine la diversité des valeurs³³ associées aux pollinisateurs et à la pollinisation d'un point de vue économique, environnemental, socioculturel, autochtone et local. La **Section B** décrit l'état et les tendances des pollinisateurs sauvages et domestiques ainsi que des cultures et plantes sauvages qui en dépendent. La **Section C** étudie les déterminants directs et indirects qui influent sur les systèmes plantes/pollinisateurs, et les options en matière de politique et de gestion à des fins d'adaptation et d'atténuation lorsque les incidences sont négatives.

Le rapport d'évaluation analyse une large base de connaissances provenant de sources scientifiques, techniques, socioéconomiques, autochtones et locales. L'**appendice 1** définit les concepts fondamentaux utilisés dans le rapport et le présent résumé à l'intention des décideurs et l'**appendice 2** explique les termes utilisés pour déterminer et indiquer le degré de confiance des principaux résultats.

³³ Valeurs : actions, processus, entités ou objets qui ont de l'intérêt ou de l'importance (parfois les valeurs peuvent aussi désigner des principes moraux). Díaz *et al.* (2015) « The IPBES Conceptual Framework - connecting nature and people. » *Current Opinion in Environmental Sustainability* 14: 1-16.

Les indications de chapitre placées entre accolades, par exemple {2.3.1, encadré 2.3.4}, qui sont fournies dans le présent résumé à l'intention des décideurs se réfèrent aux endroits où les résultats, figures, encadrés et tableaux correspondants apparaissent dans le rapport d'évaluation.

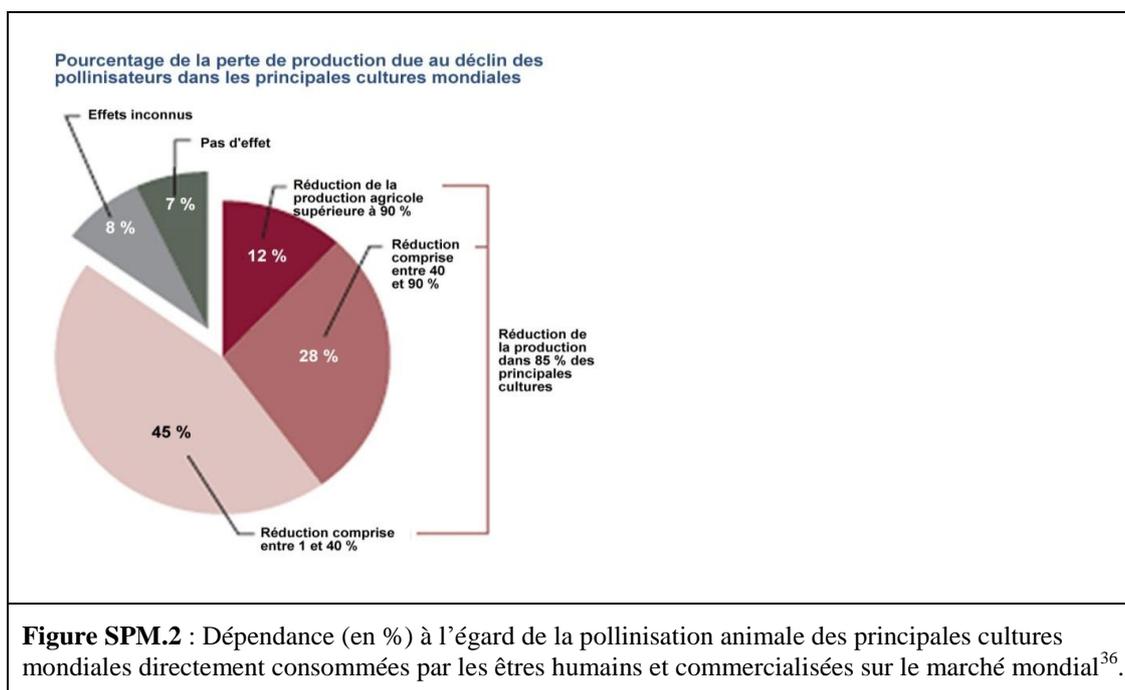


A. Valeurs des pollinisateurs et de la pollinisation

Divers systèmes de savoirs, notamment des connaissances scientifiques et des savoirs autochtones et locaux, aident à comprendre les pollinisateurs et la pollinisation, leurs valeurs économiques, environnementales et socioculturelles, ainsi que leur gestion au niveau mondial (*bien établi*). Les connaissances scientifiques permettent une compréhension approfondie et multidimensionnelle des pollinisateurs et de la pollinisation se concrétisant par des informations détaillées concernant leur diversité, leurs fonctions et les mesures nécessaires pour protéger les pollinisateurs et les valeurs qu'ils incarnent. Dans les systèmes de savoirs autochtones et locaux, les processus de pollinisation sont souvent compris, célébrés et gérés de manière globale, permettant de préserver les valeurs en favorisant la fertilité, la fécondité, la spiritualité ainsi qu'une diversité d'exploitations agricoles, jardins et autres habitats. L'utilisation combinée d'une évaluation économique, socioculturelle et holistique des gains et pertes associés aux pollinisateurs, à l'aide de multiples systèmes de savoirs, apporte des perspectives diverses de différents groupes de parties prenantes, fournissant davantage d'informations aux fins de la gestion et de la prise de décisions concernant les pollinisateurs et la pollinisation, même s'il subsiste d'importantes lacunes en matière de connaissance {4.2, 4.6, 5.1.1, 5.1.2, 5.1.3, 5.1.4, 5.1.5, 5.2.1, 5.2.5, 5.3.1, 5.5, figure 5-5 et encadrés 5-1, 5-2}.

La pollinisation animale joue un rôle vital en tant que service écosystémique de régulation dans la nature. Selon les estimations, 87,5 % (environ 308 000 espèces) des plantes sauvages florifères de la planète dépendent, au moins en partie, de la pollinisation animale pour la reproduction sexuelle, ce chiffre variant de 94 % dans les communautés tropicales à 78 % dans les communautés des zones tempérées (*établi mais incomplet*). Les pollinisateurs jouent un rôle central dans la stabilité et le fonctionnement de nombreux réseaux trophiques terrestres, dans la mesure où les plantes sauvages fournissent un large éventail de ressources, notamment de la nourriture et des abris, à de nombreux autres invertébrés, mammifères, oiseaux et autres taxons {1.2.1, 1.6, 4.0, 4.4}.

La production, le rendement et la qualité de plus de trois quarts des principales sortes de cultures vivrières mondiales, qui occupent 33 à 35 % de l'ensemble des terres agricoles, bénéficient de la pollinisation animale³⁴ (bien établi). S'agissant de la production, sur les 107 principales sortes de cultures mondiales³⁵, 91 (fruits, graines et noix) dépendent à des degrés divers de la pollinisation animale. Une disparition totale des pollinisateurs entraînerait une baisse de la production supérieure à 90 % pour 12 % des principales cultures mondiales. Elle n'aurait aucun effet pour 7 % des cultures et aurait des effets inconnus pour 8 % d'entre elles. En outre, 28 % de la production des cultures diminuerait de 40 à 90 %, alors que pour les autres cultures la production diminuerait de 1 à 40 % (fig. SPM.2). En termes de volumes de production au niveau mondial, 60 % de la production provient de cultures qui ne dépendent pas de la pollinisation animale (par ex., les céréales et les plantes racines), 35 % de la production provient de cultures qui dépendent au moins en partie de la pollinisation animale et 5 % n'a pas été évaluée (*établi mais incomplet*). De plus, de nombreuses cultures, notamment les pommes de terre, les carottes, les panais, les alliums et autres légumes, ne dépendent pas directement des pollinisateurs pour la production des parties consommées (par ex., les racines, les tubercules, les tiges, les feuilles ou les fleurs), mais les pollinisateurs sont tout de même importants pour la multiplication sexuée ou les programmes de sélection de ces plantes. En outre, de nombreuses espèces fourragères (par ex., les légumineuses) bénéficient également de pollinisation animale {1.1, 1.2.1, 3.7.2}.



La pollinisation animale est directement responsable de 5 à 8 % de la production agricole mondiale actuelle en volume (en d'autres termes, cette partie de la production serait perdue s'il n'y avait pas de pollinisateurs), et inclut des aliments qui apportent des proportions importantes de micronutriments, comme la vitamine A, le fer et le folate, dans l'alimentation humaine à l'échelle mondiale (fig. SPM.3A) (*établi mais incomplet*) {3.7.2, 5.2.2}. Une perte de pollinisateurs

³⁴ En l'absence de facteurs limitants tels que la nutrition des cultures.

³⁵ Klein et al. (2007) « Importance of pollinators in changing landscapes for world crops » Proc. R. Soc. B 274: 303-313. Note : ce graphique et ces chiffres sont repris de la figure 3 dans Klein *et al.*, 2007, et ne comprennent que les cultures qui produisent des fruits ou des graines pour la consommation humaine directe en tant que nourriture (107 cultures), mais excluent les cultures dont les graines sont uniquement utilisées pour la sélection ou pour faire pousser des parties végétales pour l'utilisation humaine directe ou pour le fourrage, et les cultures connues pour être pollinisées uniquement par le vent, autogames ou reproduites par voie végétative.

³⁶ Klein *et al.* (2007) « Importance of pollinators in changing landscapes for world crops » Proc. R. Soc. B 274: 303-313. Note : ce graphique et ces chiffres sont repris de la figure 3 dans Klein *et al.*, 2007, et ne comprennent que les cultures qui produisent des fruits ou des graines pour la consommation humaine directe en tant que nourriture (107 cultures), mais excluent les cultures dont les graines sont uniquement utilisées pour la sélection ou pour faire pousser des parties végétales pour l'utilisation humaine directe ou pour le fourrage, et les cultures connues pour être pollinisées uniquement par le vent, autogames ou reproduites par voie végétative.

pourrait entraîner une diminution de la disponibilité des cultures et des plantes sauvages qui fournissent des micronutriments essentiels au régime alimentaire des êtres humains, compromettant la santé et la sécurité alimentaire et menaçant d'augmenter le nombre de personnes présentant des carences en vitamine A, en fer et en folate. Il est désormais communément admis que la meilleure façon de lutter contre la faim et la malnutrition est de faire attention non seulement aux calories mais également à la valeur nutritive des produits agricoles qui ne sont pas des aliments de base, dont un grand nombre dépendent des pollinisateurs {1.1, 2.6.4, 3.7, 3.8, 5.4.1.2}. Ceux-ci comprennent certains pollinisateurs animaux riches en protéines, vitamines et minéraux qui sont eux-mêmes consommés en tant que nourriture.

La valeur marchande annuelle des 5 à 8 % de la production directement liés aux services de pollinisation est, selon les estimations, comprise entre 235 et 577 milliards de dollars (en dollars 2015) à l'échelle mondiale (établi mais incomplet) (fig. SPM.3B) {3.7.2, 4.7.3}. En moyenne, les cultures tributaires des pollinisateurs ont un prix plus élevé que les autres. La distribution de ces avantages monétaires n'est pas uniforme, la majeure partie de la production additionnelle apparaissant dans certaines régions de l'Asie orientale, du Moyen-Orient, de l'Europe méditerranéenne et de l'Amérique du Nord. Les produits monétaires additionnels liés aux services de pollinisation représentent 5 à 15 % de la production agricole totale dans différentes régions des Nations Unies, les contributions les plus importantes étant enregistrées au Moyen-Orient et en Asie du Sud et de l'Est. En l'absence de pollinisation animale, des changements de la production agricole mondiale pourraient entraîner une augmentation des prix pour les consommateurs et une réduction des profits pour les producteurs, aboutissant à une perte potentielle nette de bien-être économique de 160 à 191 milliards de dollars par an à l'échelle mondiale pour les consommateurs et les producteurs de produits agricoles cultivés ainsi qu'à une perte de 207 à 497 milliards de dollars pour les producteurs et les consommateurs sur les autres marchés (par ex., les activités agricoles ne relevant pas de la culture proprement dite, la foresterie, la transformation des aliments) {4.7}. La précision des méthodes économiques utilisées pour estimer ces valeurs est limitée par de nombreuses lacunes en matière de données et par le fait que la plupart des études concernent les pays développés {4.2, 4.3, 4.5, 4.7}. Une estimation et une prise en compte explicites de ces avantages économiques au moyen d'outils tels que des analyses coûts-bénéfices et des analyses multicritères fournissent des informations aux parties prenantes et peuvent aider à éclairer des choix en matière d'occupation des sols prenant mieux en compte la biodiversité et la viabilité des populations de pollinisateurs {4.1, 4.6}.

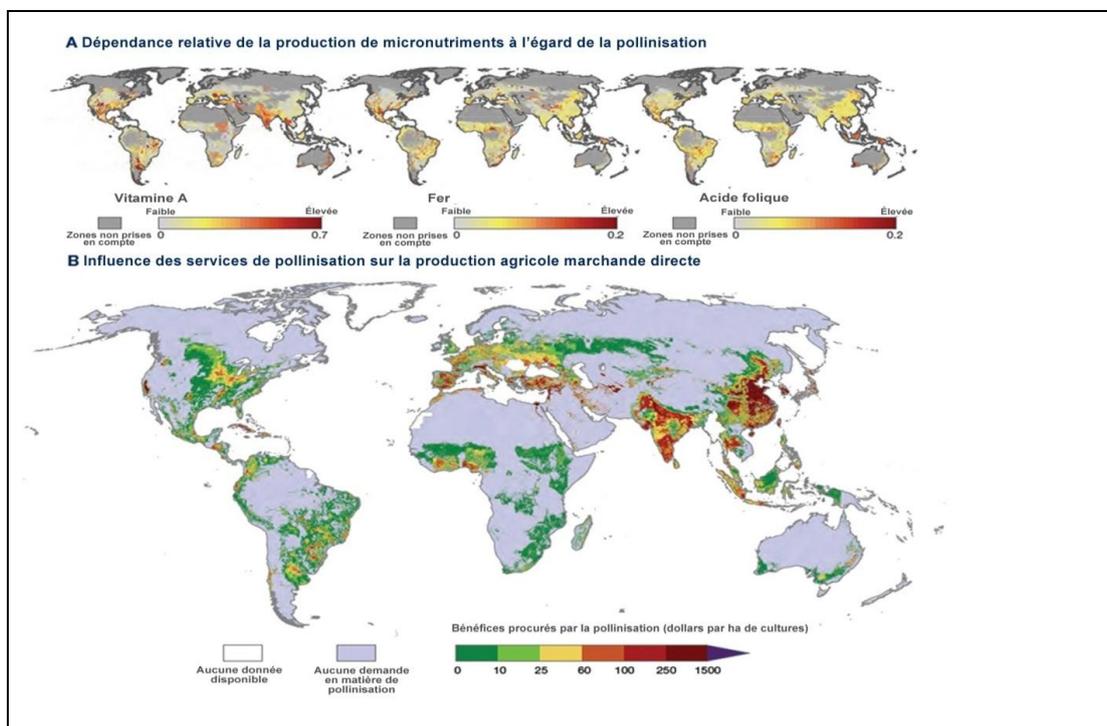


Figure SPM.3 : A) Dépendance relative de la production de micronutriments à l'égard de la pollinisation. Il s'agit ici de la proportion de la production de a) vitamine A, b) fer et c) acide folique qui dépend de la pollinisation. D'après Chaplin-Kramer *et al.* (2014)³⁷. B) **Carte mondiale de l'influence des services de**

³⁷ Chaplin-Kramer *et al.* (2014) « Global malnutrition overlaps with pollinator-dependent micronutrient production. » Proc. R. Soc. B 281: 2014.1799.

pollinisation sur la production agricole marchande directe en dollars par hectare, carroyée en mailles de 5°x5° de latitude et longitude. Les bénéfices sont donnés pour l'année 2000, en dollars corrigés de l'inflation (jusqu'en 2009) et des parités de pouvoir d'achat. Les analyses ont été établies à partir des données nationales sur les prix au producteur et les volumes de production recueillies par la FAO et du taux de dépendance de chaque culture vis-à-vis de la pollinisation. D'après Lautenbach *et al.* (2012)³⁸.

De nombreux moyens d'existence dépendent des pollinisateurs, de leurs produits et de leurs multiples bienfaits (*établi mais incomplet*). Parmi les cultures les plus importantes du monde, un grand nombre dépend des pollinisateurs. Ces cultures constituent des produits d'exportation majeurs dans les pays en développement (par ex., le café et le cacao) et les pays développés (par ex., l'amande), fournissant de l'emploi et des revenus à des millions de personnes. Les incidences du déclin des pollinisateurs seront donc différentes selon les économies régionales et supérieures pour les économies qui présentent une plus grande dépendance à l'égard des cultures qui dépendent des pollinisateurs (qu'elles soient produites au niveau national ou importées). Les études existantes concernant la valeur économique de la pollinisation n'ont pas tenu compte des aspects non monétaires des économies, en particulier les ressources qui forment la base des économies rurales, notamment les ressources humaines (par ex., l'emploi des apiculteurs), sociales (par ex., les associations d'apiculteurs), physiques (par ex., les colonies d'abeilles à miel), financières (par ex., les ventes de miel) et naturelles (par ex., une plus grande biodiversité résultant de pratiques respectueuses des pollinisateurs). La somme et l'équilibre de ces ressources constituent la base du développement futur des moyens d'existence durable pour les populations rurales {3.7, 4.2, 4.4, 4.7}.

Les moyens d'existence fondés sur l'apiculture et la collecte de miel sont un point d'ancrage pour de nombreuses économies rurales et la source de multiples bienfaits éducatifs et récréatifs dans des contextes tant ruraux qu'urbains (*bien établi*). À l'échelle mondiale, les données disponibles font état de 81 millions de ruches qui produisent chaque année 65 000 tonnes de cire d'abeille et 1,6 million de tonnes de miel, dont 518 000 tonnes seraient commercialisées. De nombreuses économies rurales privilégient l'apiculture et la collecte de miel pour différentes raisons : l'investissement requis est minime; divers produits peuvent être vendus; différentes formes de propriété en permettent l'accès; des bienfaits nutritionnels et médicinaux peuvent être obtenus pour la famille; le calendrier et le lieu des activités sont souples; et de nombreux liens existent avec des institutions culturelles et sociales. Par ailleurs, l'apiculture prend une place grandissante en milieu urbain comme choix de vie inspiré d'une prise de conscience écologique. Il existe un important potentiel inexploité pour l'apiculture en tant qu'activité durable dans les pays en développement {4.3.2, 4.7.1, 5.2.8.4, 5.3.5, 5.4.6.1, exemples 5-10, 5-11, 5-12, 5-13, 5-14, 5-21, 5-24, 5-25, et figures 5-12, 5-13, 5-14, 5-15, 5-22}.

Les pollinisateurs constituent une source de bienfaits multiples pour les populations, bien au-delà du seul approvisionnement alimentaire, contribuant directement à la production de médicaments, biocarburants, fibres, matériaux de construction, instruments de musique, objets d'art et d'artisanat, et représentant une source d'inspiration pour l'art, la musique, la littérature, la religion et la technologie (*bien établi*). Par exemple, certains agents antibactériens, antifongiques et antidiabétiques sont dérivés du miel; l'huile de jatropha, le coton et l'eucalyptus sont respectivement des exemples de sources de biocarburant, de fibre et de bois, qui dépendent des pollinisateurs; la cire d'abeille peut être utilisée pour protéger et conserver des instruments de musique de haute facture. Les inspirations artistiques, littéraires et religieuses tirées de pollinisateurs comprennent : la musique populaire et classique (par ex., I'm a King Bee de Slim Harpo, le Vol du bourdon de Rimsky-Korsakov); des passages sacrés concernant les abeilles dans les codex mayas (par ex., les abeilles sans aiguillon), la *Surat An-Nahl* dans le Coran, le blason comportant trois abeilles du pape Urbain VIII au Vatican, et des passages sacrés de l'hindouisme, du bouddhisme et de traditions chinoises, notamment le Chuang Tzu. Des exemples de conception technique inspirée par les pollinisateurs peuvent se voir dans le mécanisme de vol des micro-drones et les filets télescopiques de 10 mètres utilisés aujourd'hui par certains entomologistes amateurs {5.2.1, 5.2.2., 5.2.3, 5.2.4, exemples 5-2, 5-16, et figures 5-7, 5-8, 5-9, 5-10, 5-24}.

³⁸ Lautenbach *et al.* (2012) « Spatial and temporal trends of global pollination benefit. » *PLoS ONE* 7: e35954.

La qualité de vie de nombreuses populations dépend des différents rôles que jouent les pollinisateurs dans le patrimoine mondial : symboles d'identité; esthétique des paysages, fleurs, oiseaux, chauves-souris et papillons; relations sociales et interactions en matière de gouvernance des communautés autochtones et locales (*bien établi*). Par exemple, le site classé au Patrimoine mondial du Paysage d'agaves et des Anciennes installations industrielles de Tequila dépend de la pollinisation par les chauves-souris pour la conservation de la diversité génétique et de la santé des agaves; les visiteurs montrent une préférence esthétique marquée pour la période de floraison dans divers paysages culturels européens; le symbole national de la Jamaïque est un colibri, celui de Singapour est un nectariniidé, et le papillon national du Sri Lanka est un ornithoptère endémique; les masques de papillon de deux mètres de large symbolisent la fertilité dans les festivals du peuple Bwa du Burkina Faso; et dans la tradition du peuple Tagbanua des Philippines, les autorités ultimes à consulter pour la pratique de l'agriculture itinérante sont deux divinités abeilles qui vivent dans la forêt et le karst {5.3.1, 5.3.2, 5.3.3, 5.3.4, 5.3.6, exemples 5-16, 5-17, 5-18, 5-19, 5-20, et figures 5-16, 5-17, 5-18, 5-19, 5-20, 5-21}.

Les systèmes agricoles diversifiés respectueux des pollinisateurs, dont certains sont liés aux savoirs autochtones et locaux, constituent un important complément à l'agriculture industrielle et comprennent les systèmes de culture sur brûlis, de jardins potagers, d'agroforesterie et d'élevage d'abeilles (*établi mais incomplet*). Alors que les petites exploitations (moins de deux hectares) représentent environ 8 à 16 % des terres agricoles à l'échelle mondiale, il existe d'importantes lacunes concernant nos connaissances dans le domaine des systèmes agricoles diversifiés liés aux savoirs autochtones et locaux. Les systèmes agricoles diversifiés favorisent la diversité biologique dans l'agriculture et la pollinisation par : une rotation des cultures, la valorisation de l'habitat aux différents stades de la succession, une diversité et une abondance des ressources florales; l'incorporation continue de ressources sauvages et l'introduction d'espèces de la canopée; des innovations, par exemple dans les ruchers, la capture des essaims et la lutte contre les ravageurs; et l'adaptation aux changements sociaux et environnementaux, par exemple en adaptant leurs pratiques aux nouvelles espèces d'abeilles envahissantes et ressources de pollinisation {5.2.8, exemples 5-7, 5-8, 5-9, 5-10, 5-11, 5-12, 5-13, et figures 5-14, 5-15, 5-22}.

Un certain nombre de pratiques culturelles fondées sur les savoirs autochtones et locaux contribuent à maintenir une abondance et une diversité de pollinisateurs et à entretenir une « diversité bioculturelle » dont la valeur est appréciée (dans la présente évaluation, la diversité biologique et la diversité culturelle et les liens qui existent entre elles seront qualifiés de « diversité bioculturelle » (*établi mais incomplet*)). Ceci inclut les pratiques de divers systèmes d'exploitation agricole; le soutien à l'hétérogénéité dans les paysages et les jardins; des liens de parenté symboliques qui protègent de nombreux pollinisateurs spécifiques; l'utilisation d'indicateurs biotemporels qui reposent sur la distinction entre les multiples pollinisateurs; et la conservation des arbres utilisés pour la nidification ainsi que des ressources florales et autres ressources des pollinisateurs. Le maintien des liens entre ces pratiques culturelles, les connaissances autochtones et locales qui les sous-tendent (y compris les multiples noms vernaculaires attribués aux divers pollinisateurs), et les pollinisateurs sont autant d'éléments de la « diversité bioculturelle ». Les zones où la « diversité bioculturelle » est entretenue sont appréciées dans le monde entier pour le rôle qu'elles jouent dans la protection tant des espèces menacées que des langues en danger. Si l'étendue de ces régions est manifestement considérable, s'étendant par exemple sur plus de 30 % de la superficie des forêts dans les pays en développement, d'importantes lacunes subsistent quant à leur emplacement, leur état et leur évolution. {5.1.3, 5.2.5, 5.2.6, 5.2.7, 5.4.7.2, exemples 5-1, 5-3, 5-5, 5-6, et figures 5-4, 5-11}

B. État et tendances des pollinisateurs, de la pollinisation et des cultures et plantes sauvages qui dépendent des pollinisateurs

Des quantités croissantes de nourriture sont produites chaque année et la dépendance de l'agriculture mondiale à l'égard des cultures tributaires des pollinisateurs a augmenté en volume de plus de 300 % au cours des cinq dernières décennies (*bien établi*). La mesure dans laquelle l'agriculture dépend des pollinisateurs varie fortement en fonction des cultures, des variétés et des pays (fig. SPM.4). À l'échelle mondiale, les bienfaits de la pollinisation animale ont surtout augmenté sur le continent américain, en Méditerranée, au Moyen-Orient et en Asie de l'Est, principalement en raison de la variété des cultures de fruits et de graines. {3.7.2, 3.7.3, 3.7.4, 3.8.3}

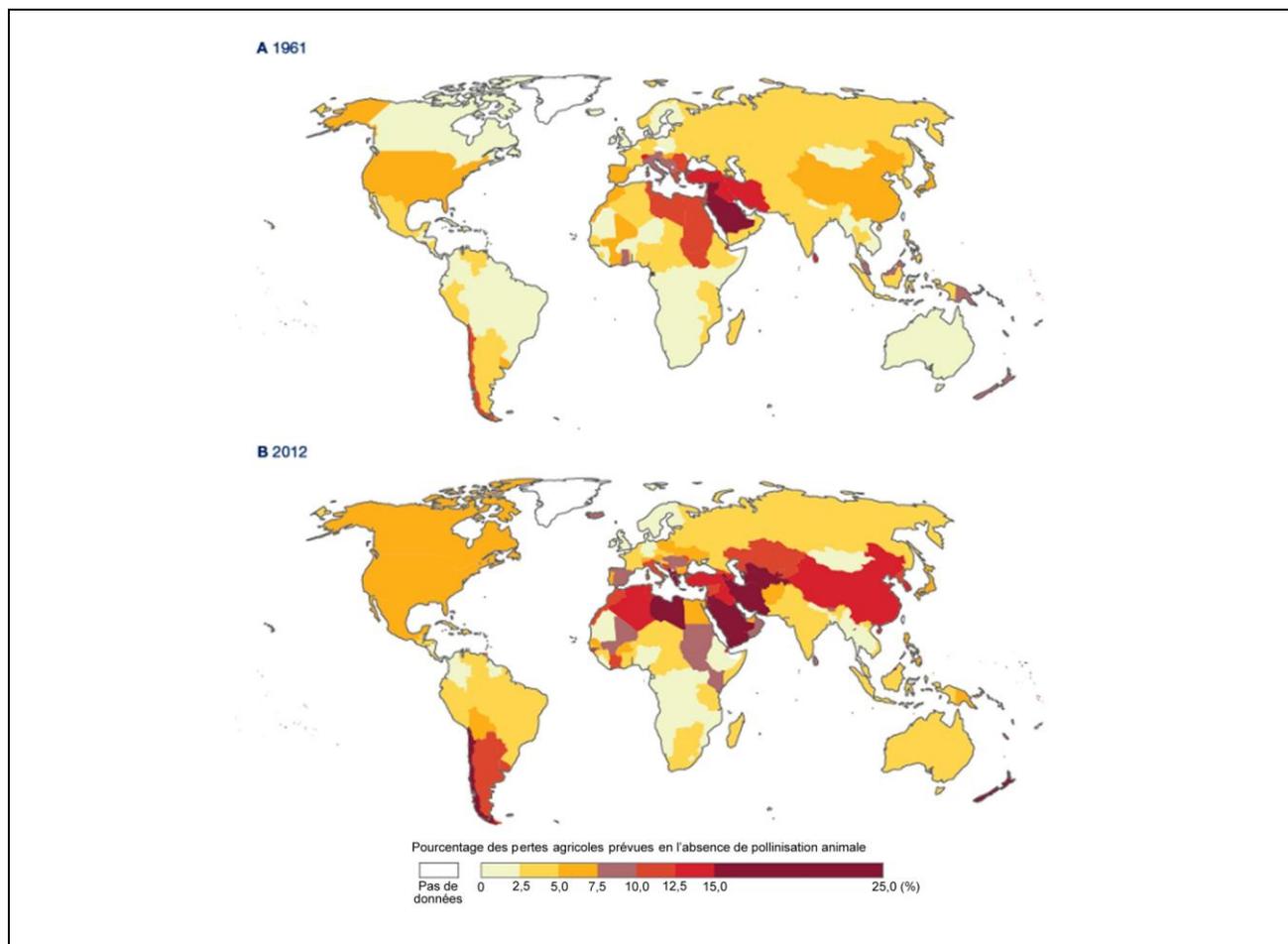


Figure SPM.4 : Carte du monde montrant la dépendance de l'agriculture à l'égard des pollinisateurs (à savoir le pourcentage des pertes de production agricole prévues en l'absence de pollinisation animale (catégories indiquées dans la barre colorée)) en 1961 et 2012, sur la base des données de la FAO (FAOSTAT 2013) et selon la méthode d'Aizen *et al.* (2009)³⁹.

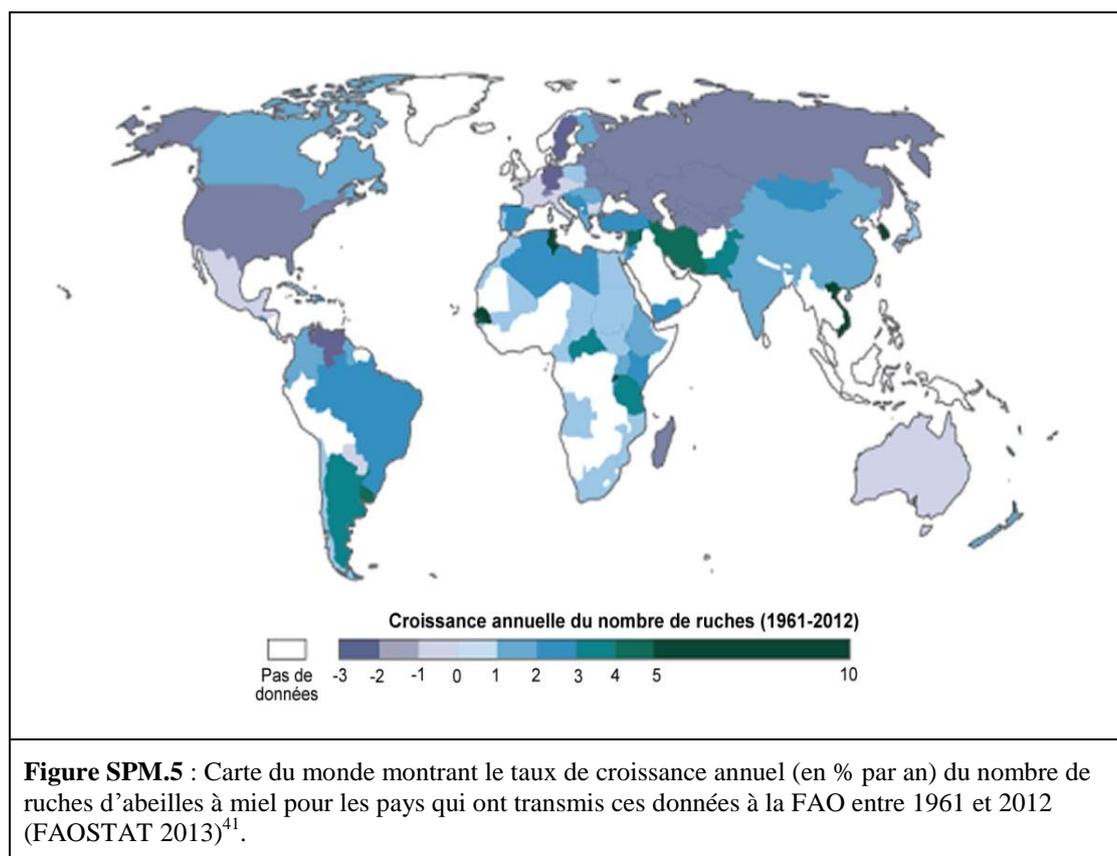
Alors que l'agriculture mondiale devient de plus en plus tributaire des pollinisateurs, l'augmentation des rendements agricoles et la stabilité des cultures qui dépendent des pollinisateurs sont inférieures à celles des cultures qui n'en dépendent pas (*bien établi*).

Le rendement par hectare des cultures qui dépendent des pollinisateurs a moins augmenté, et varie davantage d'une année sur l'autre, que le rendement par hectare des cultures qui n'en dépendent pas. Si les facteurs qui induisent ce changement ne sont pas clairs, des études menées localement sur plusieurs cultures montrent que la production baisse en même temps que déclinent les pollinisateurs. De plus, les rendements de nombreuses cultures affichent des diminutions localisées et une stabilité inférieure lorsque les communautés de pollinisateurs présentent une variété insuffisante d'espèces (*bien établi*). Une communauté de pollinisateurs diversifiée est davantage susceptible de fournir une pollinisation stable et suffisante qu'une communauté moins diversifiée, les espèces de pollinisateurs ayant des préférences alimentaires, des comportements de recherche de nourriture et des schémas d'activité différents. En outre, des études locales montrent que la production des cultures est plus élevée dans les champs présentant des communautés de pollinisateurs diversifiées et abondantes que dans les champs présentant des communautés de pollinisateurs moins diversifiées. Dans le cas de certaines cultures, les pollinisateurs sauvages contribuent davantage à la production agricole mondiale que les abeilles à miel. Les abeilles à miel domestiques ne peuvent souvent pas compenser entièrement la perte de pollinisateurs sauvages. Elles peuvent être des pollinisateurs moins efficaces pour de nombreuses cultures, et ne peuvent pas toujours être fournies en nombre suffisant pour répondre à la demande de pollinisation dans de nombreux pays (*établi mais incomplet*). Par ailleurs, certaines espèces de pollinisateurs sauvages sont dominantes. Selon les estimations, 80 % de la

³⁹ Aizen *et al.* (2009) « How much does agriculture depend on pollinators? Lessons from long-term trends in crop production » *Annals of Botany* 103: 15791–588.

pollinisation des cultures mondiales peuvent être attribués aux activités de seulement 2 % des espèces d'abeilles sauvages. Une grande diversité d'options de pollinisation, comprenant tant des espèces sauvages que domestiques, est nécessaire dans la plupart des systèmes de plein champ où les conditions climatiques et l'environnement peuvent être imprévisibles (*établi mais incomplet*). {3.7.2, 3.8.2, 3.8.3}

Le nombre de ruches d'abeilles à miel occidentales domestiques augmente à l'échelle mondiale, bien que la perte saisonnière de colonies soit élevée dans certains pays d'Europe et en Amérique du Nord (*bien établi*) (fig. SPM.5). Les pertes de colonies n'entraînent pas nécessairement des déclinis irréversibles, car les apiculteurs peuvent diviser les colonies⁴⁰ afin de recouvrer voire dépasser les pertes saisonnières. Les pertes saisonnières d'abeilles à miel occidentales en Europe et en Amérique du Nord varient fortement selon le pays, l'état ou la province et d'une année à l'autre mais, au cours des dernières décennies (au moins depuis l'introduction à grande échelle de *Varroa*), elle a souvent été supérieure aux taux de 10 à 15 % auparavant considérés comme normaux (*établi mais incomplet*). Les données concernant d'autres régions du monde font largement défaut. {2.4.2.3, 2.4.2.4, 3.3.2, 3.3.3, 3.3.4, 3.3.5}

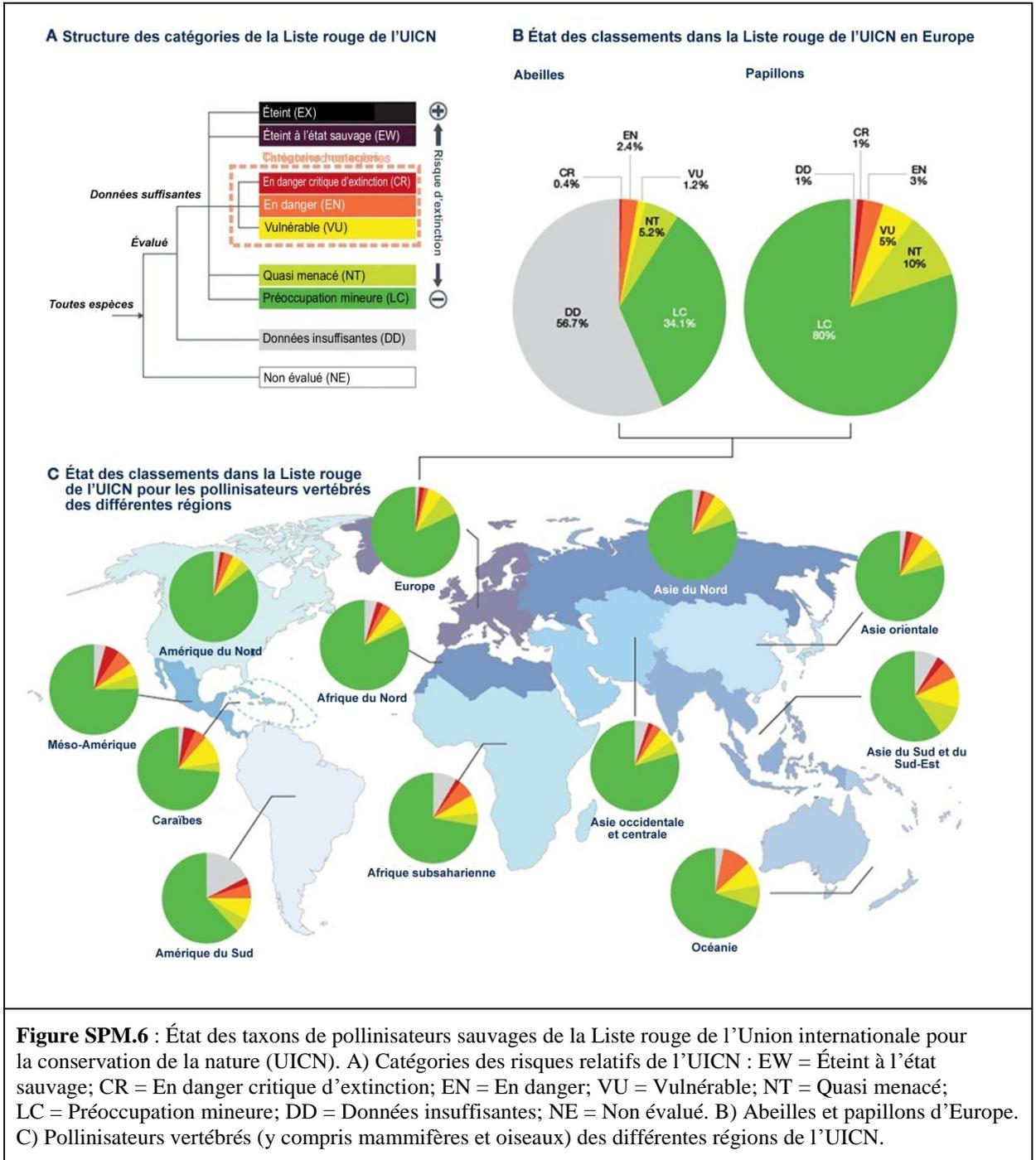


⁴⁰ En prenant une partie des ouvrières d'une colonie forte et en ajoutant une nouvelle reine élevée ailleurs pour former une nouvelle colonie; cette activité a un coût économique.

⁴¹ Les données des pays qui faisaient partie de l'ancienne Union soviétique, de l'ancienne Yougoslavie ou de l'ancienne Tchécoslovaquie ont été combinées.

Un grand nombre d'abeilles sauvages et de papillons ont connu des déclin en termes d'abondance, de présence et de diversité aux échelles locale et régionale en Europe du Nord-Ouest et en Amérique du Nord (*établi mais incomplet*); les données concernant d'autres régions et groupes de pollinisateurs sont actuellement insuffisantes pour tirer des conclusions générales, bien que des déclin locaux aient été signalés. Au niveau régional, des déclin de la diversité des abeilles et des plantes sauvages qui dépendent des pollinisateurs ont été enregistrés au cours du siècle dernier dans des régions du monde hautement industrialisées, en particulier en Europe occidentale et dans l'est de l'Amérique du Nord (*bien établi*). Certaines espèces ont subi un fort déclin, notamment le bourdon de Franklin (*Bombus franklini*) dans l'ouest des États-Unis d'Amérique et le grand bourdon jaune (*Bombus distinguendus*) en Europe (*bien établi*). Les tendances concernant les autres espèces sont inconnues ou sont uniquement connues pour une petite partie de la répartition des espèces. Des déclin ont également été enregistrés dans d'autres groupes d'insectes et de vertébrés pollinisateurs, notamment les mites, les colibris et les chauves-souris (*établi mais incomplet*). Dans certains pays européens, les tendances à la baisse concernant la diversité des insectes pollinisateurs se sont ralenties ou même arrêtées (*établi mais incomplet*). Toutefois, la (les) raison(s) de cette évolution reste(nt) incertaine(s). Dans les systèmes agricoles, on a constaté que l'abondance et la diversité locales des abeilles sauvages diminuent fortement au fur et à mesure qu'on s'éloigne des bordures de champs et des habitats naturels et semi-naturels restants (*bien établi*). {3.2.2, 3.2.3}

Alors que l'agriculture mondiale devient de plus en plus tributaire des pollinisateurs, l'augmentation des rendements agricoles et la stabilité des cultures qui dépendent des pollinisateurs sont inférieures à celles des cultures qui n'en dépendent pas (*bien établi*). Le rendement par hectare des cultures qui dépendent des pollinisateurs a moins augmenté, et varie davantage d'une année sur l'autre, que le rendement par hectare des cultures qui n'en dépendent pas. Si les facteurs qui induisent ce changement ne sont pas clairs, des études menées localement sur plusieurs cultures montrent que la production baisse en même temps que déclinent les pollinisateurs. De plus, les rendements de nombreuses cultures affichent des diminutions localisées et une stabilité inférieure lorsque les communautés de pollinisateurs présentent une variété insuffisante d'espèces (*bien établi*). Une communauté de pollinisateurs diversifiée est davantage susceptible de fournir une pollinisation stable et suffisante qu'une communauté moins diversifiée, les espèces de pollinisateurs ayant des préférences alimentaires, des comportements de recherche de nourriture et des schémas d'activité différents. En outre, des études locales montrent que la production des cultures est plus élevée dans les champs présentant des communautés de pollinisateurs diversifiées et abondantes que dans les champs présentant des communautés de pollinisateurs moins diversifiées. Dans le cas de certaines cultures, les pollinisateurs sauvages contribuent davantage à la production agricole mondiale que les abeilles à miel. Les abeilles à miel domestiques ne peuvent souvent pas compenser entièrement la perte de pollinisateurs sauvages. Elles peuvent être des pollinisateurs moins efficaces pour de nombreuses cultures, et ne peuvent pas toujours être fournies en nombre suffisant pour répondre à la demande de pollinisation dans de nombreux pays (*établi mais incomplet*). Par ailleurs, certaines espèces de pollinisateurs sauvages sont dominantes. Selon les estimations, 80 % de la pollinisation des cultures mondiales peuvent être attribués aux activités de seulement 2 % des espèces d'abeilles sauvages. Une grande diversité d'options de pollinisation, comprenant tant des espèces sauvages que domestiques, est nécessaire dans la plupart des systèmes de plein champ où les conditions climatiques et l'environnement peuvent être imprévisibles (*établi mais incomplet*). {3.7.2, 3.8.2, 3.8.3}



Une évaluation objective de l'état de conservation d'une espèce est donnée par son statut dans la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Des évaluations mondiales sont disponibles pour de nombreux pollinisateurs vertébrés, par exemple les oiseaux et les chauves-souris (fig. SPM.6A). Selon les estimations, 16,5 % des pollinisateurs vertébrés sont menacés d'extinction à l'échelle mondiale (ce chiffre atteignant 30 % pour les espèces insulaires) (*établi mais incomplet*); la tendance étant à plus d'extinctions (*bien établi*). La plupart des insectes pollinisateurs n'ont pas été évalués au niveau mondial (*bien établi*). Des évaluations régionales et nationales concernant les insectes pollinisateurs indiquent des niveaux élevés de menace, en particulier pour les abeilles et les papillons, plus de 40 % de ces espèces étant souvent menacées (*établi mais incomplet*). Des évaluations récentes réalisées à l'échelle européenne indiquent que 9 % des abeilles et 9 % des papillons sont menacés (fig. SPM.6B) et que les populations diminuent pour 37 % des abeilles et 31 % des papillons (à l'exclusion des espèces pour lesquelles les données sont insuffisantes). Pour la majorité des abeilles européennes, les données sont insuffisantes pour réaliser des évaluations de l'UICN. Au niveau national, lorsque des Listes rouges sont disponibles, celles-ci montrent que le nombre des espèces menacées tend à être bien plus élevé qu'au niveau régional. En revanche, les abeilles qui pollinisent les cultures sont généralement des espèces communes et rarement des espèces menacées. Sur les 130 espèces d'abeilles communes qui pollinisent les cultures, seulement 58 ont été évaluées, que ce soit en Europe ou en Amérique du Nord. Il en ressort que 2 espèces seulement sont menacées, 2 sont quasi menacées et 42 ne sont pas menacées (catégorie de risque « Préoccupation mineure » de l'UICN), mais pour 12 de ces espèces, les données sont insuffisantes pour une évaluation. Sur les 57 espèces prises en compte dans une évaluation de 2007 concernant la pollinisation des cultures au niveau mondial⁴², seulement 10 espèces ont été formellement évaluées, dont une espèce de bourdons en danger critique d'extinction. Pour autant, au moins 10 autres espèces, y compris trois espèces d'abeilles à miel, sont connues pour être très communes; néanmoins, la santé des colonies d'abeilles à miel devrait également être étudiée. {3.2.2, 3.2.3}

C. Déterminants du changement, risques et opportunités, et options en matière de politique et de gestion

Un grand nombre d'études fondées sur des observations, des données empiriques ou de modélisation, réalisées dans le monde entier, soulignent une forte probabilité que de nombreux déterminants ont eu, et ont encore, des incidences négatives sur les pollinisateurs sauvages et domestiques (*établi mais incomplet*). Cependant, le manque de données, en particulier en-dehors de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord, et les corrélations entre les différents facteurs rendent très difficile l'établissement d'un lien entre le déclin à long terme des pollinisateurs et des déterminants du changement directs bien précis. Les modifications de la santé, de la diversité et de l'abondance des pollinisateurs ont conduit à une pollinisation localement réduite des cultures qui en dépendent (diminuant la quantité, la qualité ou la stabilité de la production), ont contribué à altérer la diversité des plantes sauvages aux échelles locales et régionales et ont mené à l'abandon de modes de vie, de pratiques culturelles et de traditions uniques, du fait de la disparition de pollinisateurs (*établi mais incomplet*). D'autres risques, notamment la perte de valeur esthétique ou de bien-être associé aux pollinisateurs et la diminution de la résilience à long terme des systèmes de production alimentaire, pourraient advenir à plus long terme. L'importance relative de chaque déterminant varie selon les espèces de pollinisateurs en fonction de leurs caractéristiques biologiques et de leur situation géographique. Ces facteurs peuvent également se combiner ou interagir au niveau de leurs effets, compliquant toute hiérarchisation des déterminants en fonction du risque⁴³ de dommage (*non résolu*). {2.7, 4.5, 6.2.1}

La destruction, la fragmentation et la dégradation de l'habitat ainsi que les pratiques conventionnelles intensives de gestion des terres ont souvent pour effet de réduire ou altérer les ressources alimentaires (*bien établi*) et de nidification (*établi mais incomplet*) des pollinisateurs. Ces pratiques incluent une utilisation massive de produits agrochimiques ainsi que les formes intensives de labour, pâturage ou fauchage. De tels changements dans les ressources disponibles pour les pollinisateurs sont connus pour réduire la densité et la diversité des insectes butineurs et modifier la composition et la structure des communautés de pollinisateurs aux niveaux local et régional (*bien établi*). {2.2.1.1, 2.2.1.2, 2.2.2, 2.3.1.2, 2.3.1.3, 3.2.}

⁴² Klein *et al.* (2007). « Importance of pollinators in changing landscapes for world crops. » *Proceedings of the Royal Society B* 274:303-313.

⁴³ Cette évaluation repose sur une approche scientifique et technique du risque, dans laquelle un risque est compris comme étant la probabilité qu'un danger ou un impact précis et quantifié ne survienne.

Trois stratégies complémentaires sont envisagées pour conduire à une agriculture plus durable pouvant faire face à divers déterminants du déclin des pollinisateurs : l'intensification écologique, le renforcement des systèmes agricoles diversifiés et l'investissement dans des infrastructures écologiques (tableau SPM.1). i) L'intensification écologique consiste à gérer les fonctions écologiques de la nature pour améliorer la production agricole et les moyens d'existence tout en réduisant au minimum les dommages causés à l'environnement; ii) Le renforcement des systèmes agricoles diversifiés consiste à gérer des systèmes comme les forêts jardins, les jardins potagers et l'agroforesterie pour favoriser les pollinisateurs et la pollinisation au moyen de pratiques validées par la science ou les savoirs autochtones et locaux (par ex., la rotation des cultures); iii) Les infrastructures écologiques nécessaires pour améliorer la pollinisation comprennent des surfaces d'habitats semi-naturels répartis dans l'ensemble des paysages agricoles productifs, fournissant des ressources florales et de nidification. Ces trois stratégies s'attaquent en même temps à plusieurs facteurs importants du déclin des pollinisateurs en atténuant les impacts des changements d'usage des terres, de l'utilisation de pesticides et des changements climatiques (*établi mais incomplet*). Les politiques et les pratiques qui forment ces stratégies ont, dans de nombreux cas, des avantages économiques directs pour les populations et les moyens d'existence (*établi mais incomplet*). Les réponses identifiées pour gérer les risques immédiats dans le secteur agricole (tableau SPM.1), tendent à n'atténuer qu'un seul, voire aucun, des déterminants de changement à l'origine du déclin des pollinisateurs. Certaines de ces réponses (marquées d'un astérisque dans le tableau SPM.1) peuvent avoir des effets négatifs sur les pollinisateurs et, plus généralement, sur la durabilité de l'agriculture, qui devraient être quantifiés et mieux compris. {2.2.1, 2.2.2, 2.3.1, 2.3.2.3, 3.2.3, 3.6.3, 5.2.8, 6.9}

Parmi les réponses permettant de réduire ou d'atténuer les incidences agricoles négatives sur les pollinisateurs figurent l'agriculture biologique et la plantation de bandes fleuries, toutes deux augmentant, au niveau local, le nombre d'insectes pollinisateurs butineurs (*bien établi*) et la pollinisation (*établi mais incomplet*). Des données relatives à l'abondance à long terme (données non encore disponibles) seraient nécessaires pour déterminer si ces réponses apportent des bénéfices à l'échelle des populations. Les preuves des effets de l'agriculture biologique proviennent pour la plupart d'Europe et d'Amérique du Nord. Les mesures visant à renforcer la pollinisation sur les terres conduites en agriculture intensive renforcent également d'autres services écosystémiques, notamment la régulation naturelle des populations de nuisibles (*établi mais incomplet*). Il existe toutefois des arbitrages potentiels à opérer entre l'augmentation des rendements et le renforcement de la pollinisation. Ainsi, dans de nombreux systèmes agricoles, mais pas dans tous, les pratiques biologiques actuelles produisent généralement des rendements inférieurs (*bien établi*). Une meilleure compréhension du rôle de l'intensification écologique pourrait faciliter cette question des arbitrages en améliorant les rendements de l'agriculture biologique tout en développant les bienfaits de la pollinisation. Les effets de ces réponses et leur utilité pour ce qui est de faciliter l'arbitrage font partie des lacunes au plan des connaissances. {6.4.1.1.1, 6.4.1.1.4, 6.7.1, 6.7.2}

Une plus grande diversité de l'habitat à l'échelle des paysages aboutit souvent à des communautés de pollinisateurs plus diversifiées (*bien établi*) ainsi qu'à une pollinisation plus efficace des cultures et des plantes sauvages (*établi mais incomplet*). En fonction de l'utilisation des terres (par ex., agriculture, foresterie, pâturages, etc.), la diversité d'un paysage en termes d'habitats peut être renforcée au bénéfice des pollinisateurs par des cultures intercalaires, la rotation des cultures comprenant des plantes à fleurs, l'agroforesterie, et la création, la remise en état ou la conservation de l'habitat des fleurs sauvages ou de la végétation indigène (*bien établi*). L'efficacité de telles mesures peut être renforcée si celles-ci sont mises en œuvre à l'échelle des champs comme à celle des paysages, correspondant à la mobilité des pollinisateurs, assurant ainsi la connectivité entre les éléments spécifiques des paysages (*établi mais incomplet*) {2.2.2, 2.2.3, 3.2.3}. Ces mesures peuvent être réalisées en récompensant les exploitants agricoles ou les gestionnaires de terres pour leurs bonnes pratiques (*bien établi*), en démontrant la valeur économique des services de pollinisation dans l'agriculture, la foresterie ou la production de bétail, et en utilisant la vulgarisation (agricole) pour transmettre des connaissances et présenter des applications pratiques aux exploitants ou aux gestionnaires de terres (*établi mais incomplet*). La protection de vastes zones d'habitat semi-naturel ou naturel (plusieurs dizaines d'hectares ou plus) aide à conserver les habitats des pollinisateurs à l'échelle régionale ou nationale (*établi mais incomplet*), mais ne soutiendra pas directement la pollinisation agricole dans des zones qui sont éloignées de plus de quelques kilomètres de grandes réserves en raison des rayons de vol limités des pollinisateurs de cultures (*établi mais incomplet*). L'amélioration de la connectivité à l'échelle des paysages, par exemple en reliant des espaces d'habitat (notamment à l'aide des accotements des routes), peut renforcer la pollinisation des plantes sauvages en permettant le déplacement de pollinisateurs (*établi mais incomplet*), mais son rôle dans la conservation des populations de pollinisateurs reste incertain {2.2.1.2, 6.4.1.1.10, 6.4.1.5, 6.4.1.3, 6.4.3.1.1, 6.4.3.1.2, 6.4.3.2.2, 6.4.5.1.6}.

La gestion et l'atténuation des impacts produits par le déclin des pollinisateurs sur la qualité de vie des populations pourrait bénéficier des actions visant à remédier au manque d'accès aux territoires traditionnels, à la perte de savoirs traditionnels, à la déperdition des modes traditionnels d'usages des terres et de gouvernance, et aux effets interdépendants cumulatifs des facteurs directs (*établi mais incomplet*). Des réponses intégrées s'attaquant aux facteurs de changement à l'origine de ce déclin ont été identifiées, à savoir : 1) la sécurité alimentaire, y compris la possibilité de déterminer ses propres politiques agricoles et alimentaires, la résilience, l'intensification écologique; 2) la conservation de la diversité biologique et culturelle et la préservation des liens qui les unissent; 3) le renforcement de la gouvernance traditionnelle à l'appui des pollinisateurs; 4) le consentement préalable et éclairé aux fins de la conservation, du développement et du partage des connaissances; 5) la reconnaissance des droits fonciers; 6) l'importance du patrimoine agricole, biologique et culturel; et 7) la définition d'un cadre pour relier la conservation aux valeurs des populations. {5.4, exemples 5-18, 5-19, 5-20, 5-21, 5-22, 5-23, 5-24, 5-25, 5-26, figures 5-26, 5-27, et encadré 5-3}

La gestion des espaces verts urbains et récréatifs visant à accroître l'abondance locale des plantes à fleurs fournissant du nectar et du pollen permet d'augmenter la diversité et l'abondance des pollinisateurs (*établi mais incomplet*), mais les bienfaits à long terme pour les populations ne sont pas connus. Les accotements, les lignes électriques, les talus des voies ferrées (*établi mais incomplet*) dans les villes présentent également un potentiel de soutien important pour les pollinisateurs, s'ils sont gérés efficacement de manière à fournir des ressources florales et de nidification {6.4.5.1, 6.4.5.1.6}.

Le risque que présentent les pesticides pour les pollinisateurs est déterminé par la combinaison de la toxicité (la toxicité des composés varie pour les différentes espèces de pollinisateurs) et du niveau d'exposition (*bien établi*). Le risque varie également géographiquement en fonction des composés utilisés, du type et de l'échelle de la gestion de terres (*bien établi*) et potentiellement des refuges fournis par des habitats semi-naturels ou naturels non menacés dans le paysage (*établi mais incomplet*). Les insecticides sont toxiques pour les insectes pollinisateurs et le risque léthal direct est accru, par exemple, si les informations figurant sur l'étiquette sont insuffisantes ou ne sont pas respectées, lorsque l'équipement d'application est défectueux ou non adapté, ou que la politique réglementaire et l'évaluation des risques sont insuffisantes (*bien établi*). Une réduction de l'usage des pesticides ou leur utilisation dans le cadre d'un plan de gestion intégrée des ravageurs réduirait le risque de déclin des populations de pollinisateurs, un grand nombre d'entre eux assurant la pollinisation des cultures et des plantes sauvages, tout en tenant compte de la nécessité d'assurer les rendements agricoles {2.3.1, 2.3.1.2, 2.3.1.3, et encadré 2.3.5}.

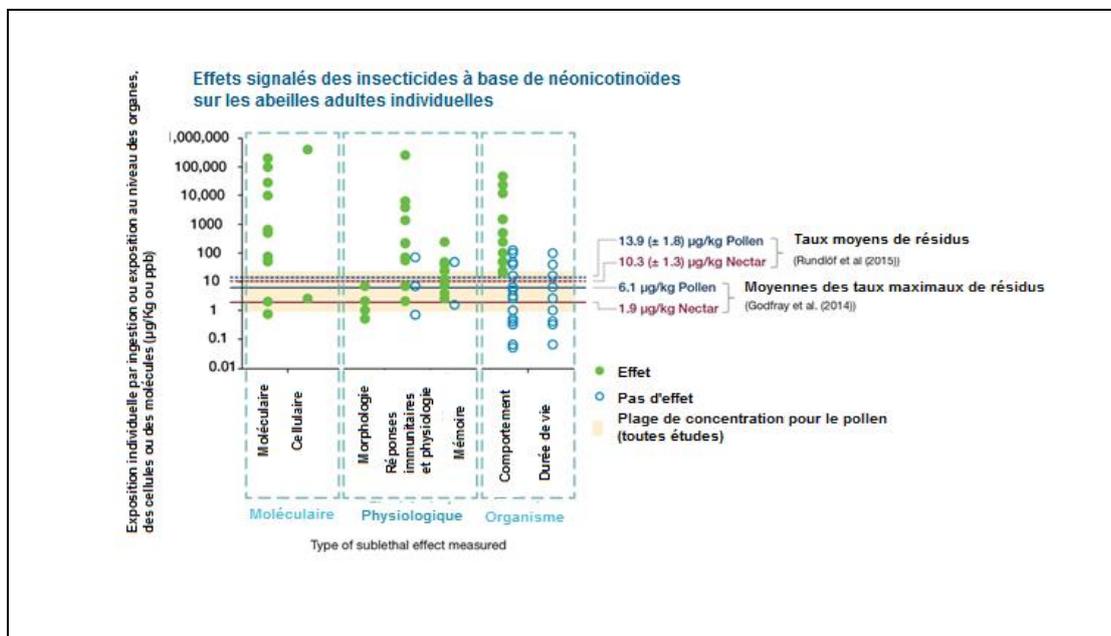


Figure SPM.7 : Le graphe indique si des effets sublétaux (adverses mais pas mortels) sur des abeilles à miel adultes individuelles ont été signalés (cercles verts pleins) ou non (cercles bleus) pour différentes concentrations d'insecticides à base de néonicotinoïdes. Les études prises en compte portaient sur l'un quelconque des trois insecticides à base de néonicotinoïdes suivants :

imidaclopride, clothianidine et thiaméthoxame, auxquels les abeilles avaient été exposées par ingestion ou par contact direct avec des organes internes ou des tissus. Les différents types d'effets sublétaux testés, qui vont de l'échelle moléculaire à celle de l'organisme entier (abeille) sont portés en abscisse. Les effets au niveau des colonies, tels que ceux sur la croissance ou la prospérité de ces dernières, ne sont pas inclus. La zone colorée montre la plage complète des valeurs de concentration (0,9 à 23 µg/kg) auxquelles les abeilles sont susceptibles d'être exposées. Ces valeurs ont été observées dans le pollen des plantes issues de semences traitées dans toutes les études de terrain connues. Les lignes en trait discontinu représentent les taux de clothianidine mesurés lors d'une étude de terrain menée récemment en Suède dans le pollen (bleu; $13,9 \pm 1,8$ µg/kg, fourchette : 6,6–23 µg/kg) et le nectar (rouge; $10,3 \pm 1,3$ µg/kg fourchette : 6,7–16 µg/kg) de colza oléagineux. Les lignes en trait continu représentent les moyennes des taux de résidus maximaux cités dans les différentes études analysées par Godfray et al. (2014) pour le pollen (bleu; 6,1 µg/kg) et le nectar (rouge; 1,9 µg/kg) de colza oléagineux après traitement des semences. Les abeilles butineuses se nourrissent exclusivement de nectar, tandis que celles qui restent dans la ruche consomment également du pollen (16 % de leur régime alimentaire; Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) 2013, Agence américaine pour la protection de l'environnement (USEPA) 2014)⁴⁴.

Les pesticides, en particulier les insecticides, ont de nombreux effets létaux et sublétaux sur les pollinisateurs dans des conditions expérimentales contrôlées (*bien établi*). Les études sur le terrain, peu nombreuses, qui évaluent les effets d'une exposition réaliste (fig. SPM.7) donnent des résultats contradictoires sur leurs effets, sur la base des espèces traitées et de l'usage qui est fait des pesticides (*établi mais incomplet*). On ignore, toutefois, comment les effets sublétaux d'une exposition aux pesticides détectés chez des individus affectent des colonies et des populations d'abeilles domestiques et de pollinisateurs sauvages, en particulier à long terme. La plupart des études sur les impacts sublétaux des pesticides sur les pollinisateurs n'ont testé qu'un échantillon limité de pesticides, portant récemment sur les néonicotinoïdes, à l'aide d'abeilles à miel et de bourdons; des études moins nombreuses ont été effectuées sur d'autres taxons d'insectes pollinisateurs. Il subsiste donc d'importantes lacunes dans les connaissances (*bien établi*), avec des implications potentielles pour l'évaluation complète des risques. De récentes recherches sur les insecticides néonicotinoïdes font apparaître des preuves considérables d'effets sublétaux sur les abeilles en milieu contrôlé (*bien établi*) ainsi que quelques preuves de l'impact sur la pollinisation qu'elles assurent (*établi mais incomplet*). Une récente étude apporte la preuve d'impacts de néonicotinoïdes sur la survie et la reproduction des pollinisateurs sauvages dans des conditions réelles d'exposition au champ (*établi mais incomplet*).⁴⁵ Les preuves issues de cette étude ainsi que d'autres concernant les effets sur les colonies d'abeilles domestiques sont contradictoires (*non résolu*). On ignore, en effet, ce qui constitue une exposition réaliste sur le terrain ainsi que les effets synergiques et à long terme éventuels des pesticides et de leurs mélanges. {2.3.1.4.}

L'évaluation des risques concernant certains composants de pesticides spécifiques ainsi qu'une réglementation fondée sur les risques identifiés constituent des réponses importantes, le danger pour l'environnement que représentent les pesticides utilisés dans l'agriculture pouvant être réduit au niveau national à l'aide de ces politiques (*établi mais incomplet*) {2.3.1.1, 2.3.1.3, 6.4.2.4.1}. L'exposition aux pesticides peut être réduite en diminuant l'usage des pesticides, par exemple en adoptant des pratiques de gestion intégrée des ravageurs et, lorsque ces pratiques sont utilisées, les impacts peuvent être atténués par des pratiques et techniques d'application visant à réduire les pertes de pesticide à l'épandage (*bien établi*) {2.3.1.3, 6.4.2.1.2, 6.4.2.1.3, 6.4.2.1.4}. L'éducation et la formation sont nécessaires pour veiller à ce que les exploitants agricoles, les conseillers agricoles, les personnes qui appliquent des pesticides et le public utilisent les pesticides en toute sécurité (*établi mais incomplet*). Parmi les stratégies politiques pouvant aider à réduire l'usage des pesticides, ou éviter leur mauvaise utilisation, figurent l'appui aux établissements d'enseignement agricole, qui tendent à accroître l'adoption de pratiques de gestion intégrée des ravageurs ainsi que la production agricole et les revenus des exploitants (*bien établi*). Le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de la FAO présente des mesures volontaires à l'intention des gouvernements et de l'industrie mais, selon une enquête de 2004 et 2005, seulement 15 % des pays ont recours à ce Code {6.4.2.1, 6.4.2.2.5, 6.4.2.2.6, 6.4.2.4.2}. Les recherches pour améliorer

⁴⁴ EFSA (2013) « Guidance on the risk assessment of plant protection products on bees (*Apis mellifera*, *Bombus* spp. and solitary bees) ». *EFSA Journal* 11: 3295; USEPA (2014) « Guidance for Assessing Pesticide Risks to Bees. » *United States Environmental Protection Agency*.

⁴⁵ Rundlof et al., 2015. Seed coating with a neonicotinoid insecticide negatively affects wild bees. *Nature* 521: 77-80 doi:10.1038/nature14420.

l'efficacité de la gestion des ravageurs dans des systèmes agricoles n'utilisant pas de pesticide ou les réduisant au minimum (par ex., gestion intégrée des ravageurs) pourraient fournir, pour les systèmes conventionnels utilisant des volumes importants de substances chimiques, des solutions de remplacement viables et productives tout en réduisant les risques pour les pollinisateurs.

L'utilisation d'herbicides pour le désherbage a une incidence indirecte sur les pollinisateurs en ce qu'elle réduit l'abondance et la diversité des plantes à fleurs qui fournissent du pollen et du nectar (*bien établi*). Des systèmes de gestion du territoire agricole et urbain qui laissent fleurir diverses espèces sauvages favorisent des communautés de pollinisateurs plus diversifiées, pouvant renforcer la pollinisation (*établi mais incomplet*) {2.2.2.1.4, 2.2.2.1.8, 2.2.2.1.9, 2.2.2.3, 2.3.1.2, 2.3.1.4.2}. À cette fin, il convient notamment de réduire l'utilisation d'herbicides ou d'adopter des approches moins strictes en matière de lutte contre les mauvaises herbes, en accordant une grande attention à l'arbitrage potentiel avec le rendement des cultures et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes {2.3, 6.4.2.1.4, 6.4.5.1.3}. Les systèmes agricoles diversifiés traditionnels, dans lesquels les mauvaises herbes elles-mêmes sont valorisées en tant que produits alimentaires supplémentaires, sont une approche possible {5.3.3, 5.3.4, 5.4.2, 6.4.1.1.8}. Les effets sublétaux directs potentiels des herbicides sur les pollinisateurs sont très mal connus et peu étudiés {2.3.1.4.2}.

Pour l'agriculture, la plupart des organismes génétiquement modifiés présentent des caractéristiques de tolérance aux herbicides ou de résistance aux insectes. La majeure partie des cultures tolérantes aux herbicides s'accompagnent généralement d'une réduction des populations de mauvaises herbes, diminuant les ressources alimentaires disponibles pour les pollinisateurs (*établi mais incomplet*). Les conséquences réelles sur l'abondance et la diversité des pollinisateurs se nourrissant sur ces terrains est inconnue {2.3.2.3.1}. Les cultures résistantes aux insectes conduisent à la réduction de l'utilisation d'insecticides, qui varie régionalement selon la prévalence des ravageurs et l'émergence d'infestations secondaires par des organismes non cibles ou d'une résistance primaire des ravageurs (*bien établi*). Si elle était maintenue, cette diminution de l'utilisation des pesticides réduirait la pression sur les insectes non cibles (*établi mais incomplet*). On ignore comment le recours à des cultures résistantes aux insectes et l'utilisation réduite de pesticides affectent l'abondance et la diversité des pollinisateurs {2.3.2.3.1}. Aucun effet léthal direct des cultures résistantes aux insectes (par ex., produisant des toxines de *Bacillus thuringiensis* (Bt)) n'est signalé pour les abeilles à miel et autres hyménoptères, même si des effets létaux ont été identifiés chez certaines larves de papillons (*établi mais incomplet*), mais il existe peu de données concernant d'autres groupes de pollinisateurs (par ex., les syrphes et les abeilles) {2.3.2.2}. Les effets écologiques et évolutifs des flux potentiels de transgènes et l'introgession dans des parents sauvages et des cultures non génétiquement modifiées sur des organismes non cibles, notamment des pollinisateurs, auraient besoin d'être étudiés {2.3.2.3.2}. Dans la plupart des pays, l'évaluation des risques requise pour l'autorisation de cultures d'organismes génétiquement modifiés ne tient pas suffisamment compte des effets sublétaux directs des cultures résistantes aux insectes ni des effets indirects des cultures tolérantes aux herbicides et résistantes aux insectes, en partie à cause du manque de données {6.4.2.6.1}. Une quantification des impacts directs et indirects des organismes génétiquement modifiés sur les pollinisateurs aiderait à indiquer si, et dans quelle mesure, des interventions sont requises.

La baisse du nombre des colonies d'abeilles à miel occidentales domestiques est en partie due à des changements socioéconomiques touchant l'apiculture ou à de mauvaises pratiques de gestion (*non résolu*) {3.3.2}. Même si la gestion des pollinisateurs s'est développée sur des milliers d'années, il existe d'importantes possibilités d'innovation et d'amélioration des pratiques de gestion, notamment une meilleure gestion des parasites et des agents pathogènes (*bien établi*) {3.3.3, 3.4.3, 6.4.4.1.1.2}, l'amélioration de la sélection de caractéristiques souhaitées chez les abeilles (*bien établi*) et une sélection à des fins de diversité génétique (*bien établi*) {6.4.4.1.1.3}. Une gestion efficace des abeilles, tant des abeilles à miel que des abeilles sans aiguillon, dépend souvent de systèmes de savoirs autochtones et locaux. L'érosion de ces systèmes de savoirs, en particulier dans les pays tropicaux, peut contribuer à des déclin locaux (*établi mais incomplet*) {3.3.2, 6.4.4.5}.

Les insectes pollinisateurs souffrent de nombreux parasites, les acariens *Varroa* qui s'attaquent aux abeilles à miel et leur transmettent des virus étant un exemple notable (*bien établi*). Les maladies émergentes et réémergentes (par ex., en raison de changements d'hôte d'agents pathogènes et de parasites) représentent une menace importante pour la santé des abeilles à miel (*bien établi*), des bourdons et des abeilles solitaires (*établi mais incomplet pour les deux groupes*), durant le transport et l'élevage des abeilles pollinisatrices à des fins commerciales {2.4, 3.3.3, 3.4.3}. L'abeille à miel occidentale, *Apis mellifera*, a été déplacée dans le monde entier, conduisant à une propagation d'agents pathogènes qui se sont transmis à cette espèce, dans le cas de l'acarien

Varroa, et de cette espèce à des pollinisateurs sauvages, notamment le virus des ailes déformées (*établi mais incomplet*). Une plus grande attention portée à l'hygiène et à la lutte contre les ravageurs (*Varroa* et autres) et les agents pathogènes chez les insectes pollinisateurs domestiques aurait des effets bénéfiques sur la santé de l'ensemble de la communauté des pollinisateurs, qu'ils soient domestiques ou sauvages, en limitant la propagation des agents pathogènes. Il n'existe pas de solution éprouvée pour le traitement des virus des diverses espèces de pollinisateurs domestiques, mais la technique recourant à l'acide ribonucléique pourrait ouvrir une voie pour un tel traitement (*établi mais incomplet*) {6.4.4.1.1.2.3.1}. Les acariens *Varroa*, un parasite important des abeilles à miel, ont développé une résistance à certains traitements chimiques (*bien établi*), nécessitant le développement de nouveaux traitements {2.4, 3.2.3, 3.3.3, 3.4.3, 6.4.4.1.1.2.3.5}. L'exposition à d'autres facteurs de stress, notamment des produits chimiques ou une alimentation insuffisante, peut parfois aggraver les incidences d'une maladie (*controversé*) {2.7}. En comparaison, il existe très peu de recherches concernant les maladies d'autres pollinisateurs (par ex., d'autres insectes, oiseaux, chauves-souris) {2.4}.

La gestion commerciale, l'élevage de masse, le transport et le commerce de pollinisateurs en dehors de leurs aires de répartition d'origine ont également entraîné de nouvelles invasions, la transmission d'agents pathogènes et de parasites ainsi que des extinctions régionales d'espèces pollinisatrices indigènes (*bien établi*). L'élevage commercial récemment développé de certaines espèces de bourdons pour la pollinisation de cultures sous serre et de plein champ ainsi que leur introduction sur d'autres continents ne faisant pas partie de leur aire de répartition d'origine ont entraîné des invasions biologiques de ces espèces, la transmission d'agents pathogènes à des espèces indigènes et le déclin de (sous-)espèces congénères (*établi mais incomplet*). Un cas particulièrement étayé concerne le déclin important et la disparition du bourdon géant, *Bombus dahlbomii* de nombreuses régions de son aire de répartition d'origine depuis l'introduction et la propagation du *B. terrestris* européen en Amérique du Sud méridionale (*bien établi*) {3.2.3, 3.3.3, 3.4.32, 3.4.3}. La présence d'abeilles à miel domestiques et de leurs descendants échappés (par ex., les abeilles à miel africaines dans les Amériques) ont modifié les schémas de visite des plantes indigènes dans ces régions (*controversé*) {3.2.3, 3.3.2, 3.4.2, 3.4.3}. Une meilleure réglementation des déplacements de l'ensemble des espèces de pollinisateurs domestiques dans le monde entier, et au sein des pays, peut limiter la transmission de parasites et d'agents pathogènes aux pollinisateurs, tant domestiques que sauvages, ainsi que réduire la probabilité que des pollinisateurs soient introduits en-dehors de leur aire de répartition d'origine et aient des impacts négatifs (*établi mais incomplet*) {6.4.4.2}.

L'impact des espèces exotiques envahissantes sur les pollinisateurs et la pollinisation dépend fortement de l'identité de l'envahisseur ainsi que du contexte écologique et évolutif (*bien établi*) {2.5, 3.5.3}. Les plantes ou pollinisateurs exotiques modifient les réseaux des pollinisateurs indigènes, mais les effets sur les espèces indigènes ou les réseaux peuvent être positifs, négatifs ou neutre, en fonction de l'espèce concernée {2.5.1, 2.5.2, 2.5.5, 3.5.3}. Les pollinisateurs envahissants introduits, lorsqu'ils atteignent une forte abondance, peuvent causer des dommages aux fleurs, réduisant ainsi la reproduction des plantes sauvages et les rendements des cultures (*établi mais incomplet*) {6.4.3.1.4}. Les prédateurs exotiques envahissants peuvent porter atteinte à la pollinisation en consommant les pollinisateurs (*établi mais incomplet*) {2.5.4}. Les impacts des espèces exotiques envahissantes sont aggravés ou modifiés lorsqu'ils sont conjugués à d'autres menaces telles que les maladies, les changements climatiques ou les changements d'usage des terres (*établi mais incomplet*) {2.5.6, 3.5.4}. L'éradication des espèces envahissantes qui ont une incidence négative sur les pollinisateurs étant rarement efficace, les politiques visant à atténuer leur incidence et empêcher de nouvelles invasions sont importantes (*établi mais incomplet*) {6.4.3.1.4}.

Certaines espèces de pollinisateurs (par ex., les papillons) ont subi des modifications au niveau de leur aire de répartition, de leur abondance et de leurs activités saisonnières sous l'effet des changements climatiques observés au cours des dernières décennies, tandis que pour de nombreux autres pollinisateurs, les modifications causées à leurs habitats par les changements climatiques ont eu des incidences importantes sur leurs populations et leur répartition globale (*bien établi*) {2.6.2.2, 3.2.2}. De manière générale, les impacts des changements climatiques en cours sur les pollinisateurs, les services de pollinisation et l'agriculture peuvent ne pas apparaître pleinement durant plusieurs décennies, en raison du temps de réaction des écosystèmes (*bien établi*). Au-delà de 2050, tous les scénarios de changements climatiques mentionnés dans les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) tendent à indiquer que : i) la composition des communautés devrait changer, certaines espèces verraient leur abondance augmenter tandis que d'autres verraient leur abondance diminuer (*bien établi*) {2.6.2.3, 3.2.2}; et ii) l'activité saisonnière de nombreuses espèces devrait changer de manière différenciée, perturbant les cycles de vie et les interactions entre les espèces (*établi mais incomplet*) {2.6.2.1}. Le rythme des changements climatiques dans l'ensemble du paysage, en particulier dans le cadre des scénarios à hypothèse

moyenne et haute du GIEC pour les émissions de gaz à effet de serre⁴⁶ devrait dépasser la vitesse maximale à laquelle de nombreux groupes de pollinisateurs (par ex., un grand nombre d'espèces de bourdons ou de papillons) sont capables de se disperser ou de migrer, dans de nombreuses situations, malgré leur mobilité (*établi mais incomplet*) {2.6.2.2}. Pour certaines cultures, notamment les pommes et les fruits de la passion, les projections modélisées à des échelles nationales ont montré que ces changements peuvent perturber la pollinisation des cultures, étant donné que les zones présentant les meilleures conditions climatiques pour les cultures et leurs pollinisateurs peuvent ne plus correspondre dans le futur (*établi mais incomplet*) {2.6.2.3}. Parmi les réponses adaptatives aux changements climatiques figurent l'augmentation de la diversité des cultures et des exploitations agricoles au niveau régional, ainsi que la conservation, la gestion ou la remise en état d'habitats ciblés. L'efficacité des efforts d'adaptation visant à assurer la pollinisation dans un contexte de changements climatiques n'a pas été testée. Il existe des lacunes importantes en matière de recherche concernant la compréhension des incidences des changements climatiques sur les pollinisateurs et les options d'adaptation efficaces {6.4.1.1.12, 6.4.4.1.5, 6.5.10.2, 6.8.1}.

Les nombreux déterminants qui ont un impact direct sur la santé, la diversité et l'abondance des pollinisateurs, de l'échelle des gènes à l'échelle des biomes, peuvent combiner leurs effets, augmentant ainsi la pression globale sur les pollinisateurs (*établi mais incomplet*) {2.7}. Les déterminants de changement indirects (démographiques, socio-économiques, institutionnels et technologiques) créent des pressions environnementales (déterminants de changement directs) qui modifient la diversité des pollinisateurs et la pollinisation (*bien établi*) {2.8}. La croissance démographique mondiale, la richesse économique, la mondialisation des échanges commerciaux et le développement de la technologie (amélioration de l'efficacité des transports) ont transformé le climat, la couverture terrestre et l'intensité de la gestion, l'équilibre entre les écosystèmes et les nutriments et la répartition biogéographique des espèces (*bien établi*). Ceci a eu, et continue d'avoir, des incidences sur les pollinisateurs et la pollinisation partout dans le monde (*bien établi*). En outre, la superficie des terres consacrées aux cultures dépendant des pollinisateurs a augmenté à l'échelle mondiale du fait de la demande du marché pour une population croissante et de plus en plus riche, bien qu'avec des variations régionales (*bien établi*) {2.8, 3.7.2, 3.7.3, 3.8}.

La variété et la multiplicité des menaces pesant sur les pollinisateurs et la pollinisation engendrent des risques pour les populations et les moyens d'existence (*bien établi*). Dans certaines parties du monde, des éléments attestent d'impacts sur les moyens d'existence des populations causés par un déficit de pollinisation des cultures (entraînant une baisse des rendements et de la qualité de la production alimentaire ainsi que de la qualité de l'alimentation humaine), ainsi que d'une perte de modes de vie, de pratiques culturelles et de traditions spécifiques. Ces risques sont en grande partie liés aux changements dans l'usage des terres et les systèmes de gestion agricole, notamment l'utilisation des pesticides (*établi mais incomplet*) {2.2.1, 2.2.2, 2.3.1, 2.3.2.3, 3.2.2, 3.3.3, 3.6, 3.8.2, 3.8.3, 5.4.1, 5.4.2, 6.2.1}.

Les réponses stratégiques aux risques et opportunités liés aux pollinisateurs et à la pollinisation varient en termes d'ambition et de calendrier, depuis des mesures immédiates relativement simples qui réduisent ou évitent les risques, jusqu'à des transformations à une échelle relativement importante et à long terme. Le **tableau SPM.1** résume différentes stratégies liées à des interventions spécifiques sur l'expérience et des éléments de preuve figurant dans la présente évaluation.

Tableau SPM.1 : Vue d'ensemble des leviers d'action stratégiques aux risques et opportunités liés aux pollinisateurs et à la pollinisation. Des exemples de leviers d'action spécifiques, sélectionnés dans les chapitres 5 et 6 du rapport d'évaluation, sont fournis pour illustrer la portée de chaque stratégie proposée. Le tableau ne constitue pas une liste exhaustive des leviers d'action possibles et contient environ la moitié des options envisageables traitées dans le rapport d'évaluation. Tous les leviers d'action fournis aux fins de l'« amélioration des conditions actuelles » ne sont pas bénéfiques pour les pollinisateurs à long terme, et ceux qui potentiellement peuvent avoir des effets tant négatifs que positifs sont marqués d'un astérisque (*). L'ensemble des leviers d'action du chapitre 6 déjà mis en œuvre quelque part dans le monde et présentant des preuves *bien établies* d'avantages directs (et non supposés ou indirects) pour les pollinisateurs sont inclus dans le tableau et apparaissent en caractères gras.

⁴⁶ Tel que présenté dans le processus de scénario pour le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (http://sedac.ipcc-data.org/ddc/ar5_scenario_process/RCPs.html).

Ambition	Stratégie	Exemples de leviers d'action	Références aux chapitres
Amélioration des conditions actuelles pour les pollinisateurs et/ou maintien en état de la pollinisation	Gestion des risques immédiats	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des parcelles de végétation non cultivées, notamment des bordures de champs avec des périodes de floraison étendues 	2.2.1.1, 2.2.1.2, 2.2.2.1.1, 2.2.2.1.4, 6.4.1.1.1, 5.2.7.5, 5.2.7.7, 5.3.4
		<ul style="list-style-type: none"> • Gérer la floraison des cultures à floraison massive* 	2.2.2.1.8, 2.2.3, 6.4.1.1.3,
		<ul style="list-style-type: none"> • Changer la gestion des prairies 	2.2.2.2, 2.2.3, 6.4.1.1.7
		<ul style="list-style-type: none"> • Récompenser les exploitants agricoles pour leurs pratiques respectueuses des pollinisateurs 	6.4.1.3, 5.3.4
		<ul style="list-style-type: none"> • Informer les exploitants agricoles des besoins en matière pollinisation 	5.4.2.7, 2.3.1.1, 6.4.1.5
		<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité des évaluations des risques liés aux pesticides et aux Organismes génétiquement modifiés (OGM) 	2.3.1.2, 2.3.1.3, 6.4.2.1.1, 6.4.2.2.5
		<ul style="list-style-type: none"> • Mettre au point et promouvoir le recours à des techniques qui réduisent les pertes de pesticide à l'épandage et à des pratiques agricoles qui réduisent l'exposition aux pesticides 	2.3.1.2, 2.3.1.3, 6.4.2.1.3, 6.4.2.1.2
		<ul style="list-style-type: none"> • Éviter les infections et traiter les maladies des pollinisateurs domestiques; réglementer le commerce des pollinisateurs domestiques 	2.4, 6.4.4.1.1.2.2, 6.4.4.1.1.2.3, 6.4.4.2
		<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'utilisation des pesticides (y compris en recourant à la gestion intégrée des ravageurs) 	6.4.2.1.4
	Exploiter les possibilités immédiates	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la certification des produits et les approches axées sur les moyens d'existence 	5.4.6.1, 6.4.1.3
		<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les pratiques d'élevage des abeilles domestiques 	2.4.2, 4.4.1.1, 5.3.5, 6.4.4.1.3
		<ul style="list-style-type: none"> • Domestiquer des espèces alternatives de pollinisateurs * 	2.4.2
		<ul style="list-style-type: none"> • Quantifier les bienfaits des pollinisateurs domestiques 	6.4.1.3, 6.4.4.3
		<ul style="list-style-type: none"> • Gérer les accotements des routes* 	2.2.2.2.1, 6.4.5.1.4, 6.4.5.1.6
<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les emprises et les terrains non bâtis dans les villes au bénéfice des pollinisateurs 		2.2.2.3, 6.4.5.1.4, 6.4.5.1.6, 6.4.5.4	
Transformation des paysages agricoles	Intensifier écologiquement l'agriculture par une gestion active des services écosystémiques	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager la diversité des systèmes agricoles 	2.2.1.1, 2.2.1.2, 2.2.2.1.1, 2.2.2.1.6, 5.2.8, 5.4.4.1, 6.4.1.1.8
		<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'agriculture sans labour 	2.2.2.1.3, 6.4.1.1.5
		<ul style="list-style-type: none"> • Adapter l'agriculture aux changements climatiques 	2.7.1, 6.4.1.1.12
		<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les exploitants agricoles à développer des formes collaboratives aux fins de l'aménagement du territoire; faire participer les communautés (gestion participative) 	5.2.7, 5.4.5.2, 6.4.1.4
		<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la gestion intégrée des ravageurs 	2.2.2.1.1, 2.3.1.1, 6.4.2.1.4, 6.4.2.2.8, 6.4.2.4.2

Ambition	Stratégie	Exemples de leviers d'action	Références aux chapitres	
		<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller et évaluer la pollinisation sur les exploitations agricoles 	5.2.7, 6.4.1.1.10	
		<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des systèmes de paiement pour les services de pollinisation 	6.4.3.3	
		<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et développer des marchés pour les espèces alternatives de pollinisateurs domestiques 	6.4.4.1.3, 6.4.4.3	
		<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les pratiques traditionnelles qui tiennent compte de la fragmentation des habitats, la rotation des cultures, la coproduction de connaissances entre les détenteurs de savoirs autochtones et locaux, les scientifiques et les parties prenantes 	2.2.2.1.1, 2.2.3, 5.2.7, 5.4.7.3, 6.4.6.3.3	
	Renforcer les systèmes agricoles diversifiés existants	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'agriculture biologique, la diversité des systèmes agricoles et la sécurité alimentaire, y compris la capacité de concevoir à des échelles particulières des politiques agricoles et alimentaires, soutenir la résilience et l'intensification écologique 	2.2.2.1.1, 2.2.2.1.6, 5.2.8, 5.4.4.1, 6.4.1.1.4, 6.4.1.1.8	
		<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les approches de conservation de la « diversité bioculturelle » fondées sur la reconnaissance des droits, notamment fonciers, et le renforcement des savoirs autochtones et locaux et de la gouvernance traditionnelle au bénéfice des pollinisateurs 	5.4.5.3, 5.4.5.4, 5.4.7.2, 5.4.7.3	
	Investir dans des infrastructures écologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer les habitats naturels (également dans les zones urbaines) 	6.4.3.1.1, 6.4.5.1.1, 6.4.5.1.2	
		<ul style="list-style-type: none"> • Protéger les sites et les usages patrimoniaux 	5.2.6, 5.2.7, 5.3.2, 5.4.5.1, 5.4.5.3	
		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la connectivité entre les habitats 	2.2.1.2, 6.4.3.1.2	
		<ul style="list-style-type: none"> • Encourager la gestion à l'échelle globale de l'aménagement du territoire et soutenir les pratiques traditionnelles de gestion des habitats fragmentés et de la diversité bioculturelle 	5.1.3, 5.2.6, 5.2.7, 5.2.9, 6.4.6.2.1	
	Transformation des liens de la société avec la nature	Intégrer les diverses connaissances et valeurs des populations dans la gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Transposer les résultats des recherches concernant les pollinisateurs dans les pratiques agricoles 	2.2.1, 2.2.2, 2.2.3, 2.2.1.2, 6.4.1.5, 6.4.4.5
			<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la coproduction et l'échange de connaissances entre les détenteurs de savoirs autochtones et locaux, les scientifiques et les parties prenantes 	5.4.7.3, 6.4.1.5, 6.4.6.3.3
			<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les savoirs autochtones et locaux qui favorisent les pollinisateurs et la pollinisation, ainsi que l'échange de connaissances entre les chercheurs et les parties prenantes 	5.2.7, 5.4.7.1, 5.4.7.3, 6.4.4.5, 6.4.6.3.3
<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les activités innovantes relatives aux pollinisateurs qui suscitent l'attachement des parties prenantes aux multiples valeurs socioculturelles des pollinisateurs 			5.2.3, 5.3.2, 5.3.3, 5.3.4, 5.4.7.1, 6.4.4.5	
Établir des liens entre les populations et les pollinisateurs dans le cadre d'approches intersectorielles		<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un suivi des pollinisateurs (collaboration entre les exploitants agricoles, la communauté au sens large et les experts en pollinisateurs) 	5.2.4, 5.4.7.3, 6.4.1.1.10, 6.4.4.5, 6.4.6.3.4	
		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'expertise taxonomique par l'éducation, la formation et le développement de technologies 	6.4.3.5	

Ambition	Stratégie	Exemples de leviers d'action	Références aux chapitres
	collaboratives	• Programmes d'éducation et de sensibilisation	5.2.4, 6.4.6.3.1
		• Gérer les espaces urbains favorisant les pollinisateurs; dispositifs collaboratifs	6.4.5.1.3
		• Appuyer les initiatives et stratégies de haut niveau relatives à la pollinisation	5.4.7.4, 6.4.1.1.10, 6.4.6.2.2

Les systèmes de savoirs autochtones et locaux peuvent, en coproduction avec la science, constituer une source de solutions aux problèmes actuels auxquels les pollinisateurs et la pollinisation sont confrontés (*établi mais incomplet*). Les activités de coproduction de connaissances impliquant les exploitants agricoles, les communautés autochtones et locales et les scientifiques ont abouti à de nombreux enseignements pertinents, notamment : des améliorations apportées à la conception des ruches pour la santé des abeilles; la compréhension de l'assimilation des pesticides par les plantes médicinales et les incidences du gui, qui est un parasite, sur les ressources des pollinisateurs; l'identification d'espèces d'abeilles sans aiguillon non décrites par la science; la définition de valeurs de référence afin de comprendre les tendances dans les pollinisateurs; l'amélioration des rendements économiques du miel de forêt; l'identification de la réduction du couvert arboré pour la culture du café comme cause de déclin des populations d'oiseaux migrateurs; et des politiques de restriction de l'utilisation de néonicotinoïdes dans l'Union européenne pour réduire les risques encourus par les pollinisateurs (5.4.1, 5.4.2.2, 5.4.7.3, tableaux 5-4 et 5-5).

Une surveillance à long terme des pollinisateurs sauvages et domestiques et de la pollinisation peut fournir des données essentielles pour répondre rapidement à des dangers tels que les empoisonnements aux pesticides et les épidémies, ainsi que des informations à long terme concernant les tendances, les problèmes chroniques et l'efficacité des interventions (*bien établi*). Une telle surveillance comblerait des lacunes importantes en matière de connaissances concernant l'état et les tendances des pollinisateurs et de la pollinisation, en particulier en-dehors de l'Europe occidentale. Les pollinisateurs sauvages peuvent être surveillés dans une certaine mesure dans le cadre de projets relatifs à la science citoyenne axés sur les abeilles, les oiseaux ou les pollinisateurs de manière générale {6.4.1.1.10, 6.4.6.3.4}.

La mise en œuvre de nombreuses mesures au bénéfice des pollinisateurs est entravée du fait de déficits en matière de gouvernance, notamment du fait de la fragmentation des unités administratives multi-niveaux, du décalage entre la diversité des pratiques à l'échelle locale qui protègent les pollinisateurs et l'homogénéisation des politiques gouvernementales à une échelle plus globale, du fait des contradictions entre objectifs politiques entre secteurs et du fait également des conflits fonciers (*établi mais incomplet*). Des mesures collaboratives coordonnées et un partage des connaissances renforçant les liens entre les différents secteurs (par ex., l'agriculture et la conservation de la nature), les différentes sphères (par ex., le privé, le gouvernement, les organismes à but non lucratif), et les différents niveaux (par ex., local, national, mondial) peuvent remédier en grande partie à ces déficits de gouvernance. L'émergence de normes sociales, d'habitudes et d'un certain degré de motivation, indispensables pour obtenir des résultats efficaces en matière de gouvernance, est un phénomène de long terme {5.4.2.8, 5.4.7.4}. Toutefois, il convient de reconnaître la possibilité que des contradictions entre les divers secteurs des politiques subsistent, même après une coordination des efforts, et de lui accorder de l'attention dans les futures études.

Appendice 1

Termes qui sont essentiels pour comprendre le résumé à l'intention des décideurs

Le cadre conceptuel de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques est un modèle très simplifié des interactions complexes qui se tissent au sein du monde naturel et de la société humaine, et entre ceux-ci. Le cadre comporte six éléments interconnectés qui forment un système fonctionnant à différentes échelles spatio-temporelles (**fig. SPM.A1**) : nature; les bienfaits de la nature pour l'homme; le patrimoine anthropique; les institutions, les systèmes de gouvernance et autres facteurs indirects de changement; les facteurs directs de changement; et une bonne qualité de vie. Cette figure (adaptée de Díaz *et al.* 2015⁴⁷) est une version simplifiée de celle adoptée par la Plénière de la Plateforme dans sa décision IPBES-2/4. Elle conserve tous les éléments essentiels et comporte un texte supplémentaire pour démontrer son application à l'évaluation thématique des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire.

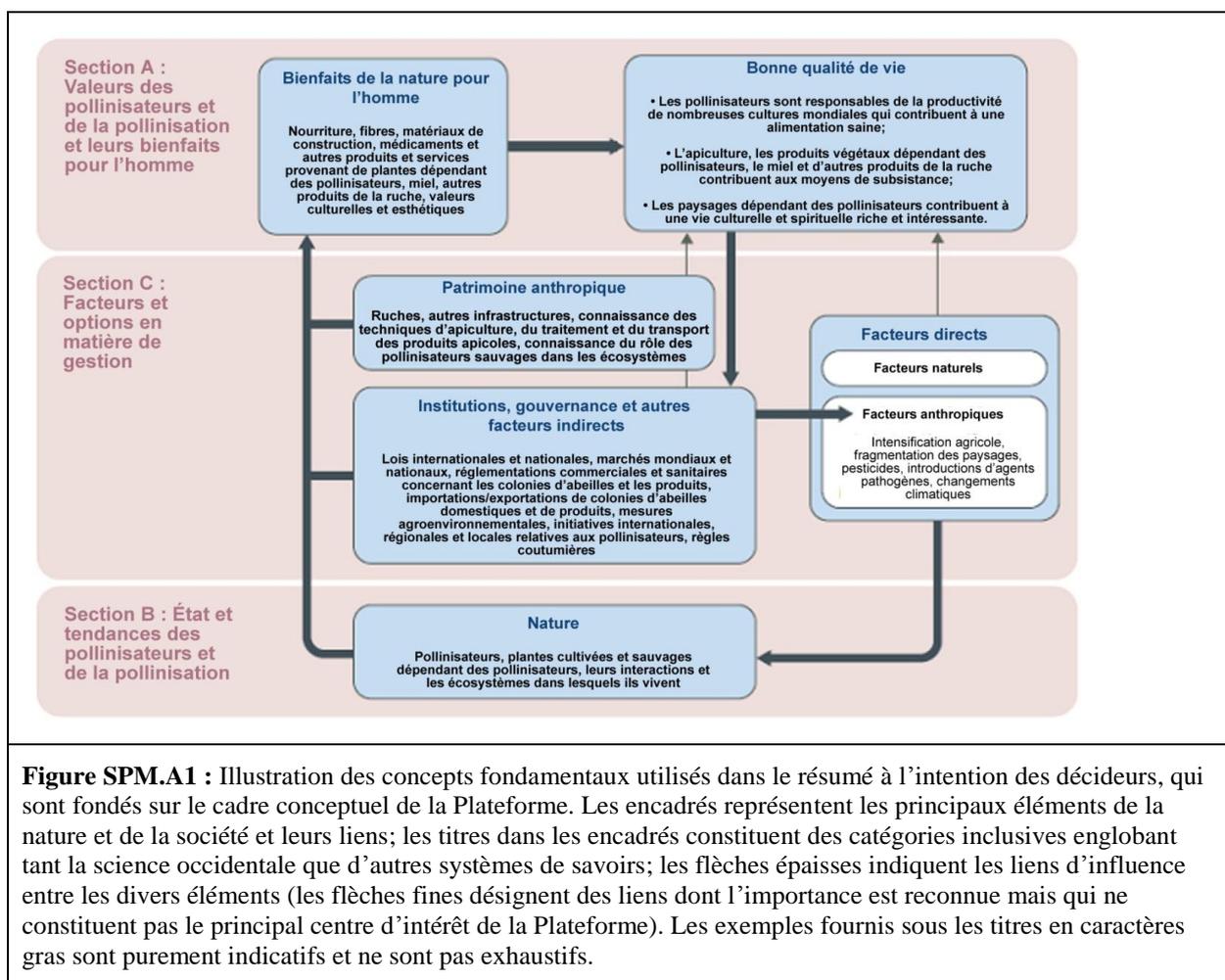


Figure SPM.A1 : Illustration des concepts fondamentaux utilisés dans le résumé à l'intention des décideurs, qui sont fondés sur le cadre conceptuel de la Plateforme. Les encadrés représentent les principaux éléments de la nature et de la société et leurs liens; les titres dans les encadrés constituent des catégories inclusives englobant tant la science occidentale que d'autres systèmes de savoirs; les flèches épaisses indiquent les liens d'influence entre les divers éléments (les flèches fines désignent des liens dont l'importance est reconnue mais qui ne constituent pas le principal centre d'intérêt de la Plateforme). Les exemples fournis sous les titres en caractères gras sont purement indicatifs et ne sont pas exhaustifs.

Principaux éléments du cadre conceptuel de la Plateforme :

Dans le contexte de la Plateforme, la « **nature** » désigne le monde naturel, en particulier la biodiversité. Dans le contexte de la science occidentale, ce concept englobe des catégories telles que la biodiversité, les écosystèmes (structure et fonctionnement), l'évolution, la biosphère, l'héritage évolutionniste partagé par l'humanité, et la diversité bioculturelle. Dans le contexte d'autres systèmes de savoirs, il fait référence à la Terre mère et aux systèmes de vie, et est souvent considéré comme inextricablement lié aux êtres humains et non comme une entité séparée.

⁴⁷ Díaz *et al.* (2015) « The IPBES Conceptual Framework - connecting nature and people » *Current Opinion in Environmental Sustainability* 14: 1–16.

Le « **patrimoine anthropique** » comprend, entre autres, les infrastructures, les structures sanitaires, la connaissance - y compris les systèmes de savoirs autochtones et locaux et la connaissance technique ou scientifique - ainsi que l'éducation scolaire et extrascolaire, la technologie (aussi bien les objets matériels que les procédures) et les avoirs financiers. S'il est fait mention de ce patrimoine, c'est pour souligner le fait qu'une bonne qualité de vie ne serait possible sans une coproduction de biens et services par la nature et les sociétés.

On entend par « **bienfaits de la nature pour l'homme** » l'ensemble des biens et services, notamment écosystémiques, que l'humanité obtient de la nature. Dans d'autres systèmes de savoirs, les bienfaits de la nature et autres concepts similaires désignent les biens et services naturels qui procurent à l'homme une bonne qualité de vie. La notion de bienfaits de la nature pour l'homme comprend les effets néfastes comme bénéfiques de la nature sur la réalisation d'une bonne qualité de vie pour différentes populations et dans différents contextes. Il est souvent nécessaire de trouver un juste équilibre entre les effets bénéfiques et néfastes des organismes et écosystèmes, une démarche qui doit se comprendre à la lumière des multiples effets qu'un écosystème donné produit dans des contextes spécifiques.

Les « **facteurs de changement** » comprennent tous les agents extérieurs (à savoir générés en-dehors de l'élément du cadre conceptuel en question) qui influent sur la nature, le patrimoine anthropique, les bienfaits de la nature pour l'homme et la qualité de la vie. Il s'agit notamment des institutions, des systèmes de gouvernance ainsi que d'autres facteurs directs et indirects, naturels comme anthropiques (voir ci-après).

Les « **institutions, systèmes de gouvernance et autres facteurs indirects** » constituent des facteurs découlant des modes d'organisation des sociétés (et leur interaction avec la nature), et les influences subséquentes sur d'autres composantes. Ils sont des causes sous-jacentes du changement qui n'ont pas de contact direct avec la partie de la nature en question; ils ont plutôt une influence – positive ou négative – sur celle-ci par l'intermédiaire de facteurs anthropiques directs. Les « **institutions** » englobent toutes les interactions formelles et informelles entre les parties prenantes ainsi que les structures sociales qui déterminent la manière dont les décisions sont prises et exécutées, dont s'exerce le pouvoir et dont se répartissent les responsabilités. Différents groupes d'institutions forment des systèmes de gouvernance, incluant les interactions entre les différents centres de pouvoir dans la société (entreprises, institutions fondées sur le droit coutumier, instances gouvernementales et judiciaires) à différents niveaux, du local jusqu'au mondial. Les institutions et les systèmes de gouvernance déterminent également, à des degrés divers, l'accès aux éléments de la nature, le contrôle, l'attribution et la distribution de ses composantes ainsi que le patrimoine anthropique et les bienfaits qu'en retirent les populations.

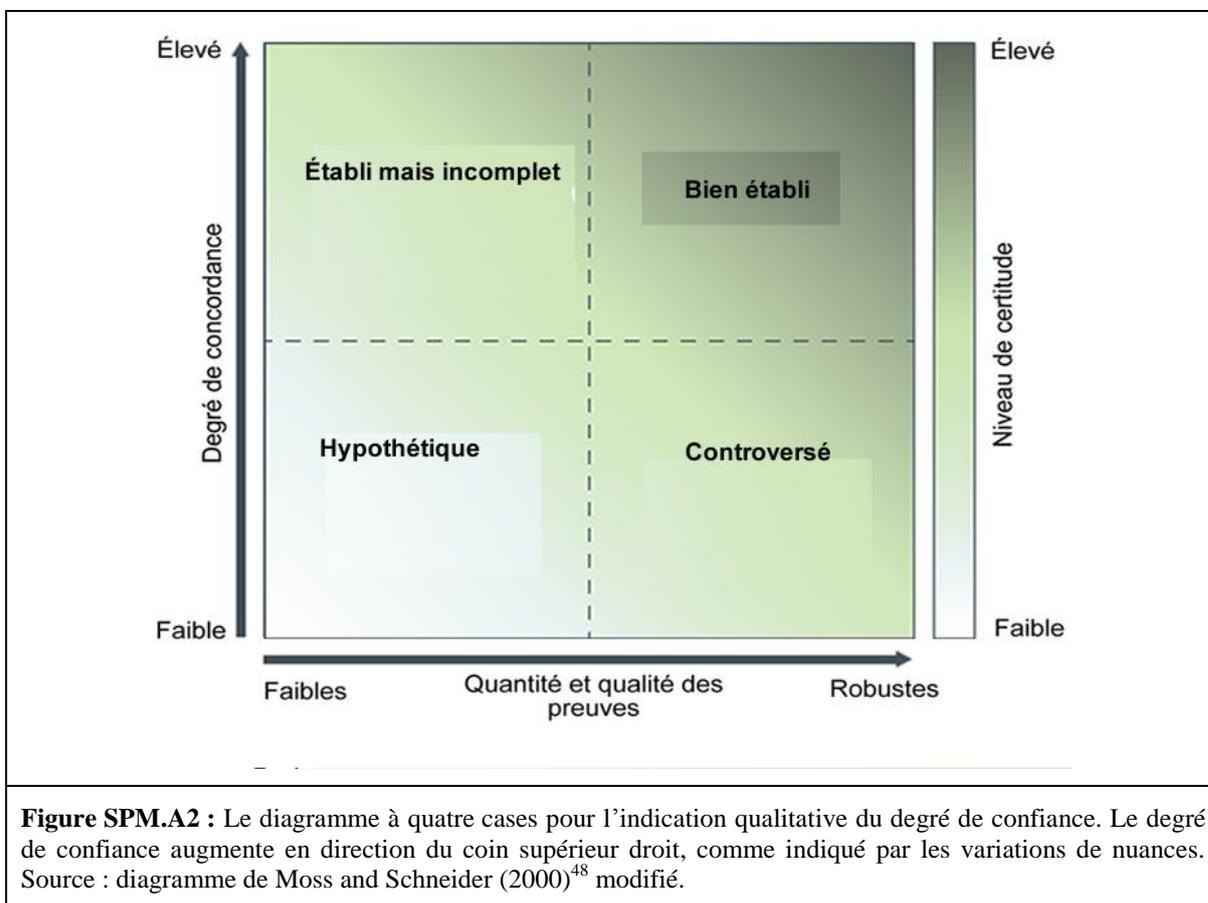
Les « **facteurs directs** », naturels et anthropiques, agissent directement sur la nature. Quant aux « **facteurs directs naturels** », ils échappent au contrôle de l'homme, ne résultant pas de ses activités (par ex., les conditions climatiques et météorologiques naturelles, les phénomènes extrêmes tels que les périodes prolongées de sécheresse ou de froid, les cyclones et les inondations, les tremblements de terre, les éruptions volcaniques). Les « **facteurs directs anthropiques** » découlent de décisions et mesures prises par l'homme, notamment des institutions et des systèmes de gouvernance, et d'autres facteurs indirects (par ex., la dégradation et la restauration des terres, la pollution des eaux douces, l'acidification des océans, les changements climatiques causés par les émissions anthropiques de carbone, l'introduction d'espèces). Certains de ces facteurs, comme la pollution, peuvent avoir des incidences négatives sur la nature; d'autres des effets positifs, comme la restauration d'habitats.

Une « **bonne qualité de vie** » peut se définir comme la réalisation d'une vie humaine accomplie, une notion qui varie largement d'une société à l'autre et d'un groupe à l'autre au sein d'une même société. Cette condition dépend du contexte dans lequel vivent les individus et groupes, déterminé entre autres par la disponibilité de denrées alimentaires, d'eau et d'énergie et la sécurité des moyens d'existence ainsi que par la situation sanitaire, la qualité des relations sociales, le degré d'équité, la sécurité, l'identité culturelle ainsi que la liberté de choix et d'action. Quel que soit le point de vue adopté, la notion de bonne qualité de vie recouvre presque toujours plusieurs dimensions, étant composée d'éléments tant matériels qu'immatériels et spirituels. Une bonne qualité de vie est cependant étroitement dépendante du lieu, du temps et de la culture, chaque société adoptant son propre point de vue sur ses liens avec la nature et accordant des degrés de prépondérance divers aux rapports entre droits collectifs et droits individuels, domaine matériel et domaine spirituel, valeurs intrinsèques et valeurs instrumentales, temps présent et passé ou avenir. Comme exemples de diversité de perspectives en matière de qualité de vie on peut citer le concept de bien-être humain, utilisé dans de nombreuses sociétés occidentales, et ses variantes, de même que les notions de vie en harmonie avec la nature et de vie en équilibre et en harmonie avec la Terre mère.

Appendice 2

Indication du degré de confiance

Dans la présente évaluation, le degré de confiance de chacune des principales conclusions est fondé sur la quantité et la qualité des preuves ainsi que sur leur degré de concordance (fig. SPM.A2). Les preuves incluent des données, des théories, des modèles et le jugement d'experts. Des informations supplémentaires concernant l'approche sont fournies dans la note du secrétariat concernant le guide sur la réalisation et l'intégration des évaluations de la Plateforme (IPBES/4/INF/9).



Les termes utilisés dans le résumé pour décrire les preuves sont les suivants :

- **Bien établi** : méta-analyse complète⁴⁹ ou autre synthèse ou études indépendantes multiples qui concordent.
- **Établi mais incomplet** : concordance générale, bien qu'il n'existe qu'un petit nombre d'études; pas de synthèse complète et/ou les études existantes traitent la question de façon imprécise.
- **Controversé** : il existe de multiples études indépendantes mais les conclusions ne concordent pas.
- **Non concluant** : preuves insuffisantes, admettant l'existence de lacunes importantes au plan des connaissances.

⁴⁸ Moss R.H. and Schneider S.H. (2000) « Uncertainties in the IPCC TAR: Recommendations to lead authors for more consistent assessment and reporting », *Guidance Papers on the Cross Cutting Issues of the Third Assessment Report of the IPCC* [eds. R. Pachauri, T. Taniguchi and K. Tanaka], World Meteorological Organization, Geneva, pp. 33-51.]

⁴⁹ Une méthode statistique combinant les résultats de différentes études qui vise à identifier des similitudes entre les résultats des études, les sources de divergence entre ces résultats ou d'autres liens qui peuvent apparaître dans le contexte d'études multiples.

Annexe III à la décision IPBES-4/1

Étude de cadrage pour une évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes et de la lutte contre leur prolifération (produit 3 b) ii)

I. Portée, bien-fondé, utilité et hypothèses

A. Portée

1. L'objectif de la proposition d'évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes et de la lutte contre leur prolifération est d'évaluer la grande diversité de ces espèces qui influent sur la biodiversité et les services écosystémiques; l'étendue de la menace que posent ces espèces pour les diverses composantes de la biodiversité et des services écosystémiques, y compris les répercussions sur l'agrobiodiversité, la sécurité alimentaire et sanitaire et la préservation des moyens de subsistance; les principaux moteurs et voies d'introduction et de propagation de ces espèces, d'un pays à l'autre et à l'intérieur des pays; l'état et les tendances à l'échelle mondiale des impacts du phénomène ainsi que des mesures de gestion prises par région et sous-région, compte tenu de divers systèmes de connaissances et de valeurs; le degré de sensibilisation à l'étendue du problème des espèces exotiques envahissantes et de leurs répercussions; et l'efficacité des mesures actuellement prises en matière de contrôle à l'échelle internationale, nationale et infranationale et des options politiques associées qui pourraient être adoptées pour prévenir, éradiquer et contrôler la propagation des espèces exotiques envahissantes. L'accent devra être mis sur les options de réponse.

2. Aux fins de l'évaluation, les espèces exotiques envahissantes sont définies comme des animaux, plantes ou autres organismes directement ou indirectement introduits par des personnes dans des lieux hors de leur aire de répartition, où ils se sont établis et ont proliféré, avec une incidence sur les espèces et les écosystèmes locaux.

3. Aux fins de l'évaluation portera sur les espèces correspondant à cette définition, en particulier celles ayant une incidence démontrable sur la biodiversité ou représentant un risque pour celle-ci et, à travers leurs effets sur les services écosystémiques et le bien-être humain. Par ailleurs, pour que l'évaluation soit de la plus grande utilité pour l'élaboration de politiques, elle ne devrait pas uniquement porter sur les répercussions actuelles des espèces exotiques envahissantes, mais inclure également les sources de risques nouveaux. L'évaluation devrait également reconnaître que les espèces exotiques envahissantes ne sont pas un phénomène purement passif. La majeure partie des mouvements d'espèces est causée ou engendrée par les êtres humains, notamment par le biais du commerce. Enfin, l'évaluation pourrait proposer des stratégies de prévention et de gestion qui tiennent compte du fait que de nombreuses espèces exotiques puissent être en même temps problématiques et utiles. En outre, certaines espèces seront gérables, tandis que d'autres seront irréductibles et doivent être reconnues comme tel. En conséquence, les réponses devront être souples et pragmatiques, comprenant des stratégies de prévention et de gestion adaptative.

B. Limites géographiques de l'évaluation

4. L'évaluation sera mondiale, englobant les espèces exotiques envahissantes des écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins.

C. Bien-fondé

5. La proposition d'évaluation répond directement à l'Objectif 9 d'Aichi pour la diversité biologique : « D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces », figurant dans le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique⁵⁰. Elle contribue également directement à la cible 15.8 de l'objectif de développement durable 15 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : « D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires » (<https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>). Enfin,

⁵⁰ Décision X/2 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, annexe. Peut être consultée à l'adresse www.cbd.int/sp/targets.

elle contribuera également à la réalisation des Objectifs 5, 11, 12 et 17 d'Aichi pour la diversité biologique, et aidera à déterminer les priorités de prévention et de gestion dans le cadre de ces objectifs. Les espèces exotiques envahissantes sont considérées comme des facteurs déterminants d'extinction d'espèces à l'échelle mondiale; elles sont responsables de la dégradation d'habitats et ont de graves répercussions sur les aires protégées dans le monde entier.

6. Les espèces exotiques envahissantes constituent pour la diversité biologique, les services écosystémiques, la sécurité alimentaire et sanitaire et la préservation des moyens de subsistance une des menaces les plus graves et les plus rapidement croissantes qui soient. Les espèces exotiques envahissantes ont souvent acquis des traits récents, comme une augmentation des capacités de compétition et de dispersion dans de nouveaux habitats. Dans de nombreux pays, elles sont considérées comme une menace plus grave que les changements climatiques. Ces espèces sont responsables de nombreux effets : extinction d'animaux et de végétaux indigènes, dégradation d'écosystèmes et de communautés écologiques rares et menacés, mauvaises récoltes et diminution de la productivité agricole, appauvrissement de la diversité de cultivars et de races animales, dégâts matériels et dommages aux infrastructures, et déclin des ressources halieutiques indigènes, du tourisme et des activités récréatives en plein air, entre autres exemples. Les répercussions néfastes que peuvent avoir les espèces envahissantes marines, par voie d'introduction volontaire ou accidentelle (par exemple, eaux de ballast contaminées ou organismes incrustés sur la coque des navires) sur la diversité des espèces indigènes, sont de plus en plus inquiétantes et très peu comprises.

7. À l'échelle mondiale et locale, une grande partie des espèces et écosystèmes menacés sont mis en péril par des espèces exotiques envahissantes. La perte d'habitat reste la principale menace pour la plupart des espèces, mais l'incidence des espèces exotiques envahissantes constitue une menace supplémentaire importante. Les répercussions sur les îles océaniques sont graves, la majorité des extinctions de mammifères, oiseaux, amphibiens, reptiles, crabes, escargots et insectes étant directement ou indirectement liées aux espèces exotiques envahissantes. Ces espèces ont également une incidence importante sur les économies : par exemple, selon les estimations, le coût des dommages causés dans le monde par ces espèces en 2001 a été supérieur à 1 400 milliards de dollars, soit 5 % de l'économie mondiale⁵¹. Le recours à des pesticides pour lutter contre ce fléau constitue par ailleurs un facteur déterminant d'appauvrissement de la diversité biologique et représente une menace pour la santé humaine. De même, les espèces exotiques envahissantes peuvent introduire des agents pathogènes représentant une charge importante pour l'agriculture et la santé publique, avec les coûts connexes des traitements et de la lutte.

D. Utilité

8. Le danger rapidement croissant que représentent les espèces exotiques envahissantes pour la diversité biologique, les services écosystémiques, le développement durable et le bien-être humain est généralement mal quantifié et compris par les décideurs. L'évaluation proposée permettra d'accroître la prise de conscience de la nature et de la gravité des problèmes causés par ces espèces et de déterminer les politiques qui pourraient être utilisées à l'échelon international et par les gouvernements, le secteur privé et la société civile pour empêcher leur propagation, les éradiquer ou réduire leurs effets. Cette évaluation illustrerait la manière dont la Plateforme peut apporter une plus-value à l'élaboration de politiques visant à gérer la crise de la diversité biologique.

9. L'évaluation visera à traiter, entre autres, des questions intéressantes pour les décideurs en charge des espèces exotiques envahissantes, notamment :

- a) Quels progrès ont été accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique concernant les espèces exotiques envahissantes au niveau mondial?
- b) Quelles initiatives politiques au niveau mondial contribueraient à la prévention et à la gestion des espèces exotiques envahissantes?
- c) Quels sont les obstacles à l'adoption de mesures concernant la prévention et la gestion des espèces exotiques envahissantes?
- d) Quelles sont les méthodes disponibles pour établir un ordre de priorité parmi les menaces que posent les espèces exotiques envahissantes?

⁵¹ Pimentel, D., *et al.*, 2001. « Economic and environmental threats of alien plant, animal, and microbe invasions ». *Agriculture, Ecosystems and Environment* 84: 1-20.

- e) Comment des réseaux peuvent-ils contribuer à la prévention et à la gestion des espèces exotiques envahissantes? Quel rôle des partenariats régionaux peuvent-ils jouer?
- f) Existe-t-il des facteurs politiques pervers qui créent de manière non intentionnelle des risques liés aux espèces exotiques envahissantes?
- g) Comment les décideurs peuvent-ils décider des problèmes auxquels il convient de s'attaquer en premier étant donné les ressources limitées?
- h) Serait-il utile d'établir une base de données sur les systèmes législatifs, de surveillance et d'intervention en vigueur pour les espèces exotiques envahissantes, ainsi que sur les pays et autres parties prenantes nécessitant un renforcement des capacités?
- i) Quels sont les incidences, les risques et les avantages des espèces exotiques envahissantes pour la diversité biologique, les services écosystémiques, le développement durable et le bien-être humain?
- j) Combien de secteurs, d'entreprises, d'organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes pourraient bénéficier de meilleures prévention et gestion des espèces exotiques envahissantes?
- k) Comment prévenir et gérer les espèces exotiques envahissantes portant atteinte à la diversité biologique, mais contribuant aux activités économiques?

E. Hypothèses

10. L'évaluation proposée se fondera sur des évaluations, des ouvrages scientifiques, la littérature grise et les savoirs autochtones et locaux existants et s'appuiera sur les travaux menés par des institutions et réseaux déjà en place (voir la section IV sur les parties prenantes concernées et initiatives pertinentes). L'équipe d'évaluation pourra également s'appuyer sur une liste de références de la littérature publiée et grise, ainsi que sur des observations réunies durant le processus de cadrage de la conférence en ligne. Des degrés de confiance tels que décrits dans le guide sur les évaluations de la Plateforme seront fixés pour tous les résultats. Le groupe d'experts chargé de l'évaluation sera diversifié en termes de compétences, de sexe et de couverture mondiale.

11. Le groupe d'experts chargé de l'évaluation sera composé de 2 coprésidents, 52 auteurs et 12 éditeurs-réviseurs, qui seront choisis conformément aux procédures pour l'établissement des produits de la Plateforme à la suite d'un appel à la présentation de candidatures après approbation du rapport de cadrage par la Plénière. Le groupe recevra le soutien d'un groupe d'appui technique (composé d'un administrateur équivalent plein temps).

12. Comme demandé par la Plénière à sa troisième session, le Groupe d'experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau, a défini une démarche coordonnée concernant les évaluations régionales et sous-régionales et les évaluations thématiques. Dans le cadre de cette démarche, dix auteurs compétents dans le domaine des espèces exotiques envahissantes ont été intégrés dans chacun des groupes d'experts pour les quatre évaluations régionales approuvées par la Plénière à sa troisième session⁵². Ces 40 experts doivent contribuer non seulement aux évaluations régionales, mais également, par des moyens virtuels, à l'évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes. En outre, deux de ces dix experts de chacune des évaluations régionales seront pleinement intégrés, en tant qu'auteurs principaux, au groupe d'experts pour l'évaluation des espèces exotiques envahissantes afin d'assurer une cohérence totale entre toutes les évaluations concernant les travaux au sujet de ces espèces.

II. Descriptif des chapitres

13. L'évaluation thématique prendra la forme d'un rapport utile à l'élaboration des politiques comprenant six chapitres structurés comme suit.

14. Le chapitre 1 donnera un aperçu de l'évaluation et présentera le concept d'espèces exotiques envahissantes. Il comprendra la terminologie et les définitions; les risques que présentent ces espèces pour les écosystèmes marins, d'eau douce et terrestres; des informations sur les espèces exotiques envahissantes dans le contexte du cadre conceptuel de la Plateforme; et un bref aperçu de l'importance d'une bonne compréhension de la manière dont les espèces exotiques envahissantes sont perçues dans différents systèmes de valeur. Il présente une feuille de route pour l'évaluation.

⁵² La réalisation des quatre évaluations régionales a été approuvée par la Plénière dans sa décision IPBES-3/1, section III, par.1.

15. Le chapitre 2 fournira une analyse et une synthèse des évaluations antérieures sur les espèces exotiques envahissantes, les évaluations régionales de la Plateforme, la littérature scientifique et grise et les informations émanant des systèmes de savoirs autochtones et locaux. Le chapitre devrait proposer une synthèse des tendances actuelles et passées relatives à la propagation, aux voies, aux changements évolutifs et à la répartition des espèces exotiques envahissantes et identifier les lacunes dans nos connaissances actuelles.

16. Le chapitre 3 proposera une analyse et une synthèse de l'incidence des facteurs directs et indirects responsables, entre autres, de l'introduction, de la propagation, de l'abondance et de la dynamique des espèces exotiques envahissantes relevées dans des évaluations antérieures, les évaluations régionales de la Plateforme, la littérature scientifique et grise et les informations émanant des systèmes de savoirs autochtones et locaux.

17. Le chapitre 4 proposera une évaluation et une synthèse globale à l'échelle mondiale de l'incidence environnementale, économique et sociale des espèces exotiques envahissantes relevée dans des évaluations antérieures, y compris les évaluations régionales et sous-régionales de la Plateforme, la littérature scientifique et grise et les informations émanant des systèmes de savoirs autochtones et locaux. Il portera sur l'impact de ces espèces sur la nature et les bienfaits de la nature pour les personnes et la bonne qualité de vie, telle que définie dans le cadre conceptuel, y compris des valeurs non économiques, par exemple les valeurs culturelles, sociales et communes, récréatives, scientifiques, spirituelles et esthétiques.

18. Le chapitre 5 examinera l'efficacité des programmes et outils passés et actuels aux fins de la prévention et de la gestion mondiales, nationales et locales des espèces exotiques envahissantes et d'autres incidences. En particulier, le chapitre examinera et évaluera les expériences passées concernant :

- a) La prévention de la propagation des espèces exotiques envahissantes à l'échelle internationale et à l'intérieur des pays, notamment le rôle du commerce et du développement économique;
- b) L'approche de précaution dans la prévention et la gestion des espèces exotiques envahissantes et de l'efficacité de l'évaluation des risques comme outil pour gérer ces espèces;
- c) Les mesures de quarantaine nationales et l'adoption d'approches en matière de biosécurité;
- d) La gestion des problèmes complexes et des conflits intersectoriels, par exemple les espèces introduites qui sont utiles ou nocives, selon le contexte et les valeurs;
- e) L'utilisation des médias sociaux et des sciences citoyennes pour la détection, la prévention et la gestion des invasions d'espèces exotiques envahissantes;
- f) L'éradication ou la gestion des espèces exotiques envahissantes une fois qu'elles sont présentes, y compris les options de lutte comme l'application localisée de pesticides, les appâts et la lutte biologique, la réduction des populations de ces espèces par l'utilisation et l'exploitation, et d'autres pratiques telles que la technologie dite « gene drive ». Des méthodes pour le contrôle éthique des animaux envahissants seront décrites;
- g) Les capacités des différents pays pour gérer les espèces exotiques envahissantes et les obstacles à l'adoption d'outils;
- h) La gestion des espèces exotiques envahissantes dans les zones protégées, y compris les zones humides désignées quant à leur importance au titre de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, en particulier comme habitats d'oiseaux d'eau, et les réserves de biosphère; et
- i) La gestion de communautés biologiques dans lesquelles sont présentes les espèces exotiques envahissantes, en envisageant la coexistence, y compris les interactions interspécifiques directes et indirectes.

19. Le chapitre 6 étudiera les options futures pour la prévention et la gestion des espèces exotiques envahissantes et présentera une analyse des éventuels outils d'appui pour les décideurs, par exemple, la catégorisation et la classification des espèces exotiques envahissantes en fonction de leur type et de l'ampleur de leur impact, ainsi qu'une analyse de leurs coûts et avantages, afin de faciliter la prise de décisions relatives aux options de prévention, de gestion et de lutte contre ces espèces. Le chapitre présentera des options pour la sensibilisation à l'échelle mondiale, pour la mise en place de systèmes d'alerte rapide, pour le renforcement des capacités, et pour le partage des connaissances aux niveaux

international et régional concernant la prévention et la gestion. L'évaluation proposera aussi des options politiques pour gérer des compromis complexes entre secteurs. Différentes options seront évaluées, notamment le renforcement des réseaux internationaux et des contrôles douaniers, l'élaboration de stratégies et de procédures pour la prévision et la prévention de la propagation des espèces exotiques envahissantes et pour la lutte contre leur prolifération. Le chapitre étudiera, si possible, les scénarios et modèles fondés sur les données concernant les tendances futures des espèces exotiques envahissantes, y compris leur propagation.

III. Indicateurs, mesures et séries de données

20. Les indicateurs relatifs à la diversité biologique et aux services écosystémiques servent pour de nombreux objectifs qui peuvent être classés en trois fonctions clés : a) suivi de la performance; b) surveillance des conséquences des politiques alternatives; et c) exploration scientifique. Les évaluations utilisent les indicateurs principalement pour les deux premiers objectifs.

21. L'évaluation examinera l'utilisation et l'efficacité des indicateurs existants, notamment ceux établis par le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité, et étudiera d'autres indicateurs qui pourraient être utilisés.

22. L'évaluation étudiera la disponibilité des données, sachant que le processus de cadrage a indiqué que ces données sont généralement très parcellaires à l'échelle mondiale. L'évaluation sera autant que possible menée à l'échelle des pays ou, le cas échéant, à une échelle « applicable » plus fine. La collecte et la structure des données devraient permettre une désagrégation sur la base de variables pertinentes telles que l'environnement ou le système, et le taxon.

23. L'évaluation utilisera des produits et outils existants axés sur le savoir.

IV. Parties prenantes concernées

24. Parmi les parties prenantes importantes pour cette évaluation figureront les décideurs en charge de la diversité biologique, des frontières et de la santé. Pour ces parties prenantes, il convient d'accorder dans l'évaluation une attention particulière aux avantages pour les pays et leurs populations, notamment le bien-être humain, d'une gestion des risques liés aux espèces exotiques envahissantes. Toutefois, ces espèces étant souvent le résultat de mouvements intentionnels d'espèces ou de processus engendrés par les êtres humains, par exemple le commerce, les parties prenantes importantes comprendront également les organisations internationales du commerce, les autorités frontalières et les organismes impliqués dans les mouvements intentionnels d'espèces, notamment dans les secteurs de la foresterie et de l'agriculture. La prévention et la gestion des espèces exotiques envahissantes doivent être principalement menées au niveau local. Par conséquent, les résultats de l'évaluation devront être diffusés par le biais d'un matériel adapté au contexte auprès de groupes de population très divers à différentes échelles, y compris les détenteurs de connaissances locales et autochtones. De plus, la demande du public pour de nouveaux animaux de compagnie et plantes ornementales étant une source importante d'espèces exotiques envahissantes, de nombreux gouvernements auront probablement besoin de soutien pour communiquer avec cet important secteur qui crée des risques. Parmi les matériels de communication utiles résultant de l'évaluation pourraient également figurer un matériel de formation à l'intention des responsables de la gestion des ressources naturelles ainsi que des études de cas concernant des plans efficaces de prévention et de gestion des espèces exotiques envahissantes. L'évaluation examinera les avantages liés à l'établissement d'un réseau de soutien mondial concernant les espèces exotiques envahissantes afin de faciliter le partage de l'expertise et des données d'expérience. Le maintien des capacités et de la continuité à long terme s'est avéré être un problème important pour de nombreux pays dans le passé; l'évaluation devra étudier des mécanismes permettant de résoudre ce problème.

V. Renforcement des capacités

25. La liste des besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités approuvée par la Plénière à sa troisième session sera utilisée dans l'évaluation des espèces exotiques envahissantes proposée.

26. Le renforcement des capacités concernant les espèces exotiques envahissantes visera à améliorer les capacités humaines, institutionnelles et techniques à long terme aux fins de la mise en œuvre et de l'utilisation éclairées et efficaces des évaluations, de l'élaboration et de l'utilisation d'outils et de méthodes d'appui aux politiques, et de l'amélioration de l'accès aux données, informations et connaissances nécessaires. Il s'appuiera sur les résultats de l'évaluation afin d'améliorer l'interface science-politique. Une capacité importante pourrait être l'expertise nécessaire

pour mener des évaluations concernant les menaces existantes et potentielles que présentent les espèces exotiques envahissantes pour tout développement ou projet et, sur la base de ces évaluations, établir des plans en matière de biosécurité et des plans de gestion des espèces.

27. L'évaluation identifiera les lacunes en matière de compétences scientifiques et autres qui empêchent la prévention et la gestion rationnelle des espèces exotiques envahissantes, notamment concernant la taxonomie, l'expertise en matière d'étude d'impact biotique, la gestion adaptative active, la prise de décisions structurée, la planification systématique de la conservation et les approches connues d'intervention et de gestion (éradication, lutte intégrée contre les nuisibles et lutte biologique) et les infrastructures connexes.

VI. Déroulement et calendrier des travaux

28. Le déroulement et le calendrier des travaux envisagés pour l'établissement du rapport d'évaluation, y compris les mesures, les échéances et les dispositions institutionnelles, sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

<i>Date</i>	<i>Mesures et dispositions institutionnelles</i>	
1 ^{ère} année	Premier trimestre	La Plénière approuve la réalisation de l'évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes et de la lutte contre leur prolifération ainsi que les évaluations régionales de la biodiversité et des services écosystémiques, sollicite des offres d'appui technique en nature pour l'évaluation et prie le Bureau et le secrétariat d'établir les dispositions institutionnelles nécessaires pour mettre en place l'appui technique Le Président, par l'intermédiaire du secrétariat, demande aux gouvernements et autres parties prenantes de nommer des experts pour établir le rapport d'évaluation
	Deuxième trimestre	Le secrétariat dresse la liste des candidats Le Groupe choisit les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les éditeurs-réviseurs pour l'évaluation sur la base des critères de sélection approuvés figurant dans la décision IPBES-2/3 (IPBES/2/17, annexe) Le Comité de gestion (coprésidents, chef du groupe d'appui technique et membres du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau) se réunit pour choisir les derniers experts, attribuer les fonctions de chacun (auteurs coordonnateurs principaux, auteurs principaux et éditeurs-réviseurs) et préparer la première réunion des auteurs Les candidats retenus sont contactés, les postes vacants sont pourvus et la liste des coprésidents, des auteurs et des éditeurs-réviseurs est finalisée
	Deuxième trimestre /début du troisième trimestre	Les auteurs tiennent leur première réunion : coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et auteurs principaux, 8 experts de liaison qui participent aux évaluations régionales (2 experts pour chacune des quatre évaluations régionales), membres du Groupe et du Bureau.
	Quatrième trimestre	Les projets de chapitres d'ordre zéro sont établis et adressés au secrétariat (groupe d'appui technique)
Deuxième année	Premier trimestre	Les projets de chapitres de premier ordre sont établis et adressés au secrétariat (groupe d'appui technique) Les chapitres sont compilés et forment le projet de premier ordre (6 semaines)
	Deuxième trimestre	Les projets d'évaluation régionale et sous-régionale des espèces exotiques envahissantes de premier ordre sont envoyés aux experts pour examen (6 semaines, juin/juillet) Le secrétariat (groupe d'appui technique) compile les observations issues de l'examen des projets de premier ordre et les envoie aux auteurs (2 semaines)
	Début du troisième trimestre	Les auteurs tiennent leur deuxième réunion : 8 experts de liaison qui participent aux évaluations régionales, membres du Groupe et du Bureau, coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et éditeurs-réviseurs

<i>Date</i>	<i>Mesures et dispositions institutionnelles</i>
Troisième trimestre	Les projets de chapitres de deuxième ordre et le projet de résumé de premier ordre à l'intention des décideurs sont établis (5 à 6 mois)
Premier trimestre	Le projet d'évaluation de deuxième ordre et le projet de résumé de premier ordre à l'intention des décideurs sont envoyés aux gouvernements et aux experts pour examen (2 mois)
Troisième année	Les observations issues de l'examen du projet d'évaluation de deuxième ordre et du projet de résumé de premier ordre à l'intention des décideurs sont rassemblées et envoyées aux auteurs (2 semaines)
Deuxième trimestre /début du troisième trimestre	Les auteurs tiennent leur troisième réunion (coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux, auteurs principaux, éditeurs-réviseurs et membres du Groupe et du Bureau)
Troisième trimestre	Les dernières modifications sont apportées au texte de l'évaluation et au résumé à l'intention des décideurs (6 mois)
Quatrième trimestre	Le résumé à l'intention des décideurs est traduit dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (12 semaines avant la session de la Plénière)
Quatrième trimestre	L'évaluation, y compris la traduction du résumé à l'intention des décideurs, est présentée aux gouvernements pour examen final avant la prochaine session de la Plénière (6 semaines)
Quatrième trimestre	Les gouvernements présentent leurs dernières observations sur le résumé à l'intention des décideurs pour examen par les auteurs avant la prochaine session de la Plénière
Quatrième trimestre	La Plénière approuve ou accepte l'évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes, y compris le résumé à l'intention des décideurs

VII. Coûts estimatifs

29. Il ressort des débats tenus sur le budget du programme de travail de la Plateforme à la quatrième session de la Plénière que les coûts indicatifs de cette évaluation ne devraient pas excéder 800 000 dollars. Des coûts estimatifs révisés pour cette évaluation seront soumis à la cinquième session de la Plénière, lors de laquelle le lancement de l'évaluation fera l'objet d'un nouvel examen.

Annexe IV à la décision IPBES-4/1

Résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation méthodologique des scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques

Secrétariat de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, Bonn (Allemagne), 2016

Produit 3 c) du programme de travail

Le présent résumé à l'intention des décideurs devrait être cité comme suit :

IPBES (2016) : Résumé à l'intention des décideurs du rapport sur l'évaluation méthodologique des scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques établi par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

S. Ferrier, K. N. Ninan, P. Leadley, R. Alkemade, L. Acosta-Michlik, H. R. Akcakaya, L. Brotons, W. Cheung, V. Christensen, K. H. Harhash, J. Kabubo-Mariara, C. Lundquist, M. Obersteiner, H. Pereira, G. Peterson, R. Pichs, N. Ravindranath, C. Rondinini, B. Wintle (sous la dir. de). Maison d'édition [à insérer], ville [à insérer], pays [à insérer], pages 1 à .

Résumé à l'intention des décideurs du rapport sur l'évaluation méthodologique des scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques

Messages essentiels

Message essentiel 1 : Les scénarios et les modèles peuvent apporter une contribution essentielle à l'appui aux politiques, même si leur généralisation a jusqu'ici été entravée par divers obstacles.

Message essentiel 2 : Un grand nombre de méthodes et d'outils utiles sont disponibles, mais ils doivent être choisis soigneusement de manière à répondre aux besoins de toute évaluation à effectuer ou de toute activité à mener en appui à la prise de décisions et ils doivent aussi être utilisés avec soin, en tenant compte du caractère incertain et imprévisible des prévisions basées sur des modèles.

Message essentiel 3 : L'élaboration et l'application des scénarios et des modèles se heurtent encore à d'importants obstacles, qui pourraient être surmontés moyennant, entre autres efforts, une planification, des investissements et un renforcement des capacités.

Introduction

L'évaluation méthodologique des scénarios et des modèles de la biodiversité et des services écosystémiques a été entreprise dans le but de recueillir l'avis d'experts sur l'emploi de ces méthodes pour les travaux de la Plateforme, afin d'assurer l'intérêt pratique de ses produits, comme indiqué dans le rapport de cadrage approuvé par la Plénière à sa deuxième session (IPBES/2/17, annexe VI). Il s'agit de l'une des premières activités d'évaluation de la Plateforme. Elle a pour but de donner des orientations sur l'utilisation des scénarios et des modèles dans le cadre des évaluations régionales, mondiales et thématiques, dont pourraient s'inspirer également les autres équipes spéciales et groupes d'experts de la Plateforme.

Le rapport présentant les résultats de l'évaluation fait l'objet du document paru sous la cote IPBES/4/INF/3/Rev.1. Le présent document, établi à l'intention des décideurs, résume les informations figurant dans le rapport intégral.

On entend par « modèles » les descriptions qualitatives ou quantitatives des principales composantes d'un système et de la relation que ces composantes entretiennent. La présente évaluation porte principalement sur les modèles qui décrivent les relations entre : i) les facteurs de changement directs et indirects; ii) les facteurs de changement directs et la nature; et iii) la nature et ses bienfaits pour les populations.

On entend par « scénarios » les devenirs plausibles d'une ou plusieurs composantes d'un système, particulièrement — aux fins de la présente évaluation — des facteurs de changement touchant la nature et ses bienfaits, y compris les options en matière de politiques ou de gestion.

L'évaluation étant axée sur les questions de méthodologie, le résumé à l'intention des décideurs, comme le rapport intégral, revêtent un caractère plus technique que les autres évaluations thématiques, régionales et mondiales de la Plateforme. L'évaluation est plus particulièrement axée sur :

- L'analyse critique des meilleures pratiques et des pratiques les plus récentes concernant l'utilisation de scénarios et de modèles aux fins des évaluations et de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sur la biodiversité et les services écosystémiques;
- Les moyens à envisager pour combler les lacunes en matière de données, connaissances, méthodes et outils se rapportant aux scénarios et aux modèles.
- Les recommandations à l'intention des États membres de la Plateforme, des parties prenantes et de la communauté scientifique pour qu'ils mettent en œuvre et encouragent ces meilleures pratiques s'agissant de l'utilisation des scénarios et des modèles, qu'ils engagent une action en faveur du renforcement des capacités et qu'ils mobilisent les connaissances locales et autochtones.

Contrairement aux évaluations thématiques, régionales ou mondiales de la Plateforme, l'évaluation méthodologique ne procèdera pas à une analyse de la situation actuelle, des tendances ou des projections de la biodiversité et des services écosystémiques.

L'évaluation méthodologique s'adresse à plusieurs publics. Le résumé à l'intention des décideurs et le chapitre 1 ont été conçus pour être accessibles à un vaste public, autant au sein de la communauté de la Plateforme que des parties prenantes et responsables de l'élaboration des politiques qui ne participent

pas directement aux travaux de la Plateforme. Les analyses critiques et perspectives faisant l'objet des chapitres 2 à 8 sont plus techniques et s'adressent à la communauté scientifique au sens large, outre les groupes d'experts et les équipes spéciales de la Plateforme.

Les publics ciblés à l'extérieur de la Plateforme sont les suivants :

- Les praticiens qui soutiennent les politiques et les responsables de leur élaboration qui souhaitent tirer parti des scénarios et modèles pour étayer la prise de décisions du niveau local au niveau mondial. L'évaluation fournit des orientations pour une utilisation judicieuse et efficace des scénarios et des modèles dans toute une gamme de contextes et d'échelles de prise de décisions.
- La communauté scientifique et les organismes de financement : l'évaluation dresse une analyse des principales lacunes au niveau des connaissances et propose des moyens de les combler en vue d'améliorer l'utilité des scénarios et des modèles pour la Plateforme et, d'une manière plus générale, en vue de favoriser leur utilisation dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions.

Les publics ciblés à l'intérieur de la Plateforme sont les suivants :

- La Plénière, le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire : le résumé à l'intention des décideurs et le chapitre 1 donnent un aperçu de l'utilité des scénarios et des modèles et de leurs limites, de leur application aux produits de la Plateforme, et des priorités pour leur développement futur qui pourraient être facilitées par la Plateforme;
- Les équipes spéciales et les groupes d'experts : le rapport intégral de l'évaluation fournit des orientations pour encourager, faciliter et appuyer l'utilisation des scénarios et des modèles à l'intérieur comme à l'extérieur de la Plateforme;
- Les évaluations régionales, mondiales et thématiques : le résumé à l'intention des décideurs et le chapitre 1 donnent à tous les experts une idée des avantages et des inconvénients qu'il y a à utiliser les scénarios et les modèles, tandis que les chapitres 2 à 8 donnent aux experts qui travaillent expressément sur les scénarios et les modèles des orientations sur les aspects plus techniques de l'application de ces scénarios et modèles aux évaluations de la biodiversité et des services écosystémiques.

Les messages figurant dans le présent résumé à l'intention des décideurs sont répartis en « principales conclusions », « orientations pour la science et les politiques » et « orientations à l'intention de la Plateforme et ses équipes spéciales et groupes d'experts ».

Les principales conclusions sont des messages découlant des analyses critiques présentées dans l'évaluation et sont destinées à un large public, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Plateforme. Elles sont regroupées autour de trois « messages essentiels » découlant de l'évaluation.

Les orientations pour la science et la politique reposent sur les principales conclusions et ciblent largement des publics en dehors de la Plateforme, comme préconisé dans le rapport de cadrage approuvé par la Plénière à sa deuxième session.

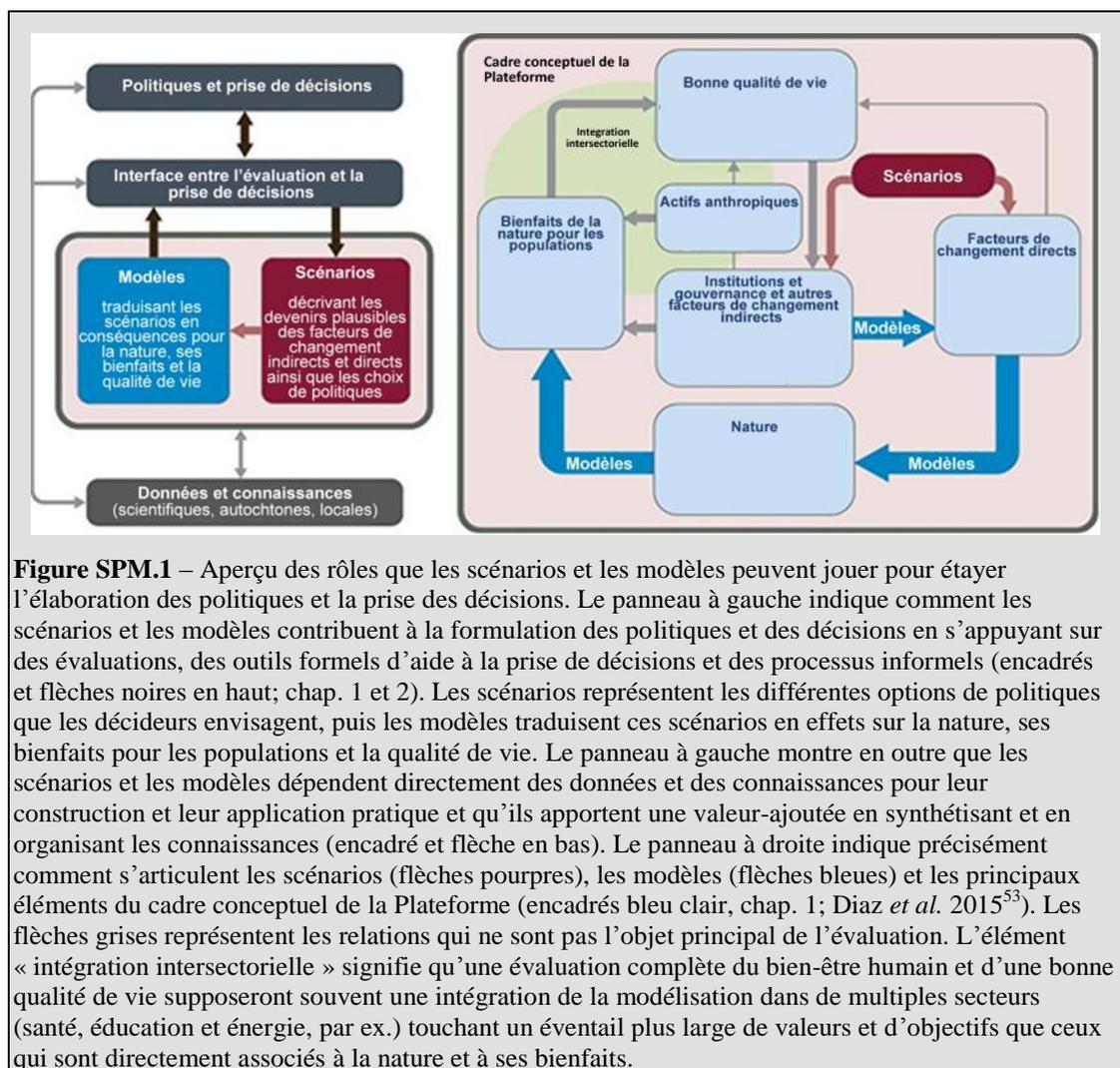
Les orientations pour la Plateforme et ses équipes spéciales et groupes d'experts reposent sur les principales conclusions et s'adressent spécifiquement à la Plénière de la Plateforme, au Groupe d'experts multidisciplinaire et au Bureau, ainsi qu'aux experts participant à l'établissement des produits de la Plateforme, comme préconisé dans le rapport de cadrage approuvé par la Plénière à sa deuxième session. Ces orientations proposent des mesures qui pourraient être prises ou encouragées par la Plateforme.

Les indications de chapitre placées entre accolades à la fin de chaque principale conclusion et de chaque point d'orientation fournies dans le présent résumé à l'intention des décideurs, par exemple {2.3.1}, se réfèrent aux endroits où les conclusions et les points d'orientation figurent dans le rapport d'évaluation.

Principales conclusions

Message essentiel 1 : Les scénarios et les modèles peuvent apporter une contribution essentielle à l'appui aux politiques, même si leur généralisation a jusqu'ici été entravée par divers obstacles.

Principale conclusion 1.1 : les scénarios et les modèles peuvent être un moyen efficace d'aborder les relations entre la nature, ses bienfaits pour les populations et une bonne qualité de vie, et peuvent donc ajouter une valeur considérable à l'exploitation des meilleures connaissances scientifiques, locales et autochtones disponibles aux fins des évaluations et de la prise de décisions (figure SPM.1). Les scénarios et les modèles se complètent, les scénarios décrivant le futur plausible des facteurs de changement ou des interventions, tandis que les modèles traduisent ces scénarios en effets prévus pour la nature et les bienfaits qu'elle apporte aux populations. La contribution des scénarios et des modèles à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions est généralement pondérée par une certaine forme d'appréciation ou d'aide à la prise de décisions, et elle est habituellement utilisée en conjonction avec des connaissances provenant d'un contexte social, économique et institutionnel plus vaste et souvent très complexe {1.2, 1.3, 1.4, 2.1, 2.5}.



⁵³ Díaz, S., Demissew, S., Joly, C., Lonsdale, W.M. and Larigauderie, A., 2015: A Rosetta Stone for nature's benefits to people. *PLoS Biology* 13(1): e1002040.

Principale conclusion 1.2 : différents types de scénarios peuvent jouer un rôle important aux principaux stades du cycle des politiques : i) **définition du programme;** ii) **formulation des politiques;** iii) **mise en œuvre des politiques;** et iv) **examen des politiques** (figures SPM.2, 3 et 4; tableau SPM.1). Des « scénarios exploratoires » passant en revue toute une gamme de devenirs plausibles, reposant sur les trajectoires potentielles des facteurs de changement – qu’ils soient indirects (sociopolitiques, économiques et technologiques, notamment) ou directs (conversion de l’habitat et changements climatiques, notamment) – peuvent contribuer utilement à l’identification des problèmes au plus haut niveau ainsi qu’à l’établissement du programme. Les scénarios exploratoires sont un bon moyen de faire face aux degrés élevés d’imprévisibilité, et donc d’incertitude, qui vont de pair avec la trajectoire future de nombreux facteurs de changement. Des « scénarios d’intervention » permettant d’évaluer diverses options de politiques ou de gestion – au moyen d’analyses ciblées ou d’une étude des options en matière de politiques – peuvent contribuer utilement à la formulation et à la mise en œuvre des politiques. À ce jour, les scénarios exploratoires ont surtout été utilisés pour les évaluations aux niveaux mondial, régional et national (figure SPM.3; tableau SPM.1), tandis que les scénarios d’intervention ont essentiellement été appliqués à la prise de décisions aux niveaux national et local (figure SPM.4; tableau SPM.1) { 1.3.2, 2.1.1, 3.2.2 }.

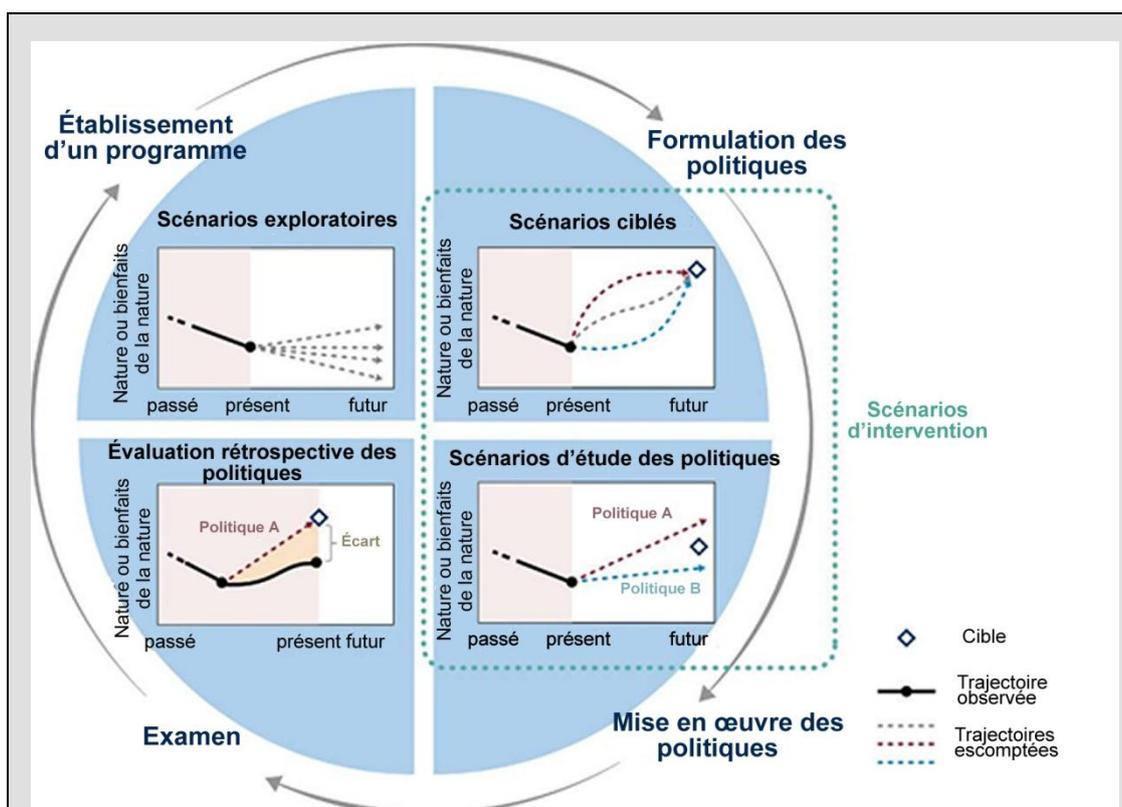


Figure SPM.2 – Cette figure montre les rôles joués par différents types de scénarios correspondant aux principales phases du cycle des politiques. Ces différents types de scénarios sont illustrés par des graphiques des changements dans la nature et ses bienfaits au fil du temps. Les quatre principales phases du cycle des politiques sont indiquées par les intitulés et les flèches grises à l’extérieur des quartiers bleus du cercle. Dans les « scénarios exploratoires », les lignes en pointillés représentent différents devenirs plausibles, reposant souvent sur des canevas narratifs. Dans les scénarios ciblés (dits « scénarios normatifs »), le losange représente une cible convenue et les lignes en couleur et en pointillés indiquent différentes voies pour l’atteindre. Dans les « scénarios d’étude des politiques » (dits « scénarios antérieurs »), les lignes en pointillés représentent différentes options de politiques envisagées. Dans « l’évaluation rétrospective des politiques » (dite « évaluation postérieure »), la trajectoire observée d’une politique mise en œuvre dans le passé (ligne noire en continu) est comparée aux scénarios qui auraient permis d’atteindre la cible fixée (lignes en pointillés).

Principale conclusion 1.3 : les modèles peuvent être un moyen utile de traduire les scénarios des facteurs de changement ou des interventions en effets prévus sur la nature et ses bienfaits pour les populations (figures SPM.1, 3 et 4; tableau SPM.1). L'évaluation porte sur des modèles traitant de trois principales relations; il s'agit des : i) modèles qui projettent les effets des changements des facteurs indirects (interventions comprises) sur les facteurs directs; ii) modèles qui projettent les impacts des changements des facteurs directs sur la nature (biodiversité et écosystèmes) et iii) des modèles qui projettent les conséquences des changements de la biodiversité et des écosystèmes sur les bienfaits que les populations tirent de la nature (y compris les services écosystémiques). La contribution de ces modèles sera souvent la plus efficace lorsqu'on les applique conjointement. Les rapports ci-dessus peuvent être modélisés en utilisant trois grandes approches : a) des modèles corrélatifs pour lesquels des données empiriques disponibles sont utilisées pour estimer les valeurs des paramètres qui n'ont pas nécessairement de signification écologique prédéfinie et pour lesquels les processus sont plus implicites qu'explicites; b) des modèles reposant sur des processus pour lesquels les rapports sont décrits en terme de processus ou mécanismes explicitement mentionnés reposant sur une compréhension scientifique établie et dont les paramètres modèles ont donc une interprétation écologique claire préalablement définie; c) des modèles fondés sur l'expertise et pour lesquels l'expérience des experts et des parties prenantes, et notamment les connaissances des détenteurs du savoir local et autochtone, sont utilisées pour décrire les rapports {1.2.2, 1.3.1, 3.2.3, 4, 5.4}.

Principale conclusion 1.4 : plusieurs obstacles ont empêché l'utilisation généralisée et productive des scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions. Ces obstacles sont les suivants : i) un manque de compréhension généralisé de la part des praticiens de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions s'agissant des bénéfices et des limites des scénarios et des modèles aux fins des évaluations et de l'appui à la prise de décisions; ii) un manque de ressources humaines et techniques, ainsi que de données, aux fins de l'élaboration et de l'utilisation des scénarios et des modèles dans certaines régions; iii) une participation et une interaction insuffisantes des scientifiques, des parties prenantes et des décideurs dans l'élaboration de scénarios et de modèles pour assister la formulation et la mise en œuvre des politiques; iv) l'absence d'orientations quant au choix des modèles et un manque de transparence dans l'élaboration et la documentation des scénarios et des modèles et v) une caractérisation inadéquate des incertitudes découlant de contraintes en matière de données, de problèmes liés à une compréhension ou représentation inadéquate du système, ou du comportement imprévisible du système {1.6, 2.6, 4.3.2, 4.6, 7.1.2, 8.2}.. Tous ces obstacles et les solutions pour les surmonter sont exposés en détail ci-dessous, dans les principales conclusions et les orientations.

Établissement d'un programme mondial et formulation des politiques

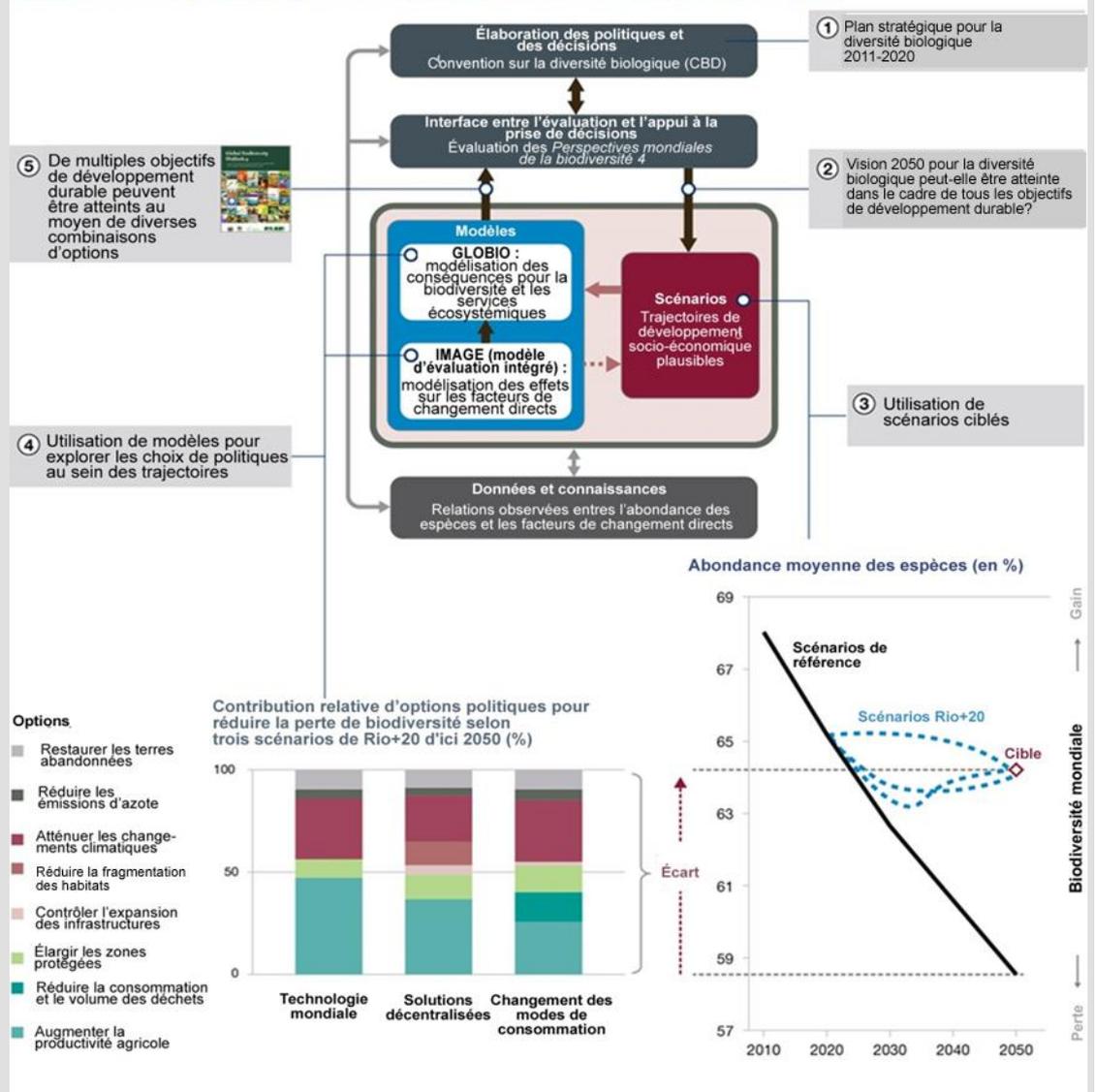
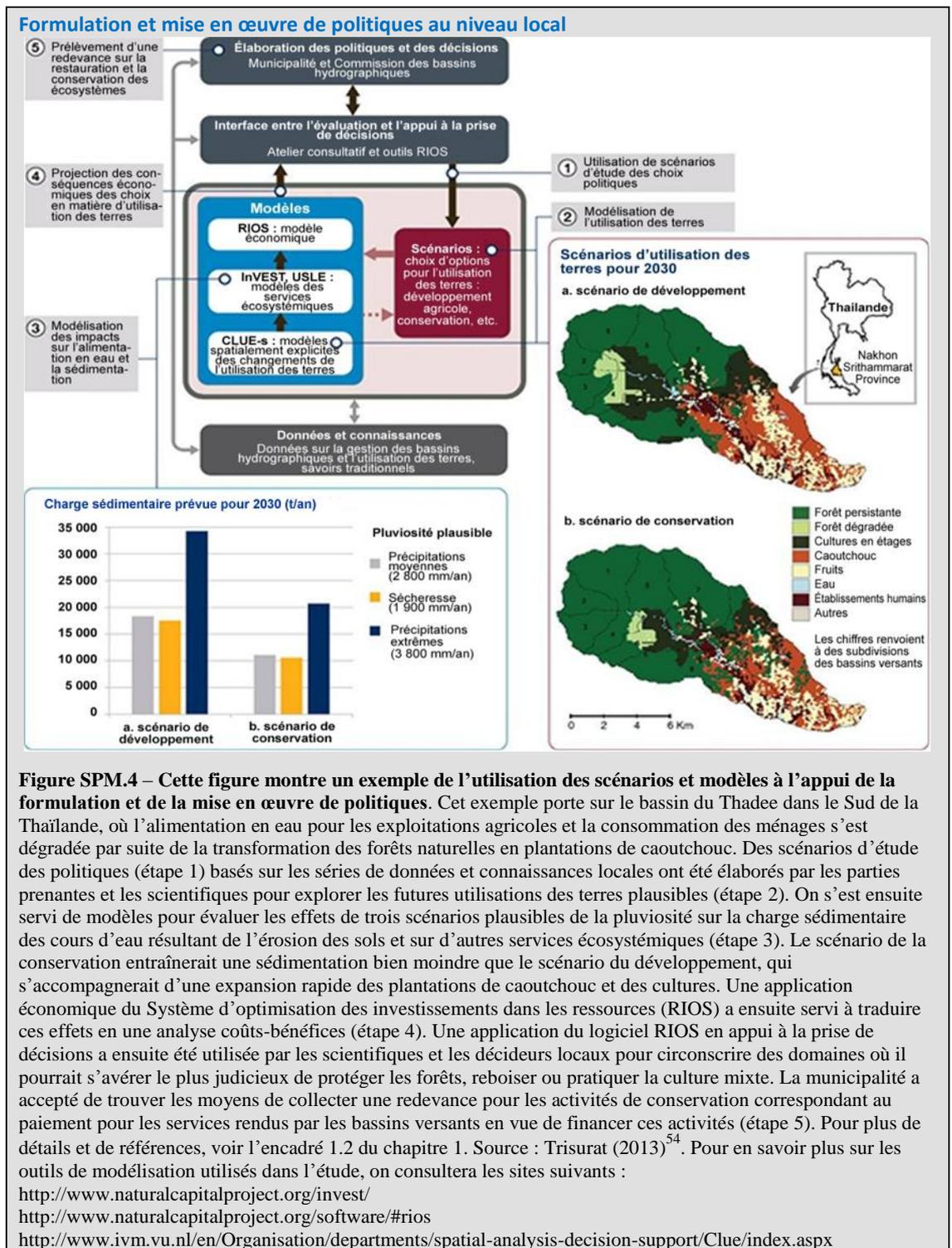


Figure SPM.3 – Cette figure montre un exemple de l'utilisation de scénarios et de modèles pour l'établissement d'un programme et la formulation de politiques dans le cadre de l'évaluation figurant dans la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique de la Convention sur la diversité biologique afin d'évaluer le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 (étape 1). La quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique a mis à profit de nombreux types de scénarios et de modèles et s'est beaucoup appuyée sur des scénarios ciblés pour explorer des scénarios possibles susceptibles d'atteindre de multiples objectifs internationaux en matière de développement durable d'ici 2050. Les objectifs visés dans ces scénarios consistaient notamment à contenir le réchauffement planétaire en-deçà de 2 °C (dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), enrayer l'appauvrissement de la diversité biologique d'ici à 2050 (comme prévu dans le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020) (voir la partie gauche du graphique) et éliminer la faim (comme prévu dans les objectifs du Millénaire pour le développement) (étape 2). Trois scénarios plausibles pour atteindre ces multiples objectifs internationaux en matière de développement durable ont été explorés. Le graphique en bas à droite de la figure illustre les divergences entre ces scénarios et un scénario de l'inaction en termes d'impacts sur la diversité biologique (étape 3). Le modèle d'évaluation intégré IMAGE (http://themasites.pbl.nl/models/image/index.php/Main_Page) a été utilisé pour évaluer des scénarios des facteurs de changement indirects et pour modéliser les liens entre facteurs de changement directs et indirects. Les impacts sur la biodiversité terrestre ont été modélisés au moyen du modèle de biodiversité GLOBIO3 (<http://www.globio.info/>). Le graphique en bas à gauche fait apparaître les contributions respectives des facteurs de changement à l'objectif consistant à enrayer l'appauvrissement de la diversité biologique d'ici à 2050, par rapport à un scénario de l'inaction (étape 4). Le rapport GBO4 révèle que de nombreux objectifs peuvent être atteints, et il a joué un rôle essentiel dans les débats tenus à la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui ont abouti à des engagements supplémentaires en termes d'action et de financement en faveur de la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (étape 5). Pour des informations supplémentaires et les références, voir l'encadré 1.1 du chapitre 1.



⁵⁴ Trisurat, Y., 2013: *Ecological Assessment: Assessing Conditions and Trends of Ecosystem Services of Thadee watershed, Nakhon Si Thammarat Province (in Thai with English abstract). Final Report submitted to the ECO-BEST Project.* Bangkok, Faculty of Forestry, Kasetsart University.

Tableau SPM.1 – Liste illustrative et non exhaustive d’applications des scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques pour l’établissement d’un programme et la formulation et la mise en œuvre des politiques aux niveaux mondial et national (Pour une liste complète des références, voir le tableau 1.1, chapitre 1)

	Quatrième édition des <i>Perspectives mondiales de la diversité biologique</i> (2014)	Cinquième rapport d’évaluation du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat, Groupes de travail II et III (2014)	Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (2005)	Évaluation nationale des écosystèmes au Royaume-Uni (2011)	Évaluation environnementale stratégique des centrales hydroélectriques sur le Mékong	Gestion des pêcheries en Afrique du Sud
Étendue spatiale maximale	Mondiale	Mondiale	Mondiale	Nationale : Royaume-Uni	Régionale : l’analyse couvre le Cambodge, la Chine, le Laos, la Thaïlande et le Viet Nam	Nationale : pêcheries côtières en Afrique du Sud
Horizons temporels	Présent - 2020, 2050	2050, 2090 et au-delà	2050	2060	2030	Présent – 2034; mise à jour tous les 2 à 4 ans
Position dans le cycle des politiques	Établissement du programme, formulation des politiques	Établissement du programme	Établissement du programme	Établissement du programme	Formulation et mise en œuvre des politiques	Mise en œuvre des politiques
Autorité légale	Évaluation réalisée à la demande des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CBD)	Évaluation réalisée à la demande du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat	Évaluation lancée à l’initiative de la communauté scientifique, puis entérinée par l’Organisation des Nations Unies	Recommandée par la Chambre des communes du Royaume-Uni comme suivi de l’Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire	Évaluation environnementale stratégique réalisée pour le compte de la Commission du Mékong	Évaluation réalisée par le Département sud-africain de l’agriculture, de la foresterie et de la pêche
Questions traitées à l’aide de scénarios et de modèles	Les objectifs d’Aichi relatifs à la biodiversité sont-ils réalisables d’ici 2020 ? Quels sont les besoins à satisfaire pour réaliser le plan stratégique Vision 2050 de la CBD ?	Comment les futurs changements climatiques pourraient-ils impacter sur la biodiversité, les écosystèmes et la société ?	Quels sont les devenir plausibles de la biodiversité et des services écosystémiques ?	Quels sont les changements qui pourraient affecter les écosystèmes, les services écosystémiques et la valeur de ces services au cours des 50 prochaines années, au Royaume-Uni ?	Évaluation des impacts sociaux et environnementaux de la construction d’un barrage, en particulier sur le cours du fleuve Mékong.	Mise en œuvre des politiques visant la gestion durable des pêcheries
Scénarios et modèles des facteurs de changement directs et indirects	Extrapolations statistiques des tendances des facteurs de changement jusqu’en 2020* Scénarios ciblés et modèles pour des analyses allant jusqu’en 2050 (« scénarios Rio + 20 ») (Voir la figure SPM.3) Analyse d’un large éventail de scénarios exploratoires et de scénarios d’étude des politiques, publiés dans la littérature scientifique, depuis le niveau local jusqu’au niveau mondial	Accent sur les scénarios exploratoires pour les études d’impact (rapport spécial du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat sur les scénarios d’émissions)* Accent privilégié sur les modèles des changements climatiques en tant que facteurs de changement directs. Utilisation partielle de scénarios connexes sur l’utilisation des terres.* Accent sur les scénarios ciblés pour les analyses de modélisation du climat et l’atténuation du changement climatique (trajectoires de concentrations représentatives)*	Scénarios exploratoires basés sur quatre canevass* Modèles des facteurs de changement directs établis à l’aide du modèle d’évaluation intégré IMAGE*	Scénarios exploratoires basés sur six canevass* Accent sur les facteurs de changement influant sur l’utilisation des terres et l’évolution du climat	Scénarios d’options possibles s’appuyant sur divers plans de construction du barrage Accent sur la croissance économique et la demande d’électricité en tant que principaux facteurs de changement indirects Évaluation parallèle des scénarios des changements climatiques	Scénarios ciblés Accent sur l’identification de trajectoires robustes pour des prises durables
Modèles d’impacts sur la nature	Extrapolations statistiques des tendances des indicateurs de la biodiversité jusqu’en 2020* Analyse d’un large éventail de modèles corrélatifs et de modèles de processus tirés de la littérature scientifique Accent sur les impacts d’un large éventail de facteurs de changement sur la biodiversité	Analyse d’un large éventail de modèles corrélatifs et de modèles de processus tirés de la littérature scientifique Accent sur les impacts des changements climatiques sur la biodiversité et les fonctions des écosystèmes	Modèles corrélatifs (des relations entre espèces et régions, par ex.) Accent sur les impacts d’un large éventail de facteurs de changement sur la biodiversité	Modèle corrélatif de la réaction des espèces à l’utilisation des terres (oiseaux) Évaluation qualitative des impacts de l’utilisation des terres et des changements climatiques sur les écosystèmes Accent sur les modifications de l’habitat en tant qu’indicateurs des impacts sur l’environnement	Estimation de la conversion des habitats en fonction de la hauteur du barrage, des cartes de l’habitat et des cartes altimétriques Estimation des impacts sur les espèces en fonction de l’obstruction à la migration des poissons créée par le barrage et des relations entre les espèces et leur habitat	Modèles de la dynamique des populations de poissons d’importance économique majeure Adjonction récente de modèles d’espèces indirectement touchées (telles que les pingouins) Utilisation éventuelle de modèles basés sur les écosystèmes
Modèles d’impacts sur les bienfaits de la nature	Analyse d’études publiées Accent sur les services écosystémiques fournis par les forêts, les systèmes agricoles et les pêcheries marines Évaluation succincte des liens directs avec la biodiversité	Analyse d’un large éventail d’études publiées Évaluation succincte des liens directs avec la biodiversité, sauf dans les écosystèmes marins	Estimation de certains services écosystémiques (productions agricole et piscicole, par ex.) à l’aide d’un modèle d’évaluation intégré IMAGE	Modèles qualitatifs et corrélatifs des services écosystémiques Accent sur les méthodes corrélatives pour estimer la valeur monétaire Accent sur l’évaluation monétaire, sauf pour la valeur de la biodiversité	Estimations empiriques des impacts sur les pêcheries compte tenu de l’entrave aux migrations de poissons et des modifications de leur habitat Recours à diverses méthodes pour estimer les modifications du débit et de la qualité de l’eau, de la capture des	Estimations des contingents de captures autorisés sur la base de modèles des populations de poissons

	Quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (2014)	Cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Groupes de travail II et III (2014)	Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (2005)	Évaluation nationale des écosystèmes au Royaume-Uni (2011)	Évaluation environnementale stratégique des centrales hydroélectriques sur le Mékong	Gestion des pêcheries en Afrique du Sud
					sédiments, des services culturels, etc.	
Participation des parties prenantes	Débat et approbation par les Parties à la Convention sur la diversité biologique Dialogue entre les scientifiques, le secrétariat et les représentants des Parties à la Convention sur la diversité biologique dans le courant de l'évaluation	Débat et approbation par les pays membres du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat Participation minimale des parties prenantes à l'élaboration des scénarios	Dialogue avec les parties prenantes durant l'élaboration du scénario	Consultations avec les parties prenantes durant l'élaboration du scénario Adoption par le partenariat « Living With Environmental Change », constitué de parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales	Dialogue intensif impliquant de nombreux gouvernements; ateliers d'experts et consultations avec le public	Consultations entre les gouvernements, les scientifiques et les parties prenantes durant l'élaboration de la stratégie de gestion et lors de l'établissement des contingents de captures autorisés
Outils d'appui à la prise de décisions	Aucun	Aucun	Aucun	En cours d'élaboration	Méthodes d'évaluation environnementale stratégique (voir le chapitre 2)	Évaluation de la stratégie de gestion (voir le chapitre 2)
Résultats	Les extrapolations ont peut-être incité les Parties à la Convention sur la diversité biologique à prendre, en 2014, des engagements non contraignants pour augmenter le montant des ressources consacré à la protection de la biodiversité	Documents clés à l'appui des négociations au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les engagements des pays en faveur de l'atténuation des changements climatiques seront examinés en décembre 2015.	Sensibilisation accrue à la possibilité d'une dégradation sensible de la biodiversité et des services écosystémiques dans le futur	L'évaluation a contribué au Livre blanc sur le milieu naturel et a influencé l'élaboration de la stratégie pour la biodiversité en Angleterre	La Commission du Mékong a recommandé un moratoire de dix ans bloquant la construction d'un barrage sur le cours du fleuve mais, sur les onze barrages prévus, un est en construction au Laos.	Les pêcheries sont largement considérées comme étant durablement gérées. La pêche au merlu est certifiée par le Marine Stewardship Council.
Point forts	Utilisation novatrice des extrapolations pour les projections à court terme Clarté du contexte décisionnel et de l'autorité juridique	La confiance en des scénarios et modèles communs des facteurs de changement assure la cohérence de l'ensemble Clarté du contexte décisionnel et de l'autorité juridique	Cette évaluation est l'une des premières évaluations mondiales des impacts futurs des changements mondiaux sur la biodiversité	L'accent porte sur les synergies et les compromis entre les services écosystémiques et leur valeur monétaire	Clarté du contexte décisionnel et de l'autorité juridique Forte participation des parties prenantes	Clarté du contexte décisionnel et de l'autorité juridique Les conseils en matière de politiques et de gestion sont clairs et mis à jour périodiquement
Points faibles	La portée mondiale de l'exercice limite la possibilité de transposer la plupart des résultats aux contextes décisionnels nationaux et locaux L'absence de scénarios et de modèles communs des facteurs de changement rend difficile l'analyse pour l'ensemble des cibles	Faible prise en compte des causes autres que le changement climatique, les échelles spatiales larges et les horizons temporels distants limitent l'utilité de l'évaluation pour la gestion de la biodiversité et des écosystèmes et les politiques en la matière	Un très petit nombre de scénarios et de modèles ont été explorés Le contexte décisionnel n'est pas clair et l'autorité juridique compétente n'a pas beaucoup de pouvoir	L'évaluation est fortement tributaire des estimations qualitatives des impacts des facteurs de changement La biodiversité des espèces est mal représentée (oiseaux seulement)	Très forte dépendance à l'égard du contexte, en particulier les modèles empiriques utilisés, d'où la difficulté à généraliser ou à extrapoler pour transposer à de plus vastes échelles Les recommandations de la Commission du Mékong ne sont pas contraignantes	Très forte dépendance à l'égard du contexte Plusieurs facteurs de changements essentiels, tels que les changements climatiques, n'ont pas été pris en considération
Références	Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2014), Kok <i>et al.</i> (2014), Leadley <i>et al.</i> (2014), Tittensor <i>et al.</i> (2014)	Cinquième rapport d'évaluation des Groupes de travail II (2014) et III (2014) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (2005)	United Kingdom National Ecosystem Assessment (2011), Watson (2012), Bateman <i>et al.</i> (2013)	International Centre for Environmental Management (2010), chapitre 2 de l'évaluation, ngm.nationalgeographic.com/2015/05/mekong-g-dams/njhuis-text	Plaganyi <i>et al.</i> (2007), Rademeyer (2014), chapitre 2
Notes	* Mise au point de méthodes pour le GBO4	* Élaborés en appui aux travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	* Élaborés pour l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire	* Élaborés pour l'évaluation nationale des écosystèmes au Royaume-Uni		

Message essentiel 2 : un grand nombre de méthodes et d'outils sont disponibles, mais ils doivent être choisis soigneusement de manière à répondre aux besoins de l'évaluation à effectuer ou de l'activité à mener en appui à la prise de décisions et ils doivent aussi être utilisés avec soin, compte tenu des incertitudes liées aux projections fondées sur les modèles et du caractère imprévisible de ces projections.

Principale conclusion 2.1 : pour pouvoir appliquer et intégrer efficacement les scénarios et les modèles dans le cadre de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions, il faut y faire participer étroitement les responsables de l'élaboration des politiques, les praticiens et autres parties prenantes concernées, y compris, au besoin, les détenteurs de connaissances locales et autochtones, tout au long de l'élaboration et de l'analyse des scénarios (figure SPM.5). Les précédentes applications des scénarios et des modèles qui ont contribué avec succès à des résultats tangibles ont généralement impliqué les parties prenantes dès la phase initiale de la définition du problème et ont donné lieu à des échanges fréquents entre scientifiques et parties prenantes pendant toute la durée du processus. Ce niveau d'implication a souvent été obtenu le plus efficacement en recourant à des approches participatives {1.4.2, 2.4, 2.6, 3.2.1.2, 4.3.2, 5.5.3, 7.4, 7.5, 7.6.2, 8.4}. Voir le point 2 des orientations sous « Orientations pour la science et les politiques » pour les mesures qu'il est suggéré de prendre en vue de donner suite à cette conclusion.



Figure SPM.5 – Principales étapes des interactions entre décideurs, parties prenantes et scientifiques illustrant la nécessité d'échanges fréquents tout au long de l'élaboration et de l'application des scénarios et des modèles. Chaque étape suppose l'utilisation interactive des données et des modèles (flèches grises) et nécessite des flux d'informations entre modèles et données (flèches vertes). Ce processus est présenté ici sous la forme d'un cycle, mais, dans la plupart des cas, les étapes se chevauchent et interagissent. Pour plus de détails, voir la section 8.4.1 et la figure 8.1 au chapitre 8. Les photos ont été prises par l'Agence néerlandaise d'évaluation environnementale (PBL), Thinkstock, KK Davies et IISD/ENB (<http://www.iisd.ca/ipbes/ipbes3/12jan.htm>)

Principale conclusion 2.2 : différents contextes politiques et décisionnels exigent souvent l'application de différents types de scénarios, modèles et outils d'appui à la prise de décisions. Il faut par conséquent veiller à définir une démarche adaptée à chaque contexte (figure SPM.6; tableaux SPM.1 et SPM.2). Aucune combinaison de scénarios, modèles et outils d'appui à la prise de décisions ne saurait à elle seule permettre de faire face à tous les contextes politiques et décisionnels, de sorte que diverses approches sont nécessaires. {1.5, 2.2, 2.3, 2.4, 3.2.2, 3.2.3.2, 3.5, 4.2, 4.3, 5.3, 6.1.2}. Voir le point 1 des orientations sous « Orientations pour la science et les politiques » pour les mesures qu'il est suggéré de prendre en vue de donner suite à cette conclusion.

Tableau SPM.2 – Quelques exemples illustratifs et non exhaustifs de modèles de services écosystémiques connus faisant ressortir les différences entre les principaux attributs des modèles et, par suite, la nécessité de choisir avec soin une solution adaptée à chaque contexte. Les modèles dynamiques peuvent projeter les modifications des services écosystémiques dans le temps, tandis que les modèles statiques donnent une image instantanée de l'état de ces services à un moment précis dans le temps. On trouvera au chapitre 5 une description détaillée de ces modèles ainsi qu'un aperçu de d'autres modèles et des références.

Outil	Type de modèle	Portée spatiale et temporelle	Facilité d'emploi	Communauté des praticiens	Degré de souplesse	Références
IMAGE	Processus	Régionale, dynamique	Difficile	Réduite	Faible	Stehfest <i>et al.</i> , 2014
EcoPath et EcoSim	Processus	Régionale, dynamique	Moyennement difficile	Large	Élevé	Christensen <i>et al.</i> , 2005
ARIES	Experts	Régionale, dynamique	Difficile	Réduite	Élevé	Villa <i>et al.</i> , 2014
InVEST	Processus et corrélatif	Régionale, statique	Moyennement difficile	Large	Moyen	Sharp <i>et al.</i> , 2014
TESSA	Experts	Locale, statique	Facile	Réduite	Faible	Peh <i>et al.</i> , 2014

Principale conclusion 2.3 : les échelles spatiotemporelles auxquelles les scénarios et les modèles doivent s'appliquer varient considérablement selon le contexte politique et décisionnel. Aucune série unique de scénarios et de modèles ne saurait s'appliquer à toutes les échelles spatiotemporelles pertinentes, de sorte que de nombreuses applications exigeront que l'on établisse un lien entre de multiples scénarios et modèles des facteurs de changement ou des interventions proposées opérant à différentes échelles (figure SPM.6; tableau SPM.2). Les activités d'évaluation et d'appui à la prise de décisions, y compris celles qui seront entreprises ou facilitées par la Plateforme, exigeront des projections à court terme (entre 5 et 10 ans) et à moyen et long termes (2050 et au-delà). Les évaluations de la Plateforme seront réalisées à l'échelle régionale et mondiale, mais devraient aussi s'appuyer sur les connaissances tirées de scénarios et modèles à l'échelle locale. L'utilisation de scénarios et de modèles aux fins des évaluations et, plus largement, à l'appui de la prise de décisions (par-delà la Plateforme) exige des applications à un large éventail d'échelles spatiales. Des techniques de transposition temporelles et spatiales permettent de faire le lien entre de multiples échelles, bien qu'elles aient sérieusement besoin d'être améliorées et mises à l'essai {1.5, 2.2, 2.4, 3.2.2, 3.2.3.2, 3.5, 4.2, 4.3, 5.4.6, 6.4.1, 8.4.2}. Voir le point 3 des orientations sous « Orientations pour la science et les politiques » et le point 2 des orientations de la Plateforme sous « Orientations à l'intention de la Plateforme et ses équipes spéciales et groupes d'experts », pour les mesures qu'il est suggéré de prendre en vue de donner suite à cette conclusion.

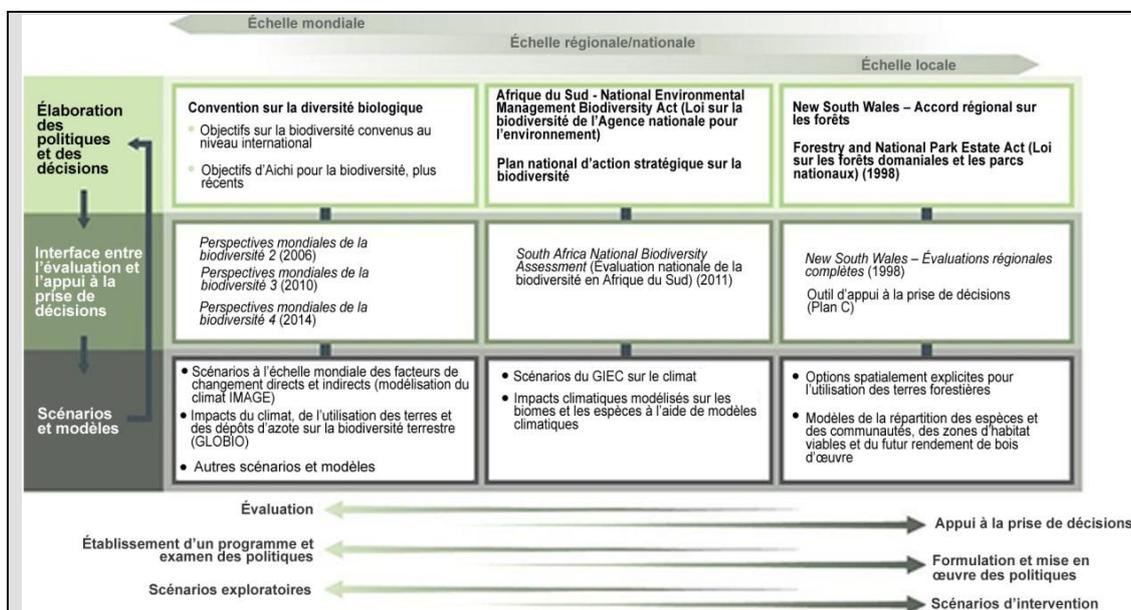


Figure SPM.6 – Exemples de l'utilisation de scénarios et de modèles pour l'établissement d'un programme et la formulation et la mise en œuvre de politiques en vue de la réalisation des objectifs en matière de biodiversité, pour toute une gamme d'échelles spatiales. Le diagramme illustre les relations types entre l'échelle spatiale (flèches en haut), la phase du cycle des politiques (série de flèches à la partie médiane, en bas) et le type de scénario utilisé (série de flèches à la partie inférieure, en bas). Pour plus de détails et références, voir figure 2.2 au chapitre 2.

Principale conclusion 2.4 : les scénarios et les modèles peuvent profiter de la mobilisation des connaissances locales et autochtones, car celles-ci peuvent aider à combler d'importantes lacunes en matière d'informations à de multiples échelles et contribuer à une bonne application des scénarios et des modèles à la formulation et à la mise en œuvre des politiques. Les exemples de mobilisation réussie des connaissances locales et autochtones pour l'analyse des scénarios et des modèles, y compris ceux qui reposent essentiellement sur cette source de connaissances, sont légion (encadré SPM.1). Néanmoins, des efforts considérables sont nécessaires pour faire une plus grande place à ces connaissances. Pour améliorer la mobilisation des connaissances locales et autochtones, il faudra faire des efforts sur plusieurs fronts, en particulier élaborer des indicateurs appropriés, mettre en place des mécanismes pour accompagner leurs dépositaires, recueillir ces connaissances et les interpréter sous une forme utilisable dans les scénarios et les modèles, et les traduire dans des langues accessibles. {1.2.2.2, 1.6.2, 2.2.1, 4.2.3.1, 7.4.3, 7.4.4, 7.5.4, 7.6.3, 7.6.5}. Voir le point 4 des orientations de la Plateforme sous « Orientations à l'intention de la Plateforme et ses équipes spéciales et groupes d'experts » pour les mesures qu'il est suggéré de prendre en vue de donner suite à cette conclusion.

Encadré SPM.1 Incorporation du savoir autochtone et local aux modèles qui déterminent la prise de décision. Le Programme national bolivien de conservation et d'utilisation durable qui régit d'ordinaire les prélèvements et la conservation des caïmans (*caïmans yacare*) comporte une étude de cas au titre de laquelle il a été procédé avec succès à l'intégration du savoir autochtone et local aux modèles relatifs à la biodiversité qui déterminent les politiques retenues. Au préalable, les quotas en matière de prélèvement étaient calculés sur la base d'estimations effectuées à grande échelle des effectifs relatifs à l'espèce procédant d'études scientifiques qui différaient grandement d'une région à l'autre. Suite à la participation croissante des communautés locales au Programme national bolivien de conservation et d'utilisation durable, de nouveaux indicateurs biologiques, socioéconomiques et culturels concernant la santé des espèces et leurs effectifs ont été mis au point et expérimentés. L'une des premières expérimentations a eu lieu sur le territoire autochtone et le parc national d'Isiboro Sécure (TIPNIS) et a permis de faire en sorte que le savoir traditionnel sur la situation des caïmans soit pris en compte pour l'élaboration d'indicateurs fiables permettant de déterminer les quotas de la ressource devant faire l'objet d'un prélèvement dans cette zone protégée. Les utilisateurs habituels de la ressource ont participé à des ateliers au cours desquels ils ont défini des concepts et des critères harmonisés et conceptualisé le savoir traditionnel sur les habitats des caïmans et les territoires sous forme de cartes spatiales. Des modèles ont été utilisés pour estimer l'effectif de la population et adaptés afin d'exploiter les techniques autochtones proposées par les communautés et pour incorporer des indicateurs qualitatifs tels que la perception, par les particuliers, des changements survenant dans les effectifs de caïmans qui permettent de rendre compte d'informations telles que des déclarations comme « il y a bien plus de caïmans qu'autrefois ». Cette démarche a été reprise avec d'autres communautés situées sur le territoire sur lequel porte le Programme national bolivien et a permis d'obtenir une estimation de la population de caïmans de la zone protégée grâce au savoir local. Cette estimation a été utilisée pour concevoir un modèle prédictif des effectifs à l'échelle nationale qui a ensuite orienté les choix nationaux, régionaux et locaux en matière de politique et permis d'améliorer la gestion durable des prélèvements de caïmans. Les plans de gestion qui en ont résulté pour les territoires autochtones et les zones protégées ont été reconnus comme ayant contribué à l'accroissement des effectifs de caïmans dans des zones où leur effectif s'était amenuisé localement et limité la chasse illégale. Se reporter à l'encadré 7.1 du chapitre 7 pour de plus amples précisions et références.

Principale conclusion 2.5 : les scénarios et les modèles ont chacun leurs forces et leurs faiblesses. Il est donc indispensable d'en évaluer soigneusement les possibilités et les limites et de les faire connaître aux fins des évaluations et de la prise de décisions. Les sources et degrés d'incertitude devraient aussi être évalués et communiqués (tableaux SPM.1 et SPM.2). Les forces et les faiblesses peuvent dépendre du contexte spécifique d'appui à la prise de décision pour lequel les scénarios et modèles sont utilisés et sont liées à des aspects tels que les échelles spatiotemporelles, les données de départ et les données finales des modèles, la souplesse et la facilité d'utilisation, entre autres. Les incertitudes dont sont entachés les scénarios et les modèles ont de multiples causes, notamment l'utilisation de données insuffisantes voire erronées pour construire et tester les modèles; une mauvaise compréhension ou une représentation inadéquate des processus sous-jacents; ou un comportement imprévisible du système, qui se met à agir de façon aléatoire. {1.6, 2.3.3, 2.6, 4.3.2, 4.6, 5.4.6.6, 6.5, 8.4.3}. Voir le point 4 des orientations sous « Orientations pour la science et les politiques » et le point 5 des orientations sous « Orientations à l'intention de la Plateforme et ses équipes spéciales et groupes d'experts », pour les mesures qu'il est suggéré de prendre en vue de donner suite à cette conclusion.

Message essentiel 3 : l'élaboration et l'application des scénarios et des modèles se heurtent encore à d'importants obstacles, qui pourraient être surmontés moyennant une planification, des investissements et un renforcement des capacités appropriés.

Principale conclusion 3.1 : les scénarios actuellement disponibles, y compris ceux qui ont été élaborés dans le cadre de précédentes évaluations mondiales, ne répondent pas pleinement aux besoins de la Plateforme en matière d'évaluation, faute d'une prise en considération complète des facteurs de changement pertinents, des objectifs visés et des choix d'intervention possibles aux échelles spatiales et temporelles voulues (chap. 3 et 8). Pour plus d'explications sur cette conclusion, en particulier au regard des scénarios évalués par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et de leurs dérivés, on se reportera à l'encadré SPM.2. {1.6.1, 3.4.2, 3.5, 8.4.2}. Voir le point 2 des orientations de la Plateforme sous « Orientations à l'intention de la Plateforme et ses équipes spéciales et groupes d'experts », pour les mesures qu'il est suggéré de prendre en vue de donner suite à cette conclusion.

Encadré SPM.2 – Scénarios du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et leurs liens avec l'IPBES

Les évaluations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, la deuxième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* (GBO2), le rapport de la série *L'avenir de l'environnement mondial* (GEO) et l'atlas mondial de la désertification se sont appuyés sur ces canevas pour engendrer des scénarios. Les évaluations régionales réalisées aux fins de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire et le rapport GEO, de même que les volets nationaux du rapport GEO, comme ceux qui ont été effectués au Royaume-Uni, en Chine et au Brésil, se sont appuyés sur des variantes régionales de ces canevas compatibles à l'échelle mondiale.

Les scénarios et trajectoires du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sont élaborés en étroite collaboration avec la communauté scientifique. Les scénarios du rapport spécial sur les scénarios d'émissions à partir de 2000, longtemps employés par le Groupe, ont cédé la place à un nouveau cadre fondé sur des trajectoires de concentrations représentatives et des trajectoires socioéconomiques partagées, mis au point par la communauté scientifique. Les trajectoires de concentrations représentatives sont construites à partir du forçage radiatif des gaz à effet de serre et représentent tout un éventail de devenir plausibles correspondant à un scénario d'atténuation robuste, à deux scénarios de stabilisation intermédiaires et à un scénario d'émissions élevées. De nouvelles trajectoires socioéconomiques partagées explorent toute une gamme de facteurs socioéconomiques qui rendraient l'atténuation et l'adaptation plus ou moins difficiles (O'Neill *et al.* 2014)⁵⁵.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat évalue les scénarios et trajectoires pertinents que lui offre la science et, sous leur forme actuelle, les scénarios qui en résultent posent un certain nombre de problèmes si on souhaite les utiliser pour les évaluations de la Plateforme, notamment : i) une série incomplète des facteurs directs et indirects nécessaires pour modéliser les impacts sur la biodiversité et les services écosystémiques, comme par exemple les impacts des espèces envahissantes et de la surexploitation de la biodiversité; ii) des stratégies d'adaptation et d'atténuation axées sur les changements climatiques, comme par exemple le déploiement de bioénergies à grande échelle, qui se font parfois au détriment de la biodiversité et d'aspects essentiels du bien-être humain; et iii) la place privilégiée accordée à la dynamique mondiale à long terme, s'étalant sur des décennies voire des siècles, qui fait que ces scénarios sont souvent incompatibles avec les scénarios infra mondiaux et à court terme. La biodiversité et les services écosystémiques exigent par conséquent des efforts spécifiques visant à élaborer des scénarios, et notamment d'intensifier les efforts de collaboration.

Une étroite collaboration entre le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la Plateforme et la communauté scientifique donnerait l'occasion de s'appuyer sur les points forts des nouveaux scénarios de trajectoires socioéconomiques partagées et, parallèlement, de répondre aux besoins de la Plateforme (voir le Point 2 des orientations à l'intention de la Plateforme pour examiner plus avant les avantages d'une potentielle collaboration).

Pour plus de détails, voir les chapitres 3.4.2 et 8.4.2.

Principale conclusion 3.2 : de nombreux modèles sont disponibles pour évaluer l'impact des scénarios relatifs aux facteurs de changement et aux interventions sur la biodiversité et les services écosystémiques; toutefois, d'importantes lacunes subsistent. Ces lacunes concernent notamment : i) les modèles qui lient explicitement la biodiversité aux bienfaits que les populations tirent de la nature (y compris les services écosystémiques) et à une bonne qualité de vie; ii) les modèles qui décrivent les processus écologiques à différentes échelles spatio-temporelles pour répondre aux besoins des activités d'évaluation et d'appui à la prise de décisions, y compris les évaluations de la Plateforme; et iii) les modèles qui anticipent les points de rupture écologiques et socio-écologique et les changements de régime et qui, par conséquent, donnent rapidement l'alerte. {1.6.1, 4.2, 4.3, 5.4, 8.3.1}. Voir le point 3 des orientations sous « Orientations pour la science et les politiques » pour les mesures qu'il est suggéré de prendre en vue de donner suite à cette conclusion.

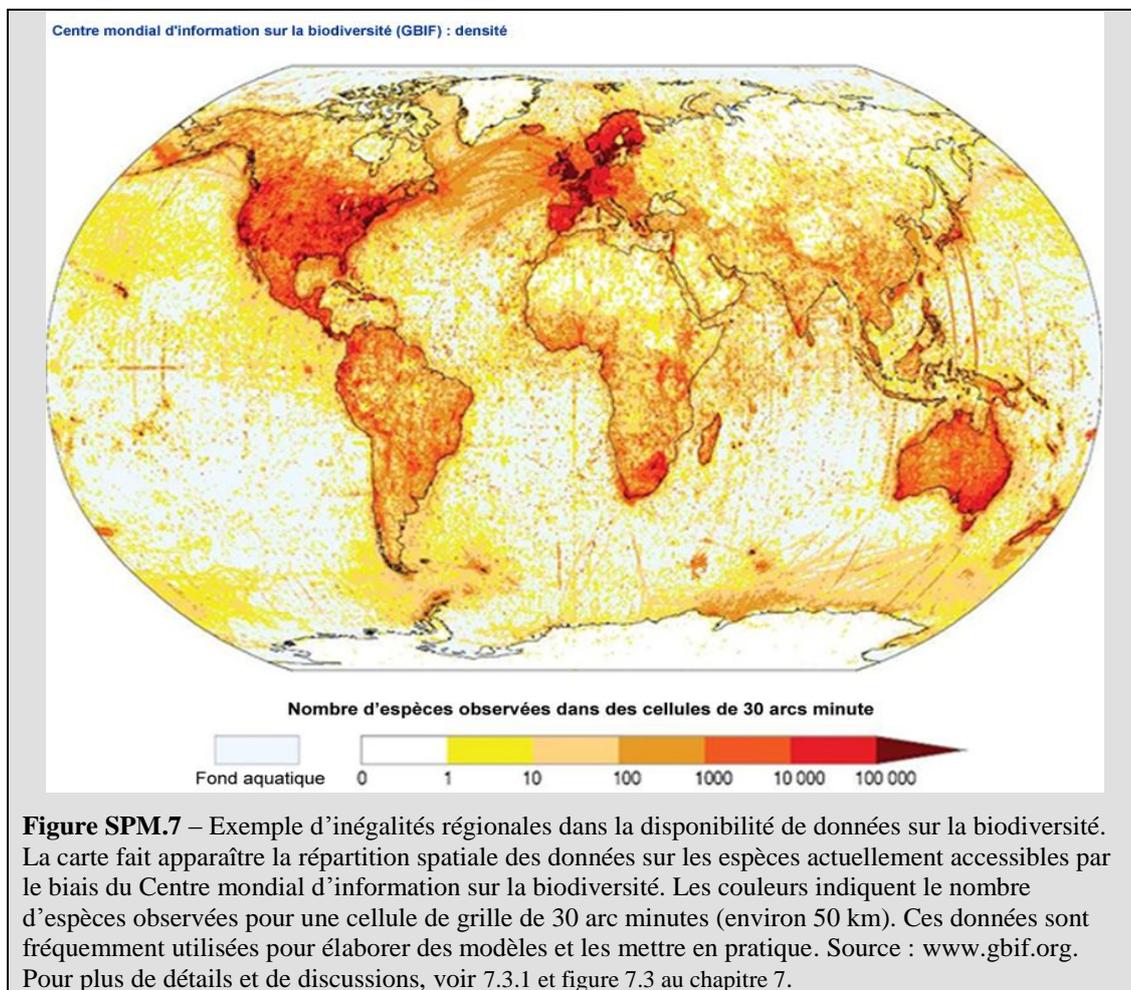
⁵⁵ O'Neill, B.C., Kriegler, E., Riahi, K., Ebi, K.L., Hallegatte, S., Carter, T.R., Mathur, R. and van Vuuren, D.P., 2014: A new scenario framework for climate change research: the concept of shared socioeconomic pathways. *Climatic Change*, **122**(3): 387-400.

Principale conclusion 3.3 : les liens entre les scénarios et les modèles des facteurs de changement directs et indirects, de la nature et des bienfaits qu'elle apporte aux populations et à une bonne qualité de vie doivent être explicités pour mieux comprendre et expliquer les relations cruciales et les interactions entre les composantes des socio-écologiques. Les liens entre la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes et les services écosystémiques ne sont guère pris en compte dans la plupart des évaluations ni dans la formulation et la mise en œuvre des politiques. Il en va de même des liens entre les services écosystémiques et la qualité de vie et l'intégration dans les secteurs. Il s'ensuit qu'il est actuellement difficile d'évaluer l'ensemble des relations et des interactions exposées dans le cadre conceptuel de la Plateforme. {1.2.2.1, 1.4.3, 4.2.3.4, 4.3.1.5, 4.4, 5.4, 6.3, 8.3.1.2}. Voir le point 3 des orientations sous « Orientations pour la science et les politiques » pour les mesures qu'il est suggéré de prendre en vue de donner suite à cette conclusion.

Principale conclusion 3.4 : l'incertitude associée aux modèles est souvent mal évaluée et communiquée dans les études faisant partie de la littérature scientifique, ce qui pourrait conduire à de graves malentendus – qu'ils soient par trop optimistes ou par trop pessimistes – quant au degré de confiance qu'il faut accorder à leurs résultats et à leur prise en compte dans les activités d'évaluation et de prise de décisions. Si de nombreuses études mentionnent les forces et les faiblesses de leurs méthodes de modélisation, la plupart ne fournissent aucune évaluation critique de la solidité de leurs conclusions en comparant leurs projections à des séries de données pleinement indépendantes (c'est-à-dire des données qui n'auraient pas servi à construire ou calibrer des modèles) ou à d'autres types de modèles. Ceci réduit considérablement la confiance que les décideurs peuvent et doivent avoir dans les projections issues des modèles. {1.6.3, 2.3.3, 3.3, 3.4, 3.5, 4.6, 5.4, 6.5, 7.2.2, 8.3.3, 8.4.3}. Voir le point 4 des orientations sous « Orientations pour la science et les politiques » pour les mesures qu'il est suggéré de prendre en vue de donner suite à cette conclusion.

Principale conclusion 3.5 : il existe d'importantes lacunes dans les données disponibles pour construire et tester les scénarios et les modèles, et des obstacles de taille continuent de s'opposer au partage des données (figure. SPM.7). La couverture spatiale et temporelle et l'étalement taxonomique des données sur les modifications de la biodiversité, des écosystèmes et des services écosystémiques est inégale. De même, il existe d'importantes lacunes dans les données relatives aux facteurs de changement directs et indirects et l'on constate souvent des incohérences spatiales et temporelles entre les données sur les facteurs de changement et les données sur la biodiversité et les services écosystémiques. Beaucoup a été fait pour mobiliser les données existantes sur la biodiversité, les services écosystémiques et leurs facteurs de changement; toutefois, il reste à lever les obstacles à l'échange des données et à combler d'importantes lacunes dans la couverture des données existantes. {1.6.2, 2.6, 5.6, 7.3, 7.6.4, 8.2.1, 8.2.2}. Voir le point 5 des orientations sous « Orientations pour la science et les politiques » pour les mesures qu'il est suggéré de prendre en vue de donner suite à cette conclusion.

Principale conclusion 3.6 : les capacités humaines et techniques disponibles pour élaborer et utiliser les scénarios et les modèles varient considérablement selon les régions. Pour renforcer les capacités, il faudra former des scientifiques et des praticiens des politiques à l'utilisation des scénarios et des modèles et améliorer l'accès aux données et aux logiciels d'utilisation facile pour l'analyse des scénarios, la modélisation et les outils d'appui à la prise de décisions. Le renforcement des capacités peut être grandement facilité par l'accès en ligne à un large éventail de sources de données et de modélisation. {2.6, 4.7, 5.6, 7.2, 7.6.1}. Voir le point 6 des orientations sous « Orientations pour la science et les politiques » et le point 3 des orientations sous « Orientations à l'intention de la Plateforme et ses équipes spéciales et groupes d'experts », pour les mesures qu'il est suggéré de prendre en vue de donner suite à cette conclusion.



Orientations pour la science et les politiques

Les enseignements ci-après tirés des meilleures pratiques pour mieux cerner les scénarios et modèles et renforcer les méthodes permettant de les utiliser plus efficacement, ont été mis en exergue :

Point 1 des orientations : les scientifiques et les praticiens pourraient souhaiter veiller à ce que les types de scénarios, modèles et outils d'appui à la prise de décisions qui sont employés correspondent exactement aux besoins de chaque contexte politique ou décisionnel. Une attention particulière devrait être accordée : i) au choix des facteurs de changement ou des options en matière de politiques qui déterminent les types de scénarios appropriés (exploratoires, ciblés ou axés sur l'étude des options en matière de politiques); ii) aux impacts sur la nature et ses bienfaits qui présentent de l'intérêt et qui déterminent les types de modèles d'impacts qui devraient être mobilisés; iii) aux valeurs diverses qu'il faut prendre en compte et qui déterminent les méthodes appropriées pour évaluer ces valeurs; et iv) au type d'activité d'élaboration des politiques ou de prise de décisions qui doit bénéficier d'un appui et qui détermine le choix d'outils appropriés pour l'évaluation ou l'appui à la prise de décisions (analyses multicritères et évaluation des stratégies de gestion) {1.5, 2.2, 2.4, 3.2.2, 3.2.3.2, 3.5, 4.3.2, 6.1.2}.

Point 2 des orientations : la communauté scientifique, les responsables de l'élaboration des politiques et les parties prenantes pourraient souhaiter envisager d'améliorer et d'appliquer plus largement les méthodes de scénarios participatives afin de renforcer l'utilité et l'acceptation des scénarios de la biodiversité et des services écosystémiques. Pour ce faire, il faudrait élargir l'échelle des approches participatives, à prédominance locale, pour la porter aux échelles régionale et mondiale. Un effort en ce sens faciliterait le dialogue entre experts scientifiques et parties prenantes tout au long du processus d'élaboration et d'application des scénarios et des modèles. Élargir les méthodes participatives aux échelles régionale et mondiale poserait d'énormes problèmes qui exigeraient une beaucoup plus grande coordination des efforts entre tous les acteurs participant à l'élaboration et à l'application de scénarios et de modèles à différentes échelles {2.2, 2.3, 2.4, 2.6, 3.2.1.2, 7.4, 7.5, 7.6.2, 7.6.3, 8.4}.

Point 3 des orientations : la communauté scientifique pourrait souhaiter accorder la priorité aux moyens de combler les lacunes des méthodes employées pour modéliser l'impact des facteurs de changement et des interventions sur la biodiversité et les services écosystémiques. Ces lacunes ont été relevées dans le chapitre 8 de l'évaluation et d'autres points spécifiques relevés dans les chap. 3 à 6. Les travaux pourraient tendre à lier les intrants et les extrants entre les principales composantes des scénarios et de la chaîne de modélisation et à lier les scénarios et les modèles entre toutes les échelles spatiales et temporelles. Il faudrait aussi, en y accordant un rang de priorité élevé, encourager et stimuler l'élaboration de modèles, et des connaissances sous-jacentes, capables de lier plus explicitement les services écosystémiques, et autres bienfaits que les populations tirent de la nature, à la biodiversité, ainsi qu'aux propriétés et modifications des écosystèmes. Un moyen d'y parvenir serait de faire avancer, au niveau des systèmes, l'élaboration d'approches intégrées qui permettraient de relier les scénarios et les modèles des facteurs de changement directs et indirects, de la nature et de ses bienfaits pour les populations, et d'une bonne qualité de vie, de manière à mieux rendre compte des relations et interactions entre ces composantes (figure SPM.8). On pourrait, pour ce faire, encourager et favoriser l'extension des modèles d'évaluation intégrés déjà utilisés dans d'autres domaines (climat, énergie, agriculture) pour mieux incorporer la modélisation des facteurs de changement et des impacts intéressant directement la biodiversité et les services écosystémiques {1.2.2.1, 1.6.1, 3.2.3, 3.5, 4.2.3.4, 4.3.1.5, 6.2, 6.3, 8.3.1}.

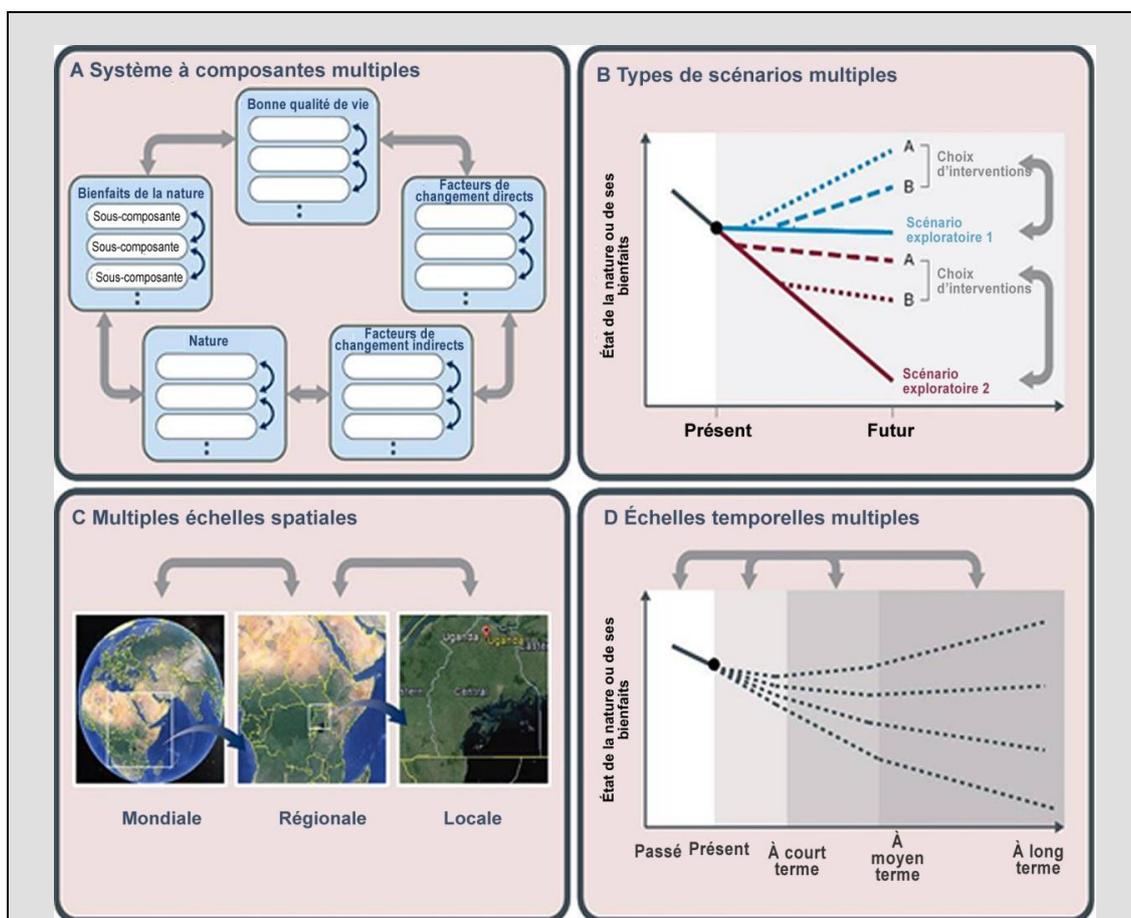


Figure SPM.8 – Liens entre les scénarios et les modèles dans quatre dimensions clés : le système à composantes, les types de scénarios, les échelles spatiales et les échelles temporelles, les grosses flèches grises indiquant les liens à l'intérieur de chacune de ces dimensions. Le panneau A illustre les liens entre les scénarios et les modèles au travers des différentes composantes du cadre conceptuel (grosses flèches grises) ainsi qu'entre leurs sous-composantes (petites flèches bleues, liant par exemple la biodiversité aux sous-composantes de la nature ayant des fonctions écosystémiques). Le Panneau B montre des moyens de relier différents types de scénarios, qu'il s'agisse de scénarios exploratoires ou de scénarios d'intervention. Le Panneau C montre les liens entre différentes échelles spatiales, du niveau local au niveau mondial. Le Panneau D montre comment lier le passé, le présent et le futur sur plusieurs horizons temporels (les lignes en pointillés illustrent une gamme de scénarios exploratoires). Plusieurs de ces liens peuvent être combinés (par exemple, pour relier différents types de scénarios entre échelles spatiales. Pour plus de détails, voir le chapitre 6.2 et la figure 6.1.

Point 4 des orientations : la communauté scientifique pourrait souhaiter envisager d'élaborer des méthodes pratiques et efficaces pour évaluer et signaler les degrés d'incertitude associés aux scénarios et aux modèles, ainsi que les outils nécessaires pour appliquer ces méthodes aux évaluations et à la prise de décisions. Une telle démarche supposerait d'établir des normes pour les meilleures pratiques, en s'aidant d'intercomparaisons modèle-données et modèle-modèle afin de pouvoir obtenir des évaluations à la fois fiables et transparentes des incertitudes et en encourageant de nouvelles recherches sur les moyens de mesurer et signaler les incertitudes et leur impact sur la prise de décisions {1.6.3, 2.3.3, 3.5, 4.6.3, 6.5, 7.2.2, 8.3.3, 8.4.3}.

Point 5 des orientations : les dépositaires de données et les institutions pourraient souhaiter envisager d'améliorer l'accès à des sources de données bien documentées et travailler en étroite collaboration avec les instituts de recherche et les communautés d'observation (y compris la science citoyenne) et les spécialistes travaillant sur des indicateurs pour combler les lacunes dans la collecte et la fourniture de données. Dans de nombreux cas, cette démarche coïncidera avec les efforts visant à améliorer la collecte et la disponibilité de données pour quantifier la situation actuelle et les tendances. Les modèles et les scénarios auront cependant besoin de types de données supplémentaires aux fins d'élaboration et de mise en pratique, dont il faudrait tenir compte pour mettre au point ou affiner les systèmes de surveillance et les plateformes servant à mettre en commun les données {1.6.2, 2.6, 3.5, 6.3, 6.4, 7.3, 7.6.4, 8.2}.

Point 6 des orientations : les capacités humaines et techniques consacrées à l'élaboration des scénarios et les besoins de la modélisation pourraient nécessiter d'être renforcées, notamment en promouvant un accès ouvert et transparent aux outils nécessaires à cette fin, ainsi qu'aux données requises pour l'élaboration et la mise à l'essai de ces scénarios et outils de modélisation (tableau SPM.3). Divers moyens pourraient être employés à cet effet : i) faciliter des stages de formation à l'intention des scientifiques et des décideurs; ii) encourager une documentation rigoureuse des scénarios et des modèles; iii) promouvoir la mise en place de réseaux donnant aux scientifiques de toutes les régions l'occasion de mettre en commun leurs connaissances, notamment par le biais de forums des usagers, ateliers, stages de formation et projets collaboratifs; et iv) mettre en usage le catalogue des outils à l'appui des politiques établi par la Plateforme dans le but de favoriser un accès ouvert aux modèles et aux scénarios, si possible dans plusieurs langues {2.6, 4.7, 7.1.1, 7.2, 7.6.1}.

Tableau SPM.3 – Besoins en matière de renforcement des capacités pour l'élaboration et l'utilisation des scénarios et des modèles de la biodiversité et des services écosystémiques. Pour en savoir plus, voir le chapitre 7.1.1 et figure 7.1.

Activité	I. Besoins en matière de renforcement des capacités
Association des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> Processus et capacités humaines pour faciliter l'association de multiples parties prenantes, y compris les dépositaires de connaissances locales et traditionnelles
Définition des problèmes	<ul style="list-style-type: none"> Aptitude à traduire les besoins en matière de politiques et de gestion en scénarios et modèles appropriés
Analyse des scénarios	<ul style="list-style-type: none"> Aptitude à participer à l'élaboration et à l'utilisation de scénarios pour explorer les futurs possibles ainsi que les interventions en matière de politiques ou de gestion
Modélisation	<ul style="list-style-type: none"> Aptitude à participer à l'élaboration et à l'utilisation de modèles pour traduire les scénarios en effets escomptés pour la biodiversité et les services écosystémiques
Prise de décisions pour les politiques et la gestion	<ul style="list-style-type: none"> Aptitude à intégrer les résultats de l'analyse des scénarios dans la prise de décisions
Accès aux données, aux informations et aux connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité des données Gestion des infrastructures et des bases de données Outils pour la synthèse et l'extrapolation des données Normalisation des formats et compatibilité entre les logiciels Base des ressources humaines et des compétences pour contribuer à la constitution de bases de données, y accéder, les gérer et les actualiser Outils et processus pour incorporer les données et connaissances locales

Orientations à l'intention de la Plateforme et ses équipes spéciales et groupes d'experts

Point 1 des orientations à l'intention de la Plateforme : les experts qui prévoiraient de faire usage des scénarios et des modèles pour les évaluations thématiques, régionales et mondiales de la Plateforme pourraient souhaiter envisager de maximiser les avantages obtenus à partir de l'analyse et de la synthèse des résultats des applications actuelles des scénarios et des modèles utiles pour l'élaboration des politiques. Même lorsque que le calendrier des futures évaluations de la Plateforme, y compris les évaluations mondiales, prévoit l'élaboration de nouveaux scénarios (voir le point 2 des orientations à l'intention de la Plateforme), il importe pour cela de s'inspirer de l'analyse et de la synthèse efficace des scénarios et modèles existants, et de les compléter. L'expérience retenue des précédentes évaluations mondiales et régionales donne à penser que le cycle intégral de l'élaboration de nouveaux scénarios jusqu'à l'analyse finale des impacts basée sur la modélisation exige plusieurs années d'efforts pour produire des résultats suffisamment rigoureux et crédibles aux fins des « évaluations de la Plateforme ». Les experts participant aux évaluations régionales et thématiques déjà en cours devraient par conséquent s'efforcer de travailler en étroite collaboration avec les experts d'autres produits pertinents de la Plateforme et la communauté scientifique plus large afin de tirer parti des nouvelles approches pour faire l'analyse et la synthèse des meilleurs scénarios exploratoires, ciblés et axés sur l'étude des options de politiques aux échelles mondiale, régionale, nationale et locale. Les approches adoptées pour les quatre évaluations régionales devraient être suffisamment cohérentes pour que leurs résultats puissent apporter une contribution collective à l'évaluation mondiale, tout en tenant compte des principales différences régionales {1.5.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.5, 8.4.2}.

Point 2 des orientations à l'intention de la Plateforme : la Plateforme pourrait souhaiter envisager d'encourager la communauté scientifique plus large — et de travailler en étroite collaboration avec celle-ci — en vue d'élaborer un ensemble souple et adaptable de scénarios à de multiples échelles conçu expressément pour répondre à ses objectifs. Cela impliquerait d'adopter une vision stratégique à long terme consistant à promouvoir l'élaboration de scénarios qui répondent à ses besoins, ainsi que de travailler en étroite collaboration avec la communauté scientifique afin de définir des critères régissant l'élaboration de nouveaux scénarios par cette même communauté. Le tableau SPM.4 reprend plusieurs critères qui sont importants pour les besoins spécifiques de la Plateforme (voir aussi la figure SPM.8), dont beaucoup vont bien au-delà des critères qui président actuellement à l'élaboration d'autres scénarios, tels que les trajectoires socioéconomiques partagées que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat promeut à l'heure actuelle (voir l'encadré SPM.2). Toutefois, la Plateforme tirerait parti d'une collaboration et coordination étroites dans le cadre des activités en cours au sein de la communauté scientifique visant à élaborer des trajectoires socioéconomiques partagées. Utiliser ces trajectoires en tant que ressource commune de la Plateforme et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a notamment l'avantage d'épargner des efforts, d'assurer une meilleure cohérence et d'améliorer les aspects des trajectoires socioéconomiques partagées qui seraient utiles tant à la Plateforme qu'au GIEC. La mise au point d'une gamme complète de scénarios étroitement liés, comme indiqué dans le tableau SPM.4, exigerait de promouvoir la recherche concernant divers types de scénarios opérant à de multiples échelles spatio-temporelles. Cet objectif s'inscrit donc dans le long terme {3.5, 4.7, 8.4.2}.

Point 3 des orientations à l'intention de la Plateforme : pour surmonter les obstacles qui entravent l'utilisation des scénarios et des modèles, il importe que la Plateforme continue d'appuyer et de faciliter le renforcement des capacités, au sein de la communauté scientifique et parmi les praticiens de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions. L'équipe spéciale de la Plateforme sur le renforcement des capacités pourrait jouer un rôle vital à cet égard en aidant à développer les capacités humaines et techniques, en ciblant plus particulièrement les compétences nécessaires pour élaborer et utiliser les scénarios et les modèles. Une telle initiative devrait, autant que possible, mettre à profit les réseaux et forums déjà en place au sein des communautés de scientifiques et de praticiens. La Plateforme devrait aussi fixer des normes élevées de transparence pour tous les scénarios et modèles utilisés aux fins de ses évaluations, ou promus dans le cadre du produit sur les outils et méthodes d'appui aux politiques {2.6, 3.2.2, 3.2.3, 3.5, 6.1, 7.2, 7.4.1, 7.5.4, 7.6.1, 7.6.2}.

Point 4 des orientations à l'intention de la Plateforme : compte tenu du caractère hautement technique des scénarios et des modèles, il est préférable que tous les produits de la Plateforme fassent appel à des experts au fait de l'utilité, comme des limites, des scénarios, modèles et outils d'aide à la prise de décisions. Pour y parvenir, il faudrait encourager la sélection et la nomination d'experts familiarisés avec ces scénarios et modèles, en gardant à l'esprit que des services d'experts

sont nécessaires pour les diverses catégories de modèles et de scénarios. Vu la diversité et la technicité souvent poussée des scénarios et modèles, les équipes spéciales et groupes d'experts de la Plateforme devraient aussi se référer à l'évaluation méthodologique et au guide évolutif sur les scénarios et les modèles qui y est associé, et chercher conseils et appui auprès des spécialistes participant à l'établissement des produits de la Plateforme, y compris l'équipe spéciale sur les connaissances, l'information et les données. Vu l'importance des connaissances locales et autochtones pour les objectifs de la Plateforme, il faudrait veiller en particulier à faire appel à des experts ayant une expérience de la formulation et de l'utilisation de scénarios et de modèles mobilisant les savoirs locaux et autochtones, y compris des approches participatives. Les experts participant à l'établissement des produits de la Plateforme devraient travailler en étroite collaboration avec l'équipe spéciale sur les systèmes de connaissances autochtones et locaux pour mettre ces approches en pratique. En recourant plus largement aux méthodes de scénarios participatives dans les travaux entrepris ou promus par la Plateforme, on pourrait probablement améliorer la contribution des connaissances locales et autochtones {2.6, 3.5, 6.1, 6.4, 7.4.3, 7.4.4, 7.5.4, 7.6.3, 7.6.5}.

Point 5 des orientations à l'intention de la Plateforme : la Plateforme devrait envisager de mettre en place des mécanismes pour aider les experts participant à ses produits à se servir des scénarios et des modèles et à en faire connaître les résultats. Les experts participants aux évaluations de la Plateforme devront analyser de manière critique et synthétiser des scénarios et des modèles opérant à différentes échelles; par conséquent, ils auront probablement besoin d'assistance. Bon nombre des experts participant à l'établissement des produits de la Plateforme auront aussi besoin de conseils pour évaluer et signaler les capacités et les limites des scénarios et des modèles employés dans le cadre de ces activités, ainsi que les types, sources et degrés d'incertitude associés aux projections qui en résultent. À cette fin, l'équipe spéciale sur les connaissances, l'information et les données, et les personnes participant aux travaux en cours sur le guide évolutif pour les scénarios et les modèles et les autres produits pertinents, devraient envisager l'élaboration de directives pratiques pour l'évaluation et la communication des capacités et des limites des scénarios et des modèles, et des incertitudes qui y sont associées {2.6, 3.2.1.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.3, 3.4, 3.5, 4.7, 6.1, 6.3, 6.4, 6.5, 7.2.2, 8.3.1.3}.

Point 6 des orientations à l'intention de la Plateforme : les scénarios et les modèles peuvent être promus dans le cadre de tous les produits de la Plateforme; c'est pourquoi les plans de mise en œuvre de ces produits devraient être revus périodiquement pour s'assurer qu'ils tiennent compte de ce potentiel. Pour que les scénarios et les modèles puissent être utilisés efficacement en vue de la formulation et de la mise en œuvre des politiques, il faudra intégrer ces approches dans la prise de décisions, dans tout un éventail de contextes institutionnels et à différentes échelles. La Plateforme peut contribuer à y parvenir en complétant l'utilisation de ces scénarios et de ces modèles aux fins des évaluations régionales, mondiales et thématiques par des activités visant à en promouvoir et faciliter l'assimilation par d'autres processus dépassant le cadre de la Plateforme, par le biais de son équipe spéciale sur le renforcement des capacités, de son équipe spéciale sur les systèmes de connaissances autochtones et locaux et de son équipe spéciale sur les connaissances, l'information et les données, ainsi que de son produit sur les outils et méthodes d'appui aux politiques et de son guide évolutif sur les scénarios et les modèles {1.1, 2.1, 2.5, 3.2.2, 3.2.3, 3.5, 6.1, 7.4.2, 7.5.3}.

Tableau SPM.4 – Caractéristiques essentielles des scénarios qui pourraient être favorisés par l'IPBES à l'appui de ses activités. Plutôt qu'une série unique, ces scénarios pourraient consister en une famille de composantes interdépendantes. Ces composantes pourraient s'appuyer complètement sur les scénarios existants et les scénarios élaborés dans d'autres contextes, en mettant fortement l'accent sur les méthodes participatives et la mise au point d'outils pour créer ou analyser des liens entre échelles spatiales et horizons temporels, et entre différents types de scénarios (scénarios exploratoires par rapport aux scénarios d'intervention) comme indiqué à la figure SPM.8. Pour plus de détails, voir les chapitres 3.2.1, 3.2.2 et 3.5.

Caractéristiques d'une suite idéale de scénarios pour la Plateforme	Raisons de cette importance	Exemples
Échelles spatiales multiples	Les facteurs de changement opèrent à des échelles spatiales différentes. De plus, l'importance relative de ces changements varie considérablement selon les localités, les pays et les régions. L'inclusion des échelles régionales, nationales et locales améliore les opportunités de renforcement des capacités.	Évaluation des écosystèmes en Afrique australe, projets OPERAS et OPENNESS de l'Union européenne.
Échelles temporelles multiples	La prise de décisions exige souvent de se placer dans une perspective à court terme (dix ans ou moins) et dans une perspective à long terme (plusieurs décennies). Jusqu'ici, la plupart des évaluations mondiales de l'environnement se sont inscrites sur de longues durées.	Perspectives mondiales de la biodiversité 4 (voir le tableau SPM.1)
Types de scénarios multiples	Les scénarios exploratoires, ciblés et d'étude des politiques portent sur différentes phases du cycle des politiques.	Perspectives mondiales de la biodiversité 4 (principalement axées sur des scénarios exploratoires et des scénarios ciblés)
Approche participative	La participation des acteurs à l'élaboration des scénarios contribue pour beaucoup au renforcement des capacités à l'interface science-politique et crée des occasions d'associer les dépositaires de savoirs locaux et autochtones.	Les meilleurs exemples se situent de l'échelle locale à l'échelle nationale (voir le tableau SPM.1 et la figure SPM.4)
Fortes interactions avec les scénarios en cours d'élaboration dans d'autres secteurs	Pour éviter des chevauchements d'efforts et une mobilisation excessive des scientifiques et des décideurs, il serait judicieux, pour toutes les parties concernées, de tirer parti des complémentarités existantes, qui sont importantes.	Liens avec les activités consacrées aux trajectoires socioéconomiques partagées pour les scénarios à l'échelle mondiale (voir l'encadré SPM.2) à l'appui du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat Liens avec d'autres initiatives opérant avec des scénarios à de multiples échelles

Annexe V à la décision IPBES-4/1

Cadre de référence pour la poursuite de l'élaboration des outils et méthodes relatifs aux scénarios et aux modèles

A. Bien-fondé et objectifs

1. L'évaluation des scénarios et des modèles, qui est une évaluation méthodologique, constitue la première phase des travaux de la Plateforme concernant les scénarios et modèles (décision IPBES-2/5, annexe VI). Elle a été engagée afin de fournir des conseils spécialisés sur « l'emploi de ces méthodes dans l'ensemble des travaux de la Plateforme et assurer l'intérêt pratique de ses produits » (décision IPBES-2/5, annexe I). L'évaluation constitue l'un des premiers produits de la Plateforme, car elle pose les bases nécessaires à l'utilisation future de scénarios et de modèles dans le cadre des évaluations thématiques, régionales et mondiales, ainsi que pour les futurs travaux de la Plateforme.

2. Une phase de suivi doit maintenant débiter, ainsi que l'a demandé la Plénière, afin de faciliter la fourniture de conseils à toutes les équipes d'experts, en particulier celles travaillant aux évaluations thématiques, régionales et mondiales relatives à l'utilisation des scénarios, ainsi que la poursuite des travaux d'élaboration de scénarios et de modèles.

B. Travaux proposés

3. Les nouveaux travaux relatifs aux scénarios et modèles comprendront les activités suivantes:

a) **Activité 1** : fournir des conseils spécialisés aux groupes d'experts compétents de la Plateforme, en particulier ceux chargés des évaluations en cours, au sujet de l'utilisation des modèles et scénarios existants pour répondre aux besoins actuels de la Plateforme;

b) **Activité 2** : faciliter l'élaboration par la communauté scientifique au sens large de scénarios et de modèles connexes en vue des futurs travaux de la Plateforme.

4. Compte tenu de leur caractère déterminant pour toutes les évaluations de la Plateforme, les nouveaux travaux relatifs aux scénarios et modèles débuteraient immédiatement après la quatrième session de la Plénière de la Plateforme et se poursuivraient jusqu'à la fin du premier programme de travail.

Activité 1 : fournir des conseils spécialisés sur l'utilisation des modèles et scénarios existants pour répondre aux besoins actuels de la Plateforme

5. Toutes les évaluations de la Plateforme analysent les travaux existants sur les scénarios et les modèles concernant les régions ou les thèmes qu'elles traitent, afin de mieux comprendre l'avenir de la biodiversité et des systèmes écosystémiques.

6. Pour que cette activité puisse être menée à bien, quatre sous-activités sont nécessaires: a) faciliter la consultation des ouvrages pertinents sur les scénarios et modèles; b) faciliter l'accès aux résultats des scénarios; c) coordonner l'utilisation des scénarios et modèles de façon à assurer la comparabilité des différentes évaluations régionales, mondiales et thématiques; et d) poursuivre l'élaboration du guide évolutif sur l'utilisation des scénarios et modèles :

a) **Faciliter la consultation des ouvrages pertinents**: la création et la mise à jour d'une base de données rassemblant les ouvrages existants sur les scénarios et modèles permettront d'offrir une source de documentation pour les travaux de synthèse réalisés aux échelles locale, nationale, sous-régionale et régionale dans le cadre des évaluations thématiques, régionales ou mondiales. Cette base de données contiendra des documents soumis à un examen par des pairs ainsi que des rapports accessibles au public et incitera également les praticiens et les experts à partager des rapports non publiés ou difficiles à consulter, y compris en ce qui concerne les connaissances autochtones et locales, dans n'importe quelle langue. La mise en place de cet outil se fera en étroite collaboration avec l'équipe spéciale sur les connaissances et les données;

b) **Faciliter l'accès aux résultats des scénarios**: la communauté scientifique sera invitée à mettre ses résultats, tels que cartes et bases de données, à la disposition des experts de la Plateforme. Certains mécanismes qui sont en train d'être élaborés sous l'égide de la Plateforme, comme le catalogue d'outils et de méthodes d'appui aux politiques (produit 4 c)) et le recueil de connaissances et de données (produit 1 d)), pourront servir de points de départ à la création d'une plateforme en ligne consacrée aux résultats des scénarios et des modèles;

c) Coordonner l'utilisation des scénarios et modèles: cette coordination sera assurée dans le cadre de plusieurs ateliers en présentiel ou en ligne (organisés en étroite collaboration avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités), auxquels participeront des experts travaillant à l'élaboration de scénarios pour certains chapitres des diverses évaluations en cours;

d) Poursuivre l'élaboration du guide évolutif sur l'utilisation des scénarios et modèles : en étroite collaboration avec le groupe d'experts chargé d'élaborer le catalogue d'outils et de méthodes d'appui aux politiques (produit 4 c)), un guide évolutif sera élaboré et tenu à jour; il s'appuiera sur le chapitre 6 (consacré au rôle des scénarios et des modèles dans l'évaluation et la prise de décisions) du guide relatif aux évaluations (produit 2 a)), ainsi que sur l'évaluation méthodologique des scénarios et modèles (produit 3 c)).

Activité 2 : Faciliter l'élaboration de scénarios et de modèles connexes par la communauté scientifique au sens large

7. Les activités actuelles et futures de la Plateforme permettront de recenser les lacunes des scénarios et modèles. Il faudra combler ces lacunes pour améliorer les connaissances dans ce domaine à de nombreux niveaux, de façon à élargir le corpus de connaissances disponible pour les futures évaluations de la Plateforme. Il faudra en outre que de nouveaux scénarios répondant expressément aux besoins de la Plateforme soient élaborés par la communauté scientifique. La Plateforme ne générera pas elle-même ces nouvelles connaissances, mais en facilitera la production en :

a) veillant à ce que les lacunes que présentent les connaissances concernant les scénarios et les modèles soient comblées : les lacunes recensées dans le rapport d'évaluation sur les scénarios et modèles, ainsi que celles qui seront constatées à l'avenir dans le cadre des travaux de la Plateforme, devront être portées à la connaissance de la communauté scientifique, afin que celle-ci y remédie;

b) veillant à ce que de nouveaux scénarios relatifs aux facteurs directs et indirects soient élaborés afin que la Plateforme puisse y recourir à l'avenir: comme le souligne l'évaluation des scénarios et des modèles, aucun scénario existant ne répond pleinement aux besoins de la Plateforme. L'élaboration de ces nouveaux scénarios serait facilitée par la Plateforme, en collaboration avec les centres de recherche travaillant sur les scénarios correspondants. Il faudrait, comme il est indiqué dans le résumé à l'intention des décideurs, travailler en collaboration avec des chercheurs mettant au point les scénarios d'évolution socioéconomique qui sont coordonnés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat;

c) menant des activités de suivi concernant les scénarios existants et nouveaux, y compris des activités de renforcement des capacités visant à améliorer l'adoption et l'utilisation des scénarios et modèles par un vaste éventail de décideurs et de parties prenantes. Il faudrait ainsi travailler avec les équipes spéciales sur le renforcement des capacités (produit 1 a)) et sur les méthodes et outils d'aide à l'élaboration des politiques (produit 4 c)), apporter un appui en nature afin d'encourager la conception d'un programme et d'un réseau de formation et la création de scénarios et de modèles (le document IPBES/4/INF/22 présente comment ces types d'initiatives ont déjà été facilités par la Plateforme) et organiser des ateliers où les scientifiques, les décideurs et les parties prenantes exposent des stratégies permettant de mobiliser des scénarios et des modèles aux fins de la prise de décisions.

8. Ces activités seront menées en étroite collaboration avec l'équipe spéciale sur les connaissances et les données (produit 1 d)) dans le cadre des échanges que cette dernière doit organiser pour faciliter la production de nouvelles connaissances et combler les lacunes en matière de connaissances.

C. Dispositions institutionnelles nécessaires à la réalisation des travaux sur les scénarios et modèles

9. Pour assurer la continuité, les travaux seront exécutés par un groupe de 20 à 25 experts choisis parmi les coprésidents, auteurs-coordonnateurs principaux et auteurs principaux de l'actuel groupe d'experts sur l'évaluation des scénarios, ainsi que parmi les experts en scénarios retenus pour les évaluations régionales et thématiques. La composition finale du groupe d'experts sera arrêtée conformément au règlement intérieur adopté et soumise à l'approbation du Groupe d'experts multidisciplinaire. Les éventuelles lacunes en matière de compétences seront comblées selon la procédure prévue à cet effet. Le groupe d'experts coopèrera pleinement avec les équipes spéciales chargées du renforcement des capacités, des systèmes de connaissances autochtones et locaux, et des connaissances et des données.

10. Le groupe d'appui technique basé à l'Agence néerlandaise d'évaluation environnementale, qui a contribué à l'évaluation méthodologique des scénarios et modèles, poursuivra ses travaux jusqu'à la fin du premier programme de travail.

D. Calendrier des travaux

11. Le calendrier des travaux est présenté dans le tableau ci-dessous. Les éléments soulignés en gras sont les activités qui devront être financées au moyen du fonds d'affectation spéciale ou recevoir un appui en nature allant au-delà de la contribution en nature accordée par le Gouvernement néerlandais.

Activités et dispositions institutionnelles

	Sélection du groupe d'experts par le Groupe d'experts multidisciplinaire
	Lancement de l'activité 1 a) : faciliter la consultation des ouvrages pertinents sur les scénarios et modèles
	Lancement de l'activité 1 b) : faciliter l'accès aux résultats des scénarios et modèles
2016	Lancement de l'activité 1 c) : coordonner l'utilisation des scénarios et modèles au sein de la Plateforme
	Lancement de l'activité 1 d) : poursuivre l'élaboration du guide évolutif sur l'utilisation des scénarios et modèles
	Lancement de l'activité 2 a) : faciliter l'élimination des lacunes dans les connaissances concernant les scénarios et les modèles
	Lancement de l'activité 2 b) : faciliter l'élaboration de nouveaux scénarios
	Lancement de l'activité 2 c) : renforcer les capacités pour améliorer l'adoption de scénarios et modèles
	Réunion du groupe d'experts concernant le guide évolutif
	Atelier rassemblant le groupe d'experts ainsi que d'autres scientifiques et parties prenantes pour cerner les lacunes et y remédier
	Rapport sur l'état d'avancement des activités 1 et 2, y compris sur l'appui apporté aux fins de l'évaluation mondiale
	Poursuite de l'ensemble des activités tout au long de l'année
2017	Atelier rassemblant le groupe d'experts ainsi que d'autres scientifiques et parties prenantes sur l'élaboration de nouveaux scénarios pour la Plateforme
2018	Présentation des travaux du groupe d'experts à la sixième session de la Plénière
	Poursuite de l'ensemble des activités tout au long de l'année
2019	Rapport final du groupe d'experts sur toutes les activités menées

E. Coûts

12. Conformément aux dispositions financières et budgétaires (décision IPBES-4/2), le montant de l'enveloppe budgétaire allouée à l'exécution des activités décrites dans la présente annexe ne dépassera pas 200 000 dollars pour l'exercice biennal 2016-2017.

13. L'Agence néerlandaise d'évaluation environnementale (PBL) héberge le groupe d'appui technique chargé de l'évaluation méthodologique et de la poursuite de l'élaboration de scénarios et de modèles, y compris l'appui en nature. En outre, les organisations partenaires verseront des contributions destinées à compléter la prise en charge par le fonds d'affectation spéciale des frais de voyage des participants.

Annexe VI à la décision IPBES-4/1

Cadrement de l'évaluation méthodologique sur les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les services écosystémiques [(produit 3 d)]

I. Portée, bien-fondé, utilité et hypothèses

A. Portée

1. Les objectifs de l'évaluation méthodologique proposée sont d'évaluer : a) les diverses conceptualisations des valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les services écosystémiques (approvisionnement, régulation et culture) conformément au système de référence de la Plateforme⁵⁶; b) les différentes méthodologies et approches de détermination de la valeur; c) les différents moyens de reconnaître, de concilier et d'intégrer les multiples valeurs et les méthodes de détermination de la valeur afin de faciliter la prise de décisions; et d) les lacunes relatives aux connaissances et aux données, ainsi que les incertitudes⁵⁷.

B. Limites géographiques de l'évaluation

2. L'évaluation permettra de déterminer les valeurs à intégrer dans la prise de décisions à toute échelle géographique, du niveau local au niveau mondial.

C. Bien-fondé

3. La conception actuelle de la gouvernance, des institutions et des politiques tient rarement compte des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits pour les êtres humains⁵⁸. Les avantages de la prise en compte de la diversité et de la complexité de ces multiples valeurs sont nombreux : a) rendre visibles les différents types de valeurs et le large spectre des bienfaits de la nature; b) choisir et définir les méthodologies et approches appropriées de détermination de la valeur; c) identifier et résoudre les conflits inhérents pouvant naître des différentes perspectives sur les valeurs et la détermination de la valeur; d) autonomiser les individus et les groupes dont les voix ne sont généralement pas entendues ou prises en compte dans les discussions sur les valeurs; et e) offrir une vue large et équilibrée des mécanismes contribuant à la construction de la valeur à partir de multiples valeurs existantes qui étend la détermination de la valeur au-delà des méthodes économiques traditionnelles. La détermination de la valeur, si elle est effectuée en fonction du contexte, peut être une ressource vitale pour bon nombre de décideurs, notamment les gouvernements, les organisations de la société civile, les populations autochtones et les communautés locales, les gestionnaires des écosystèmes terrestres et marins, et le secteur privé, dans la prise de décisions en connaissance de cause.

4. Par conséquent, une évaluation critique des forces et faiblesses des concepts et méthodologies se rapportant aux diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature (y compris la biodiversité et la structure et le fonctionnement des écosystèmes) et de ses bienfaits (notamment les services écosystémiques), fournira la base de connaissances pour guider l'utilisation d'outils d'aide aux politiques existants et l'élaboration plus poussée de ces outils, et aidera à l'évaluation des sources d'informations pour les évaluations, en tenant compte des différentes visions du monde, des traditions culturelles, des cadres de politiques et des circonstances nationales. L'évaluation tiendra compte du degré de fiabilité des valeurs et des méthodes de détermination des valeurs.

5. Cette évaluation s'appuiera sur le guide préliminaire révisé pour l'évaluation méthodologique sur les diverses valeurs de la nature et de ses bienfaits⁵⁹. Le guide préliminaire n'a pas procédé à une

⁵⁶ Décision IPBES-2/4, annexe.

⁵⁷ En utilisant le cadre de confiance de la Plateforme figurant dans le guide de la Plateforme concernant les évaluations (IPBES/4/INF/9).

⁵⁸ Le cadre conceptuel définit l'expression « nature et ses bienfaits aux êtres humains » et son utilisation dans le contexte de la Plateforme (décision IPBES-2/4, annexe).

⁵⁹ (IPBES/4/INF/13).

évaluation critique des différentes méthodologies ou approches de détermination de la valeur ou des moyens d'intégrer et de concilier, le cas échéant, la diversité des valeurs, ou de la manière dont les différentes visions et valeurs du monde sont incluses dans la prise de décisions ou ont conduit à l'évaluation des outils d'aide aux politiques et des options politiques. L'évaluation, qui tiendra également compte des expériences acquises dans le cadre des évaluations régionales et thématiques, débouchera sur des directives pratiques révisées.

6. L'évaluation et les directives révisées faciliteront la réalisation cohérente des évaluations de la Plateforme et d'autres activités. Elles devraient également faciliter les évaluations nationales et la formulation et la mise en œuvre des politiques nationales et internationales, y compris s'agissant des objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

7. L'évaluation pourrait faciliter l'élaboration d'outils et de méthodologies pour l'intégration d'un ensemble adéquat de valeurs biophysiques, sociales et culturelles, économiques, globales (y compris autochtones et locales) et ayant trait à la santé, dans la prise de décisions par un ensemble de parties prenantes, y compris les gouvernements, les organisations de la société civile, les peuples autochtones et les communautés locales, les gestionnaires d'écosystèmes, et le secteur privé. La prise en compte des valeurs biophysiques, conformément au guide préliminaire, reconnaîtra, mais n'impliquera pas une évaluation détaillée, des liens au niveau des mécanismes entre les processus et fonctions écosystémiques et la fourniture des bienfaits aux êtres humains, qui constitue l'objet d'autres évaluations de la Plateforme.

8. Ce travail sera directement applicable aux travaux de la Plateforme. Il permettra d'identifier les lacunes pertinentes de connaissances, y compris les connaissances scientifiques et connaissances autochtones ou locales des communautés, ainsi que dans la pratique de la prise de décisions et dans les besoins de renforcement des capacités. En outre, il mettra en exergue les approches et méthodologies, y compris les scénarios et modèles, qui sont particulièrement utiles pour la reconnaissance et la conciliation des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits pour les êtres humains.

9. L'évaluation sera basée sur la reconnaissance des vues, visions et approches culturellement différentes du monde pour réaliser une bonne qualité de vie dans le contexte du système de référence de la Plateforme.

D. Hypothèses

10. Le travail sera effectué par un groupe d'experts multidisciplinaire représentant un éventail de disciplines, notamment l'anthropologie, la biologie, les sciences de la communication, l'écologie, l'économie, les sciences environnementales, la géographie, le droit, la philosophie, les sciences politiques, la mise en œuvre des politiques, la psychologie, la sociologie et les domaines pertinents de recherche interdisciplinaire, ainsi que les parties prenantes et les praticiens pertinents pour les décisions sur la biodiversité et les services écosystémiques (par exemple, les entreprises, les gouvernements et les organisations non gouvernementales) et les détenteurs de savoirs autochtones et locaux issus d'un ensemble de traditions culturelles. Ces experts seront désignés par les gouvernements et les parties prenantes de la Plateforme et sélectionnés par le Groupe d'experts multidisciplinaire conformément aux procédures d'élaboration des produits de la Plateforme, et s'appuieront sur les initiatives pertinentes antérieures ou en cours (voir paragraphes 19 et 20).

II. Descriptif des chapitres

11. Le rapport d'évaluation comprendra un résumé à l'intention des décideurs et six chapitres contenant chacun un résumé analytique des principales conclusions et des messages les plus pertinents pour les décideurs.

12. Le chapitre 1 consistera en une introduction explicitant la pertinence des diverses conceptualisations des valeurs de la nature et de ses bienfaits pour la gouvernance et les institutions et les politiques dans différents contextes de prise de décisions, ainsi que les liens explicites avec le système de référence. Le chapitre fournira aussi une explication sur la manière dont il peut être utilisé en rapport avec le catalogue des outils d'aide aux politiques et des méthodologies de la Plateforme⁶⁰ (produit 4 c)).

13. Le chapitre 2 évaluera, conformément au système de référence de la Plateforme et au guide préliminaire, la couverture des diverses conceptualisations des valeurs au regard de la nature et des

⁶⁰ IPBES/4/INF/14.

bienfaits que celle-ci procure aux êtres humains. L'évaluera reposera sur la littérature scientifique à travers, par exemple, les examens systématiques et la méta-analyse. Elle s'appuiera également sur les études de cas qualitatives associées aux savoirs autochtones et locaux et à l'élaboration concrète des politiques, entre autres sources d'information. Ce travail permettra d'identifier la manière dont les différentes visions du monde, associées à différents types de valeurs, ont été prises en compte dans les contextes de prise de décisions. Conformément au système de référence de la Plateforme et au guide préliminaire, les valeurs examinées porteront essentiellement sur la nature, les bienfaits que la nature procure aux êtres humains et une bonne qualité de vie et seront les valeurs intrinsèques et indispensables (y compris, par exemple, les valeurs d'usage et les valeurs de non-usage, les valeurs de legs, les valeurs d'option) et les valeurs relationnelles. L'évaluation tiendra compte, entre autres, des valeurs mises en jeu dans les situations d'incertitude et les risques de catastrophes.

14. Le chapitre 3 évaluera les différentes méthodologies et approches de détermination de la valeur, notamment a) les approches biophysiques, sociales et culturelles, économiques, globales (y compris autochtones et locales) et ayant trait à la santé, et b) les approches pour l'intégration et la conciliation des différents types de valeurs. La perspective des différents genres et générations sera aussi considérée. Il s'appuiera sur une large revue des méthodologies et approches de détermination de la valeur qui ont été appliquées dans les différentes sources spécialisées d'information. Il mettra en exergue ces méthodes et approches qui permettent l'articulation, l'intégration et la conciliation des approches de détermination de la valeur, et la reconnaissance des différences intrinsèques entre les approches de détermination de la valeur, compte tenu des différentes visions du monde et des systèmes de savoirs. Il s'agira entre autres d'examiner la manière dont les différentes méthodes et approches aident à reconnaître et à gérer les conflits, synergies et compromis potentiels entre les valeurs des différents aspects de la nature pour différents acteurs et secteurs. Les principales conclusions seront dégagées, surtout celles qui portent sur l'évaluation des liens entre différents types de valeurs suivant différentes visions du monde, et celles qui établissent le lien entre la nature, les bienfaits de la nature et une bonne qualité de vie.

15. Le chapitre 4 évaluera quantitativement et qualitativement les principales conclusions et leçons tirées des méthodologies et approches de détermination de la valeur couvertes dans les chapitres 2 et 3, pour la prise de décisions et l'élaboration des politiques à différents niveaux et dans différents contextes (y compris communautaire, privé et public). Ceci permettra d'identifier les méthodes les plus communément utilisées et les méthodes qui peuvent être effectivement utilisées sous diverses contraintes (par exemple les contraintes financières ou de temps) pour établir le lien entre les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits à la gouvernance, aux institutions et aux politiques. Le chapitre évaluera et interprétera également la manière dont les méthodologies et approches de détermination de la valeur s'attaquent aux différentes valeurs socialement partagées, y compris celles qui sont associées aux différentes notions d'équité intragénérationnelle et intergénérationnelle (y compris les aspects de procédures, de reconnaissance et de distribution) ainsi que les implications méthodologiques de la prise en compte de l'équité entre les acteurs sociaux qui accordent de la valeur à une entité (la nature et ses bienfaits dans ce cas) de manière différente, même en s'accordant sur les types de valeurs qui sous-tendent le processus de détermination de la valeur. Une importance particulière sera accordée à ces méthodes qui, de l'avis des décideurs, ont réussi dans des contextes particuliers ou à des échelles spatiales, temporelles ou socio-organisationnelles particulières. Les principales conclusions seront dégagées, surtout celles qui portent sur la détermination des outils d'aide aux politiques, tels que les scénarios et modèles, ainsi que d'autres approches qui se sont révélés efficaces. Il examinera aussi la manière dont les comptes écosystémiques ont été intégrés dans les politiques nationales et les systèmes nationaux de comptabilité et de publication, ainsi que les normes de comptabilité pertinentes, selon la situation nationale. Il fournira également des informations qualitatives et quantitatives sur la manière dont l'inclusion des diverses valeurs dans les contextes de prise de décisions s'est opérée suivant : a) les échelles spatiales; b) les échelles temporelles; c) les échelles d'organisation sociale; et d) les types de parties prenantes et la diversité sociale, et la manière dont a) les changements environnementaux, b) les changements sociaux et les apprentissages sociaux, c) les relations de pouvoir, d) l'inclusion et l'agencement, et e) les institutions, formelles et informelles, ont eu une incidence sur les valeurs en jeu dans les processus de prise de décisions. En outre, les possibilités ouvertes en matière de prise de décisions par l'assimilation des enseignements tirés seront recensées.

16. Le chapitre 5 mettra l'accent sur les lacunes en matière de connaissances et de données et les incertitudes en ce qui concerne la conciliation et l'intégration des diverses conceptualisations des valeurs de la nature et de ses bienfaits pour les êtres humains dans la gouvernance, les institutions et les politiques pertinentes pour l'élaboration des politiques et la prise de décisions. Il mettra en exergue : a) les types de conceptualisation de la valeur de la nature et de ses bienfaits pour les êtres

humains, qui n'ont pas été explicitement examinés ou incorporés dans la prise de décisions; b) les types d'approches de détermination de la valeur ainsi que leur articulation, intégration et conciliation, qui sont sous-développés ou n'ont pas été explicitement incorporés dans la prise de décisions; c) les problèmes qui ont entravé l'incorporation des diverses conceptualisations des valeurs de la nature et de ses bienfaits dans un ensemble de contextes et de niveaux de prise de décisions et d'élaboration de politiques, ainsi que leurs implications pour la durabilité; et d) les conséquences qu'a eu pour différentes parties prenantes l'application d'un sous-ensemble de valeurs au lieu de la totalité des valeurs pertinentes biophysiques, sociales et culturelles, économiques, globales (y compris autochtones et locales) et ayant trait à la santé, quand ces valeurs sont en jeu.

17. Le chapitre 6 mettra l'accent sur les besoins de renforcement des capacités et les étapes requises pour répondre à ces besoins, y compris les capacités d'adoption, d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. Il s'appuiera sur les conclusions des chapitres précédents et mettra en exergue les types de renforcement des capacités nécessaires pour : a) la reconnaissance explicite des différents types de conceptualisation de la nature et de ses bienfaits; b) les différents types de méthodologies et approches de détermination de la valeur nécessaires pour les refléter; et c) leur incorporation explicite dans les décisions et les politiques à différents niveaux et dans différents contextes.

III. Principales informations à évaluer

18. Toutes les sources d'informations pertinentes seront évaluées, y compris les ouvrages et revues soumis à un examen par les pairs, la littérature grise et les savoirs autochtones et locaux.

IV. Structure opérationnelle

19. La structure opérationnelle comprendra un groupe d'appui technique (au moins un administrateur équivalent plein temps et un fonctionnaire d'administration équivalent plein temps). Le Groupe d'experts multidisciplinaire choisira 2 ou 3 coprésidents, 60 auteurs et 12 éditeurs-réviseurs, conformément aux procédures d'élaboration des produits de la Plateforme. Les coprésidents et le groupe d'appui technique auront des capacités de facilitation avérées pour assurer la communication entre les disciplines et les secteurs, ainsi que l'incorporation des différents types de connaissances détenues par les participants.

20. Les coprésidents seront issus de disciplines différentes, à savoir, biophysique/géographie, sciences sociales et humanités, avec une solide expérience en matière d'incorporation d'une diversité de valeurs de la nature et de ses bienfaits. Chaque chapitre aura 2 ou 3 auteurs coordonnateurs principaux, 7 ou 8 auteurs principaux et 2 éditeurs-réviseurs. Les experts seront issus des milieux universitaires, des principaux groupes des parties prenantes et des détenteurs de savoirs autochtones et locaux pour garantir une large couverture des différentes visions du monde. Les auteurs seront issus des cinq régions des Nations Unies, d'un ensemble de disciplines, et seront invités à diriger différentes sections de chaque chapitre.

21. Le comité de gestion comprendra le groupe d'appui technique, les coprésidents et un auteur coordonnateur principal par chapitre, ainsi que deux membres du Groupe et un membre du Bureau.

V. Déroulement et calendrier des travaux

22. Le déroulement et le calendrier des travaux proposés pour la préparation et l'établissement du rapport d'évaluation méthodologique sont résumés dans le tableau ci-dessous :

<i>Calendrier</i>	<i>Activités et dispositions institutionnelles</i>	
1 ^{ère} année	Premier trimestre	La Plénière décide de lancer la réalisation de l'évaluation.
	Premier trimestre	Le président, par l'intermédiaire du secrétariat, invite les gouvernements et les autres parties prenantes à désigner des experts (coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux, auteurs principaux et éditeurs-réviseurs) pour réaliser l'évaluation sur la base du rapport de cadrage approuvé par la Plénière à sa quatrième session (environ 10 semaines).
	Deuxième trimestre	Le Groupe d'experts multidisciplinaire choisit les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les éditeurs-réviseurs en appliquant les critères de sélection approuvés.
	Deuxième trimestre	Le groupe d'appui technique est mis en place, et la réunion du comité de gestion est organisée pour préparer la première réunion des auteurs, avec le groupe d'appui technique.

<i>Calendrier</i>	<i>Activités et dispositions institutionnelles</i>
Troisième trimestre	La première réunion des auteurs est tenue afin d'élaborer plus avant le plan annoté ainsi que les sections et les chapitres et d'attribuer les rôles et les responsabilités dans la rédaction.
Troisième et quatrième trimestres	Un premier projet de rapport d'évaluation est rédigé.
Premier trimestre	L'examen collégial par les experts se déroule (six semaines).
Premier trimestre	La deuxième réunion des auteurs est tenue afin de se pencher sur les observations formulées lors de l'examen et de préparer le deuxième projet de rapport d'évaluation et un premier projet de résumé à l'intention des décideurs.
Premier et deuxième trimestres	Le deuxième projet de rapport d'évaluation et le premier projet de résumé à l'intention des décideurs sont rédigés.
Troisième trimestre	Le deuxième projet de rapport d'évaluation et le premier projet de résumé à l'intention des décideurs sont examinés par les gouvernements et les experts (huit semaines).
Troisième trimestre	La troisième réunion des auteurs est tenue afin de se pencher sur les observations formulées lors de l'examen et de préparer le projet final de rapport d'évaluation et le projet final de résumé à l'intention des décideurs.
Deuxième année Troisième et quatrième trimestres	Le projet final de rapport d'évaluation et le projet final de résumé à l'intention des décideurs sont rédigés.
Quatrième trimestre	Les documents finaux sont transmis au secrétariat pour édition et traduction (12 semaines avant la session de la Plénière).
Quatrième trimestre	L'évaluation, notamment le résumé à l'intention des décideurs, est soumise aux gouvernements pour examen final avant la session plénière (six semaines avant la session de la Plénière).
Quatrième trimestre	Les gouvernements transmettent leurs observations finales sur le résumé à l'intention des décideurs en vue des préparatifs de la session de la Plénière.
Quatrième trimestre	La session de la Plénière a lieu.

VI. Coûts estimatifs

23. Il ressort des débats tenus sur le budget du programme de travail de la Plateforme que les coûts indicatifs de cette évaluation ne devraient pas excéder 800 000 dollars. Des coûts estimatifs révisés pour cette évaluation seront soumis à la cinquième session de la Plénière, lors de laquelle le lancement de l'évaluation fera l'objet d'un nouvel examen.

VII. Communication et sensibilisation

24. Le rapport d'évaluation et son résumé à l'intention des décideurs seront publiés, et le résumé à l'intention des décideurs sera disponible dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Ces rapports seront mis à disposition sur le site Internet de la Plateforme (www.ipbes.net). Conformément à la stratégie de communication de la Plateforme, des forums internationaux pertinents seront identifiés et les conclusions du rapport et le résumé à l'intention des décideurs y seront présentés. Il s'agit notamment des symposiums scientifiques nationaux et internationaux et des réunions des accords environnementaux multilatéraux relatifs à la biodiversité, des organismes des Nations Unies, du secteur privé et des organisations non gouvernementales.

VIII. Renforcement des capacités

25. Les activités de renforcement des capacités seront organisées conformément au plan de mise en œuvre de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités (par exemple le programme de bourses).

Annexe VII à la décision IPBES-4/1

[Projet de cadre de référence de l'examen à mi-parcours et de l'examen final de l'efficacité de la Plateforme]

1. Il sera procédé à un examen interne à mi-parcours et à un examen final externe indépendant, pour examen par la Plénière à ses cinquième et sixième sessions, respectivement.

A. Examen interne à mi-parcours

2. L'examen à mi-parcours prendra la forme d'un examen interne, réalisé par les membres du Groupe d'experts multidisciplinaire, le Bureau et le secrétariat, y compris ses unités d'appui technique. L'examen portera sur les aspects administratifs et opérationnels et sur l'efficacité des fonctions, procédures et dispositions institutionnelles de la Plateforme. À cette fin, il tiendra compte du cadre de référence de l'examen final externe.

3. L'équipe chargée de l'examen interne travaillera essentiellement à distance et se réunira en marge des deux réunions du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau prévues en 2016. À titre de contribution à l'examen, l'équipe sollicitera les vues d'experts participant aux travaux de la Plateforme, des gouvernements, des organismes de collaboration partenaires des Nations Unies, d'autres partenaires stratégiques et parties prenantes, qui seront recueillies par voie d'enquête.

4. À partir des conclusions de l'équipe chargée de l'examen interne, le Groupe d'experts multidisciplinaire établira un rapport à soumettre à la Plénière pour examen à sa cinquième session. Ce rapport devrait contenir des recommandations concernant la mise en œuvre du reste du programme de travail. Il devrait aussi présenter de nouvelles orientations plus précises sur le cadre de référence de l'examen final externe.

B. Examen final externe indépendant

5. L'examen final aura pour but d'évaluer l'efficacité de la Plateforme en tant qu'interface science-politique. Cet examen analysera la Plateforme du point de vue de son efficacité, son efficience, sa pertinence et son impact, à l'aune de ses objectifs, de ses principes opérationnels, de ses quatre fonctions et de ses fonctions administratives et scientifiques, définis dans le document UNEP/IPBES.MI/2/9. L'examen évaluera en outre l'efficacité de la Plateforme s'agissant de la mise en œuvre du programme de travail et des structures d'appui mises en place, telles que régies par son règlement intérieur (voir l'annexe à la décision IPBES-1/1) et les procédures pour l'établissement des produits de la Plateforme (voir la décision IPBES-3/3, annexe I). L'examen évaluera :

- a) La mise en œuvre des quatre fonctions de la Plateforme;
- b) L'application des principes opérationnels de la Plateforme;
- c) L'efficacité des procédures pour l'établissement des produits de la Plateforme;
- d) L'efficacité des dispositifs institutionnels de la Plateforme, à savoir la Plénière, le Bureau, le Groupe d'experts multidisciplinaire et le secrétariat, y compris ses unités d'appui technique, les arrangements des partenariats de collaboration des Nations Unies et autres arrangements avec les partenaires stratégiques, et leurs interactions et règlements intérieurs;
- e) Les règles, dispositions et pratiques budgétaires et fiscales.

6. L'examen final sera mené par une équipe indépendante composée de cinq examinateurs externes et sera administré par une organisation internationale renommée. Cette organisation et l'équipe d'examinateurs seront nommés par le Bureau avant la cinquième session de la Plénière, à l'issue d'un appel à candidatures ouvert. Les organisations pressenties devront posséder les qualifications nécessaires pour pouvoir mener à bien des examens institutionnels ainsi qu'une expérience avérée de travaux sur des questions situées à l'interface science-politique. Les membres de l'équipe d'examinateurs externes devraient tous posséder les compétences supplémentaires nécessaires pour mener à bien l'examen final.

7. L'examen final s'appuiera sur les résultats provisoires de l'examen interne. Les évaluateurs devront notamment utiliser les méthodes suivantes :

- a) L'étude des documents et de la littérature pertinents produits, d'une part, par la Plateforme elle-même, y compris les résultats provisoires de l'examen interne et, d'autre part, par les experts compétents en la matière et la communauté des parties prenantes;

- b) Des enquêtes portant sur tous les aspects pertinents de la Plateforme en tant qu'interface science-politique;
- c) Des entrevues avec les principaux informateurs, notamment avec les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire, le secrétariat et ses unités d'appui technique, les experts participant aux travaux de la Plateforme, les organismes de collaboration partenaires des Nations Unies, d'autres partenaires stratégiques, les gouvernements et les parties prenantes;
- d) Des discussions de groupe ciblées portant sur certaines questions particulières et divers aspects de la Plateforme, notamment les questions ayant trait aux systèmes de connaissances locaux et autochtones, avec la participation d'un éventail représentatif de membres compétents du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire, le secrétariat et ses unités d'appui technique, et des experts participant aux travaux de la Plateforme, les organismes de collaboration partenaires des Nations Unies, d'autres partenaires stratégiques, les gouvernements et les parties prenantes;
- e) L'observation directe pendant les réunions de la Plateforme qui auront lieu en 2017, notamment les réunions de la Plateforme, du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau, et pendant les réunions de l'équipe spéciale et des groupes d'experts chargés de l'évaluation;
8. Les évaluations de l'équipe externe offriront leurs services à titre bénévole. Le budget demandé (250 000 dollars) vise à couvrir les frais de participation des évaluateurs et ceux des participants à l'atelier du groupe de discussion pouvant prétendre à une assistance financière.

L'examen final devra paraître à temps pour que la Plénière puisse l'examiner à sa sixième session et servira à faciliter l'élaboration du programme de travail pour la période suivante.]

IPBES-4/2 : Dispositions financières et budgétaires

La Plénière,

Se félicitant des contributions en espèces et en nature reçues depuis que la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques a été créée en 2012,

Prenant note de l'état des contributions en espèces et en nature reçues jusqu'à ce jour, qui figure dans les tableaux 1 et 2 de l'annexe à la présente décision,

Prenant note également des annonces de contributions pour la période allant au-delà de 2015,

Prenant note en outre de l'état des dépenses pendant l'exercice biennal 2014-2015, qui figure dans les tableaux 3 et 4 de l'annexe à la présente décision, ainsi que des économies réalisées pendant l'exercice biennal,

1. *Invite* les gouvernements, les organismes des Nations Unies, le Fonds pour l'environnement mondial, d'autres organisations intergouvernementales, les parties prenantes et d'autres entités en mesure de le faire, notamment les organisations d'intégration économique régionale, le secteur privé et les fondations, à annoncer et à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale et à apporter des contributions en nature, pour soutenir les activités de la Plateforme;
2. *Prie* le Secrétaire exécutif, agissant sous la direction du Bureau, de lui faire rapport à sa cinquième session sur les dépenses pour l'exercice biennal 2015-2016;
3. *Adopte* le budget pour l'exercice biennal 2016-2017 d'un montant de 17 094 456 dollars, qui figure dans le tableau 5 de l'annexe à la présente décision;
4. *Prend note* des projets de budget pour 2018 et 2019 d'un montant de 8 213 616 dollars en 2018 et de 3 755 610 dollars en 2019, qui figurent dans le tableau 6 de l'annexe à la présente décision, sachant qu'ils devront encore être révisés avant d'être adoptés;
5. *Engage* les gouvernements en mesure de le faire à financer la participation de leurs ressortissants qui sont des membres élus et des experts désignés aux travaux de la Plateforme;
6. *Prie* le Secrétaire exécutif, conformément aux procédures financières de la Plateforme⁶¹ et agissant sous la direction du Bureau, de chercher activement des sources de financement, d'améliorer constamment l'efficacité du fonctionnement de la Plateforme et d'élaborer une stratégie en matière de collecte de fonds, que la Plénière examinera à sa cinquième session.

Annexe à la décision IPBES-4/2

Tableaux financiers et budgétaires

I. État des contributions en espèces et en nature à la Plateforme

1. Le tableau 1 indique l'état des contributions en espèces reçues depuis la création de la Plateforme en 2012 ainsi que l'état des annonces de contributions confirmées au 26 février 2016.

⁶¹ Décision IPBES-2/7, annexe.

Tableau 1
État des contributions en espèces reçues et annoncées après la création de la Plateforme en avril 2012 (du 1^{er} mai 2012 au 26 février 2016)
(en dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Contributions reçues</i>					<i>Contributions annoncées 1er février 2016</i>				<i>Total général (10)= (5)+(9)</i>
	<i>2012 1</i>	<i>2013 2</i>	<i>2014 3</i>	<i>2015 4</i>	<i>Total (5)= (1)+(2)+(3)+(4)</i>	<i>2016 6</i>	<i>2017 7</i>	<i>2018 8</i>	<i>Total (9)= (6)+(7)+(8)</i>	
Afrique du Sud			30 000		30 000				-	30 000
Allemagne	1 736 102	1 298 721	1 850 129	1 582 840	6 467 792	1 096 491	1 096 491	1 096 491	3 289 473	9 757 265
Australie		97 860			97 860				-	97 860
Belgique					0	113 379			113 379	113 379
Canada		38 914	36 496	30 098	105 508	30 098	30 098		60 196	165 704
Chili				23 136	23 136	15 000	15 000		30 000	53 136
Chine			160 000	60 000	220 000				-	220 000
Danemark			37 037		37 037				-	37 037
États-Unis d'Amérique	500 000	500 000	500 000	477 500	1 977 500				-	1 977 500
Finlande		25 885	275 626		301 511				-	301 511
France		270 680	247 631	264 291	782 602	260 771			260 771	1 043 373
Inde		10 000	10 000		20 000				-	20 000
Japon		267 900	330 000	300 000	897 900	300 000			300 000	1 197 900
Lettonie			4 299	3 944	8 243	3 968			3 968	12 211
Malaisie				100 000	100 000				-	100 000
Norvège		140 458	8 118 860	58 357	8 317 675	350 467			350 467	8 668 142
Nouvelle-Zélande		16 094	17 134	18 727	51 955	16 700			16 700	68 655
Pays-Bas			678 426		678 426				-	678 426
République de Corée		20 000			20 000				-	20 000
Royaume-Uni		1 285 694	1 046 145		2 331 839	158 730	158 730		317 460	2 649 299
Suède		228 349	194 368	128 535	551 252	100 000			100 000	651 252
Suisse		76 144	84 793	84 000	244 937	84 000	84 000	83 207	251 207	496 144
Total	2 236 102	4 276 699	13 620 944	3 131 428	23 265 173	2 529 604	1 384 319	1 179 698	5 093 621	28 358 794

2. Le tableau 2 montre les contributions en nature reçues au 27 février 2016 et leurs valeurs estimatives en dollars des États-Unis, selon les informations fournies ou les chiffres calculés à partir des coûts indiqués dans le programme de travail. Les contributions en nature correspondent aux aides fournies, sans passer par le Fonds d'affectation spéciale, pour des activités prévues dans le programme de travail (appui technique, installations pour réunions, soutien local, etc.) ou destinées à faciliter sa mise en œuvre.

Tableau 2
Contributions en nature reçues au 27 février 2016
 (en dollars des États-Unis)

<i>Gouvernement/institution</i>	<i>Activité</i>	<i>Type d'appui</i>	<i>Valeur correspondante (communiquée ou estimée)</i>
Contributions en nature au titre de l'appui technique			
Afrique du Sud	Groupe d'appui technique pour l'évaluation de la région Afrique (produit 2 b))	Appui technique, installations pour réunions	150 000
Chine	Consultant affecté au secrétariat de la Plateforme pour faciliter l'établissement des évaluations régionales (produit 2 b))	Appui technique	140 000
Colombie	Groupe d'appui technique pour l'évaluation de la région des Amériques (produit 2 b))	Appui technique, installations pour réunions	10 000
Japon	Groupe d'appui technique pour l'évaluation de la région Asie et Pacifique (produit 2 b))	Appui technique, installations pour réunions	285 714
Mexique ⁶²	Appui technique concernant les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques	Appui technique	44 600
Norvège	Groupe d'appui technique pour l'Équipe spéciale sur le renforcement des capacités (produits 1 a) et b))	Appui technique	300 000
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	Groupe d'appui technique pour l'Équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux (produit 1 c))	Appui technique	151 010
Pays-Bas	Groupe d'appui technique pour l'évaluation sur l'analyse de scénarios et la modélisation (produit 3 c))	Appui technique	250 000
Programme des Nations Unies pour le développement	Appui technique pour le renforcement des capacités dans le contexte du réseau BES-Net (produits 1 a) et b))	Appui technique	390 000
Programme des Nations Unies pour l'environnement	Appui technique pour la réalisation du rapport de cadrage sur l'évaluation des valeurs (produit 3 d))	Appui technique	50 000
Programme des Nations Unies pour l'environnement	Appui technique au secrétariat de la Plateforme	Appui technique	223 100
République de Corée	Groupe d'appui technique pour l'Équipe spéciale sur les connaissances et les données (produit 1 d))	Appui technique	300 000
Suisse	Groupe d'appui technique pour l'évaluation de la région Europe et Asie centrale (produit 2 b))	Appui technique, installations pour réunions	271 429

⁶² Il s'agit d'une offre faite par le Gouvernement mexicain lors de la quatrième session de la Plénière de la Plateforme pour l'exercice biennal 2016-2017.

<i>Gouvernement/institution</i>	<i>Activité</i>	<i>Type d'appui</i>	<i>Valeur correspondante (communiquée ou estimée)</i>
Contributions en nature liées aux réunions prévues dans le programme de travail approuvé			
Brésil	Deuxième réunion des auteurs sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire à Belém (Brésil) (produit 3 a))	Installations pour réunions, appui local	–
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Troisième réunion des auteurs sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire à Rome (produit 3 a))	Installations pour réunions, appui local	–
Institut des sciences et de l'environnement de Nanjing, relevant du Ministère chinois de la protection de l'environnement et Académie chinoise des sciences, Beijing	Troisième réunion des auteurs sur l'analyse de scénarios et la modélisation à Beijing (produit 3 c))	Installations pour réunions, appui local	–
Institut de la vie sauvage de l'Inde et Autorité nationale de la biodiversité (Inde)	Réunion du Forum sur le renforcement des capacités de la Plateforme à Dehradun (Inde) (produit 1 a))	Installations pour réunions, appui local	–
Université Corvinus de Budapest (Hongrie)	Réunion d'experts sur les outils d'appui à l'élaboration des politiques à Budapest (produit 4 c))	Installations pour réunions, appui local	–
Université Corvinus de Budapest (Hongrie)	Réunion d'experts sur les valeurs à Budapest (produit 3 d))	Installations pour réunions, appui local	–
Contributions en nature à l'appui du programme de travail			
Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et PNUE – Centre de surveillance de la conservation de la nature ⁶³	Réunion des auteurs sur le résumé à l'intention des décideurs	Frais de voyage et d'hébergement, installations pour réunions et appui local	30 000
Union internationale pour la conservation de la nature	Journées des parties prenantes à la troisième session de la Plénière	Restauration et frais de personnel	10 000
Future Earth	Journées des parties prenantes à la troisième session de la Plénière	Restauration et frais de personnel	6 650
Contributions en nature liées à d'autres activités relevant du programme de travail			
PNUE/Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices	Appui au secrétariat pour les tâches financières et administratives	Appui technique	74 000

⁶³ Cet atelier, qui ne figure pas dans les activités prévues au budget du programme de travail, a été approuvé par le Bureau suite à une demande des coprésidents de l'évaluation thématique sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire.

II. Dépenses de l'exercice financier 2014

3. Le tableau 3 montre les dépenses de l'année 2014 au 31 décembre 2014 par rapport au budget 2014 approuvé par la Plénière à sa deuxième session (décision IPBES-2/6), conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public.

Tableau 3
Dépenses de l'exercice 2014
 (en dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Budget approuvé pour 2014</i>	<i>Dépenses en 2014</i>	<i>Solde</i>
1. Réunions des organes de la Plateforme			
1.1 Troisième session de la Plénière			
Frais de voyage des participants (voyage et indemnités journalières de subsistance)	480 000	46 056	433 944
Services de conférence (traduction et édition)	600 000	188 053	411 947
Services d'établissement des rapports		103 429	(43 429)
Total partiel 1.1 Session de la Plénière	1 140 000	337 538	802 462
1.2 Troisième et quatrième réunions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire			
Coût des réunions du Bureau et frais de voyage des participants	69 000	45 258	23 742
Coût des réunions du Groupe d'experts multidisciplinaire et frais de voyage des participants	160 000	169 697	(9 697)
Total partiel 1.2 Réunions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire	229 000	214 955	14 045
Frais de voyage du Président pour représenter la Plateforme	20 000	–	20 000
Total partiel 1 Réunions des organes de la Plateforme	1 389 000	552 492	836 509
2. Mise en œuvre du programme de travail			
2.1 Objectif 1 : renforcer les capacités et les connaissances de l'interface science-politique pour que la Plateforme puisse s'acquitter de ses principales fonctions	1 155 000	405 112	749 888
2.2 Objectif 2 : renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial	482 500	508 656	(26 156)
2.3 Objectif 3 : renforcer l'interface connaissances-politique s'agissant des questions thématiques et méthodologiques	997 500	662 481	335 019
2.4 Objectif 4 : faire connaître et évaluer les activités de la Plateforme, ses produits et ses conclusions	421 250	172 289	248 961
Total partiel 2 Mise en œuvre du programme de travail	3 056 250	1 748 538	1 307 712
3. Secrétariat			
3.1 Personnel du secrétariat			
3.1.1 Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
Chef du secrétariat (D-1)	276 700	230 491	46 209
Administrateur de programme (P-4)	174 160	74 615	99 545
Administrateur de programme (P-4) ^a	–	–	–
Administrateur de programme (P-3)	145 280	106 922	38 358
Administrateur de programme (P-3)	145 280	–	145 280
Administrateur de programme adjoint (P-2)	126 320	–	126 320
Total partiel 3.1.1 Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	867 740	412 027	455 713

<i>Catégorie</i>	<i>Budget approuvé pour 2014</i>	<i>Dépenses en 2014</i>	<i>Solde</i>
3.1.2 Personnel d'appui administratif			
Assistant administratif (G-6)	88 240	48 860	39 380
Assistant administratif (G-5)	88 240	27 940	60 300
Assistant administratif (G-5)	110 300	72 474	37 826
Total partiel 3.1.2 Personnel d'appui administratif	286 780	149 274	137 506
3.1.3 Arrangements concernant l'appui au secrétariat intérimaire			
Appui intérimaire technique/au secrétariat	280 000	489 394	(209 394)
Total partiel 3.1.3 Arrangements concernant l'appui au secrétariat intérimaire	280 000	489 394	(209 394)
3.1 Personnel du secrétariat	1 434 520	1 050 695	383 825
3.2 Dépenses de fonctionnement du secrétariat (hors dépenses de personnel)			
3.2.1 Frais de voyage du personnel du secrétariat en mission			
Voyages pour les besoins du service	100 000	88 059	11 941
Total partiel 3.2.1 Frais de voyage du personnel du secrétariat en mission	100 000	88 059	11 941
3.2.2 Autres dépenses de fonctionnement du secrétariat (y compris téléphone, affranchissement et courrier, services communs)	–	64 067	(64 067)
Total partiel 3.2.2 Autres dépenses de fonctionnement du secrétariat	–	64 067	(64 067)
Total partiel 3.2 Dépenses de fonctionnement du secrétariat (hors dépenses de personnel)	100 000	152 126	(52 126)
Total partiel 3 Secrétariat (dépenses de fonctionnement et de personnel)	1 534 520	1 202 821	331 699
Total partiel (1) + (2) + (3)	5 979 770	3 503 850	2 475 920
Dépenses d'appui au programme (8 %)	478 382	280 308	198 074
Coût total à la charge du Fonds d'affectation spéciale	6 458 152	3 784 158	2 673 994
Contribution à la réserve opérationnelle (10 %)	777 747	–	777 747
Total général	7 235 899	3 784 158	3 451 741

^a Administrateur (P-4) détaché par le PNUE.

III. Dépenses de l'exercice financier 2015

4. Le tableau 4 montre le montant estimatif des dépenses pour l'année 2015, au 31 décembre 2015, par rapport au budget 2015 approuvé par la Plénière à sa troisième session (décision IPBES-3/2).

Tableau 4

Montant estimatif des dépenses pour l'année 2015, au 31 décembre 2015

(en dollars des États-Unis)

<i>Poste</i>	<i>Budget approuvé pour 2015</i>	<i>Dépenses estimatives pour 2015</i>	<i>Solde estimatif</i>
1. Réunions des organes de la Plateforme	–	–	–
1.1 Troisième session de la Plénière			
Frais de voyage des participants (voyage et indemnités journalières de subsistance)	480 000	436 718	43 282
Services de conférence (traduction et édition)	600 000	528 642	71 358
Services d'établissement des rapports ^a	60 000	–	60 000

<i>Poste</i>	<i>Budget approuvé pour 2015</i>	<i>Dépenses estimatives pour 2015</i>	<i>Solde estimatif</i>
Coûts des services de sécurité pour la Plénière ^b	–	95 913	(95 913)
Total partiel 1.1 Session de la Plénière	1 140 000	1 061 273	78 727
1.2 Cinquième et sixième réunions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire			
Coût des réunions du Bureau et frais de voyage des participants	103 500	68 970	34 530
Coût des réunions du Groupe d'experts multidisciplinaire et frais de voyage des participants	240 000	130 902	109 098
Total partiel 1.2 Réunions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire	343 500	199 872	143 628
1.3 Frais de voyage du Président pour représenter la Plateforme	20 000		20 000
Total partiel 1 Réunions des organes de la Plateforme	1 503 500	1 261 145	242 355
2. Mise en œuvre du programme de travail			
2.1 Objectif 1 : renforcer les capacités et les connaissances de l'interface science-politique pour que la Plateforme puisse s'acquitter de ses principales fonctions	1 658 750	1 311 774	346 976
2.2 Objectif 2 : renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial	1 871 250	1 695 699	175 551
2.3 Objectif 3 : renforcer l'interface connaissances-politique s'agissant des questions thématiques et méthodologiques	1 620 000	1 052 582	567 418
2.4 Objectif 4 : faire connaître et évaluer les activités de la Plateforme, ses produits et ses conclusions	342 500	304 989	37 511
Total partiel 2 Mise en œuvre du programme de travail	5 492 500	4 365 045	1 127 455
3. Secrétariat			
3.1 Personnel du secrétariat			
3.1.1 Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
Chef du secrétariat (D-1)	283 600	193 184	90 416
Administrateur de programme (P-4)	223 100	64 731	158 369
Administrateur de programme (P-4) ^c	–	–	–
Administrateur de programme (P-3)	186 100	17 445	168 655
Administrateur de programme (P-3)	186 100	70 988	115 112
Administrateur de programme adjoint (P-2)	161 800	68 548	93 252
Administrateur de programme adjoint (P-2) (entrée en fonctions : septembre 2015)	93 933	–	93 933
Total partiel 3.1.1 Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	1 134 633	414 897	719 736
3.1.2 Personnel d'appui administratif			
Assistant administratif (G-6)	113 000	67 133	45 867
Assistant administratif (G-6) (entrée en fonctions : septembre 2015)	56 500	–	56 500
Assistant administratif (G-5) (entrée en fonctions : septembre 2015)	56 500	28 446	28 054
Assistant administratif (G-5)	113 000	57 770	55 230
Assistant administratif (G-5)	113 000	57 434	55 566
Total partiel 3.1.2 Personnel d'appui administratif	452 000	210 783	241 217

<i>Poste</i>	<i>Budget approuvé pour 2015</i>	<i>Dépenses estimatives pour 2015</i>	<i>Solde estimatif</i>
3.1.3 Arrangements concernant l'appui intérimaire			
Appui intérimaire technique/au secrétariat	–	100 740	(100 740)
Total partiel 3.1.3 Arrangements concernant l'appui intérimaire	0	100 740	(100 740)
Total partiel 3.1 Personnel du secrétariat	1 586 633	726 419	860 214
3.2 Dépenses de fonctionnement du secrétariat (hors dépenses de personnel)			
3.2.1 Frais de voyage du personnel du secrétariat en mission officielle			
Voyages en mission officielle	100 000	71 788	28 212
Total partiel 3.2.1 Frais de voyage du personnel envoyé en mission officielle	100 000	71 788	28 212
3.2.2 Formation du personnel			
Formation professionnelle à la gestion des projets	10 000	4 500	5 500
Formation du personnel à Umoja et aux techniques d'entretien d'appréciation des compétences	12 000	4 190	7 810
Total partiel 3.2.2 Formation du personnel	22 000	8 690	13 310
3.2.3 Matériel et fournitures de bureau			
Matériel consommable (articles de moins de 1 500 dollars)	4 500	5 137	(637)
Fournitures de bureau	12 000	9 084	2 916
Total partiel 3.2.3 Matériel et fournitures de bureau	16 500	14 221	2 279
3.2.4 Locaux			
Contribution aux dépenses pour les services communs (entretien des locaux de bureau, sécurité, standard téléphonique, etc.)	45 000	45 949	(949)
Total partiel 3.2.4 Locaux	45 000	45 949	(949)
3.2.5 Imprimantes, photocopieuses et services informatiques			
Utilisation et entretien des imprimantes et des photocopieuses	5 000	2 054	2 946
Acquisition de licences pour logiciels de bureau (4 Microsoft Project, 4 Adobe)	4 000	4 000	(0)
Services informatiques ^d	–	15 297	(15 297)
Total partiel 3.2.5 Imprimantes, photocopieuses et services informatiques	9 000	21 352	(12 352)
3.2.6 Téléphone, affranchissement et divers			
Téléphone	20 000	18 522	1 478
Affranchissement et divers	2 000	3 478	(1 478)
Total partiel 3.2.6 Téléphone, affranchissement et divers	22 000	22 000	(0)
3.2.7 Dépenses de représentation			
Dépenses de représentation	5 000	–	5 000
Total partiel 3.2.7 Dépenses de représentation	5 000	–	5 000
Total partiel 3.2 Dépenses de fonctionnement du secrétariat (hors dépenses de personnel)	219 500	184 000	35 500
Total partiel 3 Secrétariat (dépenses de fonctionnement et de personnel)	1 806 133	910 419	895 714
Total partiel 1+2+3	8 802 133	6 536 609	2 265 524
Dépenses d'appui aux programmes (8 %)	704 171	522 929	181 242

<i>Poste</i>	<i>Budget approuvé pour 2015</i>	<i>Dépenses estimatives pour 2015</i>	<i>Solde estimatif</i>
Coût total à la charge du Fonds d'affectation spéciale	9 506 304	7 059 537	2 446 766
Contribution à la réserve opérationnelle (10 %)	20 476	798 223	(777 747)
Total des besoins en trésorerie	9 526 780	7 857 760	1 669 019

^a Les frais d'établissement des rapports pour le Bulletin des négociations de la terre lors de la troisième session de la Plénière ont été comptabilisés dans les dépenses de l'exercice 2014.

^b Les coûts des services de sécurité pour la troisième session de la Plénière, comptabilisés dans les dépenses de 2015 (95 913 dollars), couvrent les services de sécurité locale assurés par les Volontaires des Nations Unies et les services de sécurité des Nations Unies de l'Office des Nations Unies à Vienne.

^c Administrateur (P-4) détaché par le PNUE.

^d Un accord a été conclu avec les Volontaires des Nations Unies pour la fourniture par ces derniers à tous les bureaux du PNUE situés à Bonn de services informatiques comprenant l'appui aux usagers, les licences pour Microsoft Office 365, les réseaux locaux (LAN), ainsi que les services d'impression, de pare-feu et internet. L'accord est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et le montant total des prestations (15 297 dollars pour 2015) sera facturé chaque année.

IV. Budget pour l'exercice biennal 2016-2017

5. Par sa décision IPBES-4/2, la Plénière a adopté le budget pour l'exercice biennal 2016-2017, qui est présenté dans le tableau 5.

Tableau 5

Budget approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017

(en dollars des États-Unis)

<i>Poste</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>
1. Réunions des organes de la Plateforme		
1.1 Sessions de la Plénière		
Frais de voyage des participants à la quatrième session de la Plénière (voyage et indemnités journalières de subsistance)	500 000	500 000
Services de conférence (traduction et édition)	765 000	765 000
Services d'établissement des rapports	65 000	65 000
Services de sécurité	100 000	100 000
Total partiel 1.1 Sessions de la Plénière	1 430 000	1 430 000
1.2 Réunions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire		
Coûts des deux réunions du Bureau et frais de voyage des participants	70 900	70 900
Coûts des deux réunions du Groupe et frais de voyage des participants	240 000	240 000
Total partiel 1.2 Réunions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire	310 900	310 900
1.3 Frais de voyage du Président pour représenter la Plateforme	25 000	25 000
Total partiel 1 Réunions des organes de la Plateforme	1 765 900	1 765 900
2. Mise en œuvre du programme de travail		
2.1 Objectif 1: renforcer les capacités et les connaissances de l'interface science-politique pour que la Plateforme puisse s'acquitter de ses principales fonctions	1 317 500	1 067 500
2.2 Objectif 2 : renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial	1 598 750	2 414 250
2.3 Objectif 3 : renforcer l'interface connaissances-politique s'agissant des questions thématiques et méthodologiques	651 500	507 000
2.4 Objectif 4 : faire connaître et évaluer les activités de la Plateforme, ses produits et ses conclusions	275 000	275 000
Total partiel 2 Mise en œuvre du programme de travail	3 842 750	4 263 750

3. Secrétariat		
3.1 Personnel		
3.1.1 Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
Chef du secrétariat (D-1)	290 700	298 000
Administrateur de programme (P-4)	228 700	234 400
Administrateur de programme (P-4) ^a	-	-
Administrateur de programme (P-3)	190 800	195 600
Administrateur de programme (P-3)	190 800	195 600
Administrateur de programme adjoint (P-2)	165 900	170 000
Administrateur de programme adjoint (P-2)	165 900	170 000
Total partiel 3.1.1 Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	1 232 800	1 263 600
3.1.2 Personnel d'appui administratif		
Assistant administratif (G-6)	115 900	118 800
Assistant administratif (G-6)	115 900	118 800
Assistant administratif (G-6)	115 900	118 800
Assistant administratif (G-5)	115 900	118 800
Assistant administratif (G-5)	115 900	118 800
Total partiel 3.1.2 Personnel d'appui administratif	579 500	594 000
Total partiel 3.1 Personnel	1 812 300	1 857 600
3.2 Dépenses de fonctionnement du secrétariat (hors dépenses de personnel)		
3.2.1 Voyages en mission		
Voyages pour les besoins du service	120 000	120 000
Total partiel 3.2.1 Frais de voyage du personnel envoyé en mission	120 000	120 000
3.2.2 Formation du personnel		
Formation du personnel	25 000	15 000
Total partiel 3.2.2 Formation du personnel	25 000	15 000
3.2.3 Matériel et fournitures de bureau		
Matériel consommable (articles de moins de 1 500 dollars)	4 500	4 500
Fournitures de bureau	12 000	12 000
Total partiel 3.2.3 Matériel et fournitures de bureau	16 500	16 500
3.2.4 Locaux		
Contribution aux dépenses pour les services communs (entretien des locaux de bureau, sécurité, standard téléphonique, etc.)	45 000	45 000
Total partiel 3.2.4 Locaux	45 000	45 000
3.2.5 Imprimantes, photocopieuses et services informatiques		
Utilisation et entretien des imprimantes et des photocopieuses	5 000	5 000
Logiciels et autres dépenses accessoires	4 000	4 000
Services d'appui informatique	20 000	25 000
Total partiel 3.2.5 Imprimantes, photocopieuses et services informatiques	29 000	34 000
3.2.6 Téléphone, affranchissement et divers		
Téléphone	20 000	20 000
Affranchissement et divers	2 000	2 000
Total partiel 3.2.6 Téléphone, affranchissement et divers	22 000	22 000

3.2.7 Dépenses de représentation		
Dépenses de représentation	5 000	5 000
Total partiel 3.2.7 Dépenses de représentation	5 000	5 000
Total partiel 3.2 Dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel)	262 500	257 500
Total partiel 3 Secrétariat (personnel + fonctionnement)	2 074 800	2 115 100
Total partiel 1+2+3	7 683 450	8 144 750
Dépenses d'appui au programme (8 %)	614 676	651 580
Coût total à la charge du Fonds d'affectation spéciale	8 298 126	8 796 330
Contribution à la réserve opérationnelle (10 %)	126 873	-
Total des besoins en trésorerie	8 424 999	8 796 330

^a Administrateur (P-4) détaché par le PNUE.

V. Budget indicatif pour l'exercice biennal 2018-2019

6. Conformément à la règle 9 (Budget) et à la règle 2 (Exercice financier et exercice budgétaire) des procédures financières (décision IPBES-2/7, annexe), le tableau 6 présente le budget indicatif pour l'exercice biennal 2018-2019.

Tableau 6

Budget indicatif pour l'exercice biennal 2018-2019

(en dollars des États-Unis)

Poste	2018	2019
1. Réunions des organes de la Plateforme		
Sessions annuelles de la Plénière		
Frais de voyage des participants (voyage et indemnités journalières de subsistance)	500 000	500 000
Services de conférence (traduction et édition)	765 000	765 000
Services d'établissement des rapports	65 000	65 000
Services de sécurité	100 000	100 000
Total partiel 1.1 Plénière	1 430 000	1 430 000
1.2 Réunions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire		
Coûts des deux réunions du Bureau et frais de voyage des participants	70 900	
Coûts des deux réunions du Groupe et frais de voyage des participants	240 000	
Total partiel 1.2 Réunions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire	310 900	
1.3 Frais de voyage du Président pour représenter la Plateforme	30 000	
Total partiel 1 Réunions des organes de la Plateforme	1 770 900	1 430 000
2. Mise en œuvre du programme de travail		
2.1 Objectif 1 : renforcer les capacités et les connaissances de l'interface science-politique pour que la Plateforme puisse s'acquitter de ses principales fonctions	1 067 500	91 667
2.2 Objectif 2 : renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial	1 347 500	127 500
2.3 Objectif 3 : renforcer l'interface connaissances-politique s'agissant des questions thématiques et méthodologiques	902 500	800 000
2.4 Objectif 4 : faire connaître et évaluer les activités de la Plateforme, ses produits et ses conclusions	345 000	118 750

<i>Poste</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Total partiel 2 Mise en œuvre du programme de travail	3 662 500	1 137 917
3. Secrétariat		
3.1 Personnel du secrétariat		
3.1.1 Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
Chef du secrétariat (D-1)	305 400	127 250
Administrateur de programme (P-4)	240 300	100 125
Administrateur de programme (P-4) ^a	-	-
Administrateur de programme (P-3)	200 500	83 542
Administrateur de programme (P-3)	200 500	83 542
Administrateur de programme adjoint (P-2)	174 300	72 625
Administrateur de programme adjoint (P-2)	174 300	72 625
Total partiel 3.1.1 Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	1 295 300	539 708
3.1.2 Personnel d'appui administratif		
Assistant administratif (G-6)	121 800	50 750
Assistant administratif (G-6)	121 800	50 750
Assistant administratif (G-6)	121 800	50 750
Assistant administratif (G-5)	121 800	50 750
Assistant administratif (G-5)	121 800	50 750
Total partiel 3.1.2 Personnel d'appui administratif	609 000	253 750
Total partiel 3.1 Personnel	1 904 300	793 458
3.2 Dépenses de fonctionnement du secrétariat (hors dépenses de personnel)		
3.2.1 Frais de voyage du personnel du secrétariat en mission		
3.2.1 Voyage en mission		
Voyages pour les besoins du service	130 000	65 000
Total partiel 3.2.1 Frais de voyage du personnel envoyé en mission	130 000	65 000
3.2.2 Formation du personnel		
Formation professionnelle à la gestion des projets	15 000	
Total partiel 3.2.2 Formation du personnel	15 000	
3.2.3 Matériel et fournitures de bureau		
Matériel consommable (articles de moins de 1 500 dollars)	4 500	1 875
Fournitures de bureau	12 000	5 000
Total partiel 3.2.3 - Matériel et fournitures de bureau	16 500	6 875
3.2.4 Locaux		
Contribution aux dépenses pour les services communs (entretien des locaux de bureau, sécurité, standard téléphonique, etc.)	45 000	18 750
Total partiel 3.2.4 - Locaux	45 000	18 750
3.2.5 Imprimantes, photocopieuses et dépenses accessoires		
Utilisation et entretien des imprimantes et des photocopieuses	5 000	2 083
Logiciels et autres dépenses accessoires	4 000	1 667
Services d'appui informatique	25 000	10 417
Total partiel 3.2.5 Imprimantes, photocopieuses et dépenses accessoires, appui informatique	34 000	14 167

<i>Poste</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
3.2.6 Téléphone, affranchissement et divers		
Téléphone	20 000	8 333
Affranchissement et divers	2 000	833
Total partiel 3.2.6 - Téléphone, affranchissement et divers	22 000	9 167
3.2.7 Dépenses de représentation		
Dépenses de représentation	5 000	2 083
Total partiel 3.2.7 Dépenses de représentation	5 000	2 083
Total partiel 3.2 Dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel)	267 500	116 042
Total partiel 3 - Secrétariat (personnel + fonctionnement)	2 171 800	909 500
Total partiel 1+2+3	7 605 200	3 477 417
Dépenses d'appui au programme (8 %)	608 416	278 193
Coût total à la charge du Fonds d'affectation spéciale	8 213 616	3 755 610
Contribution à la réserve opérationnelle (10 %)	-925 096	
Total des besoins en trésorerie	7 288 520	3 755 610

^a Administrateur (P-4) détaché par le PNUE.

IPBES-4/3 : Procédures d'établissement des produits de la Plateforme

La Plénière,

Révisé les procédures d'établissement des produits de la Plateforme en⁶⁴ :

- a) *Approuvant* la procédure visant à combler les déséquilibres au sein des groupes d'experts, qui figure à l'annexe I de la présente décision, pour l'inclure en tant que section 8 dans les procédures d'établissement des produits de la Plateforme;
- b) *Approuvant* les procédures pour tirer parti des systèmes des savoirs autochtones et locaux, qui figurent à l'annexe II de la présente décision, pour les inclure en tant qu'appendice III aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme;

Annexe I à la décision IPBES-4/3

Procédure visant à corriger les déséquilibres au sein des groupes d'experts

Justification de la procédure supplémentaire

1. La présente procédure est nécessaire car la liste des candidatures transmises par les gouvernements et les parties prenantes souffre de déséquilibres en termes de répartition géographique, de disciplines et de parité hommes-femmes. Le nombre total des experts choisis en réponse à l'ensemble des appels lancés depuis le début du programme de travail s'élève à 945, se répartissant comme suit : États d'Afrique, 17 %; États d'Asie-Pacifique, 21 %; États d'Amérique latine et des Caraïbes, 17 %; États d'Europe orientale, 10 %; et États d'Europe occidentale et autres États, 35 %. Ces pourcentages étaient similaires pour les candidatures gouvernementales et non gouvernementales. S'agissant de l'équilibre entre les sexes, 33 % des candidats des gouvernements étaient des femmes. Toutes les procédures de sélection souffraient d'un manque d'experts dans le domaine des sciences sociales et des connaissances autochtones et locales.
2. Si la présente procédure peut réduire les déséquilibres, elle ne règlera pas à elle seule la situation. L'essentiel de l'effort devrait être réalisé au moment de l'appel à candidatures. À cette fin, les membres de la Plénière et les parties prenantes non gouvernementales souhaiteront peut-être, lorsqu'ils répondront aux futurs appels à candidatures, faire un effort particulier pour proposer des experts des deux sexes et des experts en sciences sociales, en connaissances autochtones et locales et dans d'autres disciplines sous-représentées présentant un intérêt pour l'appel et énoncées dans la lettre d'appel à candidatures. Le Groupe d'experts multidisciplinaire s'efforcera, dans les futurs appels, de décrire plus précisément les disciplines requises.

Approche pour corriger les déséquilibres chez les experts chargés du cadrage et de l'établissement des évaluations et les équipes spéciales

3. La procédure comprend les étapes suivantes :
 - a) Le Groupe d'experts multidisciplinaire détermine les déséquilibres dans les candidatures reçues lors du processus de sélection et à l'issue de ce dernier ou en est informé par les coprésidents des équipes chargées des rapports, une fois qu'ils ont été désignés. Il peut s'agir de déséquilibres concernant la répartition géographique, les disciplines, la parité hommes-femmes ou les systèmes de savoir;
 - b) Le Groupe d'experts multidisciplinaire informe les gouvernements et les parties prenantes concernées, par l'intermédiaire du secrétariat, des domaines dans lesquels un manque d'expertise existe;
 - c) Le Groupe d'experts multidisciplinaire peut proposer des experts potentiels et demander aux coprésidents d'en proposer également;
 - d) Le secrétariat compile ces propositions, contacte les experts potentiels pour savoir s'ils seraient intéressés par la fonction et demande leur curriculum vitae. Il transmet ensuite une liste

⁶⁴ Décision IPBES-3/3, annexe I.

d'experts potentiels ayant confirmé leur intérêt au Groupe d'experts multidisciplinaire qui, sur la base des curriculum vitae, établi, en consultation avec les coprésidents, une liste d'experts supplémentaires en vue d'une éventuelle nomination;

e) Le secrétariat invite les gouvernements ou parties prenantes concernées à nommer ou présenter les experts supplémentaires proposés par le Groupe d'experts multidisciplinaire et les coprésidents;

f) Le Groupe d'experts multidisciplinaire met la Plénière au courant du processus de sélection, de la mesure dans laquelle les procédures correspondantes ont été appliquées et des personnes nommées aux divers postes dans le cadre de la présente procédure.

Annexe II à la décision IPBES-4/3

Procédures pour tirer parti des systèmes de savoirs autochtones et locaux

Procédures pour intégrer les savoirs autochtones et locaux dans les évaluations de la Plateforme

Les procédures décrites ci-dessous émanent de l'objectif avoué de la Plateforme d'inclure les savoirs autochtones et locaux dans tous les aspects de son travail. Ainsi, le Groupe d'experts multidisciplinaire doit encourager les pouvoirs publics et les parties prenantes à désigner un nombre adéquat de détenteurs de savoirs autochtones et locaux et d'experts des savoirs autochtones et locaux pour contribuer aux produits de la Plateforme. De plus, il doit faire en sorte que les savoirs autochtones et locaux et un nombre d'adéquat de détenteurs de savoirs autochtones et locaux et d'experts des savoirs autochtones et locaux soient inclus à toutes les étapes des évaluations de la Plateforme. Conformément aux obligations internationales et à la législation nationale applicables, rien de ce qui est contenu dans ces procédures ne doit pouvoir être interprété comme étant susceptible de réduire ou d'anéantir les droits existants des populations autochtones ou des communautés locales.

1. Recevoir les demandes de la Plateforme

Lors de la soumission de rapports, de demandes et de suggestions visant à être examinés et traités par la Plateforme selon les modalités de réception et de hiérarchisation des demandes soumises à la Plateforme, les pouvoirs publics, les accords multilatéraux sur l'environnement, les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes sont encouragés à tenir compte des savoirs autochtones et locaux appropriés et des préoccupations et priorités des détenteurs de savoirs autochtones et locaux et des experts des savoirs autochtones et locaux.

L'annexe à la décision IPBES-1/3 définit les modalités de réception et de hiérarchisation des demandes soumises à la Plateforme. Outre les informations préalablement identifiées au paragraphe 7 qui énonce les informations devant figurer dans les demandes, les demandes doivent également être accompagnées par des informations sur la disponibilité de savoirs autochtones et locaux pertinents et sur l'éventuelle contribution des détenteurs de savoirs autochtones et locaux et des experts des savoirs autochtones et locaux.

2. Cadrage des produits de la Plateforme

Les procédures d'établissement des produits de la Plateforme⁶⁵, comprennent des orientations sur la définition du cadrage et des objectifs d'un produit et des besoins d'information, humains et financiers pour réaliser cet objectif. Le Groupe choisit des experts pour réaliser le cadrage, notamment déterminer les grandes lignes, les coûts et la faisabilité. Afin que les savoirs autochtones et locaux soient inclus de manière appropriée dans les évaluations de la Plateforme, il est important que l'expérience et l'expertise requises sur les savoirs autochtones et locaux soient disponibles pendant la phase de cadrage pour permettre la conception conjointe d'une évaluation basée sur divers systèmes de savoirs, notamment les systèmes de savoirs autochtones et locaux.

a) Nomination d'experts

Lors des demandes de nominations d'experts pour une étude de cadrage détaillé, le Groupe d'experts multidisciplinaire doit encourager les pouvoirs publics et les parties prenantes à désigner des

⁶⁵ Décision IPBES-3/3, annexe I.

détenteurs de savoirs autochtones et locaux et des experts des savoirs autochtones et locaux, et s'il y a lieu, à utiliser le fichier des détenteurs et des experts des savoirs autochtones et locaux fourni par la Plateforme.

b) Sélection d'experts

La composition du groupe d'experts pour le cadrage doit refléter la diversité des systèmes de savoirs existants. Lors de la sélection pour une étude de cadrage détaillé (décision IPBES-3/3, annexe I, sections 3.1.f et 3.3.f), le Groupe d'experts multidisciplinaire doit s'assurer que l'équipe de cadrage comprend un nombre approprié de détenteurs de savoirs autochtones et locaux et d'experts des savoirs autochtones et locaux. Dans le cas où la composition ne correspond pas aux attentes, le Groupe d'experts multidisciplinaire peut consulter le fichier des détenteurs de savoirs autochtones et locaux et d'experts des savoirs autochtones et locaux afin d'identifier d'autres personnes susceptibles de combler les lacunes en termes d'expérience et d'expertise en savoirs autochtones et locaux dans l'équipe de cadrage. La procédure visant à combler les lacunes dans l'expertise pour les évaluations thématiques ou les évaluations méthodologiques⁶⁶ peut être suivie.

3. Préparation des rapports

Les procédures d'établissement des produits de la Plateforme⁶⁷ contiennent, dans les sections 3.5 et 3.6, une série d'étapes pour la préparation de rapports, notamment la nomination et la sélection d'équipes d'auteurs, la préparation de projets de rapports et l'examen des projets de rapport.

a) Nomination et sélection d'experts pour les équipes d'évaluation

Nomination d'experts

Lors des demandes de nominations d'experts pour remplir les fonctions d'auteurs principaux chargés de la coordination, d'auteurs principaux ou d'éditeurs-réviseurs, par le biais du secrétariat de la Plateforme, le Groupe d'experts multidisciplinaire pourra encourager les pouvoirs publics et les parties prenantes à désigner des détenteurs de savoirs autochtones et des experts des savoirs autochtones et locaux et/ou à utiliser le fichier des détenteurs de savoirs autochtones et locaux et des experts des savoirs autochtones et locaux.

Sélection d'experts

La composition du groupe d'auteurs principaux chargés de la coordination et d'auteurs principaux pour un chapitre, un rapport ou un résumé donné doit refléter la diversité des systèmes de savoirs, le cas échéant (décision IPBES-3/3, annexe I, section 3.6.2). Lors de la sélection, le Groupe doit s'attacher à inclure dans les équipes d'auteurs des chapitres concernés, un nombre approprié d'auteurs détenteurs de savoirs autochtones et locaux et d'experts des savoirs autochtones et locaux. En cas de lacunes dans l'expertise en savoirs autochtones et locaux, le Groupe peut consulter le fichier des détenteurs de savoirs autochtones et locaux et des experts des savoirs autochtones et locaux, en collaboration avec les coprésidents d'évaluation. La procédure visant à combler les lacunes dans l'expertise pour les évaluations thématiques ou méthodologiques devrait être suivie.

b) Préparation de projets de rapports

Identification de sources pertinentes de savoirs autochtones et locaux

S'il est vrai que les ressources scientifiques traditionnelles offrent un accès à une documentation sur les savoirs autochtones et locaux, le domaine des savoirs autochtones et locaux possède également ses propres revues, moteurs de recherche, bases de données et réseaux dédiés, qui diffèrent de ceux généralement consultés dans les domaines de l'écologie, la biodiversité et les sciences économiques. Les détenteurs de savoirs autochtones et locaux et les experts des savoirs autochtones et locaux d'une équipe d'auteurs doivent identifier les ressources sur les savoirs autochtones et locaux qui sont les plus appropriées pour leur évaluation. Il leur doit également être proposé d'utiliser, des listes annotées des principales ressources sur les savoirs autochtones et locaux si de telles listes sont dressées dans le cadre des évaluations de la Plateforme.

⁶⁶ Décision IPBES-4/3, annexe I.

⁶⁷ Décision IPBES-3/3, annexe I.

c) **Examen****Examens par les experts**

Les détenteurs de savoirs autochtones et locaux et les experts des savoirs autochtones et locaux ayant fourni des savoirs *in situ* au cours d'une évaluation peuvent utiliser leurs propres processus communautaires de validation et de documentation. Afin de simplifier les processus d'examen, les commentaires peuvent être soumis dans des formats flexibles.

Éditeurs-réviseurs

Le Groupe doit s'efforcer d'inclure un nombre approprié d'éditeurs-réviseurs dotés d'expérience et d'expertise en savoirs autochtones et locaux dans chaque équipe d'évaluation.

S'il existe dans l'équipe d'éditeurs-réviseurs des lacunes en termes d'expertise en savoirs autochtones et locaux, le Groupe, en collaboration avec les coprésidents d'évaluation, peut consulter le fichier de détenteurs de savoirs autochtones et locaux et des experts des savoirs autochtones et locaux afin d'identifier les personnes susceptibles de combler ces lacunes. La procédure visant à combler les lacunes dans l'expertise pour les évaluations thématiques ou méthodologiques devrait être suivie.

4. Préparation des résumés à l'intention des décideurs

La responsabilité de la préparation des premiers projets et des projets révisés de résumés à l'intention des décideurs incombe aux coprésidents et à un groupe représentatif d'auteurs principaux chargés de la coordination et d'auteurs principaux (décision IPBES-3/3, annexe I, section 3.8). Le Groupe doit s'assurer que les équipes d'auteurs chargées des résumés à l'intention des décideurs comprennent un nombre approprié de personnes dotées d'expérience et d'expertise en savoirs autochtones et locaux.

5. Préparation des rapports de synthèse

Les équipes de rédaction des rapports de synthèse doivent être composées de coprésidents d'évaluation, d'auteurs principaux chargés de la coordination et de membres du Groupe et du Bureau (décision IPBES-3/3, annexe I, sect. 3.9). Le Groupe doit s'assurer que les équipes de rédaction comprennent un nombre approprié de personnes dotées d'expérience et d'expertise en savoirs autochtones et locaux.

IPBES-4/4: Communication, association des parties prenantes et partenariats stratégiques

La Plénière,

Mesurant l'importance de l'association des parties prenantes et des partenariats stratégiques pour assurer le succès de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques dans le renforcement de l'interface entre la science et la politique,

I**Stratégie de communication et de sensibilisation**

Prend note des progrès réalisés en ce qui concerne la stratégie de communication et de sensibilisation⁶⁸;

II**Stratégie d'association des parties prenantes**

1. *Prend note* des progrès réalisés par les parties prenantes de la Plateforme dans l'auto-organisation et la structuration d'un réseau à composition non limitée de parties prenantes, et des contributions en nature apportées à cette fin, depuis la troisième session de la Plénière⁶⁹;

⁶⁸ IPBES/4/INF/15.

⁶⁹ IPBES/4/INF/16.

2. *Se félicite* des partenariats stratégiques entre les réseaux à composition non limitée de parties prenantes et la Plateforme;
3. *Demande* au Secrétaire exécutif de collaborer avec les réseaux à composition non limitée de parties prenantes, d'entreprendre les activités décrites dans le plan de mise en œuvre initial de la stratégie d'association des parties prenantes⁷⁰ et de finaliser les dispositions institutionnelles en vue d'établir de tels partenariats stratégiques;

III

Orientations concernant l'établissement de partenariats stratégiques

1. *Demande* au Secrétaire exécutif de finaliser les mémorandums de coopération avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques et le secrétariat de la Plateforme;
2. *Prie* le Secrétaire exécutif de faire rapport à la Plénière à sa cinquième session, puis de manière régulière, sur les activités de communication et de collaboration avec d'autres organes internationaux concernés.

IPBES/4/5 : Ordre du jour provisoire, dates et lieu de la cinquième session de la Plénière

La Plénière,

1. *Demande* au Bureau d'examiner l'ordre du jour provisoire, les dates et le lieu de la cinquième session de la Plénière;
2. *Prie* le Secrétaire exécutif d'organiser la cinquième session de la Plénière et d'inviter les membres et observateurs de la Plateforme à participer aux travaux de la session.

⁷⁰ Décision IPBES-3/4, annexe II, appendice.